TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9581

26 PAGES

— MARDI 11 NOVEMBRE 1975

A Lisbonne

Des incidents violents ont interrompu une manifestation pro-gouvernementale

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 11 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 18 p. ; Grèce, 18 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 11 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,90 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 1 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 20

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

UN SEUL VIETNAM

L'annonce de la prochaine réunification du Vietnam consacre vraiment la fin de la guerre d'Indochine. Le conflit armé avait commencé en 1945 : provisoirement interrompu en 1954 par les accords de Genève, il a cessé définitivement grâce aux accords de Paris de 1973. Lorsque les deux zones du Vietnam seront ressoudées, son ultime grande séquelle aura disparu.

« Le Vietnam est un, le peuple vietnamien est un, aucune force au monde ne pourra effacer cette vérité » : cette formule a été répétée un nombre incalculable de fois ; au nom de principes nationalistes que l'adversaire ne pouvait réfuter, le parti et l'armée révolutionnaires ont mené leur longue marche, dont la dernière étape apparaît à l'horizon.

Parce que le même mouvement contrôle depuis le printemps le Nord et le Sud et que les responsables doivent mettre en place un système économique planifié cohérent, la réunification semblait depuis quelque temps réalisée « de facto ». Il suffisait donc d'attendre la conclusion d'analyses, de débats assurément délicats, pour passer du fait au droit.

Une réunion « de jure » des deux branches de la « famille » vietnamienne, même précédée d'élections, ne rendra pas homogène pour autant le corps social du pays. Les dirigeants sont conscients — ils l'ont répété dimanche 9 novembre — de l'existence de particularismes locaux, et l'écart creusé par la guerre entre mentalité sudiste et nordiste ne peut être réduit par décret. Sauf à se livrer à des excès terroristes, la révolution sociale — dans les campagnes principalement — ne saurait être accomplie rapidement dans le Sud. Jusqu'à présent, aucune erreur majeure ne semble d'ailleurs avoir été faite : aussitôt commises, certaines fautes qualifiées de « bureaucratiques » ont été sanctionnées, et la population en a été avertie.

Certaines expériences originales en cours à Saigon vont-elles disparaître ? Pour ne prendre qu'un exemple, deux journaux sont publiés au Sud — l'indépendant « Tin Sang » et le catholique « Cong Giao Va Dan Toc » — qui, tout en soutenant le régime, se distinguent des feuilles officielles. Vont-ils continuer de trancher sur le monolithisme constaté au Nord depuis vingt ans ?

Sur un plan plus général, la progressive osmose du Sud et du Nord va-t-elle permettre, dans l'ensemble du pays, un minimum de débats ? La transformation des rapports sociaux anciens risque d'aboutir à la simple confiscation du pouvoir par une minorité de cadres confondant léninisme et socialisme, centralisme démocratique et démocratie.

Contrairement à ce que vient d'écrire Andrei Sakharov, les accords de Paris n'ont pas « trahi » le Vietnam du Sud ; ils ont été la sanction de l'échec américain et une victoire sur l'oppression. La réunification du Vietnam est une revanche d'un peuple sur une décision étrangère qui lui avait imposé une division arbitraire. Il reste à réconcilier les Vietnamiens avec eux-mêmes, avec leur histoire, avec la continuité venue féconder la révolution. Un combat dont les armes les plus efficaces sont la tolérance et l'intelligence. En dépit de la présence au Sud de plus d'un million de soldats démobilisés de l'ancienne armée, aucune épuration sanglante n'a été signalée. D'anciens opposants non communistes au précédent régime — qui ne sont en rien des fantoches de Hanoï — participent aux rencontres préparant la réunification.

Alors que doit se tenir, au cours des prochains mois, le quatrième congrès du parti des travailleurs, qui devrait assurer l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeants, il existe un espoir de voir le Vietnam bâtir un système original. Encore faudrait-il que le conflit sino-soviétique ne vienne pas compliquer la tâche des quarante-cinq millions de Vietnamiens.

(Lire nos informations page 6.)

La fin de la « marche verte »

• Madrid et Rabat parlent de succès
• M. Boumediène reçoit M. Ould Daddah

Après le discours du roi Hassan II annonçant, dimanche soir, qu'il mettait fin à la marche verte, celle-ci ayant, selon lui, atteint ses objectifs, la parole est de nouveau aux diplomates. Il semble qu'un accord soit intervenu entre Rabat et Madrid. Les deux capitales auraient ratifié le plan proposé par M. Kurt Waldheim et prévoyant l'évacuation du Sahara occidental par les forces armées espagnoles et le passage du territoire sous la responsabilité des Nations unies. Dans un commentaire autorisé, diffusé par la télévision et la radio, le gouvernement espagnol se félicite de la décision marocaine et affirme que l'Espagne et son armée ont conservé intacts, durant cet épisode, « leur prestige et leur honneur ».

A Alger, la satisfaction se teinte d'inquiétude. On craint, nous dit notre correspondant, que les Espagnols n'évacuent rapidement et totalement le territoire et que les Marocains ne mettent à profit ce départ pour pratiquer une annexion de fait. Des forces algériennes importantes ont été concentrées à la frontière avec le Sahara occidental. Le président mauritanien, M. Moktar Ould Daddah, rencontre ce lundi à Béchar, dans le Sud algérien, le président Boumediène.

De notre envoyé spécial

Madrid. — Satisfaction et soulagement à Madrid. La décision prise, dimanche soir, par Hassan II de considérer la « marche verte » comme terminée tire le gouvernement espagnol d'une situation délicate. L'opinion unanime se félicite de ce dénouement qui apparaît aussi comme un très net succès diplomatique espagnol.

Le déplacement à Agadir, samedi matin, de M. Antonio Carro Martinez, ministre de la présidence et l'un des principaux conseillers de M. Arias Navarro, n'est évidemment pas étranger à ce qui est qualifié dans les milieux informés de « *très grand sens des responsabilités du roi du Maroc* ». A Agadir, le ministre espagnol s'est longuement entretenu avec Hassan II ainsi qu'avec le premier ministre marocain, M. Ahmed Osman, et le ministre chérifien des affaires étrangères, M. Laraki. Dès samedi soir, on affirmait à Madrid que ces entretiens « *allaient contribuer à faire baisser la tension entre les deux pays* ».

Dans les milieux diplomatiques, on juge que la fermeté spectaculaire du prince Juan Carlos, chef d'Etat par intérim, a été payante. Son voyage éclair à El-Aioun, il y a juste une semaine, a redonné du nerf à une position espagnole qui paraissait ambiguë. Il a rassuré les chefs militaires, qui ne voulaient pas quitter le Sahara occidental sous la pression et la menace de l'étranger. Juan Carlos a donc gagné son premier pari. Il renforce son alliance avec l'armée, son meilleur atout pour la succession.

Tout en réaffirmant leur désir de faire « *quelque* chose » pour permettre à Hassan II de « *sauver la face* », les négociateurs espagnols sont restés fermes sur le fond. Samedi, des troupes d'élite, en particulier des fusiliers marins, étaient envoyés en renfort au Sahara occidental. Quatorze navires de la flotte de guerre espagnole mouillaient aux Canaries. Parmi eux, les frégates lance-missiles *Catalogne* et *Andalousie*.

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 3.)

LE FROID ENTRE LES « GRANDS »

La visite de M. Brejnev aux États-Unis serait reportée à l'an prochain

Le voyage de M. Brejnev aux Etats-Unis, initialement prévu pour l'été dernier puis ajourné à plusieurs reprises, sera très probablement reporté une nouvelle fois, aussitôt avant ou encore après le vingt-cinquième congrès du parti communiste soviétique prévu pour la fin février 1976. C'est ce qu'a indiqué en substance, au cours d'un entretien télévisé dimanche 9 novembre, le président Ford, qui a fait état de difficultés dans les négociations sur les armements stratégiques. Il se confirme aussi que le départ de M. Schlesinger du ministère américain de la défense n'a pas mis fin aux tensions entre le Pentagone et M. Kissinger ni au « froid » qui prévaut depuis quelque temps entre Washington et Moscou. Commentant ce départ pour la première fois samedi 8 novembre, l'agence Chine nouvelle a cité le sénateur américain Jackson, aux yeux duquel il constitue « une perte pour le pays dans sa recherche d'une politique étrangère et de défense prudente ».

De notre correspondant

Washington. — Répondant dimanche 9 novembre à des journalistes, le président Ford n'a pas caché que la réaction négative du gouvernement soviétique aux dernières propositions américaines sur la limitation des armements stratégiques (SALT) rendait « *moins probable* » la tenue du « sommet » soviéto-américain cette année. « *Nous continuons à négocier*, a-t-il dit notamment, *mais le programme des négociations ne paraît guère encourageant pour 1975.* » Toutefois, a-t-il ajouté, « *je ne pense pas que cela soit nécessairement mauvais... Je veux un bon accord et ne souhaite pas être pressé par le temps pour conclure à une date précise* ».

Le département d'Etat est très discret sur la note soviétique qui serait parvenue récemment à Washington. Il laisse seulement entendre qu'elle confirme les positions antérieures de Moscou, mais que, du côté américain, on ne s'attendait pas vraiment à une réponse positive.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 5.)

L'AIDE AU TIERS-MONDE

A Rambouillet, le Japon proposera des mesures concrètes

nous déclare M. Takeo Miki

Le gouvernement japonais prépare activement la conférence monétaire et économique « au sommet » qui se tiendra à Rambouillet les 15, 16 et 17 novembre. Le premier ministre, M. Takeo Miki, qui sera l'un des six participants de cette réunion (avec les présidents Ford et Giscard d'Estaing, ainsi que les chefs de gouvernement de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne fédérale et de l'Italie), a toujours préconisé pour sa part une politique extérieure plus affirmée pour son pays. Au cours d'un entretien accordé au correspondant du Monde *à Tokyo, il a bien voulu lui exposer ses vues à ce sujet, précisant notamment que le Japon proposerait à Rambouillet des mesures concrètes d'aide au tiers-monde. Il s'agirait, croit-on savoir, d'une extension à l'Asie des principes de l'accord de Lomé entre les Neuf et le tiers-monde, assortie d'une aide économique japonaise aux pays du Sud-Est asiatique.*

(Lire page 22 l'interview de M. Miki par ROBERT GUILLAIN.)

L'Angola accède à l'indépendance sans avoir surmonté ses divisions

Le Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.), qui contrôle Luanda, la capitale, s'apprête à y proclamer l'indépendance, le mardi 11 novembre à zéro heure. Le mouvement, qui bénéficie du soutien de l'U.R.S.S., vient de subir plusieurs revers. Son principal adversaire, le F.N.L.A. (Front national de libération de l'Angola), appuyé par le Zaïre, s'est refusé à célébrer l'indépendance par des festivités « en temps de guerre » et assure « ne pouvoir garantir la sécurité des délégations invitées à Luanda par le M.P.L.A. ». Enfin, le troisième mouvement de libération, l'UNITA — allié du F.N.L.A. — marquera l'accession de l'Angola à la souveraineté par des cérémonies à Nova-Lisboa, rebaptisée Huambo.

En raison de l'aggravation du conflit entre nationalistes, la commission de défense de l'O.U.A. a décidé de demander aux pays membres de l'organisation africaine l'envoi d'une « force de maintien de la paix ». Au Cabinda, le M.P.L.A., qui contrôle l'enclave et ses richesses pétrolières, redoute d'en être délogé par une offensive de grand style des forces zaïroises.

De la conquête à la guerre civile

par RENÉ PÉLISSIER (*)

Les mythes ont ceci de confortable qu'ils permettent de faire l'économie des historiens, ce qui explique que, lorsque les écoles étaient encore ouvertes en Angola, on y enseignait tout, sauf son histoire. De fait, peu de Portugais et d'Angolais sont prêts à admettre, même aujourd'hui, que leurs relations ne sont pas vieilles de cinq siècles de « civilisation » selon les premiers, ou d'« exploitation » d'après les seconds. Or, si l'on admet que l'Angola fut portugais de 1482 à 1975, il faudrait écrire que l'A.O.F. était française depuis 1638. Mythifiez, il en restera toujours quelque chose, ne serait-ce qu'une mystification. A l'origine de celle-ci, il y a eu, semble-t-il, la volonté, de part et d'autre, de confondre l'Angola du nord-ouest (en gros, les anciens royaumes peuplés de Bakongo et de Mbundu, fiefs respectifs du F.N.L.A. et du M.P.L.A.) avec l'ensemble du territoire angolais. Cette prétention traduit un blocage psychologique dont on constate aujourd'hui les prolongements politiques.

Tout commença par une idylle qui tourna vite à l'aigre. En 1482, Diogo Cao « découvre » l'embouchure du Congo (Zaïre en portugais), et par la même occasion le puissant royaume de Kongo.

(Lire la suite page 3.)

(*) Spécialiste de l'Afrique lusophone, auteur d'une étude en deux volumes : *Résistance et révoltes en Angola au vingtième siècle.*

SE SOUMETTRE OU SE DÉMETTRE

M. FRANÇOIS MITTERRAND voué, s'il avait été élu président de la République en 1974, à mettre en œuvre le programme commun de la gauche avec le concours empressé de l'actuelle majorité de l'Assemblée nationale...

M. Valéry Giscard d'Estaing présidant complaisamment à l'application du même programme si la gauche l'emportait aux élections législatives de 1978...

Ce sont des hypothèses plaisantes mais politiques qu'impose l'un des plus graves défauts de la Constitution de la Ve République, une lacune qui tôt ou tard risque de provoquer sa perte.

Le régime reposait à l'origine sur l'autorité et la stabilité de l'exécutif, fondées elles-mêmes sur la personne du général de Gaulle. Puis, doutant que ses successeurs aient la même taille, on décida d'élire le président au suffrage universel. Mais en ne changeant rien, d'autre part, aux institutions, on changeait tout. On érigeait le président en dépositaire direct de la souveraineté nationale, au même titre que l'Assemblée ; on en faisait, sur ce plan, l'égal de l'Assemblée. Et, du même coup, on créait au cœur des institutions le germe d'un conflit sans en prévoir la solution.

Aujourd'hui la gauche a quelque espoir de gagner les futures élections législatives. Elle l'a, cet espoir, en dépit de ses divisions, qui intéressent peu l'électeur, comme le prouvent les sondages et les consultations partielles, en dépit aussi de la campagne forcenée de ceux qui font et feront tout pour lui barrer la route du pouvoir.

⁂

En supposant que le pays envoie une majorité de gauche à l'Assemblée nationale en 1978, que pourra faire le président de la République ? En l'état actuel des textes, il ne pourra que se soumettre ou se démettre.

Se soumettre, c'est-à-dire laisser la gauche appliquer son programme sans l'entraver sérieusement. Maurice Duverger s'est plu à imaginer une série d'« opérations simulation » (1), le président jouant tantôt le jeu parlementaire, tantôt le jeu présidentiel ; choisissant bien le premier ministre dans la majorité, mais récusant tel ministre; nommant les hauts fonctionnaires, mais refusant de signer tel décret au conseil des ministres. Bref, se comportant tantôt en républicain, tantôt en monarque.

J. F.

(Lire la suite page 7.)

(1) *La Monarchie républicaine*, Robert Laffont, 1974.

« LE VOYAGE DES COMÉDIENS »

Une caméra brechtienne sur la Grèce

En 1939, une troupe théâtrale ambulante (« O Thiassos », c'est le titre original du film) arrive dans une petite ville de Grèce. Les baladins, traînant leurs bagages, marchent dans les rues. La Grèce (monarchique) vit alors sous la dictature du général Metaxas, idéologiquement proche de Mussolini et de Hitler, ce qui n'empêchera pas ceux-ci de lui faire la guerre. Brusquement, sans que le décor change, les époques semblent se mêler. Un tambour annonçait la visite de Goebbels. Des voitures à haut-parleurs diffusent la propagande du maréchal Papagos, vainqueur des élections de 1952. Dans cette séquence, déjà, la boucle est bouclée. Théodore Angelopoulos anonce la trajectoire du film dans un même mouvement de caméra. 1939-1952 : « Les années terribles de notre histoire, dit-il, celles où s'est joué le sort de la Grèce, d'une dictature à une autre, en passant par les invasions italienne et allemande, la résistance populaire, la protection britannique, la guerre civile et la protection américaine. Cette période n'avait jamais été traitée. » JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 17.)

Le Monde PARAITRA LE 11 NOVEMBRE

AU JOUR LE JOUR

AVANT ET APRÈS

Quand le général de Gaulle a disparu, il y a cinq ans, il n'était déjà plus « aux affaires » depuis un an. Et pourtant on avait un peu l'impression que M. Pompidou gouvernait à voix basse : l'après-de-Gaulle commençait à peine. Quant à l'après-gaullisme, il piétinait encore.

Aujourd'hui, l'après-gaullisme est bien là : chacun y apporte sa note. La majorité tangue sur la forte houle de la décrispation et des petites phrases. Et M. Mitterrand envisage déjà des législatives qui apporteraient à M. Giscard d'Estaing un gouvernement d'opposition.

Le leader socialiste n'aurait sans doute pas pu imaginer la même solution avec le général. Est-ce à dire que l'après-giscardisme s'accommoderait de Giscard, ou bien que le giscardisme s'accommode de tout ?

BERNARD CHAPUIS.

AFRIQUE

LES ÉVÉNEMENTS DU SAHARA

Hassan II : la « marche verte » a atteint ses objectifs

De notre correspondant

Agadir. — Entre le Maroc et l'Espagne, il est essentiel qu'il n'y ait *« ni vainqueur ni vaincu »* a déclaré le roi Hassan II, dimanche soir 9 novembre, dans un discours à la nation. Ces paroles, prononcées au lendemain de longs entretiens à Agadir avec M. Carro Martinez, ministre espagnol de la présidence du gouvernement, sont révélatrices de l'esprit dans lequel les dirigeants des deux pays entendent poursuivre leurs consultations.

Quatre jours après avoir donné l'ordre de franchir la frontière du Sahara occidental, le souverain, en présence des mêmes personnalités — princes du sang, ministres, responsable à divers échelons — a donné l'ordre de repli.

Telles qu'elles ont été exposées par le roi, les raisons de ce reflux sont les suivantes : la *« marche verte »* a atteint ses objectifs. Des pays arabes et africains (que le roi a tenu particulièrement à remercier) s'y sont associés. Elle n'a été marquée par aucun incident. Aujourd'hui, il s'agit de bâtir l'avenir à long terme, de marcher vers des horizons nouveaux, avec *« un pays ami, voisin, frère »* [l'Espagne]. *« Nous devons parcourir maintenant une nouvelle étape avec la grâce de Dieu »*, a ajouté le souverain, après avoir dit son admiration à tous ceux qui se sont mobilisés à son appel, et les avoir remerciés.

Les dirigeants marocains s'attendaient, semble-t-il, à une déclaration officielle de Madrid dans les heures qui ont suivi le discours. Leur attente a été déçue. Un schéma de négociations aurait été mis au point avec M. Carro Martinez. Chargé en permanence à Madrid de la question du Sahara occidental, ce membre du gouvernement espagnol était habilité à prendre des engagements plus formels que M. José Solis, ministre du Mouvement, qui ouvrit, voici une quinzaine de jours, le dialogue avec Hassan II.

Quelles concessions l'Espagne a-t-elle faites en contrepartie du geste d'apaisement décidé par le roi ? C'est la question que tout le monde se pose au Maroc dans les milieux politiques, qui ont unanimement apporté leur appui à la *« marche verte »*.

Le premier ministre, M. Ahmed Osman, et le ministre des affaires étrangères, le Dr Laraki, se rendraient cette semaine à Madrid. M. Karim Lamrani, directeur général de l'Office chérifien des phosphates, ferait partie de la délégation. Les discussions porteraint sur les transferts qu'implique la décolonisation du Sahara occidental et sur la sauvegarde des intérêts espagnols dans l'exploitation des phosphates de Boucraa. Cette phase des négociations n'exclurait pas la recherche de modalités de retrait des forces espagnoles. La pression de la *« marche verte »* et l'acte d'allégeance au roi Hassan II du président de l'Assemblée représentative du Sahara occidental auraient convaincu Madrid, estime-t-on ici, qu'il faut compter avec Rabat si l'Espagne veut se retirer dignement du Sahara sans y perdre tous ses intérêts. Ceux de la Mauritanie ne sont pas oubliés. Dès la fin des entretiens maroco-espagnols d'Agadir, le Dr Laraki s'est rendu à Nouakchott pour informer les dirigeants mauritaniens.

En commentant lundi matin le discours du roi, le ministre de l'information, M. Taibi Benhima, a estimé que le Maroc et l'Espagne venaient de situer nettement le problème du Sahara occidental dans le cadre des seules parties concernées. De ce fait, a-t-il dit en substance, les deux pays ont voulu éliminer toute ingérence de prétendues parties intéressées et ne pas leur laisser l'occasion de semer le trouble dans la région, alors qu'elles *« ont déjà l'eau de l'Atlantique à la bouche »*.

Selon le ministre, de la même manière que les volontaires ont répondu à l'appel du souverain pour franchir la frontière, ils répondront avec la même discipline et le même patriotisme pour rejoindre le camp de Tarfaya. *« Je dis bien Tarfaya*, a ajouté M. Benhima, *et non pas pour rejoindre pour le moment leurs foyers. »*

LOUIS GRAVIER.

LA FOLLE AVENTURE S'ACHÈVE

(De notre envoyé spécial.)

Agadir. — Annoncé samedi 8 novembre à grand son de trompe par la presse, la radio et la télévision marocaines, le « second front » ouvert à l'est de l'axe routier Tah-El-Aioun n'aura donc vécu que quelques heures.

Vraisemblablement destinée à raviver les espérances des marcheurs, qui marquent le pas depuis trois jours devant les champs de mines, plutôt qu'à contraindre les militaires espagnols à réviser leurs plans de défense, cette ultime tentative de relance n'aura donc pas eu de suite.

La folle aventure s'achève après quatre journées, dont seule la première a profondément impressionné les observateurs présents sur le terrain.

Comment les trois cent cinquante mille volontaires qui bivouaquent sous le ciel du Sahara accepteront-ils — eux qui n'ont jamais eu qu'une seule idée en tête : faire bouillir à El-Aioun l'eau de leur thé à la menthe — de faire machine arrière et de renoncer à réaliser leur rêve ? Il est trop tôt pour le dire. Mais on peut cependant augurer de leur déception, sinon de leur rancœur. Accepteront-ils volontiers de remonter dans ces camions qui les ont fait traverser le Maroc en chantant des hymnes glorieux et de reprendre le chemin de leurs douars, de leurs villages et des grandes cités industrielles ?

J.-M. D.-S.



(Dessin de Konk.)

En première ligne avec les légionnaires espagnols

De notre envoyé spécial

El-Aïoun. — L'armée espagnole du Sahara a organisé dimanche 10 novembre une opération « portes ouvertes » à l'intention des journalistes. Une caravane de Land Rover a quitté très tôt le ksar d'El-Aïoun pour atteindre, deux heures plus tard, les premières lignes en retrait du terrain miné qui s'étend sur plusieurs kilomètres devant les Marocains de la « marche verte ».

Dès la sortie d'El-Aïoun, nous avons dépassé des dizaines de véhicules du 93e régiment d'artillerie mixte de Tenerife, arrivé la veille des Canaries. Les pièces d'artillerie moyenne allaient renforcer la puissance de feu des chars installés à 20 kilomètres de la capitale saharienne. Un peu plus loin, sitôt franchi le deuxième barrage de mines, la caravane a quitté la route pour s'engager sur une piste épouvantable. Jusqu'à l'arrivée au P.C. de la brigade de cavalerie légère de la légion, le voyage s'est effectué dans un nuage de poussière ocre.

Le général Timon nous reçoit. A l'aide de jumelles, on aperçoit, à 5 kilomètres, l'immense campement des Marocains.

Le général, qui vient de survoler le territoire envahi à bord d'un hélicoptère des Famet (Forces aéromobiles de l'armée de terre), précise qu'il existe onze campements regroupant chacun entre dix et vingt mille personnes. Dimanche matin, deux cent cinquante camions ont encore franchi la frontière. Les 3e et 4e tercios légionnaires avaient reçu la mission de s'opposer le cas échéant à toute nouvelle avance des Marocains.

Dispersés sur la hamada qui vibre sous un soleil de plomb, les banderos (bataillons) assistent à la messe dominicale. Au P.C. du général, le Père Luis Gonzaga Eusebio installe un autel de campagne entre quatre roches. Les légionnaires, vêtus de l'uniforme vert olive, et tenant à la main le calot à pompon rouge, prient pour le salut de l'Espagne, de son généralissime et de l'armée. Parmi ces hommes — on les appelle « les criquets du désert » — il y a seulement 5 % d'étrangers : des Allemands, des Noirs de l'ex-Guinée espagnole, des Portugais qui ont appartenu à la PIDE (ancienne police politique) et même quelques Français, dont l'un des auteurs de l'attentat du Petit-Clamart contre le général de Gaulle, en 1962.

Deux taches vertes se détachent sur la crête : des guérilleros, explique un officier d'état-major, qui tient à la main un fusil d'assaut soviétique Kalachnikov, saisi au cours de la fouille d'une caravane de Bédouins. Les guérilleros sont des parachutistes du tercio lâchés dans la nature en pleine nuit avec deux litres d'eau et quelques vivres, et qui doivent rejoindre leur bandera quarante-huit heures plus tard par leurs propres moyens, même si leur unité a fait mouvement.

Dans le ciel très bleu, passent des avions d'attaque au sol chargés de six missiles. Ils se dirigent vers la frontière nord. L'immense et monotone hamada est parsemée d'unités d'artillerie de 175 à longue portée, de chars d'origine américaine, de barrages anti-blindés. Trente-cinq mille hommes des troupes de choc attendent. Quoi ? Ils n'en savent rien... Les chefs disent : *« Nous sommes aux ordres. »* Quelques officiers auront ce soir la permission d'aller se détendre au Parador de la capitale. C'est leur seul moment de détente dans une ville qui se vide peu à peu de sa population civile européenne. Les Sahraoui sont bloqués dans leur quartier par le couvre-feu entre 19 heures et 7 heures du matin. Demain, de nouveaux convois ramèneront vers les premières lignes à travers les champs de mines, les permissionnaires engoncés dans leur cagoule antisable.

LÉO PALACIO.

TUNIS : pourquoi l'Algérie crée-t-elle des difficultés ?

Tunis *(A.F.P.)*. — Le président Bourguiba a déclaré, samedi 8 novembre, en présence de plusieurs journalistes français : *« Je pense que le Sahara espagnol, c'est trois fois rien. Je ne vois pas pourquoi l'Algérie insiste pour créer des difficultés en revendiquant l'autodétermination pour une poignée de nomades. Pour moi, ce Sahara fait partie du Maroc. J'ai encouragé un accord mauritano-marocain pour un partage de ce territoire. L'Algérie a toutes les richesses du Sahara, le gaz, l'électricité, le pétrole. Elle préconise l'autodétermination alors qu'elle ne l'a pas réclamée en Irak pour les Kurdes. Je l'ai dit aux Algériens. Boumediène a répondu : « Je ne lancerai pas un soldat en dehors des frontières de l'Algérie. »*

Le Combattant suprême a précisé que le message que lui-même et M. Giscard d'Estaing avaient envoyé au sujet du Sahara occidental au roi Hassan II (*le Monde* daté 9-10 novembre), avait été également transmis aux gouvernements mauritanien et espagnol.

Le communiqué commun publié à l'issue de la visite du chef de l'État français déclare que *« les deux délégations ont évoqué le problème du Sahara occidental. Elles ont exprimé le souhait qu'une solution juste et pacifique intervienne conformément aux principes de la charte des Nations unies d'une manière qui garantisse la paix, la stabilité, ainsi que les relations de bon voisinage des États de la région »* (1).

M. Maaloum Ould Brahim, ministre mauritanien de la justice, est arrivé samedi à Tunis porteur d'un message du président Ould Daddah au président Bourguiba.

(1) Notons que ce communiqué fait référence à la charte des Nations unies et non aux résolutions des Nations unies relatives au Sahara occidental, qui préconisent toutes l'autodétermination. — (N.D.L.R.)

OCCIDENTAL

Madrid et Rabat parlent de succès

(Suite de la première page.)

Moins d'une heure après l'allocution du roi Hassan II, assortie d'amabilités à l'égard de l'Espagne, la radio et la télévision espagnoles diffusaient dimanche soir un commentaire plein de fleurs et de miel où il était cependant rappelé que *« le geste amical de Madrid »* avait permis aux pèlerins marocains *« de fouler le sol du Sahara »* et qu'*« aucune vie humaine n'avait été perdue »*.

« L'Espagne et son armée, ajoutait le commentaire, *maintiennent leru honneur et leur dignité. »* Hassan II, par sa décision, a choisi *« le meilleur chemin pour l'amitié avec l'Espagne »*.

Officiellement pourtant, une certaine réserve est encore de mise ce lundi. Le gouvernement ne ferait connaître son sentiment et ne rendrait compte des entretiens d'Agadir que lorsque *« les volontaires »* marocains auront regagné sans problème leur base de départ. De bonne source, on indiquait qu'un membre du gouvernement de Madrid était prêt à prononcer une allocution dimanche soir, un texte ayant été préparé et même enregistré alors que l'incertitude régnait encore sur les véritables intentions de Hassan II. Il a été finalement jugé préférable d'attendre. Mais on croit savoir que Madrid aurait accepté, en principe, de fixer une date pour l'évacuation militaire du Sahara occidental, l'Espagne et le Maroc entérinant le plan de M. Kurt Waldheim consistant à confier aux Nations unies une administration du territoire jusqu'à ce que la population puisse se prononcer librement.

Les négociations engagées entre Rabat et Madrid pour une exploitation commune des gisements de phosphates de Fos-Bou-Craa pourraient alors reprendre. A n'en pas douter, les controverses entre les quatre parties intéressées (Maroc, Espagne, Algérie, Mauritanie) renaîtront lorsqu'il s'agira de préparer le scrutin d'autodétermination. Mais, à court terme, le pire est évité, et c'est, bien entendu, l'essentiel. Les leaders de l'opposition démocratique rejoignent le chœur des louanges. *« C'est*, a dit l'un d'eux, qui n'est pas d'habitude le moins caustique, *le plus grand succès diplomatique de l'Espagne depuis vingt-cinq ans... »*.

MARCEL NIEDERGANG.

La fin de la visite de M. Giscard d'Estaing en Tunisie

Les délais de transfert des fonds des Français seront raccourcis

De notre envoyé spécial

Tunis. — C'est par une réception à l'ambassade de France que s'est terminée, samedi 8 novembre en fin d'après-midi, la visite de M. Giscard d'Estaing en Tunisie. Le premier ministre tunisien, M. Hédi Nouira, était présent, ainsi que le ministre des affaires étrangères, M. Chatti.

Le chef de l'Etat français, dans une allocution improvisée, a félicité les coopérants, cadres, techniciens et chefs d'entreprise français pour leur action au service du développement de la Tunisie.

Il a été particulièrement applaudi à deux reprises : lorsqu'il a évoqué le projet de loi destiné à faciliter l'exercice par les Français à l'étranger de leurs droits électoraux, et quand il a déclaré : *« Il y a des problèmes qui préoccupent certains d'entre vous et les Français déjà rapatriés : il faut qu'ils sachent que ces problèmes restent présents à l'esprit de leur gouvernement et que nous nous efforçons d'en trouver les solutions. »* Certains ont vu là une allusion au problème de l'indemnisation des terres nationalisées en 1964 par le gouvernement tunisien. M. Giscard d'Estaing a également précisé qu'il avait attiré l'attention du premier ministre tunisien sur la longueur des délais prévus par le récent accord sur les transferts de fonds, *« M. Nouira pense pouvoir réduire cette durée de quinze à sept ans »*, a-t-il annoncé.

Le communiqué commun, diffusé en début de soirée, quelques minutes avant le départ pour Paris du président français, a fait état de la convergence des vues sur tous les sujets. — D. J.

Le communiqué commun

Le communiqué commun publié à Tunis à l'issue des entretiens franco-tunisiens déclare que la visite officielle du président Giscard d'Estaing *« a mis en lumière les relations privilégiées entre les deux pays, leur compréhension mutuelle et leur désir commun de resserrer encore davantage leurs liens de coopération dans tous les domaines »*.

A propos du Proche-Orient, les deux chefs d'Etat *« ont d'abord constaté leur souci commun de parvenir à brève échéance à un règlement global juste et durable du conflit. Pour être équitable ce règlement devrait être fondé sur le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, le droit de tous les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues et garanties et le droit du peuple palestinien de disposer d'une patrie indépendante. Ce règlement devra être assorti de garanties internationales appropriées.*

» Les deux chefs d'Etat ont marqué leur grande préoccupation devant l'évolution dangereuse de la crise libanaise et manifesté l'espoir d'un retour prochain de la paix civile dans ce pays.

» La situation en Méditerranée a été étudiée de façon très approfondie. La discussion a révélé la similitude des vues des deux chefs d'Etat en ce domaine. Ceux-ci ont manifesté leur inquiétude commune devant la multiplication des foyers de tension dans la région et leur souci de rendre à cette mer sa vocation traditionnelle de lac de paix et de lien entre les peuples dont les intérêts sont complémentaires ; ceux-ci ne peuvent que gagner au renforcement de leur coopération mutuelle. »

Après avoir évoqué le problème du Sahara occidental (voir page 2), le texte poursuit :

« S'agissant de la conférence sur la coopération économique internationale, le chef de l'Etat tunisien a réaffirmé son soutien à cette initiative. » (...)

Sur le plan bilatéral, les deux présidents *« ont constaté le caractère exemplaire des relations franco-tunisiennes. Ils ont marqué leur volonté de donner à la coopération entre les deux pays un nouvel élan en vue de la renforcer et de la diversifier »*. En outre, ajoute le communiqué, le principe d'une contribution exceptionnelle au développement de la Tunisie a été décidé. Elle permettra la réalisation d'un projet prioritaire. La délégation tunisienne a confirmé de son côté le principe d'adoption par la Tunisie du procédé de télévision en couleurs Secam.

« Les deux chefs d'Etat ont fait le point des négociations entre la Tunisie et la C.E.E. sur la conclusion d'un accord d'association élargie, la partie française a donné l'assurance que, en tenant compte des aspirations tunisiennes en ce domaine, elle poursuivra ses efforts afin de faire aboutir, dans les meilleurs délais, la négociation en cours », dit encore le communiqué.

Zambie

● M. KENNETH KAUNDA, chef de l'Etat zambien, a déclaré, jeudi 6 novembre, en recevant les lettres de créance de M. Jean Français, nouvel ambassadeur de France à Lusaka : *« La France doit changer de politique vis-à-vis des régimes minoritaires d'Afrique Australe... »* — (A.F.P.)

A LA VEILLE DE L'INDÉPENDANCE DE L'ANGOLA

Le M.P.L.A. redoute d'être délogé de Cabinda par une offensive du Zaïre

De notre envoyé spécial

Luanda. — Chacun s'interroge ici, à la veille de l'indépendance, sur le sort de Cabinda, l'enclave riche en pétrole où la garnison du M.P.L.A. aurait été attaquée dimanche par des unités du F.L.E.C. (Front de libération de l'enclave de Cabinda), dont le quartier général se trouve à Kinshasa. Les combats indécis se seraient déroulés pendant trois heures à la hauteur de Tando-Zinze, localité située à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de la capitale de l'enclave, sur la frontière zaïroise. Les autorités locales s'attendraient à une attaque, le 11 novembre, des troupes zaïroises regroupées sur la frontière la semaine dernière.

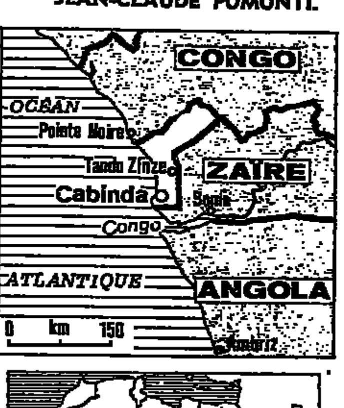
L'enclave, défendue par l'une des meilleures unités du M.P.L.A., est l'un des principaux enjeux de la guerre. Le F.L.E.C. peut, de son côté, compter sur un demi-millier d'hommes venus des *« forces spéciales »* portugaises. Cette année, mille cinq cents recrues supplémentaires auraient été entraînées dans les camps de l'armée du Zaïre. En fait, les deux à trois mille hommes du M.P.L.A. qui défendent Cabinda redoutent surtout une attaque massive de l'armée zaïroise. Si le M.P.L.A. était délogé de l'enclave, il lui serait très difficile d'y reprendre pied, car elle est séparée de l'Angola par une cinquantaine de kilomètres de territoire zaïrois, et l'embouchure du Congo.

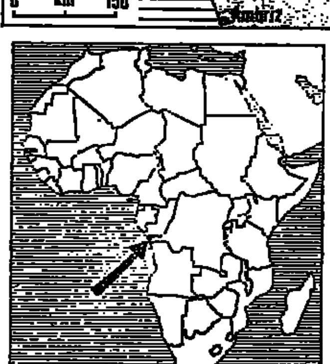
Le pétrole de l'enclave est exploité par la Cabinda Gulf, filiale de la compagnie américaine Gulf Oil, qui aurait passé un *modus vivendi* avec le M.P.L.A.

Depuis août dernier, les revenus perçus par l'Angola seraient versés par la Cabinda Gulf sur un compte bloqué à Luanda de la Banque de l'Angola, pour être remis à la date de l'indépendance au gouvernement formé dans la capitale, c'est-à-dire au M.P.L.A. Le mouvement de M. Neto devrait donc percevoir mardi une somme assez coquette de plus de 100 millions de dollars. Mais la Cabinda Gulf passe également pour financer le F.L.E.C., mouvement soutenu par le président Mobutu.

Les nouvelles, encore confuses, qui arrivent de la région de Benguela et de Lobito, sur la côte sud, d'où le M.P.L.A. vient d'être chassé (*le Monde* des 9-10 novembre) ne laissent pas entrevoir de grand changement. La colonne de mercenaires blancs et de soldats de l'UNITA qui se sont emparés de la région serait conduite par d'anciens officiers portugais en Angola qui connaissent bien le terrain.

JEAN-CLAUDE POMONTI.





Luanda prépare une fête discrète et grave

De notre envoyé spécial

Luanda. — « La lutte continue. » *Rien ne pourrait mieux résumer que ce mot d'ordre du M.P.L.A. l'ambiance qui règne à Luanda. Les milices populaires s'apprêtent à prendre position sur le front de mer, au moment où les principales artères du centre se couvrent d'oriflammes noir, rouge et jaune — les couleurs du M.P.L.A. Dans ses éditions du lundi 10 novembre, le* Jornal de Angola *en est venu au terme de son compte à rebours : l'indépendance sera proclamée à minuit. Il restera encore à la prendre.*

Les officiels portugais ont choisi de fêter leur départ, pendant le week-end, en s'offrant au Club naval, ancien rendez-vous élégant de la société coloniale, langouste trop cuite et champagne demi-sec. Leurs dernières enclaves — une partie du palais du gouvernement et l'île qui ferme à moitié la baie de Luanda — se vident tranquillement. La ville portugaise elle-même semble étrangement calme avec ses bars fermés et ses magasins abandonnés. Trop de voitures endommagées encombrent les chaussées pour qu'on ne se pose pas quelques questions sur les motifs de ces « accidents ».

Le M.P.L.A. compte faire du 11 novembre, avec simplicité et gravité, une seule journée fériée. L'interdiction de la vente de toute boisson alcoolisée et une unique parade populaire marqueront la naissance de la République contestée et l'investiture de son président, le Dr Agostinho Neto. Luanda ne manque pas de farine mais de boulangers, et les habitants font la queue pendant des heures pour du pain. Surtout, la guerre étant loin d'être terminée, le mouvement a décidé de reporter les grandes festivités au mois de février 1976, à l'occasion du quinzième anniversaire du soulèvement populaire de Luanda contre les Portugais.

La vingtaine de milliers d'Européens restés sur place ne suffisent pas à animer l'ancien centre colonial, que les Africains des « muceques » *les bidonvilles de la ceinture, n'ont pas encore occupé. Les derniers diplomates en poste, comme les consuls de Belgique et d'Allemagne fédérale, se retrouvent le soir dans un restaurant d'hôtel pour y partager une portion de crème de gruyère au dessert. Des journalistes ont transformé les locaux d'un cabinet d'avocat cossu en centre de presse, tandis que les télex des réceptions d'hôtel ne cessent de crépiter.*

On n'entend pratiquement jamais plus le bruit du canon. Mais les enchères ont monté. Luanda prépare l'indépendance sans anxiété, mais avec « vigilance », *suivant un autre mot d'ordre de ses dirigeants. La transition se termine. Lundi, après la tombée de la nuit, trois frégates et quatre paquebots doivent quitter la rade avec, à leur bord, les derniers représentants du Portugal.*

J.-C. P.

De la conquête à la guerre civile

(Suite de la première page.)

Bien que la couronne portugaise s'embarque alors dans un ambitieux programme d'assistance technique avant la lettre (missionnaires, artisans, etc.), le ver est dans le fruit. Tandis que les rois de Sao-Salvador — notamment le grand Afonso I (1506-1543), lettré de la Renaissance qui obtient de Rome que son fils Henrique devienne le premier évêque noir — s'efforcent de développer leur pays, les agents portugais dépêchés sur place se révèlent plus soucieux de leurs intérêts que de leur mission. Les bonnes intentions de Lisbonne vont faire naufrage devant les appétits de quelques centaines d'aventuriers et leurs métis, qui ne vivent en Afrique que pour l'exploiter.

Les Portugais ont cependant trouvé au sud du Kongo ce qu'ils cherchaient : une *conquista*, c'est-à-dire une colonie irriguée par un fleuve navigable, le Cuanza. Evangélisation, liaison avec le Zambèze, mines d'argent, etc. l'énumération des espérances portugaises dans les royaumes mbundu (notamment celui de Ndongo dont le roi, N'Gola, donnera son nom à la colonie) est le plus souvent un constat de faillite. Sauf sur un point : ce pays aride est, en effet, un fructueux corridor à esclaves, soit pris ou achetés sur place, soit importés d'Afrique centrale. Le premier conquistador sera Paulo Dias de Novais, qui, année après année, ouvrira à partir de 1576 (fondation de Luanda) les présides qui permettront de dompter ce pays où la résistance africaine se poursuivra bien après sa mort.

La « mère noire » du Brésil

Le dix-septième siècle est marqué par une longue succession de guerres luso-mbundu, toujours profitables aux planteurs brésiliens. Ni la terrible souveraine anthropophage du royaume de Matamba, la célèbre reine Nzinga, ni l'occupation néerlandaise, ni la guerre avec le Kongo, qui s'effondre après la bataille d'Ambuila (1665), ne réussiront à chasser les Portugais du couloir du Cuanza et des comptoirs méridionaux comme Benguela (1617). Métissant par nécessité et usant des uns pour briser les autres, 2 000 à 4 000 Portugais au maximum parviendront à s'inscruster pour maintenir le cordon ombilical du Brésil. Jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle le *statu quo* territorial sera préservé. De Luanda aux confins du Cassange, les Portugais ont une colonie occupant, sur environ 450 kilomètres, le cœur du pays mbundu. Le Kongo a été abandonné à son anarchie, le Centre-Angola est à peine entamé, tandis que le Nord-Est, le Sud et l'Est-Angola sont indépendants, voire inconnus.

Le mortier de cette juxtaposition de vassaux et de fortins garnis de déportés a nom la traite. Pendant des siècles, l'Angola aura été la « mère noire » du Brésil, à qui il fournira probablement deux à trois millions d'esclaves. L'indépendance de l'Amérique portugaise et la fin du trafic transatlantique — mais non de l'esclavage interne, qui ne « cesse » qu'en 1878 — laisseront un pays exsangue et une société créole démoralisée, où 1 830 Blancs et 5 770 métis dominent, vers 1845, peut-être 400 000 Africains, dits « soumis ». La métropole, épuisée par les guerres civiles, est un des hommes malades de l'hospice sud-européen. Elle essaiera bien, entre 1850 et 1860, d'élargir ses possessions angolaises pour faire sauter le verrou des Etats courtiers qui les cernent, mais l'anémie financière et l'instabilité gouvernementale la font refluer de ces nouvelles *conquistas*. Pourtant, même malingre, l'Angola reste la plus importante des têtes de pont européennes en Afrique tropicale, en un temps où des empires se taillent à partir de l'étrave des chaloupes de débarquement.

L'action de quelques hommes d'Etat, et surtout le sentiment qu'en manquant le départ de la course à l'Afrique le Portugal va basculer dans la sentine de l'histoire, et être absorbé par une Castille hégémonique, donneront le coup d'arrêt à cette lugubre marche vers l'effacement colonial. C'est après la Conférence de Berlin (1885) que le Portugal réussit non seulement à contrer les convoitises de la France, de Léopold II, de l'Angleterre et de l'Allemagne, voire des Boers, mais, ce qui est plus remarquable, à élargir géographiquement ses établissements aux limites actuelles. Finalement, le Portugal se voit reconnaître un territoire qui, à l'époque, représente à peu près vingt fois la superficie de celui qu'il contrôle réellement.

Une terre de guerre permanente

Tôt ou tard, il faudra réviser notre jugement sur la prétendue facilité avec laquelle l'Europe se serait implantée en Afrique noire. L'Angola est un cas patent, bien qu'extrême. Les peuples que le découpage colonial a attribués aux Portugais ne se résignent pas à devenir de simples indigènes. Comme les commerçants, sauterelles lâchées sur la brousse, les approvisionnent en armes, on se battra. On va alors assister à un phénomène unique en Afrique tropicale. 80 % des ancêtres des Angolais actuels sont si peu « séculairement » colonisés ou désireux de le devenir, qu'il va falloir au Portugal, entre 1879 et 1926, monter plus de cent cinquante campagnes et actions militaires. Cauchemar du Portugal, l'Angola, banqueroutier chronique, est devenu une terre de guerre permanente depuis les plages congolaises jusqu'aux marécages de la Lunda, sans omettre les jungles montagneuses des Dembos ni les plateaux secs du Sud-Angola. Et il ne s'agit pas de ces petites opérations où une compagnie de tirailleurs culbute un royaume en une semaine.

Nous estimons à plus de trente mille hommes, et probablement quarante mille, les troupes régulières qui, pendant deux cent vingt-huit mois, ont été en campagne entre 1879 et 1926, ayant plus de pertes que les guérilleros n'en ont infligé à l'armée actuelle. Il n'est pas inintéressant non plus de savoir que ce sont les Bakongo et les Mbundu qui se battront le plus longuement contre l'envahisseur, et que ce seront eux qui se révolteront en 1961. Et eux seuls ! Ce sont pourtant les Ovambos de la frontière méridionale qui, disposant de plusieurs dizaines de milliers de combattants dotés de fusils modernes, opposeront la résistance la plus farouche. Il faudra un général et une armée de plus de cinq mille métropolitains pour écraser le roi Mandume, en 1915. L'Ethiopie mise à part, Mongûa restera la plus grande bataille de l'Afrique tropicale à la période coloniale, si l'on fait entrer en ligne de compte les effectifs et la puissance de feu de part et d'autre.

Mais les mitrailleuses ayant parlé en brousse et le gouverneur général Norton de Matos décimé les réseaux nationalistes en ville, la Première République portugaise léguera à la dictature un Angola aplati prêt à recevoir la colonisation. Celle-ci sera lente (78 286 Blancs en 1950) et ne prendra vraiment son essor qu'avec le boom caféier du nord-ouest.

En 1960, la colonisation portugaise en Angola est en plein développement. Les trois révoltes de 1961 vont accélérer cette évolution en raison des investissements et des renforts qu'elles feront affluer dans le pays. Mais, pendant que son armée se bat mollement (environ 3 300 soldats sont morts de 1961 à 1974), le régime n'arrive pas, malgré quelques réformes tardives, à se débarrasser des guêpes nationalistes. Certains de ses officiers en tirent les conséquences le 25 avril 1974.

Rassemblés non par cinq siècles de servage mais tout au plus deux générations de soumission commune, les successeurs des Portugais, sautant tout droit de la guerre coloniale à la guerre civile, cherchent dans la fureur des armes à reconstituer une unité dont le seul ciment paraît être un héritage culturel encore bien friable, parce que trop récent.

RENÉ PÉLISSIER.

PROCHE-ORIENT

Liban

TANDIS QUE L'ACCALMIE SE MAINTIENT

M. Pierre Gemayel, chef des Phalanges assure le premier ministre de tout son appui

Le cardinal Paolo Bertoli, chargé par le pape Paul VI d'une mission de conciliation au Liban, est arrivé dimanche 9 novembre à Beyrouth. Il devait être reçu, ce lundi, par M. Soliman Frangié, président de la République, et par M. Rachid Karamé, premier ministre. Il rencontrera aussi, au cours de son séjour, les chefs des communautés chrétiennes et musulmanes.

Concernant l'éventuelle initiative française, on a appris de bonne source à Paris, dimanche 10 novembre, que M. Couve de Murville, ancien premier ministre, pourrait être chargé d'une mission d'information au Liban. De source autorisée, on précisait, ce lundi, au Quai d'Orsay, que toute spéculation à ce sujet était prématurée.

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — Les Libanais vivent depuis plusieurs jours dans une situation de « *ni guerre ni paix* », partagés entre la crainte d'une reprise prochaine des combats et l'espoir de l'ouverture de discussions politiques qui auraient, pour la première fois depuis le début de la crise, quelque chance d'aboutir à une trêve durable, sinon à la fin des hostilités.

A la faveur de l'accalmie, une partie de Beyrouth continue de se vider. Le nombre des appartements à louer ou à vendre se multiplie. On a appris d'autre part que plusieurs centaines, sinon plusieurs milliers, de musulmans chiite qui, au cours des dernières années, avaient quitté le Liban du Sud pour trouver refuge dans la ceinture des quartiers pauvres de Beyrouth, avaient récemment regagné leurs villages.

Les enlèvements et les prises d'otages en représailles ont été très nombreux pendant la journée du 9 novembre. Un incident grave a opposé des miliciens chrétiens à une patrouille de l'armée à Hazmie, non loin du palais présidentiel de Baabda, dans la grande banlieue sud-est de Beyrouth. Un militaire et trois miliciens ont été tués.

Néanmoins, l'action de M. Rachid Karamé, président du conseil, qui a réussi à maintenir la trêve depuis neuf jours, paraît bénéficier à la fois de l'appui des *partis du Front progressiste* et des phalangistes. On y voit, dans les milieux politiques, un signe manifeste d'ouverture, d'autant que le chef du gouvernement n'a pas ménagé dernièrement ses attaques contre les phalangistes.

Leur chef, M. Pierre Gemayel, a rendu hommage dimanche au président du conseil en déclarant : « *Nous apportons tout notre appui à M. Karamé.* » Cette attitude se manifeste au moment où la préparation d'un « *plan de réorganisation de l'Etat* » est annoncée par M. Rachid Karamé.

FRANCIS CORNU.

● *Quatre fedayin* qui avaient pénétré, dans la nuit de dimanche 5 novembre à lundi, en territoire israélien, venant du Liban, ont été tués lundi matin au cours d'un accrochage avec une patrouille israélienne, dans la région de Metoula, annoncent les correspondants militaires israéliens. Les Israéliens n'ont pas subi de pertes.

● *M. Robert Pontillon,* membre du secrétariat du parti socialiste, qui assistait, dimanche 9 novembre, à l'ouverture des travaux du mouvement socialiste Avoda-France, s'est élevé contre le projet de résolution des Nations unies (qui pourrait être voté cette semaine par l'Assemblée générale, assimilant le sionisme au racisme. Il a protesté en outre contre l'ouverture à Paris d'un bureau d'information de l'O.L.P., déclarant : « *Au moment même où cette organisation réaffirme son attachement à la charte de Beyrouth, qui revendique la disparition d'Israël, et au moment où des extrémistes interviennent directement dans les affaires intérieures du Liban, cette décision accuse l'ambiguïté permanente de la diplomatie française.* »

Après la visite du président Sadate

Londres accepterait de vendre des missiles et des unités navales à l'Égypte

De notre correspondant

Londres. — Le président Sadate a regagné Le Caire, dimanche 9 novembre, en se déclarant « *complètement satisfait* » de sa visite de trois jours dans la capitale britannique.

Samedi soir, il s'était entretenu avec une dizaine de représentants de l'industrie de armements : de la British Aircraf Corporation à Vickers, en passant par Marconi, Hawker-Siddeley, Rolls-Royce et Vosper, toutes les grandes firmes susceptibles de fournir du matériel militaire à l'Egypte étaient présentes à cette rencontre.

Au cours d'une conférence de presse donnée dans la matinée, le président Sadate s'était contenté toutefois de répondre « *No comment* » aux questions concernant l'achat par son pays d'équipements militaires, et notamment de chasseurs du type Jaguar. Le sentiment, dans les milieux politiques de Londres, est cependant que les conversations sur ce sujet ont progressé favorablement. En dépit de quelques résistances très sérieuses au sein du cabinet britannique, il est probable que la Grande-Bretagne acceptera de vendre aux Égyptiens non seulement des avions mais aussi des missiles et des unités navales.

Sur le plan politique, le président égyptien a indiqué que, usant de son influence auprès des dirigents d'Israël, M. Wilson avait favorisé la signature de l'accord de dégagement dans le Sinaï. Il serait souhaitable désormais, estime-t-il, que la Grande-Bretagne et la France poussent à la recherche d'une « *solution globale* » au Proche-Orient et participent à la garantie d'un tel règlement.

Pour expliquer son désir de voir convoquer une nouvelle conférence *de Genève, le président* Sadate a laissé entendre qu'il ne comptait guère sur une initiative des Etats-Unis dans ce domaine, en période préélectorale. — J. W.

● *Israël souhaite que des contingents* de militaires néerlandais et belges viennent renforcer les troupes des Nations unies cantonnées dans le Sinaï et sur le plateau du Golan. « *Un tel apport est très souhaitable et nous recommanderons ces deux pays si le conseil de sécurité nous demande notre avis* », a déclaré M. Ygal Allon, ministre israélien des affaires étrangères, qui doit prochainement visiter les Pays-Bas et la Belgique.

● *L'O.L.P. a été admise* par acclamations comme observateur à la conférence de la F.A.O., qui s'est ouverte samedi 8 novembre à Rome. La qualité d'observateur lui avait été reconnue l'an dernier à l'Assemblée générale des Nations unies, et lui avait été aussi accordée à la Conférence mondiale de l'alimentation, qui s'était tenue à Rome en novembre dernier. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Portugal

PROVOQUANT UN DÉBUT DE PANIQUE

De violents incidents ont interrompu la manifestation de soutien au gouvernement

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — Est-on passé si près de la catastrophe au Portugal ce dimanche 9 novembre sur la place du Commerce à Lisbonne ? La manifestation d'appui au sixième gouvernement *provisoire, organisée par* le parti socialiste (P.S.) et le parti populaire démocratique (P.P.D.), s'achevait. Au balcon du ministère du commerce extérieur, l'amiral Pinheiro de Azevedo en terminait avec son discours, fréquemment interrompu par la foule qui, depuis trois bonnes heures, lui offrait ce qu'il était venu chercher : la possibilité d'affirmer, comme il le fit, que « *l'énorme majorité du peuple portugais était avec lui* ». Après Porto, le 26 octobre dernier, après Faro, au milieu de la semaine dernière, avant d'autres villes où il se propose d'aller, le premier ministre avait obtenu incontestablement le plus grand succès de sa tournée « plébiscite ».

En face de lui, en face de ses voisins immédiats, MM. Mario Soares, secrétaire général du parti socialiste, et Sa Carneiro, secrétaire général du parti populaire *démocratique*. Soixante-dix mille à quatre-vingt mille personnes scandaient qu'il n'y avait qu' « *un gouvernement possible, le sixième, et aucun autre* ».

Foule immense. Ici à gauche, les socialistes en majorité sous la forêt de leurs drapeaux rouges avec un poing jaune ; là, au centre, quelques centaines de militants du Parti populaire monarchiste (P.P.M.) sous leurs drapeaux bleus et blancs ; à droite, *les partisans du P.P.D. sous les* banderoles célébrant la social-démocratie. Plus loin, encerclant la statue du roi Dom José Ier, d'autres banderoles jaunes et rouges dénonçant le « social-fascisme » témoignaient de la présence des maoïstes du M.R.P.P. (Mouvement pour la reconstruction du parti du prolétariat) voisinant avec d'autres maoïstes, ceux de l'Action ouvriers-paysans (A.O.P.) et avec les gens du parti communiste portugais marxiste-léniniste (M.P.P.M.L.).

Devant cette mosaïque de partis lancés dans un concours de slogants parfois assez dissonants — « *Oui au socialisme, non à la dictature* » (P.S.) ; « *Mort à Cunhal* », « *Enfonçons le marteau dans la tête d'Otelo* » (P.P.D.) — parfois communs, pour réclamer la « *discipline* » ou fustiger la « *fausse information* », le premier ministre avait dénoncé, lui, « *l'intolérance qui répond à l'intolérance et la violence qui appelle la violence* ». Il avait affirmé qu'il était temps de choisir « *entre l'anarchie et la discipline* » et que le gouvernement, pour sa part, avait choisi « *refusant de suivre ces minorités qui veulent s'imposer à la majorité au nom d'une prétendue avant-garde* ». Il avait également essayé de justifier le dynamitage de *Radio-Renaissance et annoncé* que le gouvernement allait prendre des mesures pour désarmer les milices illégales.

Une provocation

A 19 h. 30, plusieurs grenades lacrymogènes éclataient subitement sur la droite, dans les rangs du P.P.D. Provocation ? Intervention de quelques soldats de la police militaire (P.M.) pour *dégager un groupe de militants* du Centre démocratique et social (C.D.S.) infiltrés dans la manifestation ? Alors que plusieurs rafales de fusils-mitrailleurs étaient tirées en l'air par les soldats de la P.M., une partie de la foule, prise de panique, bousculait tout sur son passage, refluait sous les arcades ou s'enfuyait vers les boulevards longeant le Tage. Dans un désordre indescriptible, plusieurs personnes blessées lors de la bousculade, asphyxiées par les gaz ou simplement évanouies étaient évacuées sur des civières. A la tribune, le premier ministre, les yeux en larmes sous l'effet des gaz lacrymogènes, essayait vainement de calmer et de rassurer « *le peuple serein* ». « *le peuple qui ne bouge pas* ».

Quelques minutes plus tard, après l'arrivée d'une centaine de soldats de la P.M. venus en renfort, deux *nouvelles* grenades lacrymogènes explosaient au milieu de la foule, juste sous le balcon. Cette fois, sans doute possible, il s'agissait d'une provocation. Les soldats, nerveux, se croyant attaqués, tiraient des rafales de fusils-mitrailleurs vers le ciel. Sur la place, des milliers de personnes s'étaient jetées à terre en hurlant. Les officiers de la P.M. réussissaient cependant à reprendre leurs hommes en main.

Les insultes et les cris de la foule demandant la dissolution de la police militaire auraient sans doute provoqué un nouvel, et cette fois sanglant, incident sans l'intervention du capitaine Vasco Lourenço, porte-parole du Conseil de la révolution, qui sut convaincre les soldats de quitter les lieux.

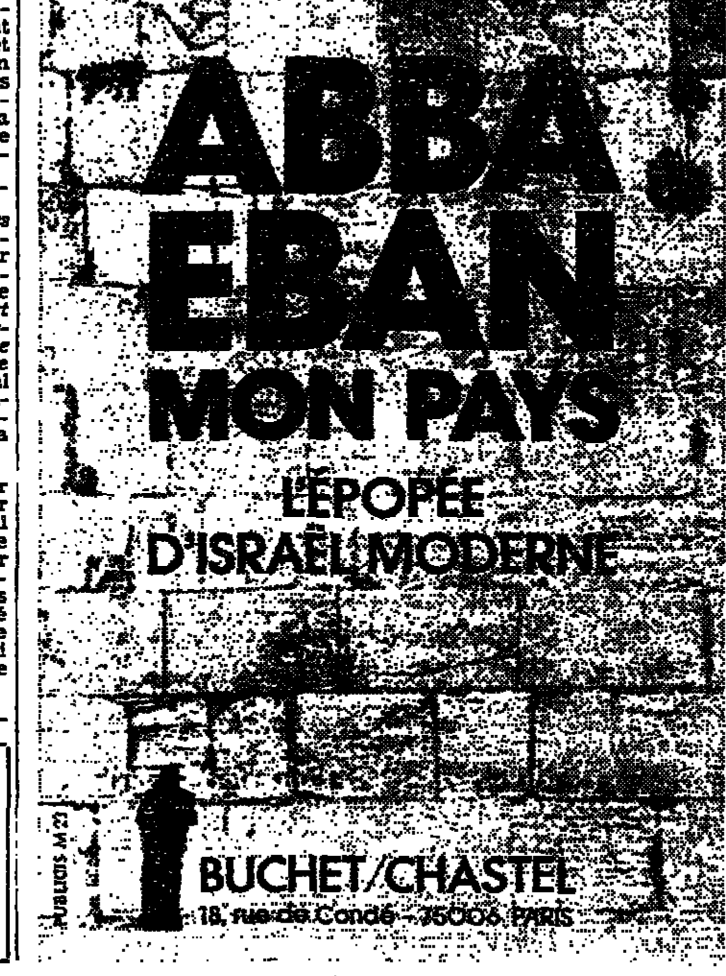
Tout cela montre combien est relative aujourd'hui la « sérénité » du peuple portugais. Le gouvernement ne s'y trompe pas. La mise en « état de prévention » des forces armées a été décrétée par le Copcon à partir du samedi 8 novembre, et pour une période indéterminée. Des appels à la vigilance ont été lancés dimanche 9 novembre par le parti communiste à ses militants, la manifestation de soutien organisée par le P.P.D. et le P.S. pouvant, selon les communistes, « *servir de prétexte à des actes de violence, à une action terroriste et même à une tentative de coup d'Etat* »...

En fait, davantage encore qu'un coup d'Etat toujours annoncé, ce qui menace aujourd'hui directement le Portugal, c'est peut-être les violences de rues et les affrontements incontrôlés. On peut craindre que le pays n'entre dans l'ère des attentats. En donnant l'exemple par son intervention à Radio-Renaissance, le sixième gouvernement a, d'une certaine manière, montré sa faiblesse politique. Pour quel bénéfice ? Rétablir une autorité largement compromise ? Faire taire une opposition d'extrême gauche considérée comme « irresponsable » ?

Le véritable enjeu se situait peut-être ailleurs. Selon différentes informations, non confirmées cependant, il semble que le débat du 7 novembre au Conseil de révolution concernant Radio-Renaissance ait abouti à l'isolement du général Otelo de Carvalho, commandant du Copcon et qui était totalement opposé à une intervention contre l'émetteur. Sur ce point, il aurait été en désaccord avec le président de la République, le général Costa Gomes, et avec le général Fabiao, chef d'état-major des forces armées. Or de nombreux membres du Conseil de la révolution, notamment ceux du « groupe des Neuf », estiment que le dénouement de la crise portugaise passe, dans un premier temps, par l'élimination politique du général Otelo de Carvalho.

Peut-on, à partir de là, supposer que, après avoir pendant des mois grignoté ou tenté de grignoter les positions de la gauche communiste et de la gauche révolutionnaire dans différents domaines (presse, réforme agraire, syndicats, commissions de travailleurs), le sixième gouvernement, *fort de l'appui populaire*, pourrait s'attaquer de front au problème des forces armées ? Une dissolution éventuelle de la police militaire, réclamée par certains depuis dimanche soir, marquerait dans ces conditions le deuxième stade de l'offensive menée contre le général Otelo de Carvalho.

PIERRE GEORGES.



Allemagne fédérale

DANS LA PERSPECTIVE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 1976

Les socialistes allemands vont tenir à Mannheim le « congrès de la consolidation et de l'unité »

Le congrès du parti social-démocrate allemand se tient du 11 au 15 novembre à Mannheim en présence d'une centaine d'invités et d'un millier de journalistes. Les 436 délégués devront examiner quelque 1 400 résolutions et élire les instances dirigeantes du parti. M. Willy Brandt est le seul candidat à la présidence, et le chancelier Schmidt se représente à la vice-présidence.

Le principal point de l'ordre du jour est le programme à long terme du S.P.D. intitulé « cadre d'orientation 85 ». Les délégués se prononceront d'autre part sur la politique économique du gouvernement fédéral et sur l'extension de la cogestion dans les grandes entreprises.

En marge du congrès, plusieurs chefs de gouvernements sociaux-démocrates — MM. Kreisky (Autriche), Jörgensen (Danemark), Wilson (Grande-Bretagne), Den Uyl (Pays-Bas), ainsi que l'ancien premier ministre finlandais, M. Sorsa, — auront des entretiens avec le chancelier Schmidt et M. Brandt.

De notre correspondant

Bonn. — Le congrès de Hanovre en 1973 avait été celui du triomphe, le congrès de Mannheim sera celui de la consolidation. La formule résume l'appréciation que les dirigeants sociaux-démocrates portent aujourd'hui sur la situation de leur parti. A Hanovre, le S.P.D. venait de remporter les élections de novembre 1972. *M. Willy Brandt était alors* au sommet de sa gloire. Malgré les prédictions des Cassandres, l'unité du parti avait bien résisté aux luttes de tendances. L'alliance du centre gauche et de la gauche donnait un nouveau visage au S.P.D.

Depuis, le parti a dû surmonter une crise qu'il ne prévoyait pas, mais à laquelle il était mieux préparé que le ne croyaient bon nombre de ses membres. Non seulement *il n'a pas souffert* du remplacement à la chancellerie de M. Brandt par M. Schmidt, mais l'ancien chancelier *lui-même*, qui semblait en mai 1974 un homme politiquement et moralement fini, a réussi à s'imposer à nouveau à l'intérieur de son parti comme sur la scène internationale. Le S.P.D. a même profité de cette distribution des rôles entre les deux hommes que leur tempérament, leur histoire et leurs aspirations *séparent mais qui ont établi* une coopération confiante. M. Brandt est incontesté à la tête du S.P.D. et M. Schmidt ne songe pas, comme il le dit lui-même, à « *coiffer les deux casquettes* ».

Complétant la « *troïka* » social-démocrate et veillant avec un soin jaloux à la cohésion de l'ensemble, M. Herbert Wehner, président du groupe parlementaire au Bundestag, fait manœuvrer ses députés un peu à la manière des *légions romaines. M.* Schmidt agit, M. Brandt rassemble et M. Wehner organise.

Une volonté de compromis

Le S.P.D. offre souvent l'image d'un parti divisé, déchiré par les luttes de tendances, tiré vers le marxisme par ses turbulents « *Jusos* » (Jeunes socialistes) ou entraîné loin vers le centre modéré *par une aile droite organisée* en fraction. L'image n'est, certes, pas fausse. Il suffit pour s'en convaincre de lire les discours des uns faisant l'apologie de l'« *économie sociale de marché* », et les résolutions des autres réclamant une planification démocratique, ainsi que la nationalisation des banques et des grandes entreprises. Mais tous les groupes ont su, jusqu'à maintenant, passer les compromis nécessaires à la survie du parti, car tous sont convaincus qu'en dehors de cette organisation gigantesque de près d'un million de membres entretenant des relations étroites avec des syndicats puissants, ils seraient, à plus ou moins long terme, éliminés de la vie politique.

Tout indique qu'à Mannheim cette unité sera maintenue. La direction du parti s'y est employée au cours des dernières semaines. Elle fera l'impossible pour que l'alliance nouée à Hanovre soit reconduite.

Le texte de « l'orientation 85 » soumis aux délégués de Mannheim est certes légèrement plus à gauche que la première esquisse repoussée par le congrès de Hanovre, mais il est accepté par la droite. L'objectif de ce programme à long terme est d' « *actualiser le programme de Bad-Godesberg* » datant de 1959. A ce congrès, le parti social-démocrate allemand avait répudié officiellement le marxisme et proclamé son attachement au *système économique et social* de la République fédérale. Cette « *actualisation* » n'est pas allée sans mal, car le programe de Bad-Godesberg contient des formules ambiguës que n'interprètent pas de la même façon la droite et la gauche. « *Concurrence autant que possible, planification autant que nécessaire* », déclare-t-il, par exemple. La droite insiste sur le premier terme de la formule, la gauche ne veut retenir que le second.

Un débat économique difficile

La commission du programme à long terme propose une orientation indirecte des investissements privés grâce à une amélioration et à une coordination des instruments déjà à la disposition des pouvoirs publics et à l'obligation imposée aux entreprises de faire connaître leurs investissements. « *Il s'agit de changer le cadre global de l'activité économique*, explique M. Ehmke, un des présidents de la commission, *mais la décision d'investir doit rester dans tous les cas aux entrepreneurs.* » Les tenants de l'économie de marché au sein du S.P.D. considèrent l'obligation d'annoncer les investissements comme « *un simple prolongement de la statistique* ». Une minorité *de la commission* s'est cependant prononcée pour un contrôle plus strict des investissements privés, allant jusqu'à la possibilité d'interdire un investissement et pour une socialisation des banques, des assurances et des *konzern*. La gauche mesurera ses forces sur cette résolution minoritaire.

L'entente relative sur les objectifs à long terme résistera-t-elle aux débats sur la politique économique actuelle du gouvernement fédéral ? C'est là le point d'interrogation essentiel du congrès de Mannheim. « *Le danger de contradiction et de collision est grand*, explique un député de l'aile gauche. *Par exemple : demain contrôle public des investissements aux dépens du privé, aujourd'hui des investissements privés presque incontrôlés aux dépens de la collectivité ; demain, lutte contre les sociétés multinationales, aujourd'hui arrangement avec elles.* »

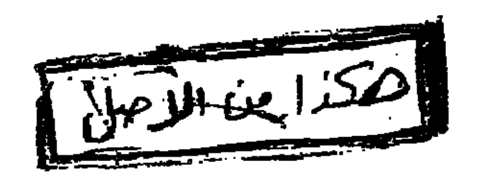
Le parti n'a pas accepté sans réticences les compressions budgétaires, les aides aux entreprises qui n'étaient pas compensés par des efforts similaires en faveur des couches populaires, une politique économique qui doit plus aux principes du libéralisme qu'aux préoccupations sociales. La crise a jeté bas les velléités réformistes du gouvernement libéral socialiste. La science économique de M. Schmidt n'est plus incontestée comme le montre la publication par un groupe d'universitaires d'un mémorandum critiquant vigoureusement l'orientation suivie jusqu'à maintenant et proposant une politique de rechange. (*Le Monde* du 6 novembre). La persistance d'un chômage massif est difficilement admise par un parti qui a toujours placé le plein emploi parmi ses objectifs prioritaires.

« *La discussion sera vive, mais n'ira pas jusqu'à la rupture, parce que personne n'a de solution miracle à proposer* », déclare un membre du centre gauche. La formule vaut aussi bien pour les Jusos et leur catalogue de revendications trop parcellaires pour constituer un programme d'action, que pour le chancelier lui-même dont la politique économique n'a pas été couronnée du succès espéré. A Mannheim, le développement de la discussion dépendra surtout du discours de M. Schmidt. Plusieurs dirigeants de la « *coalition gauche-centre gauche* » l'ont instamment *prié* de renoncer à son numéro habituel de *dompteur* et de ne pas « *chatouiller les nerfs des congressistes* », pour reprendre l'expression de l'un d'eux.

En ce qui concerne l'extension de la cogestion dans les grandes entreprises, le danger peut venir d'une coalition passagère entre la gauche et les syndicalistes qui n'acceptent pas les concessions jugées trop importantes consenties aux *libéraux. Selon certaines* indiscrétions des dirigeants, libéraux et sociaux-démocrates se seraient déjà mis d'accord sur un projet très éloigné des revendications syndicales puisqu'il consacrerait la prépondérance des représentants des actionnaires au sein des conseils de surveillance.

M. Wehner a sermonné ses troupes : « *Ou bien le congrès se reconnaîtra, uni, derrière la politique du gouvernement Helmut Schmidt, ou bien il se perdra dans des conceptions qui, depuis longtemps appartiennent au passé.* » L'avertissement est net. Ou bien le parti soutiendra le gouvernement, ou bien le S.P.D. sera renvoyé sur les bancs de l'opposition dont il a mis si longtemps à sortir.

DANIEL VERNET.



EUROPE

Espagne

LA SANTÉ DU GÉNÉRAL FRANCO.

Les ultras espèrent encore un « miracle »

De notre envoyé spécial

Madrid. — Le hall de l'hôpital de La Paz, où le général Franco a été opéré pour le seconde fois le 7 novembre, a servi de cadre à une cérémonie qui n'est pas seulement formelle. C'est un « remake » de juillet 1974, alors que les hiérarques du régime se rendaient chaque jour à l'hôpital Francisco-Franco, où le Caudillo était hospitalisé. La liste des personnalités, citées avec soin par la presse, la radio et la télévision, a son importance. Lorsque tout paraît perdu, les plus hautes autorités de l'Etat sont naturellement présentes. Lorsque l'espoir renaît, les « durs », les fidèles de la vieille garde, arrivent en plus grand nombre. C'est un signe, leur manière de montrer que peut-être, comme en juillet 1974, le « miracle » aura lieu.

Dimanche 9 novembre, Nicolas Franco, frère aîné du Caudillo, âgé de quatre-vingt-six ans, s'est rendu lui aussi à l'hôpital. Il avait été frappé en 1972 d'une attaque d'hémiplégie et avait même été donné pour mort par la faculté. Il se porte aussi bien que possible et marche très convenablement, appuyé au bras de sa femme. N'est-ce pas la preuve que la famille Franco n'est pas comme les autres ? Et qu'après tout...

Lundi matin, le Caudillo, dont la situation était officiellement qualifiée de « stationnaire », était encore, selon le chirurgien chef qui l'a opéré, en salle de réanimation et sous « respiration artificielle ». Cela ne veut pas dire grand-chose.

Le prince Juan Carlos, dont les visites coïncident évidemment avec les heures les plus dramatiques, a toujours le ton sérieux et juste. Depuis une semaine, il a pris, selon ses conseillers, deux décisions personnelles. La première, largement commentée, a été de partir dans l'heure pour le Sahara. La seconde, de moindre ampleur, a consisté, vendredi dernier, à obtenir du conseil des ministres la nomination de deux commissions. La première chargée d'étudier un régime économique spécial pour les deux provinces basques de Biscaye et de Guipuzcoa, « punies » en 1937. La seconde devant préparer une réforme très attendue de la santé. La date limite imposée aux deux commissions pour terminer leurs travaux est la fin de 1976. Dans certains milieux, on espérait la semaine dernière que le conseil des ministres de vendredi pourrait adopter une proposition à transmettre aux Cortès pour l'abrogation du décret-loi de 1937, qui a annulé les privilèges fiscaux des deux provinces basques. Il n'en a rien été, le prince, chef d'Etat en fonctions, ne disposant pas de toute manière des pouvoirs législatifs exceptionnels accordés au Caudillo depuis 1938.

Les audiences civiles et militaires de la Zarzuela ne sont plus rendues publiques depuis que Juan Carlos assure l'intérim, mais, de bonne source, on affirme qu'il a reçu, la semaine dernière, entre autres personnalités, l'archevêque de Madrid, Mgr Tarancon, chef de file de l'église post-conciliaire, le comte de Motrico, ancien ambassadeur à Paris et à Washington, l'un des avocats les plus convaincus de l'« ouverture du régime », et aussi le général Manuel Diez Alegria, ancien chef du haut état-major. Le général, limogé en 1974, est en réserve. Il est aujourd'hui plutôt « civil » que militaire. Mais ses sympathies pour les libéraux sont bien connues. Nuance sans doute. Mais à Madrid aujourd'hui les nuances comptent. — M. N.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● PAS DE SAUF-CONDUIT POUR LE NEVEU D'ALLENDE. — M. Andrés Pascal Allende, neveu de l'ancien président Salvador Allende, l'un des principaux dirigeants du mouvement clandestin de la gauche révolutionnaire (MIR), s'est réfugié, le vendredi 7 novembre à l'ambassade de Costa-Rica à Santiago, avec sa compagne Mary Ann Beausire. Le Costa-Rica n'a pas encore décidé s'il accorderait le droit d'asile au neveu de l'ancien président, a déclaré le porte-parole du ministère costa-ricain des affaires étrangères. De leur côté, les autorités chiliennes ont fait savoir qu'elles n'accorderaient pas de sauf-conduit aux deux militants révolutionnaires qu'elles considèrent comme des « *délinquants de droit commun* ». — *(Reuter.)*

Sri-Lanka

● UN PROJET DE LOI PRÉVOYANT LA NATIONALISATION des banques étrangères a été présenté, le 6 novembre, par le ministre des finances, M. Félix Diaz Bandaranaïke. Ces établissements sont au nombre de sept (trois britanniques, trois indiens, un pakistanais).

DIPLOMATIE

Le froid entre les Grands

(Suite de la première page.)

Autrement dit, les Soviétiques affirment toujours que leur nouveau bombardier subsonique, le Backfire (1), selon la terminologie de l'OTAN, ne doit pas être inclus dans les 2 400 vecteurs stratégiques autorisés par le projet d'accord ; ils n'auraient pas davantage accepté le projet américain selon lequel le Backfire ne figurerait pas dans le décompte, à condition que les Soviétiques en limitent le nombre à 200.

De leur côté, les Américains maintiennent toujours que leur « missile de croisière » (*cruise missile*) *engin non balistique* lancé d'un avion ou d'un sous-marin, n'est pas un missile stratégique à inclure dans le décompte des engins autorisés. Mais les Soviétiques estiment que tout engin d'une portée dépassant 375 miles (600 km environ) doit y être inclus.

Ainsi, l'accord, dont M. Kissinger disait récemment qu'il était en voie d'être atteint, bute toujours sur les mêmes difficultés.

M. Ford, apparemment résigné à ne pas recevoir M. Brejnev cette année, ni même avant le printemps 1976, en profite pour affirmer son désir de négocier sans date limite. En fait, un accord intervenant au printemps de l'année prochaine, suivi de la visite du secrétaire général soviétique, servirait très bien les intérêts électoraux du président Ford. Il ressort de ses déclarations aux journalistes, en effet, qu'il compte sur l'amélioration de la situation économique et sur les progrès de la politique de détente pour rallier d'abord sur son nom le parti républicain, puis la majorité des électeurs au scrutin présidentiel de novembre prochain.

Dans l'immédiat, toutefois, la politique de détente, et, plus précisément, la négociation SALT, souffrent de difficultés supplémentaires, liées aux remous de la politique intérieure. L'élimination de M. Schlesinger, très mal accueillie au Pentagone, a renforcé les chefs militaires dans leur méfiance et même leur opposition à la diplomatie personnelle de M. Kissinger. Selon M. Middleton, correspondant militaire du *New York Times*, les milieux du Pentagone reprochent à M. Kissinger d'avoir préféré ignorer les preuves des nombreuses violations du premier accord SALT commises par les Russes. Les services de renseignements militaires auraient, écrit-il, des informations précises, appuyées sur des documents photographiques, établissant que les Russes auraient systématiquement « triché » dans de nombreux secteurs, et notamment en construisant des silos d'engins balistiques intercontinentaux en nombre supérieur au conting ènt prévu, et deux cents centres de « *commande et de contrôle* » pouvant être rapidement convertis en rampes de lancement. Selon les milieux militaires, toujours cités par le *New York Times*, M. Kissinger serait resté sceptique devant ces informations, et aurait même estimé que, mêmes vérifiées, ces violations devaient avoir eu lieu à l'insu des dirigeants civils de Moscou.

Au Congrès, d'autre part, la commission de la Chambre enquêtant sur les services de renseignements exige de la Maison Blanche par voie de réquisition judiciaire *(subpoena)* la communication des documents concernant l'observation par les Russes de l'accord de 1972 sur la limitation des armements stratégiques. La commission estime que le gouvernement aurait délibérément « *trafiqué* » les rapports concernant les forces militaires soviétiques et notamment leurs capacités nucléaires. Il est évident que l'initiative de la commission a été stimulée par l'élimination de M. Schlesinger. Pour sa part, la Maison Blanche n'entend pas fournir à la commission des documents portant sur des questions actuellement discutées par les négociateurs américains et soviétiques à Genève.

En définitive, le départ de M. Schlesinger complique plutôt qu'il ne facilite la tâche de M. Kissinger. On tient de bonne source que le secrétaire d'Etat, loin de favoriser l'élimination de son adversaire, aurait au contraire insisté pour le maintien d'un homme pour lequel il avait beaucoup d'estime et qui, pratiquement, le dédouanait auprès des chefs militaires. Il n'est pas établi, en effet, que M. Rumsfeld, nouveau secrétaire d'Etat à à la défense, soit en mesure, à condition même qu'il le veuille, de résister aux pressions du Pentagone. Néanmoins, M. Rumsfeld a l'avantage insigne sur son prédécesseur d'être plus souple et d'avoir l'oreille du président, dont il est le « *copain* ». Le président Ford, justifiant devant les journalistes le remaniement gouvernemental, a reconnu qu'une « *tension croissante* », affectant la cohésion de l'équipe gouvernementale, se développait entre MM. Schlesinger et Kissinger. Il a même prédit que MM. Rumsfeld et Kissinger ne seraient pas toujours d'accord, mais, a-t-il ajouté, « *l'atmosphère au sein du gouvernement sera meilleure...* ».

HENRI PIERRE.

(1) Introduit en 1974 dans l'arsenal soviétique, le Backfire a un rayon d'action de 3 600 miles (environ 6 000 kilomètres). Il ne peut donc pas atteindre le territoire américain et regagner ses bases en U.R.S.S., mais les Américains font valoir qu'il pourrait être ravitaillé en vol ou encore se poser à Cuba.

L'ARME « RÊVÉE » ?

L'accord conclu à Vladivostok en novembre 1974 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique limitait le nombre de vecteurs d'armes stratégiques à deux mille quatre cents pour chacun des pays. Ces vecteurs d'armes stratégiques étaient à la fois les bombardiers et les sous-marins nucléaires. Mais comment définir une arme stratégique ? Est-ce une fusée à longue portée qui, une fois lancée, suit une trajectoire balistique ? Ou seulement une fusée à longue portée ?

La controverse s'est engagée depuis un an déjà entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à propos d'un nouveau type de missile américain, le Cruise. C'est un missile encore en cours de mise au point, dont les premiers essais en vol ne commenceront qu'en 1976. Mais ses caractéristiques lui permettent d'échapper à la classification traditionnelle.

Il en existe deux versions. Le Cruise stratégique possède une tête nucléaire et sa portée est d'environ 1 500 milles nautiques (2 700 kilomètres). La version tactique est une arme conventionnelle d'une portée beaucoup plus réduite.

C'est le missile stratégique qui inquiète les Soviétiques. Développé conjointement par la marine et l'Air Force américaines, il fait appel aux technologies les plus avancées. Les techniciens ont d'abord réussi à le miniaturiser suffisamment pour qu'il puisse être lancé d'un tube lance-torpilles, et c'est un des arguments principaux utilisés par les Etats-Unis pour affirmer qu'il ne saurait tomber sous le coup des accords de Vladivostok. Le Cruise stratégique ne mesure, en effet, que 6 mètres de long et a un diamètre de 50 centimètres. Malgré sa petite taille, il peut emporter le carburant dont il a besoin pour atteindre son objectif.

Une caractéristique non moins remarquable est son système de guidage, qu'il emprunte à certains missiles de courte portée déjà placés à bord de navires de surface. Il vole très bas, à moins de 200 mètres du sol, en suivant les courbures du terrain. Sa trajectoire n'est donc pas balistique, et c'est à peine si les radars les plus perfectionnés peuvent le détecter. Il emporte avec lui le profil de trajectoire qu'il doit suivre, un radar mesure constamment son altitude, et il est guidé par une centrale à inertie. Les Américains affirment que la précision de son tir, après un trajet de 2 700 kilomètres, est de l'ordre de 200 mètres, 60 mètres même affirment certains. Le système de guidage a séjà subi des essais en vol.

Son coût ? 500 000 dollars environ dit le Pentagone, soit 2,25 millions de francs. Les Américains ont peut-être réussi, avec le missile Cruise, l'arme rêvée, de petite taille, relativement bon marché. M. Schlesinger la voyait surtout à bord de bombardiers, et de sous-marins, nucléaires ou non. Elle permettra, en effet, d'atteindre les positions adverses et notamment les bases de départ de l'appareil de représailles sans avoir à s'aventurer en terrain étranger. L'armée de l'air américaine n'est pas trop pressée d'acquérir le missile car elle craint qu'il ne rende quelque peu caduc le nouveau bombardier B-1 qu'elle développe et dont le coût unitaire, 18,5 millions de dollars, révèle la complexité. La marine, en revanche, est enthousiaste et verrait volontiers le Cruise sur tous les sous-marins. Elle pourrait construire un millier de ces engins.

L'AGENCE TASS CRITIQUE LE PRÉSIDENT FORD

(De notre correspondant.)

Moscou. — Pour la première fois depuis longtemps, l'agence Tass vient de critiquer ouvertement le président Ford. Dans un compte rendu commenté de l'intervention du chef de la Maison Blanche, dimanche, l'agence officielle soviétique constate que le président « *a consacré une grande partie de son intervention à la nécessité d'accroître le budget militaire et de renforcer le potentiel de guerre des Etats-Unis* ».

Précisant que M. Ford a demandé à la Chambre des représentants de reconsidérer les coupes faites dans le budget du Pentagone, l'agence Tass poursuit : « *Rendant apparemment hommage aux partisans du maintien de la tension internationale, Ford a déclaré que la force est l'unique fondement efficace de la paix. Parmi les nouveaux membres de mon gouvernement figure Rumsfeld, dont la fidélité à la politique d'une défense puissante a été illustrée au Congrès et au poste de représentant des Etats-Unis à l'OTAN, a souligné Ford.* »

Il est très rare que les commentateurs soviétiques s'en prennent personnellement au président des Etats-Unis. Celui-ci est en général épargné, au bénéfice du doute et du réalisme, au détriment du chef du Pentagone, traditionnel bouc émissaire des « *milieux impérialistes* ».

Ce commentaire de Tass, qui est reproduit sous une forme abrégée par la *Pravda* de ce lundi 10 novembre, constitue en fait la première réaction soviétique officieuse au limogeage de M. Schlesinger. A la satisfaction des premiers jours succède la prise de conscience de certaines réalités : le renvoi de M. Schlesinger, dû à des considérations avant tout électorales, ne facilitera pas forcément le développement des relations soviéto-américaines, en particulier dans le domaine de la limitation des armes nucléaires ; il risque d'autre part de renforcer le camp des « *ennemis de la détente* ». Voilà sans doute ce qui explique la portion congrue réservée à ces mêmes relations soviéto-américaines dans le rapport d'activité du parti présenté jeudi dernier au Palais des congrès du Kremlin par M. Arvid Pelche (*Le Monde* du 8 novembre). — J. A.

ASIE

Bangladesh

Les nouveaux dirigeants ont, semble-t-il, déjoué un coup de force soutenu par New-Delhi

La situation est redevenue calme à Dacca, indique-t-on à New-Delhi de source diplomatique. Seul signe des troubles des jours précédents : des détachements de l'armée stationnent devant certains édifices publics. L'aéroport a été rouvert dimanche 9 novembre au trafic international. Radio-Dacca a rappelé à la population que les réunions publiques et les grèves étaient interdites.

Devenu l'« homme fort » du Bangladesh, le général Ziaur Rahman a fait libérer sept détenus politiques, notamment le commandant Jalil, héros de la guerre de libération, et M. Abdur Rab, responsable étudiant, l'un et l'autre dirigeants du parti socialiste national, incarcérés sous le régime de Mujibur Rahman, et MM. Takhrudin Thakur et Moazzem Hossain, anciens ministres du gouvernement Moshtaque Ahmed, qui avaient été emprisonnés la semaine dernière après le coup de force du général Khalid Mosharaff.

Le général Ziaur Rahman se serait entouré d'un conseil de trois membres dont la composition et les intentions n'ont pas été précisées. Un nouveau président de la Cour suprême, M. Mahmoud Hussein, a prêté serment samedi. Il remplace M. A. M. Sayem, devenu chef de l'Etat : ce dernier a déclaré qu'il se fixerait pour tâche de préparer la venue au pouvoir de représentants élus du peuple.

Dans la première correspondance en provenance de Dacca parvenue à un quotidien étranger, un journaliste bengalais écrit lundi 10 novembre dans le *Financial Times* : « *Il existe maintenant des indications précises selon lesquelles le coup de force du général Khalid Mosharaff était soutenu par l'Inde. Leur plan était de libérer les quatre dirigeants du régime de Mujibur Rahman et d'installer deux d'entre eux au pouvoir en tant que président et premier ministre et d'invoquer ensuite le traité indo-bengalais, en vertu duquel, si le Bangladesh le demande, l'Inde s'engage à aider ce pays à faire face à toute menace portée à sa sécurité.* »

Ce scénario a été compromis, poursuit le journaliste, lorsque les quatre anciens lieutenants de Mujibur Rahman furent assassinés à la prison centrale de Dacca dans la nuit du 2 au 3 novembre. Ayant compris que leur opération avait de ce fait échoué, les putschistes auraient alors tenté de se maintenir au pouvoir et de recueillir un soutien populaire. Mais la majorité des militaires, écrit encore ce témoin, sont très hostiles aux Indiens. Aussi, dans la nuit de jeudi à vendredi, prirent-ils la décision de faire libérer le général Ziaur Rahman, qui avait été conduit en prison après la prise du pouvoir par le général Khalid Mosharaff. Celui-ci aurait été tué. « *Il y a encore, au sein des forces armées, des groupes dissidents qui n'acceptent pas les ordres* », ajoute le journaliste.

PÉKIN SOUPÇONNE L'U.R.S.S. ET L'INDE D'AVOIR FAVORISÉ LE COUP DE FORCE DU 3 NOVEMBRE

(De notre correspondant.)

Pékin. — Après une semaine d'un prudent silence, Pékin vient de faire écho aux événements du Bangladesh dans des termes laissant assez clairement voir où vont les sympathies de la Chine. Selon une dépêche de Chine nouvelle, diffusée dimanche 9 novembre, le général Ziaur Rahman « *a écrasé un coup d'Etat militaire* » monté par son collègue le général Mousharaf. Celui-ci, selon la même dépêche, avait « *usurpé* » le pouvoir et c'est « *à la demande du peuple, des forces armées et de la police* » qu'a agi le général Rahman.

Chine nouvelle considère comme significatif que l'agence Tass et le gouvernement indien aient rapporté « *très rapidement* » le coup d'Etat du 3 novembre. Citant des agences étrangères, elle fait état, en revanche, de l'inquiétude des autorités de Delhi depuis le renversement de situation intervenu le vendredi 7 novembre.

Pékin s'abstient de porter des jugements trop précis sur les personnalités civiles mêlées aux événements de Dacca, de même que de tout commentaire sur les orientations de l'équipe formée par M. Sayem et les dirigeants militaires. On retiendra seulement de cette première réaction que Pékin soupçonne fortement l'U.R.S.S. et l'Inde d'avoir favorisé le putsch du 3 novembre, mais estime avoir retrouvé dans le nouveau gouvernement bangalais un interlocuteur aussi valable que l'avait été pour la Chine, M. Moshtaque Ahmed, avec qui le dialogue avait été noué immédiatement après la mort de Mujibur Rahman, le 15 août.

ALAIN JACOB.

Vietnam

La réunification sera précédée de l'élection d'une Assemblée constituante

Saigon *(A.F.P.)*. — La réunification des « *deux régions du Vietnam* » sera « *rapide* ». Elle sera précédée d'élections générales dans l'ensemble du pays, qui conduiront à la désignation d'une Assemblée nationale chargée de voter une nouvelle Constitution et de mettre en place de nouvelles institutions. C'est ce qu'ont déclaré dimanche 9 novembre, au cours d'une conférence de presse commune, le secrétaire d'Etat à la présidence du gouvernement révolutionnaire provisoire, M. Ung Ngoc wy, le porte-parole du comité militaire de gestion de la région saigonnaise, le colonel Duong Dinh Thao, et le secrétaire de la conférence régionale élargie du Sud, M. Ho Xuan Son.

Cette « *conférence élargie* » du Sud, composée de personnalités politiques directement rattachées au régime révolutionnaire et de personnalités « *progressistes* », a désigné les membres de la délégation sudiste qui se réunira avec une délégation du Nord pour mettre au point les modalités des élections générales et de la réunification. La date et le lieu de réunion des délégations seront précisées ultérieurement. Les orateurs se sont refusés à faire une quelconque prédiction sur la date d'aboutissement du processus de réunification.

Composée de vingt-cinq personnes, la délégation du Sud sera conduite par le secrétaire de la section sudiste du Parti des travailleurs, M. Pham Hung. Elle comprend également M. Nguyen Huu Tho et M. Huynh Tan Phat, respectivement président du F.N.L. et président du G.R.P. La délégation du Nord sera dirigée par M. Truong Chinh, président de l'Assemblée nationale de Hanoï.

Cinq personnalités du Parti des travailleurs du Vietnam siégeront dans la délégation du Sud. Parmi les autres principales personnalités faisant partie de cette délégation figurent le ministre des affaires étrangères du G.R.P., Mme Nguyen Thi Binh, Mme Ngo Ba Thanh, ancienne présidente d'un mouvement de femmes en opposition au régime Thieu ; M. Ho Ngoc Nhuan, directeur du journal indépendant *Tin Sang* ; Me Tran Ngoc Lieng, qui fut incarcéré par le précédent régime, et des représentants des religions : trois membres du clergé bouddhiste (dont la bonzesse supérieure Huynh Lien), caodaïste, un hoa-hao et deux catholiques, et M. Huyuh Tam Nam, ancien dirigeant étudiant emprisonné jusqu'au début de 1975.

AMÉRIQUES

Argentine

L'aviation est engagée contre la guérilla

Buenos-Aires *(A.F.P., Reuter)*. — Plus de mille trois cents personnes ont été arrêtées dans la nuit du 8 au 9 novembre au cours d'une vaste opération anti-guérilla à Mendoza, dans l'ouest de l'Argentine, a-t-on appris officiellement à Buenos-Aires dimanche.

La lutte contre la guérilla d'extrême gauche a par ailleurs fait huit morts samedi 8 novembre dans la province de Tucuman : six guérilleros et deux soldats. Des bombardiers des forces aériennes argentines ont attaqué des positions tenues par les guérilleros dans cette province. Selon un communiqué de l'aviation, des chasseurs bombardiers du type Douglas A-4-H ont lancé des bombes à fragmentation et ont mitraillé des objectifs dans la province de Tucuman, « *en accord et coordination avec les forces terrestres* ». Un repérage aérien avait permis de localiser un campement et des éléments subversifs, précise le communiqué.

La cinquième brigade de l'armée de terre argentine est engagée contre les guérilleros dans la région de Tucuman depuis février dernier. Selon les sources officielles, les insurgés auraient perdu une centaine d'hommes depuis le début de l'opération, dont deux de leurs principaux chefs.

Sur le plan politique, l'offensive de l'opposition contre la présidente Isabel Peron se poursuit. Celle-ci est notamment accusée d'avoir, le mois dernier, signé un chèque de 887 000 dollars sur les deniers de l'Etat pour payer des dettes privées. Le parti démocratique progressiste a demandé à son tour, le 8 novembre, à la présidente de démissionner.



(Dessin de PLANTU.)

POLITIQUE

L'Association des conseils politiques s'inquiète de la limitation des moyens financiers des candidats aux élections

Les membres de l'Association internationale des conseils politiques, qui ont tenu leur huitième congrès à Paris les 6 et 7 novembre, réuniront leurs prochaines assises à Washington en novembre 1976. A cette occasion, ils affréteront un « charter » afin de permettre à des parlementaires et à des spécialistes des questions électorales européens d'étudier sur place les mécanismes de la campagne présidentielle américaine qui se déroulera à cette époque. Fondée en 1968 par M. Michel Bongrand, qui avait organisé la campagne de M. Jean Lecanuet en 1965 et celle de la majorité en 1967, et par M. Jo Napolitan, conseiller du président Johnson et du parti démocrate, cette association est aujourd'hui présidée par M. Max Beauchez (1). Les congressistes ont décidé de la dénommer désormais Association internationale de communication gouvernementale et politique pour mieux souligner que ses membres s'occupent non seulement des campagnes électorales des partis politiques mais des actions permanentes menées par les gouvernements auprès de l'opinion publique (sécurité routière, énergie, tabac, pollution, etc.). Au cours des débats, M. Clifton White, conseil du parti républicain américain, a fait une communication sur les conséquences de la nouvelle législation des Etats-Unis qui limite les ressources électorales des candidats.

Désormais, un candidat à la présidence ne pourra pas disposer de plus de 10 millions de dollars (près de 5 milliards d'anciens francs) et un candidat à la Chambre des représentants de plus de 150 000 dollars. Ce plafonnement relatif est d'autant plus ressenti que les candidats sont soumis, aux Etats-Unis, à une double campagne électorale, celle destinée à obtenir l'investiture et celle de l'élection proprement dite. Aussi les « conseils politiques » américains cherchent-ils à s'accommoder de la nouvelle loi.

Au cours des débats, ils ont souligné leurs efforts pour redécouvrir... le militantisme, le volontariat, le bénévolat, des citoyens, que les pays européens utilisent depuis longtemps. De même, ils comptent développer les envois de circulaires (auxquelles les postes américaines n'accordent pas de tarif réduit), et les journaux de circonscription de préférence aux vastes mais onéreuses campagnes publicitaires et télévisées. Mais ils redoutent que la limitation des dépenses électorales ne pénalise les candidats nouveaux qui doivent multiplier les efforts pour se faire connaître, n'assure aux sortants une rente de situation et ne bloque le renouvellement politique.

M. Michel Bongrand a souligné qu'en Europe le « marketing électoral » consiste à établir un diagnostic de la circonscription, pui à définir une stratégie opérationnelle, et enfin à fournir une assistance au candidat. Mais pour que le « marketing politique » soit efficace il faudrait, a-t-il estimé, que les investitures soient accordées assez tôt pour que le candidat nouveau acquière la notoriété et provoque l'adhésion dans sa circonscription.

Les congressites ont été reçus par M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, qui leur a déclaré : « *Il n'est pas souhaitable que vous fassiez une politique scientifique, mais la politique d'une époque scientifique. Votre action vous place entre le hasard et la nécessité.* » M. Charles Helou, ancien président de la République du Liban, assistait aux travaux, qui auraient dû se dérouler à Beyrouth si les événements n'en avaient pas décidé autrement.

(1) Avenue Louise, 522, Bruxelles.

« PRÉSENCE SOCIALISTE » SOUHAITE LA RÉUNIFICATION DE TOUS LES MOUVEMENTS D'INSPIRATION RÉFORMISTE

Le mouvement Présence socialiste, que dirige M. Léon Boutbien, ancien député S.F.I.O., et qui se situe dans la majorité présidentielle, a réuni son cinquième congrès samedi 8 et dimanche 9 novembre aux Lilas (Seine-Saint-Denis).

M. Léon Boutbien a regretté que M. Giscard d'Estaing « *déçoive parfois* » ceux qui ont opté pour lui, « *notamment lorsqu'il autorise l'ouverture d'un bureau de l'O.L.P. à Paris, quand il reçoit M. Gérard Nicoud à l'Elysée ou serre les mains des condamnés de droit commun* ».

La motion adoptée à l'unanimité dimanche par le congrès affirme en particulier : « *La division de la France en deux blocs antagonistes et presque égaux en nombre n'est pas une donnée constante de la vie politique française.* » Les membres de Présence socialiste appellent de leur voeu « *la nécessaire réunification de tous les mouvements démocratiques d'inspiration socialiste, réformiste et humaniste* ».

Les élections municipales

SUCCÈS DES BONAPARTISTES A AJACCIO

CORSE : Ajaccio (2e tour).

Inscr., 20 700 ; vot., 13 348 ; suf. expr., 12 959. Liste bonapartiste conduite par Mlle Noëlle Rossini, fille du maire, décédé, 5 398 voix, 4 sièges ; liste Ajaccio-demain, conduite par M. José Rossi, cons. gén., réf.-C.D.P., composée en outre d'un R.I. et de deux centre gauche, 4 691 ; liste d'union de la gauche, conduite par M. Albert Ferracci, P.C.F., 2 870.

[Il s'agissait de compléter le conseil municipal après le décès du maire Pascal Rossini, bonapartiste, survenu le 9 septembre. Pour pourvoir les quatre sièges vacants, six listes étaient en présence au premier tour qui avait donné les résultats suivants : inscr., 20 700 ; vot., 11 715 ; suffr. expr., 11 308 ; liste bonapartiste, 3 799 voix ; liste Ajaccio-demain, 3 054 ; liste du P.C.F., 1 588 ; liste pour le renouveau ajaccien, conduite par M. Ambroise Fieschi, cons. gén., sans étiq., 1 516 ; *liste du P.S.*, conduite par M. Ange Pantaloni, 752 ; liste du Mouvement des *radicaux de gauche*, conduite par M. Antoine Parodin, 599.

Avant le second tour, trois listes s'étaient retirées. Celles du parti socialiste et des radicaux de gauche s'étaient désistées pour la liste du P.C.F. La liste pour le Renouveau ajaccien, dont le leader, M. Fieschi, conseiller général sans étiq., a soutenu la liste conduite par M. José Rossi, s'était également retirée. La liste bonapartiste, conduite par Mlle Rossi et que l'U.D.R. soutenait, l'a emporté assez nettement à ce second tour ; toutefois, elle ne devance celle de M. Rossi, conseiller général d'Ajaccio, que de 112 voix au vote physique (les machines à voter étaient utilisées), l'écart final de 707 voix s'expliquant par l'avantage au vote par correspondance qui a donné 652 voix à la liste bonapartiste et 57 à la liste de M. Rossi. La liste du P.C.F. totalise à 69 voix près le score réalisé au premier tour par les trois listes de gauche.

La percée de M. Rossi, qui souligne que « pour la première fois depuis des décennies une force politique nouvelle disposant d'une représentativité équivalente à celle du vieux parti bonapartiste apparaît à Ajaccio », crée une situation effectivement nouvelle dans cette ville. M. Rossi a été soutenu par les républicains indépendants et il se bat sans ambiguïté au sein de la majorité présidentielle, alors que M. Antoine Marcangeli, président du parti bonapartiste, fait observer aujourd'hui que son mouvement demeure « le plus grand électeur d'Ajaccio, avec lequel toutes les formations politiques devront compter, car il conserve son entière originalité, sa particularité et son indépendance locale ».

Il est à noter que le dépouillement des votes par correspondance n'a donné lieu à aucun incident, ce qui n'avait pas été le cas lors du premier tour. Le résultat, il est vrai, était acquis au vote physique : 4 746 voix aux bonapartistes, 4 634 à Ajaccio-demain, 3 864 au P.C.F.

En mars 1971, les trente-trois candidats de la liste bonapartiste, présentée par M. Rossini, avaient été élus au premier tour avec 8 537 voix contre 2 234 à la liste d'union de la gauche composée de communistes et de socialistes, et 1 247 à la liste du Parti corse pour le progrès sur 18 248 inscrits et 12 618 suffrages exprimés.

Le successeur de M. Pascal Rossini, qui sera élu jeudi soir, 13 novembre, par le conseil municipal (entièrement bonapartiste), sera désigné le lundi 10 novembre par le comité central bonapartiste. Deux candidats sont en présence : M. Charles Ornano et M. Pierre Predali, vice-président du conseil général de la Corse-Sud.]

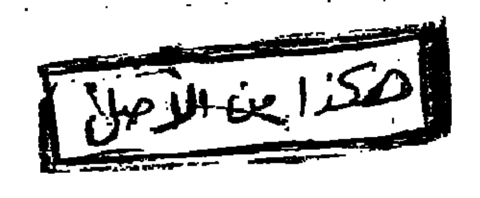
NORD : Marpent (2e tour).

Inscr., 1 807 ; vot., 1 185 ; suf. expr., 1 106. MM. Serge Verblaetze, P.C., candidat de l'union de la gauche, 714 voix, ELU ; Victor Schmit, U.D.R., 392.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement d'un conseiller municipal socialiste décédé, avant de procéder à l'élection d'un nouveau maire, après la démission de M. Maurice Fostier, P. S.

Au premier tour, les résultats avaient été les suivants : inscr., 1 897 ; vot., 1 152 ; suffr. expr., 1 112. MM. Serge Verblaetze, P.C., 458 voix ; Paul Tiqueux, P. S., 437, et Victor Schmit, U. D. R., 217. On remarquera que, pour le second tour, tous les suffrages qui s'étaient portés au premier tour sur le candidat socialiste ne se sont pas reportés sur le candidat communiste. Composé jusqu'à ce scrutin de vingt et un socialistes, le conseil municipal compte désormais vingt socialistes et un communiste.]

● *Le P.S.U.* a organisé, samedi 8 et dimanche 9 novembre, à Paris, deux journées d'études consacrées aux problèmes municipaux, à l'intention de ses élus locaux. Ceux-ci devraient notamment consacrer leurs travaux à la préparation d'une « charte municipale du P.S.U. », permettant de « *réaliser les mesures de contrôle populaire* » préconisées par le parti.



POLITIQUE

Le P.S., le P.C.F. et l'alternance au pouvoir

Y a-t-il vraiment opposition entre communistes et socialistes sur l'attitude que la gauche devrait prendre à l'égard du président de la République au lendemain d'une victoire éventuelle lors des élections législatives? Sur le fond, sans doute pas. En tout cas, les communistes, à la lettre, ne s'opposent pas à la doctrine développée samedi 8 novembre au micro de R.T.L. par M. Mitterrand, doctrine qui n'est d'ailleurs qu'un rappel des positions défendues en 1973 par la gauche unanime : en cas de succès de la coalition formée autour du programme commun, le président de la République devrait ou se soumettre ou se démettre.

Le premier secrétaire du P.S. préfère envisager l'hypothèse selon laquelle M. Giscard d'Estaing accepterait de se soumettre. Elle a en effet l'avantage de ne pas dramatiser la situation et de légitimer en quelque sorte l'arrivée de la gauche au pouvoir en l'inscrivant dans un processus naturel et donc rassurant. En période préélectorale — le précédent de 1973 l'a prouvé, — le P.C.F. aurait la même réaction.

En revanche, dans la mesure où l'objectif prioritaire des communistes est aujourd'hui de reconquérir le terrain perdu au profit du P.S., ils cherchent d'abord à se montrer comme des adversaires plus résolus du pouvoir que leurs alliés. Dès lors, toute évocation d'une cohabitation possible entre la gauche et M. Giscard d'Estaing est vigoureusement écartée. Ce n'est pas — encore — le moment pour de telles spéculations, ont répliqué dès dimanche et M. Marchais et M. Leroy. Sur les antennes de TF 1, le directeur de l'Humanité *a ajouté :* « La question qui est posée aujourd'hui n'est pas d'avoir je ne sais quelle négociation, de rechercher je ne sais quelle entente avec Giscard ; la question posée est celle de trouver les moyens de rassembler la majorité du peuple de France pour que cette majorité débarrasse la France du pouvoir giscardien. »

*Sans ouvrir le débat sur l'alternance, le P.C.F. préfère dénoncer l'ambiguïté de la démarche du P.S., dont le premier secrétaire a même été soupçonné par M. Marchais de vouloir « offrir ses services » au pouvoir. Le débat constitutionnel n'est souhaité pour l'instant que par M. Robert Fabre, président des radicaux de gauche, qui, lors de sa dernière conférence de presse (*le Monde *du 7 novembre), a demandé que la loi suprême soit complétée. —* T.P.

M. François Mitterrand : M. Giscard d'Estaing doit reconnaître à la gauche le droit d'appliquer le programme commun

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, qui était samedi 8 novembre l'invité de R.T.L., a été interrogé sur le problème constitutionnel qui se poserait si la gauche obtenait la majorité lors des élections législatives de 1978. M. Mitterrand a rappelé que cette question avait déjà été soulevée en 1973 et que Georges Pompidou avait laissé entendre qu'« *au cas où la gauche l'emporterait, il n'appellerait pas la gauche à gouverner* ». Il a ajouté : « *Le premier qui a eu le réflexe de protester en disant : « M. Pompidou n'a pas le droit » de ne pas appeler au pouvoir la » gauche victorieuse, [la gauche] » du programme commun », le premier qui a dit cela, c'est Georges Marchais ! En somme, Georges Marchais exigeait de Pompidou qu'il appelât comme premier ministre un représentant de la gauche victorieuse. Cela n'a pas changé, le programme commun reste le même, et le programme commun indique que le suffrage universel doit toujours nous servir de loi.*

» *Quand le suffrage universel aura dit, j'espère que ce sera en 1978, que la gauche doit gouverner, M. Giscard d'Estaing devra s'incliner. Mais si la gauche devait engager son action en disant : « Donnez-moi la majorité pour » que je ne gouverne pas », ce serait d'abord absurde, ce serait la meilleure façon de perdre cette bataille, et ce serait aussi une façon de contredire ou de manquer au contrat du programme commun. Je dis donc que si la gauche l'emporte, elle doit exiger le gouvernement de la France afin d'appliquer le programme commun avec le président de la République en place. Nous ne mettons pas en question la régularité de l'élection acquise en 1974. Il appartiendra simplement à M. Giscard d'Estaing de reconnaître notre droit absolu d'appliquer le programme sur lequel nous aurons été élus. (...)*

» *Si M. Giscard d'Estaing ne permet pas précisément à un premier ministre et à un gouvernement de gauche d'appliquer le programme commun, bien entendu il y aura conflit, et dans l'hypothèse d'un conflit, il faudra bien que le président de la République s'incline. Ou tout au moins, il faudra bien que le peuple tranche ; voilà comment doit se poser le problème !* »

● *M. François Mitterrand* a indiqué samedi 8 novembre au micro de R.T.L. qu'il se rendrait pour un voyage privé de six jours aux Etats-Unis le 24 novembre. Le premier secrétaire du P.S. doit effectuer, en outre, des déplacements en Finlande, en Hongrie, en Algérie, au Mexique et en Israël au cours de l'année à venir.

SE SOUMETTRE OU SE DÉMETTRE

(Suite de la première page.)

Se démettre, c'est-à-dire donner sa démission quitte à se représenter aussitôt devant le pays. René Capitant, juriste et gaulliste, ne voyait d'autre solution en écrivant dès 1966 : « Le peuple a le droit de renverser le président de la République... en envoyant àl'Assemblée une majorité hostile à la politique pérsidentielle — par exemple, une majorité dirigée par Mitterrand » (2). Ne pas se démettre serait même « commettre un attentat contre le régime ».

Mais se démettre ne résoudrait pas automatiquement le problème, et la contradiction ne rétablirait pas nécessairement l'unité entre le pouvoir législatif et le pouvoir présidentiel. Rien ne dit en effet que le président démissionnaire ne serait pas réélu et ne se retrouverait pas devant la majorité qui l'aurait contraint à se démettre. Et l'hypothèse serait la même s'il s'agissait d'un président de gauche face à une majorité de droite.

Faute d'être allé à un véritable régime présidentiel lorsqu'il a été décidé d'élire le chef de l'exécutif au suffrage universel, on risque d'aller à une crise de régime voire à une épreuve de force. Pour l'éviter, les juristes n'ont guère de solution à proposer ; les optimistes, eux, ont une réponse : ils font confiance au sens républicain du président pour que, désavoué par le pays, il se démette (et ne se représente pas) et au bon sens du peuple pour que, s'il se représente, il ne soit pas réélu. C'est beaucoup exiger de l'un et de l'autre.

Ce double pari peut s'engager en 1978 ou en 1981, ou en... D'ici là, il serait plus sûr de réformer la Constitution. Sur ce point capital et quelques autres.

J. F.

(2) *Ecrits politiques*, Flammarion, 1971.

● *M. Jean Charbonnel*, maire U.D.R. de Brive, ancien ministre, a jugé « *extrêmement sévère* » la « *sanction* » frappant M. Sanguinetti, évincé de la présidence de l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer. Il a ajouté : « *Alexandre Sanguinetti, comme Michel Debré, découvre tardivement que les intérêts majeurs de la nation ne sont plus aujourd'hui défendus. Convaincu pour ma part, depuis longtemps, que le ralliement à la droite est pour le gaullisme une voie sans issue, je ne peux que me réjouir de cette prise de conscience. Mais celle-ci n'aura de signification réelle que si les actes suivent les paroles, c'est-à-dire si l'ensemble des gaullistes, rejetant la « giscardisation » mortelle dont ils sont menacés, s'opposent désormais avec résolution à la politique actuelle.* »

● *M. Jean Lecanuet*, ministre de la justice, qui présidait samedi 8 novembre, à Montpellier, une réunion de travail de la Fédération régionale (Languedoc-Roussillon) du centre démocrate, a fait allusion aux divergences apparues entre républicains indépendants et gaullistes, a déclaré qu'il n'avait « *rien à reprocher* » à ses partenaires, « *chacun se comportant comme il l'entend* », « *mais*, a ajouté le président du centre démocrate, *je ne veux pas entrer dans la guerre de matamores au sein de la majorité* ».

M. Marchais : nous n'attendons pas du maître de l'Élysée qu'il applique la politique de la gauche

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a répondu, dimanche 9 novembre, à Hagondange, à M. Mitterrand. Il a noté :

« *Les prochaines élections législatives sont en 1978, et nous sommes en 1975. Nous n'avons aucune illusion, Giscard d'Estaing est opposé au programme commun, et nous n'attendons pas du maître de l'Elysée qu'il l'applique. Pour nous, communistes, la tâche capitale pour le moment est de réaliser l'union du peuple de France autour du programme commun, et nous aurons besoin d'une lutte vigoureuse pour l'imposer. Pour que le programme commun soit bien appliqué demain, pour qu'il se traduise réellement par des modifications fondamentales dans les conditions de vie et de travail des Français, il faut un parti communiste fort et influent.* »

● *M. Pierre Juquin*, député de l'Essonne, membre du comité central du P.C.F., a déclaré dimanche 9 novembre à Limoges : « *Laisser croire que Giscard d'Estaing pourrait un jour parrainer un gouvernement appliquant intégralement le programme commun de la gauche, quelle illusion ! (...). Le but de Giscard est d'obtenir une gauche gentille, avenante, aussi faible que possible. Il lui faut pour cela modifier l'équilibre de la gauche : un parti communiste affaibli, un parti socialiste dominant.* »

● *M. Etienne Fajon*, membre du secrétariat du parti communiste, a délcaré à Saint-Etienne : « *Nous ne voulons pas être un parti bon pour élire les autres et qeu les autres ne veulent pas élire. Nous n'avons pas une vocation de cocus.* »

« *Les tenants du capitalisme se réjouiraient de voir le P.S. renforcé et le P.C. affaibli*, a-t-il ajouté, *car l'histoire pruove que la gauche a toujours échoué quand le P.C. était faible : ainsi lors du Front populaire, nous n'étions pas assez nombreux.* » — *(Corresp.)*

● *M. Pierre Beregovoy*, membre du secrétariat du P.S., note dans le mensuel *Combat socialiste* : « *La théorie de l'avant-garde qui reste celle du parti communiste consiste à rechercher l'alliance la plus large autour d'un « noyau dur » constitué par la classe ouvrière et incarné par son parti. Elle est erronée pour deux raisons. D'abord, le parti communiste n'a pas le monopole de la classe ouvrière. Ensuite, elle ne rend pas chaque catégorie de travailleurs responsable, au même degré, de la construction du socialisme. Cette notion d'avant-garde conduit le parti communiste à s'ériger en juge, voire en guide, de l'action de ses partenaires. C'est une conception théoriquement fausse et politiquement dangereuse (...).*

● *M. Jean Lecanuet*, garde des sceaux, président du Centre démocrate, a déclaré dimanche soir 9 novembre, au micro d'Europe 1 : « *Contrairement à ce que pense M. François Mitterrand, il y a incompatibilité entre le programme commun et la société de libéralisme avancé (...). Les Français ne pourront conserver une société de liberté qui soit en même temps de réformes pour le progrès qu'en gardant au président de la République la majorité qui est la sienne et en l'orientant vers les grands axes de sa politique.* »

● *M. Jean-Pierre Fourcade*, ministre de l'économie et des finances, président de la Fédération nationale des clubs Perspectives et Réalités, a affirmé, vendredi soir 7 novembre, devant le club de Nantes : « *Il est normal que le parti communiste, dont la pensée politique est maintenant dépassée, souscrive aux thèses surannées du programme commun. Le P.C. est en train de dépérir et il faut le laisser dépérir tranquillement* ». « *Il est autrement plus grave*, a noté M. Fourcade, à propos du parti socialiste notamment, *que d'autres formations politiques s'accrochent encore à ce programme.* »

L'HOMMAGE DE M. GISCARD D'ESTAING A M. MENDÈS FRANCE

M. François Mitterrand a évoqué samedi 8 novembre au micro de R.T.L. les hommages répétés rendus par M. Giscard d'Estaing à M. Pierre Mendès France. Le premier secrétaire du P.S. a noté : « *Je crois que cet hommage est juste. Le rôle de Pierre Mendès France a été déterminant dans l'établissement de relations amicales entre les différents pays d'Afrique du Nord et la France, en même temps qu'était amorcé un processus de décolonisation qui, paradoxe supplémentaire, à l'époque a été vivement combattu par ceux qui représentaient les amis du général de Gaulle et par les amis de M. Giscard d'Estaing. D'ailleurs, après que Pierre Mendès France eut engagé la politique dont le félicite justement aujourd'hui M. Giscard d'Estaing, il a été renversé par le parti de M. Giscard d'Estaing et quelques autres... C'est donc, de la part du président de la République, un geste que j'approuve à la fois que de marquer l'histoire que de souligner le rôle éminent d'un homme, lui-même éminent, et en même temps que de venir à récipiscence en reconnaissance que la droite française s'était trompée.* »

A NANCY

M. Marchais présente un « plan de sauvegarde et de développement régional »

(De notre correspondant.)

Nancy. — A Nancy, dans le fief de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber (député réformateur de Meurthe-et-Moselle), M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a exposé au cours d'un meeting samedi après-midi 8 novembre les conceptions de son parti sur la régionalisation.

Après avoir rappelé que dès 1969 le P.C.F. s'est prononcé pour l'élection d'une assemblée régionale au suffrage universel et à la représentation proportionnelle, M. Marchais a indiqué que la région de M. Giscard d'Estaing était « *une région alibi, une région corset, une région courroie de transmission de l'Elysée et une parodie de région* ». Il a ajouté : « *Dans un second temps, on vous fera admettre une grande région englobant la Sarre, le Luxembourg et la Lorraine où cette dernière ne sera plus qu'une zone auxiliaire dont les destins seront tracés par la République fédérale allemande. La querelle Metz-Nancy sera vite réglée puisque les deux villes seront devenues des sous-préfectures de Sarrebruck !* »

M. Georges Marchais a développé ensuite un « *plan de sauvegarde et de développement régional* » comprenant six points :

— arrêt du démantèlement du potentiel économique lorrain (à propos des mines et des usines dans le nord de la Lorraine, du textile et du secteur tertiaire dans le sud) ;

— amélioration des conditions de travail et de vie dans une région qui « *compte parmi les plus riches de France et parmi les plus durement touchées par la crise actuelle* » ;

— utilisation à plein des ressources naturelles existantes (charbon et fer) ;

— priorité au développement du potentiel sidérurgique lorrain ;

— développement d'industries diversifiées correspondant aux besoins régionaux ;

— création de nouveaux équipements routiers, sociaux et culturels.

● *M. Jacques Chaban-Delmas*, ancien premier ministre, a estimé, samedi 8 novembre, dans une interview à France-Inter, qu'il « *faudrait élire les conseils régionaux au suffrage universel* », et que, en attendant, « *il faut au moins appliquer concrètement la loi de 1972 sur les régions, ce qui n'est pas du tout le cas* ».

M. Chaban-Delmas, qui préside le conseil régional d'Aquitaine, a ajouté que les présidents des conseils régionaux « *allaient le demander au premier ministre avant la fin de l'année* ».

ANNIVERSAIRE

Le souvenir du général de Gaulle a été célébré dans la plupart des communes de France

Le cinquième anniversaire de la mort du général de Gaulle a été célébré dimanche 9 novembre dans la plupart des communes de France avec le dépôt de gerbes aux monuments aux morts.

Une messe a été dite dimanche soir à Paris, en l'église Saint-Louis des Invalides, en présence de M. Jacques Chirac, premier ministre.

Dans toutes les circonscriptions législatives, les sections de l'U.D.R. avaient pris l'initiative de cérémonies du souvenir.

A Colombey-les-Deux-Eglises, M. Valéry Giscard d'Estaing avait fait déposer une gerbe tricolore sur la tombe du général par le chef d'état-major particulier de la présidence de la République.

Deux mille à trois mille personnes ont effectué un pèlerinage à Colombey, à l'invitation de l'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle. Une messe a été célébrée en présence de Mme de Gaulle. Les Compagnons de la libération, parmi lesquels se trouvait M. Jacques Chaban-Delmas, se sont rendus au mémorial. Un groupe d'une soixantaine de Lorrains étaient venus à pied de Nancy, distant de 120 kilomètres.

M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, député U.D.R. de Moselle, a déclaré à Sarrebourg : « *Personne ne souhaite actuellement changer les institutions de la Vᵉ République, dont le général de Gaulle est le véritable fondateur.* »

M. André Bord, secrétaire général de l'U.D.R., a déclaré de son côté : « *La vision élevée et étendue que nous donnait de la France et du monde le général de Gaulle se vérifie chaque jour dans l'impérieuse nécessité, pour la société française, d'évoluer, sous peine de s'essouffler ou de s'effriter, vers une indispensable et véritable participation et de développer une autorité plus que jamais requise dans les relations internationales.* »

Les diverses chaînes de télévision et les postes de radio ont rendu des hommages à l'œuvre du général de Gaulle.

● *L'institut Charles-de-Gaulle* (5, rue de Solférino, Paris-7ᵉ) organise du 21 au 23 novembre un colloque sur le thème : « *Les conditions de l'indépendance nationale dans le monde moderne.* »

La statue

Entré dans l'histoire de France, Charles de Gaulle ? Tout le monde ces jours-ci l'a répété sur tous les tons. En fait, il en est sorti et il y est rentré. Rentré dans cette vieille histoire de France, que l'on dit événementielle et qu'on n'enseigne plus guère qu'à la télévision. Une histoire tellement exemplaire, tellement héroïque qu'au cours de l'excellente émission de Claude Santelli et Françoise Verny, on pouvait se demander si l'homme de Colombey n'était pas plutôt entré, avec Titus, Andronicus, César et quelques autres, tout droit dans l'Antiquité.

Un Romain Gary imberbe et respectueux est certes venu le dimanche soir cataloguer avec attendrissement (TF 1), ses ficelles et ses coups de génie (« ce n'est pas le commandeur, c'est don Juan), mais c'est la statue dressée par Santelli qui demeure : « Parlez-nous de lui, grand-père, parlez-nous de lui... »

*Majestueux, cruel, marginal, royal, entré dans son personnage le 18 juin 1940 pour n'en jamais sortir, tel il est apparu samedi, d'autant mieux qu'on ne le voyait guère et qu'on l'entendait peu. Des textes de Shakespeare, des textes de de Gaulle aussi qui, mieux la rhétorique classique, empruntée, dira Gary, aux prédicateurs d'il y a soixante-dix ans. Ce style si caractéristique que ceux qui écrivent sur Charles de Gaulle — tel Laurent Salini, lui-même, dans l'*Humanité Dimanche (1) — *empruntent le ton et les cadences du modèle.*

Et que de grands acteurs pour évoquer ce grand acteur ! Malraux, toujours crépitant — « le mariage de Jeanne d'Arc et de Marceau. Non, plutôt Saint-Just ». *Jules Roy, marmoréen et sentimental —* « Il n'était pas un personnage de Shakespeare, il était Shakespeare. Il était la tempête ». *Maurice Clavel, qui mime le « père », morts sans qu'il l'ait revu. Fidel Castro, évoqué par Jean Daniel, et que passionnait cet autre séducteur de foules.*

« Inclassable », « hors du commun », le vieux solitaire couché, immense et froid, sur cette « porte du siècle » qui derrière lui, selon Malraux, s'est fermée. Du siècle ? De bien des siècles...

JEAN PLANCHAIS.

(1) Cité par *le Monde* du 9-10 novembre.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

L'AMENDEMENT GALLEY A LA RÉFORME FONCIÈRE

La loi sur l'architecture aux calendes grecques ?

Les architectes se réuniront à Paris, le 22 novembre prochain, à l'appel de l'Association pour la démocratisation de l'urbanisme et de l'architecture (ADUA), qui organise une fête la veille.

Le projet de loi sur l'architecture n'a aucune chance d'être discuté, comme prévu, au Palais-Bourbon avant la fin de l'année. Sans attendre, le gouvernement fait toutefois le nécessaire — par un amendement à la loi foncière — pour dégager les moyens financiers destinés au service de conseil architectural, dont la loi — si elle est votée un jour — rendra la consultation obligatoire.

*Chacun campe sur ses positions. En désaccord sur certaines dispositions du projet de loi (*le Monde *daté 12-13 octobre), les architectes ont manifesté dans la rue le 23 septembre et réclamé la démission de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, accusé de faiblesse face au ministère de l'équipement. Le gouvernement ne s'est pas, semble-t-il, ému de cet accès de colère dans une profession en proie à des maux divers et devenue presque marginale à ses yeux.*

On en est là. Et le projet de loi sur l'architecture, qui prétendait réformer la profession et déclarait l'architecture d' « intérêt public », *a été soigneusement rangé dans un tiroir. Les responsables déclarent, sans grande conviction, qu'il pourrait être déposé sur le bureau de l'Assemblée à la fin de la session, afin d'être discuté dès la prochaine. Vraiment ?*

L'affaire était mal engagée. Face aux maladresses du gouvernement, qui s'apprêtait à « libérer » d'un coup l'exercice de la profession, les architectes ont eu beau jeu de dire qu'on les livrait aux promoteurs, situaclame la création de « conseils » tion dont ils semblaient s'accommoder fort bien jusqu'ici. En fait, la réforme ne réformait pas grand-chose. Ce projet « réaliste » constatait et légalisait certaines pratiques. Les pouvoirs publics s'engageaient à construire avec un architecte ce qu'ils font déjà... Aux constructeurs privés, le projet n'imposait rien de tel et leur permettait, en revanche, d'employer un architecte salarié, situation peu différente de celle où un promoteur fait signer par un architecte « libéral » les projets établis par les services de marketing.

Et la qualité de l'architecture dans tout cela ? Relève-t-elle du législatif ? Peut-on la décréter et suffit-il de déclarer qu'elle est d' « intérêt public » *? A ce titre, les travaux en cours sur la réforme de l'enseignement et celle de la commande publique seront — s'ils aboutissent à des résultats concrets — sans doute plus déterminants.*

Sensibiliser et informer

Reste l'aspect le plus intéressant du projet de loi : la création dans chaque département d'un « conseil architectural ». Sans attendre qu'une éventuelle loi rende sa consultation obligatoire; Sénat le financement d'un tel Sénat le financement de ces organisme qui existe déjà à l'état plus ou moins embryonnaire, dans certains départements.

Aide ou assistance architecturale, conseil architectural. Sous des appellations diverses, l'idée est apparue dans les projets successifs de réforme de l'architecture : il s'agit de créer des organismes de conseil au service du public, chargés de former et d'informer les candidats à la construction et les professionnels du bâtiment, afin d'améliorer petit à petit la qualité architecturale des édifices et leur insertion dans les sites.

Avant même qu'une loi rende leur consultation obligatoire, prépare leur financement, leur fonctionnement et leur contrôle, des cellules se sont mises en place dans certains départements ou dans certaines zones sensibles. Le parc des Cévennes, le Lot, la Corse, la Savoie, par exemple, disposent d'équipes de jeunes architectes qui conseillent les particuliers avant la demande d'un permis de construire, assistent les municipalités ou, encore mettent sur pied des expositions, des conférences, présentent des films et des montages audio-visuels, afin de sensibiliser le public.

Selon le ministère de l'équipement, quelque soixante-dix départements organisent actuellement de tels services. En fait, la plupart ne disposent pour l'instant que de quelques architectes-consultants employés un ou deux jours par mois. Certains conseils généraux soutiennent financièrement ces entreprises financées sur le budget de l'Etat.

Si l'amendement proposé au Sénat par M. Robert Galley, ministre de l'équipement, dans le projet de loi foncière, est adopté, une taxe additionnelle (d'un maximum de 0,3 %) à la taxe locale d'équipement sera prélevée. Elle devrait rapporter quelque 40 ou 50 millions de francs, soit quatre ou cinq fois plus que les sommes dégagées actuellement. Son affectation aux services de conseil architectural ne pourra être définie que dans une loi de finances et sans doute pas avant l'an prochain. C'est à ce moment-là qu'il sera nécessaire de veiller à ce que la gestion de ces fonds soit confiée conjointement au ministère de l'équipement et au secrétariat d'Etat à la culture.

Tandis que le gouvernement pousse, morceau par morceau, son projet, la profession critique cette intégration du service de conseil architectural à l'administration de l'équipement et réclame la création de conseils auxquels seraient associés les professionnels de la construction, les élus et les associations.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

La région parisienne

La bataille sur le statut est ouverte

UN maire de Paris : un vrai maire comme dans toutes les communes de France et non plus seulement un président du Conseil de Paris sans guère de prestige et de pouvoirs. Depuis 1870, il n'existait plus. Il devrait réapparaître en 1977, après les élections municipales.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, va dans quelques jours présenter en commission le projet du gouvernement qui sera discuté au Parlement au début de décembre. On en connaît les grandes lignes. Paris est une commune et un département. On y trouvera un maire élu par le conseil municipal et chargé d'exécuter ses décisions et un préfet de département représentant l'Etat au même titre que le préfet de police pour les fonctions qui lui sont propres. Le projet gouvernemental prévoit en outre, dans son état actuel, l'élection d'un conseil municipal de cent membres, la désignation d'une commission permanente à l'Hôtel de Ville et, dans chaque arrondissement d'où disparaîtront les maires actuels, d'une commission consultative composée d'élus. Parallèlement, dès l'été prochain, la région parisienne qui devrait s'appeler Ile de France deviendra elle aussi une région comme les autres dotée de son conseil régional, de son comité économique et social, mais dont l'exécutif restera le préfet de région.

La liste des candidats au titre de maire de la capitale est ouverte et le débat sur le futur statut est engagé. Il porte notamment sur les points suivants : quels seront exactement les domaines — et les poids — respectifs du maire et du préfet ; comment sera désignée la commission permanente et quel sera son rôle ; quel sera exactement le rôle et les moyens des commissions consultatives d'arrondissement ; quel sera le rôle — et le poids — du préfet de Paris face à un maire puissant et à un préfet de région de droit commun ?

Les spécialistes s'affrontent déjà sur ces questions mais leurs débats n'ont pas encore intéressé les Parisiens. Les intéresseront-ils vraiment et le nouveau statut leur donnera-t-il les moyens de s'intéresser à leurs propres affaires ? Paris a beaucoup changé... depuis 1870 ; ses habitants aussi. Paris, c'est évident, n'est pas une ville comme les autres, et la région parisienne reste différente. Mais, à lire le futur statut de la ville et celui de la région, on est frappé par le manque d'imagination dont ont souvent fait preuve ses auteurs. Les Parisiens et les habitants de la région parisienne réclament un « statut de droit commun », mais de droit commun dans l'esprit et pas forcément dans la forme. Peut-on, par exemple, espérer qu'ils « participeront » mieux, si, surtout dans les quartiers nouveaux, on conserve un découpage administratif et électoral ancien et si l'on remplace les mairies actuelles, déjà si exsangues et si peu connues, par des commissions vaguement définies ? Est-il judicieux de conserver un préfet face à un maire dans un département qui n'est composé que d'une ville ? Voici quelques-unes des questions de fond qu'il n'est peut-être pas trop tard de poser comme le fait ci-dessous M. Luchaire.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

FAUT-IL UN PRÉFET A LA CAPITALE ?

par FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

LE gouvernement propose au Parlement la création d'un département de Paris ; le territoire de la capitale correspondra donc à deux collectivités locales :

1) La Ville de Paris, commune régie par le code de l'administration communale sous quelques réserves, dont la principale est le maintien des attributions du préfet de police ; un maire élu par le Conseil de Paris en dirigera les services ;

2) Le département de Paris, régi par la législation départementale, avec cette particularité que les attributions du conseil général seront exercées par le Conseil de Paris, qui siégera ainsi, tantôt en tant que conseil municipal, tantôt en tant que conseil général ; le préfet de Paris dirigera les services du département.

Le projet gouvernemental — qui va être discuté par le Parlement — repose sur une certaine logique : le nouveau maire de Paris doit avoir, sauf en matière de police, autant de pouvoir que chacun des autres maires de France ; autant mais pas plus ; or, si le maire dirige les services municipaux, prépare et exécute les délibérations du conseil municipal, c'est le préfet — et non un exécutif départemental élu — qui dirige les services départementaux, prépare et exécute les délibérations du conseil général.

Paris — sans maire — était depuis la loi du 10 juillet 1964 supprimant le département de la Seine (art. 1) « *la Ville de Paris* », c'est-à-dire une « collectivité territoriale à statut particulier » ; Paris n'était ni une commune ni un département mais avait « des compétences de nature communale et départementale » (art. 2).

***

Pour que le maire de Paris n'ait pas plus de pouvoir que ses collègues de province, il fallait donc retirer à la Ville de Paris ses compétences départementales, et pour cela créer un département de Paris.

Les inconvénients de la solution gouvernementale sont cependant nombreux :

1) Il n'est pas normal de donner à deux collectivités locales la même base territoriale ; un service public départemental ne se conçoit que s'il y a lieu de l'établir pour toutes les communes ou tout au moins un grand nombre de communes du département mais jamais pour une seule.

2) Le projet gouvernemental réduit les pouvoirs du maire, même en matière communale ; en effet, il crée une commission permanente à l'image de la commission départementale, mais qui aura aussi compétence pour les affaires communales ; or, le conseil peut déléguer ses attributions à cette commission que le maire ne préside pas ; ainsi, alors que dans les autres communes de France toutes les affaires de la compétence du conseil municipal sont réglées *sous la présidence du maire*, à Paris, les affaires déléguées à la commission permanente seront réglées par celle-ci *sans la présidence du maire*.

3) Mais surtout, l'administration actuelle de la Ville de Paris devra être coupée en deux ; une partie des services et leur personnel seront municipaux et sous l'autorité du maire, d'autres seront départementaux et sous l'autorité du préfet ; certains immeubles de la Ville de Paris lui seront retirés pour être transférés au département (sans indemnité) par décret, après, il est vrai, avis du Conseil de Paris ; le budget sera aussi divisé en deux parties : pour l'une, le maire sera ordonnateur, pour l'autre, ce sera le préfet.

***

Sur le plan de la seule efficacité, il y a tout à redouter du pareil découpage des services, des immeubles, des personnels et du budget ; que de conflits à prévoir pour conserver ou arracher tel immeuble, tel bureau, telle automobile, tel service et telle recette !

Le premier maire de Paris dépensera certainement l'essentiel de son temps à défendre les biens, les prérogatives et les finances de la ville contre un département que le gouvernement sera soupçonné de favoriser en préférant le préfet au maire.

Une telle dichotomie prendra des années pendant lesquelles les services publics fonctionneront mal. Elle risque aussi de coûter cher aux contribuables.

Mais aussi sur le plan politique quelle tentation pour un gouvernement qui, en favorisant le département dans lequel le préfet reste la clef de voûte (direction des services, préparation, exécution des décisions collégiales, ordonnancement des dépenses), pourra ainsi réduire l'autorité du nouveau maire élu de Paris !

Il serait dommage que pareil souci l'emporte sur l'utilité d'une administration unique, beaucoup plus à même de rendre à la population parisienne les services qu'elle lui doit que ne le seraient deux administrations différemment dirigées et souvent concurrentes.

La solution la plus simple et la plus économique consiste à :

1) Laisser à la Ville de Paris toutes ses compétences ;

2) Confier au maire de Paris la présidence de la commission permanente ;

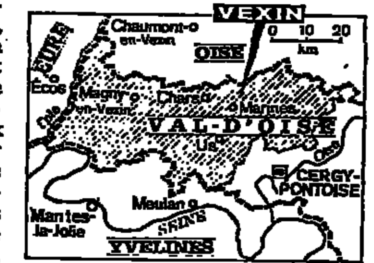
3) Ne pas créer un département de Paris ;

4) Supprimer le préfet de Paris ;

5) Confier au préfet de la région parisienne la tutelle de droit commun et la représentation des intérêts de l'Etat.

(*) Président de l'université de Paris I ; membre du bureau national du Mouvement des radicaux de gauche.

Le Vexin joue la carte de l'artisanat



AUX portes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, dans le Val-d'Oise, le Vexin va-t-il devenir au cours des dix prochaines années un des fiefs de l'artisanat dans la région parisienne ? C'est un des principaux objectifs du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.). La priorité est toujours donnée à l'agriculture, mais le développement du Vexin passe également par la relance du commerce, la protection du paysage et la promotion du tourisme.

Situé à l'extrémité nord-ouest de la région parisienne, le Vexin s'étend sur une superficie de 48 700 hectares et compte vingt-sept mille sept cents habitants. Essentiellement agricole, ce territoire, dont l'uniformité est rompue par des buttes couvertes de forêts, compte soixante-six communes, dont cinq dépassent les mille habitants. Le Vexin représente 40 % de la superficie du Val-d'Oise pour 3 % de la population.

Quatre communes en vedette

Le schéma directeur d'aménagement prévoit une population de 35 000 habitants pour 1985. Quatre communes sont appelées à jouer un rôle important : Magny-en-Vexin, Marines, Chars et Us. Beaucoup plus qu'un développement accéléré de cette région, c'est le rééquilibrage économique des petites communes rurales qui a été choisi. Trois lignes directrices : artisanat, commerce et tourisme.

Bien que la proportion d'agriculteurs exploitants et de salariés agricoles demeure forte, leur nombre est en régression. Les activités artisanales qu'on envisage de créer dans le Vexin relanceraient la vie de ses petites communes. Interrogés, 92 % des maires souhaitent des implantations artisanales dans leur village. Leurs souhaits concernent notamment les activités de service à l'habitation, d'artisanat d'art et de bâtiment. Cette politique de promotion peut réussir. Le Vexin, en effet, a toujours été un lieu privilégié pour l'artisanat : cent cinquante-neuf entreprises artisanales y sont installées pour dix mille habitants, contre cent dans le Val-d'Oise. Cette activité apparaît particulièrement adaptée au caractère rural et à la qualité de l'environnement de cette région.

Le Vexin est sous-équipé en commerces. Les élus souhaitent le maintien des commerces de dépannage (cafés-épiceries) dans les petites communes et la création de commerces alimentaires courants dans les communes de deux cents à cinq cents habitants.

Respect du milieu naturel

En fait, pour le Vexin, l'artisanat et le commerce sont intimement liés. L'amélioration de ces équipements passe par le « renforcement » de certains centres existants (Marines) et par la création de ces activités dans les zones démunies ou appelées à atteindre une forte augmentation de population comme dans le sud de la région.

Les buttes, les vallées, les bois et bosquets situés près de la ville nouvelle et à 30 kilomètres de Paris permettent de penser que le Vexin peut jouer la carte du tourisme.

Les territoires de soixante-trois communes sont inscrits à l'inventaire des sites pittoresques du département. Le schéma d'aménagement protège les chemins ruraux, de même qu'il prévoit la création d'équipements d'accueil et de loisirs.

Une telle ouverture doit se faire « *dans le respect des activités agricoles et du milieu naturel* ». C'est dans cet esprit que devrait être entrepris la création du parc régional du Vexin, décidée à l'Elysée le 13 septembre au cours d'une réunion interministérielle.

JEAN PERRIN.

D'UN DÉPARTEMENT A L'AUTRE

Seine-et-Marne

DU BRUIT AUTOUR DE MELUN - VILLAROCHE

« *LE trafic maximum annuel de l'aérodrome de Melun-Villaroche devrait s'établir à environ 120 000 mouvements d'avions, dont 40 000 pour l'activité industrielle et d'entraînement relevant du ministère de la défense, 40 000 pour l'activité d'entraînement des corps techniques de l'aviation civile et 40 000 pour l'aviation de voyage (...). Ces indications permettent d'affirmer que le niveau de bruit de 1969 ne sera pas dépassé dans l'avenir.* »

Le ministre de la qualité de la vie cherche, par cette réponse, publiée le 28 octobre au *Journal officiel*, à rassurer M. Roger Combrisson, député communiste de l'Essonne, qui lui demandait de s'opposer à une extension du trafic sur cet aérodrome, en raison des nuisances que subiraient les riverains. Sa position est pour le moins surprenante.

M. Jarrot se réfère au niveau de bruit de 1969 résultant des vols d'essais d'avions militaires qui ont depuis cessé. Il reconnaît lui-même que « *de tels trafics n'étaient pas sans avoir de notoires répercussions sur l'environnement* ».

D'autre part, si la réalisation du projet officiel ne risque pas d'aggraver l'intensité du bruit, il aboutira à multiplier, en revanche, le nombre des mouvements d'avions. Ceux-ci passeraient de 10 000 à 100 000 par an, au moment où la ville nouvelle de Melun-Sénart fera le plein de ses habitants.

Certes, le ministre promet que les pistes de l'aérodrome ne seront pas agrandies. Promesse trop facile, Melun-Villaroche peut dès aujourd'hui accueillir des avions de 80 tonnes (une Caravelle pèse 56 tonnes).

M. Jarrot semble donc avoir fait sien un vieux projet du secrétariat général à l'aviation civile et de la chambre de commerce de Melun (*le Monde* du 14 septembre 1972). On s'étonnera que le ministre de la qualité de la vie l'ait adopté sans en changer un iota et surtout sans consulter les élus de l'association de défense de l'environnement de Melun-Sénart.

Val-d'Oise

190 LOGEMENTS A NOTRE-DAME

AFIN de protester contre le projet de rénovation du quartier Notre-Dame, de Pontoise (Val-d'Oise), deux cents de ses habitants ont décidé d'envoyer à M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, plusieurs centaines de cartes postales demandant son intervention.

Le préfet du Val-d'Oise, M. Gilbert Carrère, vient en effet, à la demande du maire de Pontoise, M. Adolphe Chauvin (centriste), de signer l'avis d'enquête préalable pour la déclaration d'utilité publique d'un projet d'urbanisation. Ce projet prévoit la construction, dans un premier temps, de cent quatre-vingt-dix logements dont trente-six H.L.M.

Yvelines

AUTOROUTE A-86 : COMMENT LA BOUCLER ?

LE comité de sauvegarde de Versailles vient d'adresser au président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, une lettre ouverte concernant le tracé de l'autoroute A-86.

Le 18 juin, rappelle le comité, l'Elysée avait indiqué dans un communiqué que le président de la République désirait que l'administration « *étudie, de manière approfondie, toutes les hypothèses de tracé, notamment celles qui, jusqu'ici, n'avaient fait l'objet que d'études sommaires. Il s'agit d'approfondir certaines études, de façon que ce soit bien le meilleur tracé possible qui soit adopté.* »

Selon le comité, deux tracés sont actuellement en concurrence : l'un, à l'est de Versailles, est préconisé par le district ; l'autre, à l'ouest, par le ministère de l'équipement. Or les études menées actuellement ne tiennent pas compte de la proposition du comité qui, selon son président, présente de multiples avantages : le tracé, par l'ouest de Versailles (Yvelines) ne traverserait pas de communes en zone urbanisée, 10 hectares seulement de forêt seraient détruits (contre 63 dans le tracé retenu par le district) ; le prix de revient de l'ouvrage serait de 450 millions alors qu'il atteint 910 millions dans le projet du district et 1 400 millions si la proposition du ministère de l'équipement est retenue.

Le préfet des Yvelines, M. Jean Brenas, affirme quant à lui que tous les tracés seront étudiés.

JUSTICE

AU CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE A MARSEILLE

De la lutte pour le pouvoir au régime des honoraires

Marseille. — *Le congrès du Syndicat des avocats de France, qui a lieu depuis le 8 novembre à Marseille* (le Monde *daté 9-10 novembre), n'échappe pas aux us et coutumes de ce genre de réunion : il y a ce qui se dit, il y a ce qui se trame.*

Ce qui se dit n'est pas totalement inattendu. Il y a déjà de l'esprit de continuité dans ce jeune mouvement : Marseille (1975) fait suite à Grenoble (1974), et l'on voit encore plus nettement remettre en cause le mode de désignation des conseils de l'ordre, leur fonctionnement, leur degré d'initiative et d'indépendance ; tout comme l'on assiste à un examen sévère, mais sans démagogie, des modes et du taux de rémunération de l'avocat, des modifications qu'on pourrait leur apporter, du poids que représentent, pour l'indépendance du barreau, les pratiques actuelles.

Quant à ce qui se trame, on en chercherait bien sûr aussi vainement l'annonce dans le thème du congrès — « Des avocats, pour quoi faire ? » — que dans la liste des commissions chargées de débattre d'un tel sujet. La lutte pour le pouvoir ne se proclame pas, elle va de soi.

Car s'il est d'usage de rappeler que le SAF, présent dans quarante-huit barreaux, est « proche du programme commun », *on ne peut plus aujourd'hui s'en tenir à un tel raccourci. D'abord parce que le SAF compte plus ouvertement que les partis de la gauche — et sans les récuser — un certain nombre d'adhérents dits* « gauchistes » *qui savent se faire entendre, à défaut d'obtenir gain de cause. Le bureau dut bien le constater dimanche matin 9 novembre à l'occasion d'un débat de procédure sur l'organisation des discussions.*

De plus, si, pour les partis, l'appellation « programme commun » *paraît à certains devenir caduque, les groupes qu'on y rattache connaissent la même évolution. Certes, à présent, la direction du SAF est aux mains du parti communiste : le président, la secrétaire générale et, jusqu'à il y a peu, la trésorière, en sont membres. Rien n'indique toutefois que cela doive durer. Comme ailleurs, le P.S. grossit à la base. Quelle place le P.C. va-t-il devoir concéder ? A quel partage va-t-il consentir juste avant d'y être contraint ? Autant que le thème officiellement retenu, c'est là une question primordiale du congrès de Marseille.*

De notre envoyé spécial

L'immense catalogue dressé par Mᵉ Francis Pudlowski, du barreau de Paris, dans son rapport d'orientation devait d'abord rappeler que les avocats sur qui tous et même eux s'interrogent, évoluent dans une société en crise où « *tous les secteurs de la vie sociale sont de plus en plus soumis à l'exploitation capitaliste* ». En sorte que, les assauts du ministre de l'intérieur et les abandons du ministre de la justice se conjugant, « *les libertés sont menacées* » et, dans ce cas, « *la justice ne constitue pas un monde à part* ». « *Or, la classe sociale au pouvoir n'a pas de raison de vouloir changer une justice qui, loin de donner un contenu aux droits que les travailleurs croient avoir conquis, le plus souvent consacre des inégalités de fait existantes.* »

Cette crise de la justice n'épargne pas l'avocat, à propos duquel on a pu se demander s'il avait « *encore une quelconque utilité* », d'autant que « *le rôle de l'avocat, déjà limité, tend à se restreindre* ». « *Pourtant,* observe Mᵉ Pudlowski, *l'avocat continue d'être un gêneur pour le pouvoir. C'est pourquoi le pouvoir s'acharne à le discréditer.* »

Quant au régime des honoraires, il était l'objet d'une commission réunie dimanche après-midi. Certes, il n'en est pas sorti une solution miraculeuse qui permettrait, dès maintenant, au client de n'être plus dans l'ignorance presque complète de ce que lui coûtera un procès à engager ou même une consultation. Mais la commission est convenue, annonçant ce qui sera sans doute l'avis général, qu'il n'était plus possible de « *continuer comme avant* ».

Un débat honnête

Dans cette optique, on a donc rappelé les études de coût, de prix de revient de l'heure d'avocat (de 100 à 150 F selon les cas) tel qu'on l'a déjà fait à Lyon, à Bobigny ou à Paris. On a longuement discuté sur le point de savoir si l'estimation du revenu de l'avocat devait être posée en termes de nécessité ou en termes de futur souhaitable. On a recherché selon quels critères devait être établie la rémunération moyenne d'un avocat : la convention collective qui régit la situation de leurs employés ou les traitements touchés par les magistrats. Des chiffres d'origine lyonnaise ont même été fournis qui faisaient apparaître des rémunérations annuelles de 66 000 à 75 000 F pour « *les cabinets les plus anciens* », 35 000 F « *pour les cabinets récents* ».

Bref, le débat s'est honnêtement engagé et les difficultés n'ont pas été contournées, ce qui ne signifie pas qu'elles aient déjà été résolues. Personne ne s'y attendait d'ailleurs, pas même le SAF. Il reste que ce mouvement assume, aussi limité que soit le nombre de ses adhérents, une tâche de clarification dont le reste de la profession, à de rares exceptions près, n'a officiellement cure. — Ph. B.

● *M. Jean Ravail, délégué général du médiateur.* — Le *Journal officiel* du 9 novembre publie une décision, mettant fin aux fonctions de délégué général du médiateur, exercées par M. Jacques Legrand. M. Legrand sera remplacé par M. Jean Ravail, inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur. D'autre part, le médiateur, M. Aimé Paquet, a créé un secrétariat général chargé d'instruire les réclamations qui lui sont adressées : M. Denys Pierre et M. Viviane Weil ont été nommés respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint.

A Rome

La discrète célébration du 25ᵉ anniversaire de la convention européenne des droits de l'homme

Rome. — C'est très discrètement que vient d'être célébré du 5 au 8 novembre à Rome, sur l'initiative du Conseil de l'Europe, le vingt-cinquième anniversaire de la convention européenne des droits de l'homme, signée dans la capitale italienne le 4 novembre 1950 et entrée en vigueur le 3 septembre 1953.

Seuls des experts étaient conviés à ce qu'il faut bien appeler une commémoration morne : nul gouvernement, en dehors de la nation invitante, l'Italie, aux séances d'ouverture et de clôture, n'avait dépêché de représentants, et l'impression prévalait d'une certaine indifférence des Etats envers cette juridiction qui, seule de son genre, peut, entre autres, accueillir les plaintes des particuliers contre ces Etats.

Il est vrai que la somme des résultats obtenus durant ce quart de siècle n'a de quoi susciter ni la crainte des Etats jaloux de leur souveraineté ni l'enthousiasme des défenseurs des droits de l'homme.

De notre envoyé spécial

Chargé de présenter le « *bilan politique de la garantie européenne des droits de l'homme* », M. Pierre-Henri Teitgen, professeur à l'université de Paris-I, ancien garde des sceaux, n'a lui-même jugé le bilan positif que « *dans l'ensemble et dans les limites des obligations* » définies par la convention. Saisie de sept mille requêtes individuelles au 1ᵉʳ janvier 1974 (1), la commission n'en a finalement retenu que cent trente. Cinq pays sur dix-huit, dont la France, dernier pays à ratifier la convention en 1974 avec la Suisse, refusent encore que les particuliers puissent agir directement contre les Etats, ce qui a permis à un parlementaire socialiste français, M. Jean Péridier, sénateur de l'Hérault, d'observer qu'il n'y avait pas de vraie ratification si celle-ci écartait les recours individuels.

Reste pour l'instant ce résultat, qui, pour représenter une faille réelle dans l'omnipotence des Etats, est maigre. A quoi peut-il tenir ? A l'extrême lourdeur de la procédure, ce n'est pas niable. Mais quelle part doit-on ménager aux propos du président en exercice de la cour européenne, M. Balladore Pallieri, pour qui cette dernière n'a pas mission de protéger les droits de l'homme mais la convention qui en dresse la liste ?

N'est-ce pas faire trop peu de cas de l'observation de M. Max Sorensen, juge à la cour de justice des Communautés européennes de Luxembourg (c'est-à-dire l'Europe des Neuf, et non pas celle des dix-huit représentés au Conseil de l'Europe) ? Il notait dans son rapport sur l'évolution des droit de l'homme de 1950 à 1975 : « *Il faut considérer l'objet et le but d'un traité comme s'opposant à la fixation et l'immobilisation rigides de la réglementation juridique, pour réserver la possibilité d'une évolution qui tienne compte des modifications et transformations que subit le milieu social dans lequel le traité doit être appliqué.* » Il n'en est pas moins vrai que M. Sorensen précisait : « *La convention n'est pas destinée à promouvoir la réforme sociale.* »

Des six rapports présentés, on notera d'abord, en termes de pur droit international, celui de M. Claudio Zanghi, président du comité d'experts en matière de droits de l'homme du Conseil de l'Europe, professeur à l'université de Messine, qui s'est livré, pour ainsi dire, à une analyse spectrale de la convention entre 1950 et nos jours.

Mais, puisqu'il s'agissait des droits de l'homme, donc de démocratie, n'est-ce pas le rapport consacré par M. Willibald Pahr, directeur général de la chancellerie fédérale d'Autriche, à « *l'évolution de la liberté d'expression* » qui retiendra le plus l'attention ? Faisant référence aux événements portugais (les affaires de *Republica* et de Radio-Renaissance), le rapporteur affirmera que la liberté d'information est « *indispensable au fonctionnement de la démocratie plus encore que les droits traditionnels de réunion et d'association* ». Car, pour lui, « *la collaboration du citoyen aux affaires publiques ne se limite plus à participer à intervalles plus ou moins longs à des élections ou des plébiscites, mais nécessite une participation permanente à la gestion de la chose publique* ». Mais seul sera à la hauteur de cette tâche un citoyen bien informé, « *totalement intégré dans le système de communication sociale* ».

Cependant, M. Pahr observera : « *La liberté d'information est de nos jours doublement menacée. Le progrès technique (en soi dépourvu de signification) entraîne une tendance à la concentration, qui incite ceux qui disposent des moyens de communication à en abuser.* » De sorte que cette concentration aboutit à « *empêcher le citoyen de faire usage de son droit de procurer et de recevoir librement l'information* ». Or, « *la société est désormais tenue d'intervenir de manière efficace pour créer et maintenir des conditions dans lesquelles l'exercice de ce droit est possible à tous* ».

Ayant indiqué que la tâche des Etats ne pouvait plus se réduire à une proclamation formelle de la liberté de la presse, l'orateur devait conclure : « *De nos jours, les partis politiques, la grande industrie et autres puissants groupes de pression s'efforcent de mettre la main sur les moyens d'information et d'orienter celle-ci dans le sens qui leur convient.* »

« *Cette situation, toute nouvelle en matière de liberté d'information, oblige les pouvoirs publics à veiller au maintien de la diversité* » (M. Pahr avait affirmé auparavant : « *Le devoir de l'Etat demeure l'existence de médias ayant la possibilité et la volonté de fournir l'information* »). *Mais les pouvoirs publics,* conclut-il, *doivent agir avec prudence de manière que la liberté d'expression ne soit pas remplacée par une diversité d'opinions manipulée par l'Etat.* »

PHILIPPE BOUCHER.

(1) Celles-ci sont soumises à la commission des Droits de l'homme — après épuisement des voies de recours dans le pays visé par la requête, — qui se prononce sur leur recevabilité.

L'affaire Paul Touvier

POURVOIS EN CASSATION CONTRE L'ARRÊT DE LA COUR DE PARIS

Le procureur général de la cour d'appel de Paris vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt rendu le 17 octobre dernier par la chambre d'accusation de Paris dans l'affaire Paul Touvier.

Les six familles de résistants qui avaient engagé l'instance se sont, elles aussi, pourvues en cassation contre cet arrêt qui déclarait irrecevables les plaintes déposées contre l'ancien chef de la milice de Lyon, parce que les faits dénoncés étaient déjà prescrits lorsque fut promulgué, le 26 décembre 1964, la loi déclarant imprescriptibles les crimes contre l'humanité.

La chambre criminelle de la Cour de cassation devra donc, à nouveau, examiner un dossier qu'elle connaît bien, pour avoir, le 6 février dernier, cassé des arrêts des chambres d'accusation de Lyon et de Chambéry, qui se déclaraient incompétentes.

Après un accident du travail

PEINE AGGRAVÉE EN APPEL POUR LE DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ

La cour d'appel de Metz a condamné, le vendredi 7 novembre, M. Yves Pelissier, président-directeur général d'une entreprise de construction de Saône-et-Loire, à un mois de prison avec sursis et 5 000 F d'amende, et M. Descharne, conducteur de travaux, à la même peine de prison et 2 000 F d'amende, à la suite d'un accident mortel survenu en avril 1974 sur le chantier de construction d'une malterie dans le port de Metz.

En juillet, le tribunal de grande instance n'avait condamné les deux hommes qu'à un mois de prison avec sursis et à une amende de 900 et 1 000 F.

Le 4 avril 1974, des ouvriers de l'entreprise étaient occupés à la mise en place d'un panneau de coffrage métallique d'un poids de 1 500 kilos retenu par une corde de chanvre. La corde cassa et deux ouvriers furent écrasés par le panneau. L'un d'eux, M. Mehmet Aydigmus, fut tué sur le coup, cependant que son collègue était blessé.

Devant la cour d'appel de Paris

L'AVOCAT GÉNÉRAL REQUIERT DE LOURDES PEINES D'EMPRISONNEMENT CONTRE LE RESPONSABLE DU PATRIMOINE FONCIER

Il aura fallu plus de trois heures à M. Amable Pasturel, samedi 8 novembre, devant la neuvième chambre de la cour d'appel de Paris, pour requérir contre les principaux responsables de la société civile de placements immobiliers Le Patrimoine foncier de lourdes peines d'emprisonnement, formule elliptique qui ne laissait deviner si l'avocat général demandait ou non une aggravation des peines prononcées le 26 juillet dernier par le tribunal correctionnel (cinq ans d'emprisonnement pour Claude Lipsky et trois ans pour Georges-Walter Huc).

Auparavant, le représentant du ministère public avait démontré le rôle de chacun dans les prélèvements frauduleux réalisés par l'intermédiaire de sociétés fictives au préjudice des épargnants, ainsi que dans les prélèvements directs effectués sur la caisse du Patrimoine à la veille du départ de Claude Lipsky pour Israël et de Georges Walter Huc pour le Venezuela.

Plaidoiries du 13 au 15 novembre.

FAITS DIVERS

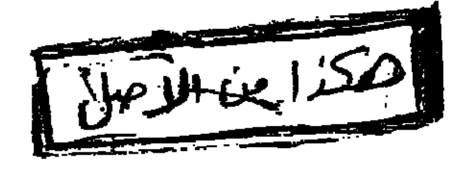
● *Un comité pour le soutien et la libération de M. Yann Fouéré* (1), directeur du journal *l'Avenir de la Bretagne*, arrêté le 21 octobre à Saint-Brieuc, a réuni plusieurs dizaines de signatures qui réclament la libération immédiate de M. Fouéré et s'élèvent contre « *la répression politique que le gouvernement français utilise à l'encontre des autonomistes de l'Hexagone* ».

(1) M. Jean-Jacques Mourreau, 8 bis, rue Lacharrière, 75011 Paris.

● *Le Front des jeunes progressistes* annonce qu'il a déposé une plainte contre X... après le cambriolage commis pendant la nuit du 30 au 31 octobre à son siège social, 10 *bis*, avenue de la Grande-Armée, à Paris (17ᵉ).

Du papier à en-tête du F.J.P. et de la Conférence internationale des jeunes d'Europe et des pays arabes ayant été volé, le F.J.P. « *tient à mettre en garde ses interlocuteurs, tant au sein de la presse que des mouvements politiques, contre une éventuelle utilisation à des fins provocatrices de ce papier à en-tête* ».

● RECTIFICATIF. — Le secrétaire général de l'Association pour la défense du terroir breton nous indique que M. Raymond Le Borgne — interpellé samedi 18 octobre, lors d'une opération de police visant les milieux autonomistes bretons — n'est pas le fils de M. Théophile Le Borgne, maire et conseiller général de Landerneau (indépendant), comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* du 21 octobre.



ÉDUCATION

Libres opinions

L'IMPOSSIBLE CONSENSUS

par PAUL CANONNE (*)

Il paraît que l'Elysée est à la recherche d'une idée-force sur l'enseignement (*le Monde* du 21 juin). Recherche étonnante s'il en est : depuis des décennies, rapports et plans s'accumulent dans les tiroirs. Tout le monde a son avis sur la question et se croit compétent, y compris ces « observateurs » que sont, en principe, les journalistes. Mais quand on réunit tout ce beau monde pour discuter, il n'en sort qu'une certitude : celle d'une totale absence de consensus (cf. actes du colloque Fontanet). Et quand un ministre, pour une fois du métier, présente un plan d'ensemble cohérent et passablement novateur, c'est un tollé de protestations contradictoires qui l'accueille, tant et si bien que le grand projet de loi annoncé ne retrouve un semblant de visage que grâce aux amendements des parlementaires. Il y a donc de quoi y perdre son latin, et il n'est nullement étonnant que l'Elysée cherche une idée-force capable de dépasser ces contradictions. Mais y a-t-il bien des contradictions; en quoi consistent-elles et peut-on les dépasser ?

Si l'on s'en tient aux idées générales, épanouissement de l'individu, transmission des connaissances, formation du citoyen, préparation à la profession, intégration des apports de « l'école parallèle », coopération de la famille et de l'école, tout le monde semble d'accord. Mais c'est une apparence trompeuse. Pour les grands concepts comme la laïcité, l'obligation scolaire, la gratuité, chacun y met un autre contenu. Comme pour la démocratie, il y a tout au plus accord sur les mots : tous les partis se prétendent « démocratiques », et pourtant... Et si les esprits s'affrontent avec violence dès qu'on aborde, par exemple, l'égalité des chances ou le rôle du bac, ce n'est pas seulement parce que les réponses concernent des millions de parents et d'élèves, c'est surtout parce que ces réponses dépendent, en définitive, de l'idée qu'on se fait de l'homme et de la société, par conséquent d'un projet politique au sens le plus large du terme.

* * *

Prenons, par exemple, le problème du programme commun, unique et obligatoire (il ne s'agit que d'enseignement...). Un tel programme va de pair avec une conception élitiste du secondaire et devient impraticable dès lors que la quasi-totalité des enfants entre en sixième. Si on veut le maintenir, il faut revenir au lycée de papa, et c'est le rêve de beaucoup. D'autres, en revanche, veulent adapter le moule au niveau moyen de la classe d'âge : c'est alors le tronc commun, le plus petit dénominateur commun, réclamé à la fois au nom de l'égalité des chances (qui, dans cette conception castratrice consiste à couper tout ce qui dépasse) et de la revendication catégorielle du corps unique avec horaire et salaire uniques.

Ou alors c'est vers la diversification des contenus et des maîtres qu'il faut aller, en accord avec la diversité des élèves. Mais cela veut dire aussi, même avec le recours aux groupes de niveau, le maintien des filières. Abomination pour les rousseauistes de la pédagogie qui, arguant du mauvais fonctionnement des filières actuelles (au détriment des plus faibles, il faut le dire), refusent d'en chercher les causes et condamnent cette organisation comme intrinsèquement mauvaise. Pour les thuriféraires du plan Langevin-Wallon, en particulier, c'est un article de foi dont on ne saurait discuter : d'où l'approbation de Pierre Juquin face au projet Fontanet (1) et les discussions difficiles de la commission mixte paritaire du Parlement pour réintroduire dans la loi Haby les activités d'approfondissement.

Des problèmes tout aussi complexes, pédagogiques bien sûr, mais aussi politiques et, en outre, systématiquement politisés, se posent à propos de la cohérence des programmes d'enseignement. En son nom, les conservateurs et tous ceux pour qui les intérêts catégoriels passent avant ceux des élèves, réclament le maintien de l'encyclopédisme de jadis. En son nom et tout autant pour des raisons catégorielles, les « politiques » voient dans la réduction partielle des horaires d'histoire et de philosophie une attaque délibérée du gouvernement en place contre le développement de l'esprit critique. Mais ces mêmes gens qui prétendent défendre l'organisation systématique des connaissances — et elle est nécessaire effectivement — affirment en même temps : *« Il n'y a pas de connaissance ni d'information objectives. »* (*Le Monde* du 25 septembre.) Ce n'est certes pas faux, d'une certaine façon. Mais cela aboutit aussi, le cas échéant, à nier *« cette base commune d'accord, avec son implication que les êtres humains forment une seule et même espèce... La théorie nazie nie spécifiquement l'existence d'une notion de vérité »* (2).

Dès lors, on se demande s'il s'agit de la cohérence propre à chaque discipline, à une conception d'ensemble de l'enseignement ou d'un schéma d'explication auquel toutes les connaissances et tous les esprits doivent se plier. On sait, en effet, par expérience que cette attitude n'est pas l'apanage des totalitarismes révolus. Et en supposant que le professeur marxiste et prosélyte ne soit qu'une création de l'idéologie dominante, il resterait à convaincre les élèves qui en subissent un — et leurs parents — qu'il ne s'agit là, en effet, que d'une ombre chinoise sur la paroi de la caverne. Et si une part importante du programme est laissée au bon plaisir de chacun, les parents seront plus que jamais en droit de demander des comptes aux enseignants quant à leur propre idéologie dominante...

* * *

Nous touchons là au vrai problème de toute réforme de l'enseignement, sur le plan politique. La majorité dont est légalement issu le gouvernement actuel n'est, dans l'éducation nationale, qu'une minorité. Les syndicats qui soutiennent l'opposition obtiennent 80 % des voix. Les parents de même tendance, plus de 60 %. Parents et enseignants de cette tendance forment généralement un front uni avec les grandes centrales syndicales (FEN, C.G.T., C.F.D.T.) et les partis soutenant le programme commun, pour combattre toute tentative de réforme qui, améliorant le fonctionnement de l'institution scolaire, donc réduisant les sources de conflits, démobiliserait les militants. On se demande même s'ils ne refuseraient pas leur propre projet de réforme, dès lors que c'est le gouvernement en place qui le leur proposerait. Or en face c'est, hélas ! le désert, ou presque : les syndicats et associations minoritaires sont incapables de s'unir, entre autres raisons parce que tel ou tel, qui se proclame pourtant « libéral », prétend à l'hégémonie.

Le dilemme est donc en gros le suivant. Ou bien on prend le risque de faire une réforme répondant aux vœux de l'opposition et, pratiquement, cela veut dire qu'on accepte que le système scolaire devienne, de plein droit, l'un des principaux leviers de la transformation politique de la société. Ou bien, sans en faire le véhicule de l'idéologie dominante, ce qui n'est pas non plus la vocation d'un service public qui s'adresse à tous, on fait une réforme qui empêche le dévoiement politique de l'institution et la modernise. Mais on prend alors le risque de heurter de front l'opposition — qui s'arroge volontiers le monopole en matière d'enseignement, ce qui, du reste, répond logiquement à son espoir d'une « autre société », sinon d'un homme nouveau — et de déclencher des vagues qui, vu la puissance des organisations qui entrent en jeu et leurs liens avec le domaine social et le domaine économique, pourraient fort bien balayer ledit gouvernement. Mais renforcer la mainmise de l'opposition sur le système scolaire, c'est aussi préparer le renversement de majorité politique. Alors, que faire ? Les repentirs successifs de M. Haby illustrent ce dilemme et ses conséquences. Et l'embarras de l'Elysée n'a rien qui doive surprendre.

Une véritable réforme de l'enseignement ne pourrait être, dans les conditions actuelles, que le fruit du passage de l'opposition systématique et de principe à une opposition constructive et de concertation. Or ce que l'opposition croit être la condition indispensable de sa victoire politique la conduit, hélas ! vers une intolérance et un raidissement croissants.

(*) Agrégé de l'université, président de la Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public.

(1) Harris et Sédouy, *Voyage à l'intérieur du P.C.*, 1974, p. 149.
(2) G. Orwell (en 1945), cité par Simon Leys, *Ombres chinoises*, 1974, p. 191.

POLÉMIQUE ENTRE M. HABY LA FEN ET LA FÉDÉRATION CORNEC à propos des « journées vérité » du 12 au 15 novembre

M. René Haby, ministre de l'éducation, vient de mettre en garde la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E., présidée par M. Jean Cornec) à propos des *« journées vérité »* que ces deux organisations ont annoncées pour les 12, 13, 14 et 15 novembre. Il s'agit de permettre aux parents d'élèves de venir librement dans les locaux scolaires, pour y voir vivre l'établissement de leur enfant *« à cœur ouvert »* et s'entretenir avec les enseignants. M. Haby y voit *« l'invasion des établissements scolaires pendant quatre jours »*, le risque de *« voir troubler le déroulement normal des classes »* et *« une pression inadmissible, au moment où le Parlement discutera du budget de l'éducation »*.

La FEN, dans un communiqué, indique que *« toutes instructions ont été données (...) pour que les précautions nécessaires soient prises afin que ces journées se déroulent dans les meilleures conditions, et sans dommage pour les élèves »*. La fédération Cornec déclare de son côté : *« Les parents qui visitent leur école ne doivent pas être considérés comme des « personnes étrangères » à l'établissement, ils ne constituent pas un « public » venu au spectacle. Ils revendiquent le droit d'être admis comme des interlocuteurs, des partenaires. »*

● *La C.F.D.T. et son Syndicat général de l'éducation nationale* déplorent que la *« campagne vérité »* organisée du 12 au 14 novembre par la Fédération de l'éducation nationale et la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (*le Monde* du 24 octobre) ait été décidée unilatéralement par ces organisations. La C.F.D.T. estime, dans un communiqué, *« que l'école et l'éducation ont trop d'importance pour être l'objet de décisions isolées et anti-unitaires »*. Le syndicat *« engage donc l'ensemble de ses organisations à intervenir activement pour faire de cette campagne d'information une véritable action commune des travailleurs, des personnels de l'éducation, des jeunes et des parents »*.

L'ASSOCIATION PRESSE INFORMATION JEUNESSE SOUHAITE UNE UTILISATION ACCRUE DES JOURNAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

L'Association presse information jeunesse (APIJ) — qui rassemble une centaine de journalistes parisiens et provinciaux spécialisés ou s'intéressant aux questions d'éducation et de jeunesse — a décidé, au cours de son assemblée générale réunie mercredi 5 novembre, de développer l'action entreprise depuis cinq années en faveur de *« la presse à l'école »*. L'association réclame en particulier que *« tous les titres, sans exception aucune, puissent être admis sans obstacle* (dans les établissements scolaires), *au choix des enseignants et des élèves appelés à les utiliser »*, et que *« le ministère de l'éducation et les organisations regroupant l'ensemble de la presse écrite puissent signer un accord pour des tarifs d'abonnement préférentiels »*. L'APIJ juge aussi nécessaire un effort de formation des enseignants, pour la connaissance de la presse et son utilisation pédagogique.

L'association a élu un nouveau bureau pour l'année 1975-1976. Présidente, Marie-Laure Augry (T.F. 1) ; secrétaire général, Jean-Pierre Corcelette (éditions Fleurus) ; trésorier, Bernard Soulé (démissionnaire du *Figaro*) ; membres : Christiane Chombeau (*le Monde*), Pierre Olivieri (*l'Humanité Dimanche*). Le bureau comprend également des représentants des groupes régionaux de l'APIJ (Alsace, Aquitaine, de l'APIJ : Jean-Jacques Schaettel (*l'Alsace*), Jean-Pierre Spirlet (*Sud-Ouest*), Odile Cimetierre (agence Aigles, Lyon), André Caudron (*Nord-Eclair*).

● *Délégation universitaire chinoise en France.* — Une délégation universitaire chinoise, comprenant notamment les vice-présidents des comités révolutionnaires des universités de Pékin, Changhaï, Tientsin, Kirin et du Liao-Ning, des enseignants et des directeurs de plusieurs facultés, ainsi que le responsable du bureau des affaires étrangères du ministère de l'éducation, effectue une visite d'une dizaine de jours dans les universités françaises. Celle-ci succède au voyage de dix présidents d'université français en Chine l'an dernier. Les membres de la délégation, accompagnés de trois représentants de l'ambassade de Chine populaire à Paris, ont été reçus le vendredi 7 novembre par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.

LES GRANDES MANŒUVRES D'AUTOMNE

Les projets de création d'un nouveau syndicat étudiant

L'absence des étudiants de la vie politique et syndicale du pays crée un vide que certains cherchent actuellement à combler. Les étudiants socialistes devraient annoncer, le 19 novembre, au cours d'une conférence de presse, leur projet de création d'un syndicat d'étudiants. Le Mouvement d'action et de recherche critique (MARC, proche de la C.F.D.T.) va constituer dans les jours qui viennent son « collectif national d'initiative et de liaison » (« le Monde » du 15 octobre 1975). Les uns et les autres lanceront-ils conjointement un syndicat étudiant « non corporatiste » et « anticapitaliste » qui rivalisera fatalement avec les deux UNEF, mais surtout avec l'UNEF ex-Renouveau, animée par les communistes ?

Les syndicats, les partis politiques et leurs « antennes » étudiantes, les mouvements confessionnels préparent cet automne de grandes manœuvres, dont les étudiants, pour la plupart indifférents jusqu'ici, sont l'enjeu.

Des comités pour un syndicat des étudiants de France, (Cosef), animés par des étudiants socialistes, ont fait leur apparition ici et là dans les universités depuis la rentrée. Leur objectif, comme leur nom l'indique, est de préparer la création d'un syndicat étudiant qui se situerait dans la mouvance socialiste et qui pourrait voir le jour en 1976. Au parti socialiste, officiellement, on se montre très prudent à propos de cette initiative. Mme Edith Cresson, déléguée du P.S. à la jeunesse et aux étudiants, préfère laisser parler les étudiants eux-mêmes. M. Louis Mexandeau, député du Calvados et délégué du P.S. à l'éducation, est plus explicite : *« Il ne s'agit pas de créer une courroie de transmission syndicale de notre parti. Les étudiants ne l'accepteraient d'ailleurs pas. Nous remarquons simplement que le P.S. n'a pas actuellement d'interlocuteur syndical valable dans le monde étudiant et que cette situation est anormale. »*

Envisagé à la veille des vacances

La volonté des étudiants socialistes de lancer un syndicat dans leur milieu de travail était déjà connue avant les vacances (*le Monde* daté 18-19 mai 1975). Mais le projet ne reposait pas uniquement sur eux. Des séances exploratoires avaient eu lieu en mai et en juin, sous l'égide de la C.F.D.T., réunissant des représentants du P.S., du P.S.U., du Mouvement d'action et de recherche critique (MARC), du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne, de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et de l'Action catholique universitaire. La présence de ces mouvements d'action catholique ne doit pas surprendre : il y a longtemps que certains d'entre eux, en particulier la JEC, prennent position sur les problèmes politiques ou syndicaux, et ils avaient sans doute leur mot à dire sur la création d'un syndicat d'étudiants.

Au cours de ces séances, des difficultés ont surgi entre le MARC et les étudiants socialistes. Pour le MARC, le futur syndicat ne devait pas se lier les mains en approuvant un programme de gouvernement, fût-il celui de la gauche. Les étudiants socialistes, en revanche, estimaient nécessaire une référence au programme commun. D'autre part, les représentants des divers mouvements en présence étaient agacés d'avoir affaire à chaque réunion à des interlocuteurs différents du côté socialiste. Les étudiants socialistes n'ont plus en effet de structure officielle. L'ancien bureau, de tendance CERES, a été dissous le 3 mai dernier par le comité directeur du parti. Quant à Mme Cresson, candidate à Châtellerault, elle n'a pu assister qu'à une seule réunion.

Néanmoins, un projet commun semblait se dessiner : un collectif national devait fédérer les groupes épars, un rassemblement national était prévu fin janvier, un journal devait être lancé et le MARC souhaitait « se dépasser » en disparaissant au sein du nouveau syndicat.

Tout semble remis en cause depuis la rentrée : les étudiants socialistes qui ont formé les Cosef ne semblent plus désireux de les fondre immédiatement dans une instance qu'ils ne contrôleraient pas. Les idées du MARC (qui sont aussi celles de la C.F.D.T.) sur l'étudiant comme *« jeune travailleur en formation »* recevant un salaire, sur l'enseignement alterné (comportant des stages rémunérés dans les entreprises et les administrations) ne leur sont guère familières. Mais, surtout, il semble que sur l'opportunité même du lancement d'un syndicat étudiant le P.S. soit profondément divisé. C'est, dit-on, une vieille idée de M. François Mitterrand, mais le CERES y est hostile et préférerait voir renforcer les rangs de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF ex-Renouveau animée notamment par les étudiants communistes).

Plus importante apparaît l'hostilité de certains responsables syndicaux socialistes appartenant à la Fédération de l'éducation nationale ; ceux-ci, craignant une poussée communiste à l'université, ne seraient pas fâchés de voir les étudiants socialistes renforcer l'autre UNEF (Unité syndicale, dirigée par les trotskistes de l'Alliance des jeunes pour le socialisme). Une certaine peur du gauchisme joue également son rôle : le MARC apparaît trop proche d'un certain « folklore P.S.U » pour être vraiment crédible aux yeux des responsables du P.S. En définitive, les dirigeants socialistes ne sont peut-être pas très soucieux de contribuer à rassembler au sein d'un syndicat étudiant toute une extrême gauche qui pourrait finalement leur causer des embarras. Le P.S.U. a laissé le souvenir d'une gestion parfois élastique à la Mutuelle nationale des étudiants de France (M.N.E.F.). L'actuelle direction socialiste de la M.N.E.F., qui suit pourtant attentivement le projet de syndicat étudiant, entend bien garder ses distances et ne pas donner prise au soupçon qu'elle pourrait favoriser financièrement celui-ci.

La dernière séance exploratoire réunissant les diverses organisations citées plus haut, qui s'est tenue, lundi 3 novembre, n'a pas contribué à clarifier la situation. Les étudiants socialistes continuent à hésiter entre une alliance avec le MARC, bénie par la C.F.D.T., et la tentation de faire cavalier seul, qui risquerait de rejeter le MARC dans une sorte d'unité d'action avec l'UNEF (ex-Renouveau). Les faibles troupes des uns et des autres (mille pour le MARC, guère plus pour les étudiants socialistes) ne doivent pas, en effet, cacher le véritable enjeu de ces alliances. Celui-ci est électoral. Les conseils d'université doivent être renouvelés en décembre. Le mandat de la plupart des présidents d'université, qui sont élus par ces conseils, expire cette année...

DOMINIQUE DHOMBRES.

● *Stages pour les diplômés de l'Université à la recherche d'un emploi.* — L'université de Vincennes (Paris VIII) organise à partir de la mi-novembre un stage gratuit à l'intention des diplômés de l'enseignement supérieur à la recherche d'un premier emploi. La durée de ce stage est de deux mois, à raison de deux séances d'une demi-journée par semaine.

★ Université Paris-VIII, formation permanente, route de la Tourelle, 75571 Paris Cedex 12, tél. 808-92-26.

CARNET

Naissances

— Annick Lione,
Simone et Christian Zimmermann,
ont la joie d'annoncer la venue de
Cédric, Christian.
Paris, le 7 novembre 1975.

Décès

EDMOND BARRACHIN

On apprend le décès à Paris, le 9 novembre, de
M. Edmond BARRACHIN,
sénateur des Hauts-de-Seine,
ancien ministre.

[Né le 12 janvier 1900 à Paris, Edmond Barrachin est élu député des Ardennes à la faveur d'une élection partielle en 1934. Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale. Battu aux législatives de 1936, il devient directeur du bureau politique du parti social français et occupe ce poste jusqu'en 1939. Engagé volontaire au début de la guerre, fait prisonnier, il s'évade et rejoint les Forces françaises libres, dans les rangs desquelles sa conduite lui vaut la croix de guerre et la médaille militaire. Elu membre de la deuxième Assemblée constituante en 1946, à la tête d'une liste du parti républicain de la liberté dans la Seine, il est réélu à l'Assemblée nationale la même année. A nouveau réélu en 1951, il s'inscrit au groupe R.P.F., mais quitte la formation gaulliste en 1952 après avoir voté en faveur de l'investiture de M. Antoine Pinay, estimant que les effectifs du groupe gaulliste ne lui permettent pas d'adopter l'attitude d'opposition au régime de la IVe République prônée par le général de Gaulle. Edmond Barrachin fonde alors le « groupe indépendant d'action républicaine et sociale ».

De juin 1953 à juin 1954, époque à laquelle il doit être hospitalisé à la suite d'un grave accident d'automobile survenu sur l'autoroute de l'Ouest, il est ministre d'Etat chargé de la réforme constitutionnelle dans le gouvernement de Joseph Laniel. Il est réélu député de la Seine en 1956 (indépendant). Membre du comité directeur du CNIP, président du comité national d'études pour la réforme de la Constitution, il fait partie du comité consultatif constitutionnel mis en place durant l'été 1958 pour préparer les institutions de la Ve République. Elu sénateur de la Seine en avril 1959, il préside le groupe sénatorial des indépendants de 1961 à 1964 et fait partie du bureau exécutif du Centre démocrate. En septembre 1968, Edmond Barrachin est élu sénateur indépendant des Hauts-de-Seine.

E. Barrachin sera remplacé au Sénat par M. Robert Parenty, ancien conseiller général de la Seine.]

LOUIS PIMONT

Nous apprenons le décès de
M. Louis PIMONT,
député socialiste de la Dordogne,
maire de Bergerac,
mort dimanche 9 novembre dans une clinique de Bordeaux, des suites d'une opération chirurgicale.

[Louis Pimont était né le 20 février 1905 à Laguenne (Corrèze). Après un début de carrière à la préfecture de ce département, il y est délégué dans les fonctions de préfet à la Libération, puis est nommé secrétaire général de la Dordogne (février 1945). Sous-préfet de Parthenay (Deux-Sèvres) en 1946, puis de Bergerac (Dordogne) en 1949, il devient chef de cabinet du ministre résident en Algérie, M. Robert Lacoste, en 1956-1957. Nommé préfet en 1958, il occupe, toujours dans le même cabinet, les fonctions de conseiller technique. Placé en position de congé spécial en décembre 1961, il est élu conseiller général de la Dordogne en juin 1962, et réélu depuis. En novembre suivant, il est élu député de ce département et s'apparente au groupe S.F.I.O. Elu maire de Bergerac en 1968 à la faveur d'une élection partielle, il est battu la même année aux élections législatives, mais retrouve son siège en 1973.

M. Pimont sera remplacé à l'Assemblée nationale par M. Raoul Jarry, conseiller général, maire d'Eymet (Dordogne).]

— Mme Raymond Aubry-Lecomte,
M. Michel Aubry-Lecomte et ses enfants,
M. et Mme Bernard Courtan et leurs enfants,
M. et Mme André Carle et leurs enfants,
Mlle Jacqueline Aubry-Lecomte,
Le colonel et Mme Paul Benson,
Le docteur et Mme Louis-Charles Desrosiers et leurs enfants,
sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Maître Raymond AUBRY-LECOMTE,
notaire honoraire,
ancien président
de la chambre départementale des notaires de la Sarthe,
ancien président
de la caisse régionale de garantie des notaires de la cour d'appel d'Angers,
leur époux, père, grand-père, frère, survenu le 8 novembre 1975 en son domicile, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 12 novembre, à 13 h. 45, en l'église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, 14e.

Ni fleurs ni couronnes, des prières.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

7, rue Emile-Dubois,
75014 Paris.

— M. Jacques Martinais et ses enfants,
M. et Mme Bernard Comte,
Leurs parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Christiane MARTINAIS,
survenu brutalement le 3 novembre 1975.

Les obsèques ont eu lieu au colombarium du Père-Lachaise, le vendredi 7 novembre 1975.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— La Fondation de France nous prie d'annoncer le décès d'une de ses donatrices,
Mme H.-B. NADOLNY,
survenu à Paris, le 4 novembre 1975, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Un service religieux à sa mémoire sera célébré le vendredi 14 novembre, à 11 h. 30, au temple de Pentemont, 106, rue de Grenelle, Paris-7e.

Anniversaires

— Pour le huitième anniversaire de la mort du
docteur François BACLESSE,
une pensée est demandée à tous ceux qui restent fidèles à son souvenir.

Messes anniversaires

— Le jeudi 13 novembre, en la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Belleville (métro Jourdain), une messe anniversaire sera célébrée, à 9 heures, pour le repos de l'âme du regretté
Pierre MORAN,
professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne).
De la part de :
Mme Moran,
Mlle Garcie,
M. et Mme Garcie et ses enfants.

Remerciements

— Guy, Yves, Alain Lévêque et leurs familles remercient tous ceux qui se sont associés à leur deuil lors du décès de leur mère,
Mme Jean LEVEQUE.

Visites et conférences

MARDI 11 NOVEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 25, boulevard de Vaugirard, Mme Legregeois : « Le quartier Maine-Montparnasse et la tour ». — 15 h., métro Monge, Mme Oswald : « La mosquée de Paris ». — 15 h., 93, rue de Rivoli, Mme Pajot : « Salons du ministère des finances ». — 15 h., devant l'église, Mme Puchal : « Saint-Germain-l'Auxerrois ». — 15 h., métro Cité, Mme Dêtres : « Ile de la Cité ». — 6 h., 12, rue de Tournon : « Le Sénat » (Mme Barbier). — 15 h., métro Père-Lachaise : « Tombes célèbres du Père-Lachaise » (Mme Camus). — 15 h., métro Saint-Paul : « Les restaurations du Marais » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., 123, boulevard de Port-Royal : « Le monastère de Port-Royal de Paris et le jansénisme » (Mme Ferrand).

RELIGION

L'ASSEMBLÉE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Vous portez un message spécifique

affirme Mgr Le Bourgeois

Deux absences regrettables et regrettées samedi 8 novembre à l'UNESCO, où l'assemblée de la Fédération du protestantisme français avait organisé une séance publique sur le thème : *« Qu'attendez-vous du protestantisme ? »*

Il s'en est fallu de peu que Mgr Etchegaray, archevêque de Marseille, fût là. Il avait en effet accepté de venir comme orateur plusieurs semaines avant d'être élu président de la conférence épiscopale de France. Cette nouvelle charge ne lui facilitait pas les choses : cela aurait été son premier acte public ; il aurait eu une moindre liberté d'expression ; son calendrier s'est trouvé brusquement plus chargé. S'il n'a pas cru devoir passer outre à ces obstacles, Mgr Etchegaray a pourtant adressé un message *« qui n'est pas de pure forme »* et dont on lira d'autre part certains passages.

Deuxième absent : un conférencier agnostique qui aurait permis d'élargir le thème de la séance et de parer au danger souvent couru par les chrétiens de narcissisme. Le pasteur Albert Gaillard, ancien secrétaire général de l'Eglise réformée de France, l'a regretté en ces termes : *« Je crains que nous n'enfermions l'avenir de l'Evangile dans ce que Roger Mehl appelle un « enclos ». Il serait bon que nous entendions la voix et la quête de ceux qui, sans partager notre foi, ne sont pas étrangers à l'espérance de l'Evangile. »*

La séance de l'UNESCO n'a cependant manqué ni de substance ni d'intérêt. On peut même avancer qu'elle fera date dans l'évolution de l'œcuménisme en France. En demandant à la hiérarchie catholique d'exprimer officiellement son opinion sur les lacunes du protestantisme français, la fédération met en effet celle-ci au pied du mur, l'obligeant à clarifier un contentieux que dix ans de congratulations post-conciliaires mutuelles ont tendance à recouvrir, au moins en public.

Voici les principales « questions » de Mgr Armand Le Bourgeois, évêque d'Autun et président de la commission épiscopale pour l'unité des chrétiens, qui était venu à la place de Mgr Etchegaray. Elles faisaient suite à une énumération de diverses qualités de l'homme protestant : attention à la parole de Dieu, c'est-à-dire la Bible; sens de la responsabilité personnelle; coresponsabilité ecclésiale; sens de la liberté, etc.

« Incertitude doctrinale » ; *« alternatives gratuites »* du genre de *« sacerdoce universel ou sacerdoce ministériel »*; *« grâce ou mérite »* ; *« charisme ou institution »*; *« allergies »* à l'égard des structures de l'Eglise, des ministères, des sacrements ; tentation de se démarquer par rapport au catholicisme : manque de consensus doctrinal, ecclésiologie incertaine ; insuffisance d'un *« travail d'inventaire et de renouvellement »* de la tradition protestante analogue à celui qui est entrepris par l'Eglise catholique depuis Vatican II.

« Nous avons conscience que vous portez un message spécifique, a déclaré d'autre part Mgr Le Bourgeois. *Lancez-nous donc l'affirmation joyeuse, en même temps que renouvelée et actualisée des institutions fondamentales de la Réforme. »*

Après avoir risqué cette formule : *« Partis dos à dos, nous sommes passés par le face à face, maintenant nous cheminons côte à côte »*, et énuméré divers types d'actions qui pourraient être menées en commun, l'évêque d'Autun conclut :

« Si notre « morale close » s'exprime parfois en termes différents, notre « morale ouverte » est la même. Dans une société permissive, abusivement permissive, le rôle des chrétiens ensemble est moins de rappeler des lois que de faire entendre le même appel à dépasser la loi et la notion de permis et de défendu. »

Voilà un vaste programme pour les théologiens catholiques et protestants, qui n'ignorent sans doute rien de ces problèmes, mais il n'est pas indifférent que ceux-ci aient été explicités devant un large public par un évêque responsable, dans l'attente des réponses protestantes. Ces réponses seront d'autant plus fructueuses qu'elles ne seront pas des ripostes ou des autojustifications, mais des invites à poursuivre un travail de confrontation déjà largement amorcé. Le pasteur Michel Wagner lançait cette bouée à l'issue de la soirée : *« Pourquoi ne pas convoquer un conseil national des communautés chrétiennes de France ? »*

Les catholiques et les protestants de la base, quant à eux, ont déjà pratiquement fait l'unité partout où ils en ont éprouvé le besoin. Le défi qu'ils lancent ainsi à leurs institutions respectives encore réticentes n'a pas été suffisamment ressenti, ainsi que le suggère Mgr Etchegaray.

Message de Mgr Etchegaray

« NOUS DEVONS TENDRE COUTE QUE COUTE A UNE UNITÉ ORGANIQUE »

Voici quelques-uns des passages du message adressé par écrit par Mgr Etchegaray en tant que président de la conférence épiscopale de France :

« Je souhaite que vous puissiez mieux définir votre unité protestante et votre vocation actuelle. »

« Il ne s'agit plus de clarifier nos divergences ou de souligner nos convergences, nous devons tendre coûte que coûte à une unité organique dans une Eglise respectueuse des valeurs et des traditions particulières, soucieuse d'une exhortation permanente et mutuelle à la conversion. »

« Notre grande tâche — la plus urgente et la plus difficile — concerne l'ecclésiologie, le *mystère de l'Eglise, à la fois* institution et événement, afin d'éviter aux fidèles de camper dans un « no man's land » où la foi perdrait vite toute consistance. »

« Nos problèmes de croyants dans ce monde en mutation sont plus devant nous que derrière nous, si complexes et si pressants, que nous nous sentons bien plus démunis par leur nouveauté qu'encombrés par le passé qui nous divise encore. »

La Bible en bandes dessinées

11 novembre, le thème de leurs travaux *« Situation et vocation du protestantisme »*, l'assemblée a consacré sa journée de dimanche à des études bibliques.

Pour les protestants qui refusent toute hiérarchie ou autorité ecclésiale, la Bible, Parole de Dieu, est l'autorité suprême. Encore faut-il s'entendre sur le sens de cette souveraineté et étudier l'Ancien et le Nouveau Testament en Eglise pour les interpréter correctement. Les méthodes de lecture de la Bible sont nombreuses et pas toujours complémentaires. Elles sont donc source de divergences. La plupart des désaccords entre les chrétiens proviennent de là.

La Fédération a voulu laisser à ses Eglises membres la liberté de présenter les méthodes qui avaient leur préférence.

1) Lecture spontanée « fondamentaliste », c'est-à-dire pratiquement une prédication de type plus ou moins piétiste ;

2) Lecture « biblicisté » où la Bible est expliquée par la Bible et singulièrement le Nouveau Testament par l'Ancien ;

3) Lecture historico-critique ;

4) Lecture structurale, etc.

A ces lecteurs de type classique, on pourrait ajouter la transcription par bandes dessinées. Elle a été présentée sur l'écran au cours d'un culte de la Cène résolument moderne : mime liturgique par les concélébrants, vin présenté dans une jarre avant d'être versé par deux diaconesses dans des coupes de céramique, solo de flûte, etc.

Les cultes protestants ont la réputation d'être souvent ternes et ennuyeux. Ce ne fut pas le cas de celui-ci, qui aurait plutôt péché par un caractère spectaculaire peut-être trop appuyé, si l'on en croit certains fidèles.

HENRI FESQUET.

DÉFENSE

L'AMIRAL SANGUINETTI : parmi les cadres, on peut déceler une certaine fermentation.

Le vice-amiral d'escadre Antoine Sanguinetti, président de la commission permanente des essais des bâtiments de guerre, crie « *casse-cou* » dans une interview que publie, cette semaine, l'hebdomadaire *le Point*, et il estime que *« les armées courent à la faillite »*.

Au risque de *« se faire saquer une fois de plus »* (1), le vice-amrical d'escadre Sanguinetti, frère de l'ancien secrétaire général de l'U.D.R., M. Alexandre Sanguinetti, affirme que *« les cocoricos ne doivent plus abuser personne. Certains matériels arrivent à bout de souffle »*. *« Vous verrez*, dit-il, *qu'il faudra réarmer les vieux chassepots qui sont dans nos musées. »* Le viceamrial d'escadre Sanguinetti cite l'exemple de la marine : *« Il lui faudra quarante ans, à la cadence actuelle, pour construire son nouveau porte-hélicoptères. »*

Le vice-amiral d'escadre Sanguinetti estime qu'il n'est pas le seul à faire un diagnostic aussi sévère. *« Parmi les cadres, on peut*, dit-il, *déceler une certaine fermentation : ils veulent un instrument de travail, c'est-à-dire que leur amée ait les moyens de ses missions. »* Si en « haut lieu » on l'ignore, le vice-amiral d'escadre Sanguinetti en rend responsables *« les ministres qui, depuis des années, se sont repliés de plus en plus sur leur entourage personnel et ignorent avis et avertissements des chefs militaires responsables »*. *« Si cela dure, c'est la catastrophe »*, dit-il.

(1) Après la publication dans *le Monde* daté 19, 20 et 21 septembre 1974 d'une série intitulée *« Vue autocritique de l'institution militaire »*, le vice-amiral d'escadre Sanguinetti avait perdu ses fonctions de major-général de la marine le 30 octobre 1974 et il n'a retrouvé un poste que le 27 août 1975.

MÉDECINE

L'OPÉRATION « BOULE DE NEIGE »

« Videz vos placards sans pour autant débarrasser vos caves ! », est en quelque sorte le mot d'ordre de l'opération « Boule de neige » contre le cancer, organisée jusqu'au 14 novembre, par l'Association pour le développement de la recherche sur le cancer à Villejuif (1) et la Ligue nationale contre le cancer (2).

En effet, pour la première fois dans une campagne pour une grande cause nationale, il ne sera pas demandé d'argent, mais des objets et dons en nature (étains, cuivres, services de table ou de verres, porcelaine, argenterie linge de maison, peintures, gravures, bijoux, objets de collection, etc.) qui seront vendus aux enchères par des commissaires-priseurs bénévoles.

Les objets peuvent être déposés par les donateurs, pour Paris, sur l'esplanade des Invalides, et pour la province, dans les mairies, les salles de vente, et sur les autres lieux indiqués par voie d'affichettes apposées dans les boulangeries et pharmacies.

(1) 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif. Tél. 726-65-13.

(2) 90, rue d'Assas, 75006 Paris. Tél. 326-24-65.

● *Le nombre des décès dûs au cancer aux Etats-Unis a augmenté de 5,2 %* depuis le début de l'année 1975, révèlent des données statistiques publiées jeudi 6 novembre à Washington. Le taux de mortalité du cancer a en effet atteint le chiffre record de 176,3 contre 169,5 en 1974. Le directeur de l'*Institut national américain* du cancer a expliqué cette soudaine hausse constatée pendant les sept premiers mois de 1975 par *« l'accroissement de l'utilisation des produits chimiques auxquels les hommes sont de plus en plus exposés »*.

PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LES PROBLÈMES DE L'AVENIR DE LA MÉDECINE LIBÉRALE.

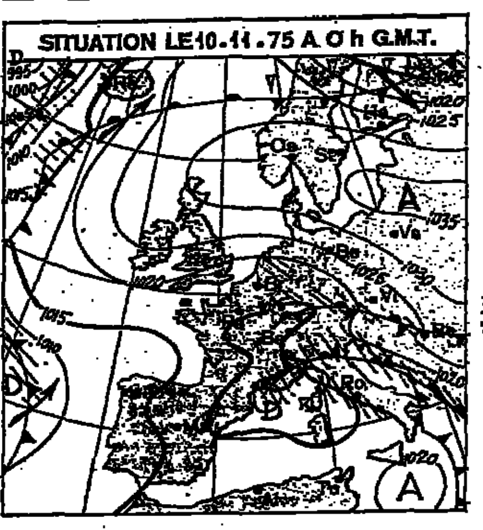
La « commission Ordonneau », chargée de procéder à l'étude des problèmes posés par l'avenir de la médecine libérale, a tenu sa première réunion jeudi 6 novembre, au ministère du travail. La création de cette commission, qui devait se réunir dès le mois d'août, avait été décidée en mai dernier, au moment de la signature de la convention provisoire entre les médecins et les caisses de sécurité sociale. Présidé par M. Pierre Ordonneau, conseiller d'Etat, ce groupe de travail comprend des représentants des ministères intéressés (travail, santé, finances et agriculture), des médecins (conseil de l'ordre, syndicats médicaux, plus un médecin hospitalo-universitaire) et des caisses de sécurité sociale.

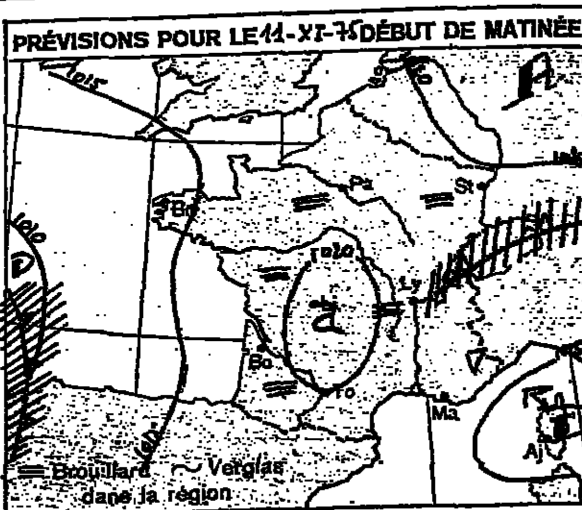
Le programme de la commission, *« ambitieux et qui demandera de longues études »*, estime M. Ordonneau, comporte la prise en charge de tous les problèmes que pose l'exercice de la médecine, de l'obtention du diplôme au départ à la retraite. Seront en premier abordées, dès la semaine prochaine, les questions de la formation médicale continue et de l'implantation des jeunes médecins.

Les premières conclusions de ces travaux devraient être rendues vers la fin du premier semestre de 1976.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le lundi 10 novembre à 0 heure et le mardi 11 novembre à 24 heures :

La France restera dans une zone de vents faibles, entre les hautes pressions continentales qui demeureront à peu près stationnaires et les basses pressions des Açores qui se développeront vers le golfe de Gascogne et la péninsule Ibérique.

Mardi 11 novembre, le temps sera brumeux sur la plus grande partie du pays, avec des brouillards matinaux nombreux, et souvent très denses dans les vallées au lever du jour. Dans le quart sud-ouest, de belles éclaircies se développeront l'après-midi. Ailleurs, le ciel restera généralement très nuageux avec des pluies éparses.

Températures (le premier *chiffre* indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10) : Ajaccio, 18 et 9 degrés ; Biarritz, 13 et 2 ; Bordeaux, 9 et 4 ; Brest, 10 et 3 ; Caen, 8 et 4 ; Cherbourg, 10 et 5 ; Clermont-Ferrand, 7 et 4 ; Dijon, 7 et 5 ; Grenoble, 7 et 2 ; Lille, 7 et 3 ; Lyon, 5 et 3 ; Marseille, 13 et 9 ; Nancy, 7 et 1 ; Nantes, 8 et 4 ; Nice, 15 et 7 ; Paris - Le Bourget, 8 et 4 ; Pau, 12 et — 1 ; Perpignan, 9 et 6 ; Rennes, 9 et 5 ; Strasbourg, 8 et 4 ; Tours, 7 et 5 ; Toulouse, 5 et 4

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 8 et 1 degré ; Athènes, 16 et 11 ; Bonn, 10 et 2 ; Bruxelles, 6 et 1 ; Iles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 8 et 5 ; Genève, 7 et 4 ; Lisbonne, 16 et 7 ; *Londres*, 10 et 5 ; Madrid, 13 et — 4 ; Moscou, 2 et 0 ; New-York, 21 et 17 ; Palma-de-Majorque, 15 et 3 ; Rome, 16 et 12 ; Stockholm, 5 et 4.

loterie nationale — Liste officielle des sommes à payer, tous cumuls compris, aux billets entiers

Terminaison	Finales et numéros	Sommes à payer
		F.
1	921	500
	343 451	5 000
	329 581	50 000
2	32	200
	1 482	5 000
	5 022	5 000
	5 562	5 000
	6 142	5 000
	343 452	5 000
	44 662	50 000
	59 122	50 000
	329 582	50 000
	278 132	100 200
3	83	200
	3 993	5 000
	5 563	5 000
	343 453	5 000
	077 393	100 000
	329 583	5 000 200
4	329 584	50 000
	269 224	100 000
	343 454	500 000
5	765	500
	5 525	5 000
	9 875	5 000
	343 455	5 000
	77 395	50 000
	329 585	50 000
6	416	1 000
	9 696	5 000
	343 456	5 000
	329 586	50 000
7	27	200
	6 237	5 000
	6 377	5 000
	343 457	5 000

Terminaison	Finales et numéros	Sommes à payer
		F.
7	19 307	50 000
	21 167	50 000
	329 587	50 000
	157 537	100 000
8	8	100
	148	1 100
	358	1 100
	668	1 100
	9 148	6 100
	343 458	5 100
	23 988	50 100
	51 118	50 100
	329 588	50 100
9	49	200
	2 549	5 200
	3 009	5 000
	343 459	5 000
	69 829	50 000
	87 289	50 000
	90 999	50 000
	329 589	50 000
	000 999	100 000
0	80	200
	530	500
	680	700
	9 820	5 000
	343 450	5 000
	329 580	50 200
	139 280	100 200
	352 190	100 000

Liste établie par le Secrétariat Général de la Loterie Nationale

TRANCHE DU GROS LOT

TIRAGE DU 8 NOVEMBRE 1975

75 — PROCHAIN TIRAGE LE 13 NOVEMBRE 1975 À PARIS (7ème) 29 Quai Branly — 52e

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 9 novembre 1975 :

DES DECRETS

● Portant création de cantons dans le département de Seine-et-Marne ;

● Modifiant les régimes administratif et financier de la Comédie-Française.

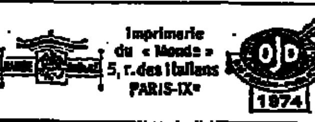
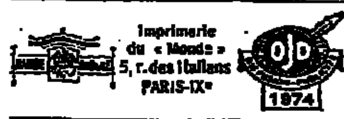
UN ARRETE

● Relatif à la procédure de nominaiton aux emplois hospitalo-universitaires vacants mis au recrutement, au titre de l'année 1975, pour les disciplines autres que la rhumatologie, la psychiatrie d'adultes et la chirurgie infantile.

DES LISTES

● D'aptitude aux fonctions de maître de conférences agrégé-médecin, chirrurgien, spécialiste ou biologiste des hôpitaux.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

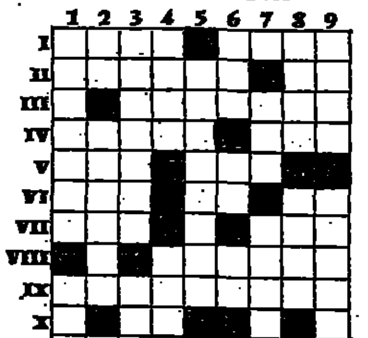



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1974

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 300



HORIZONTALEMENT

I. Arrive à ébullition dans des conditions très particulières d'échauffement ; Fut favorable à Condé. — II. Le soleil et les soucis l'attirent peut-être ; D'un auxiliaire. — III. D'une certaine contrée. — IV. Pour les prendre, il suffit parfois de se baisser ; Dans une locution latine exempte de pitié. — V. Raconte (inversé) ; Réduisit de volume. — VI. Arrête le souffle ; Saint ; Préfixe. — VII. Jouèrent un rôle dans la Bible ; Ne donne qu'une très faible idée de la pampa. — VIII. Pris par le vainqueur. — IX. Appartiennent à une méchante race. — X. Abréviation. — XI. Comme des reproches inacceptables.

VERTICALEMENT

1. Rétrécit à l'usage ; On ne donnerait pas cher de sa peau. — 2. Titre abrégé ; Câbles. — 3. Avaient de quoi se désaltérer ; Figure biblique. — 4. Coup dur ; Elément d'un jeu. — 5. Généralement lavées par des gens très propres. — 6. Devises étrangères ; Orientation ; Abréviation. — 7. Prénom féminin ; Appel peu protocolaire. — 8. Héroïne de Zola ; En Espagne. — 9. Localisée ; Durent moins longtemps quand elles sont basses.

Solution du problème n° 1 299

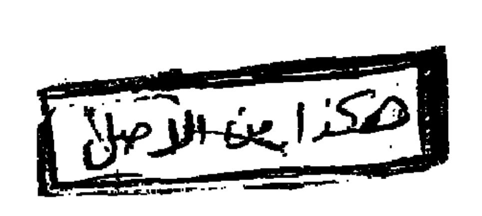
Horizontalement

I. Portraits. — II. As ; O.O. ; Oui. — III. Lénine ; En. — IV. Elues ; Areg (cf « erg ») ; — V. Ur ; Occase. — VI. An ; Is. — VII. Or ; Déni. — VIII. Aune ; Erse. — IX. Troussa. — X. Râ ; Ro ; Io. — XI. Elues ; Tri.

Verticalement

1. Pâleur ; Atre. — 2. Oseur ; Oural. — 3. Ne ; Arno. — 4. Toison ; Eure. — 5. Ron ; S.O.S. — 6. Eacidès. — 7. Io ; Raserait. — 8. Tuées ; N.S. ; Or. — 9. Singeries.

GUY BROUTY.



Le Monde DE L'ÉCONOMIE

L'assainissement monétaire international par la méthode des petits pas

L'ASSAINISSEMENT d'un système monétaire international toujours aussi instable sera l'un des thèmes principaux de la conférence « au sommet » que six chefs d'Etat et de gouvernement (Etats-Unis, France, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Japon et Italie) tiendront à Rambouillet les 15, 16 et 17 novembre prochains. Une réforme d'ensemble étant pour l'instant exclue, que faudra-t-il faire pour permettre une stabilisation progressive des taux de change ?

par GUILLAUME GUINDEY (*)

EST-IL réaliste de chercher aujourd'hui à élaborer une nouvelle charte monétaire plus ou moins universelle destinée à prendre la suite de celle de Bretton-Woods ? N'est-il pas plus raisonnable, pour le moment tout au moins, de considérer comme une donnée le *modus vivendi* qui s'est établi au cours des dernières années et de chercher par des mesures concrètes à le rendre progressivement plus acceptable ?

Cette thèse semble aujourd'hui gagner du terrain. Elle a trouvé récemment un avocat de poids en la personne de M. Alfred Hayes, ancient président de la Federal Reserve Bank de New-York. Dans un exposé présenté à Washington, le 31 août dernier, M. Hayes a suggéré que, afin de limiter l'ampleur des fluctuations de changes, afin d'éviter, en particulier, des mouvements erratiques entre les principales monnaies, les autorités responsables de la gestion de ces monnaies renforcent leur coopération.

Une telle coopération existe déjà jusqu'à un certain point. Elle fonctionne notamment en ce qui concerne les relations entre les pays membres du « serpent ». S'agissant, en revanche, des relations entre les monnaies du « serpent » et le dollar, le développement de la concertation se heurte au fait que, du côté des Etats-Unis, le libre flottement du dollar est resté jusqu'ici un dogme. Les responsables américains, s'ils se prêtent à des actions de nivellement des cours, n'acceptent pas de les pousser jusqu'à un point où elles risqueraient de constituer une atteinte à ce dogme. Entrer dans la voie judicieusement suggérée par M. Hayes supposerait donc une évolution des conceptions américaines.

Entrer dans cette voie supposerait aussi que fût résolu un problème technique important sur lequel l'attention ne s'est peut-être pas jusqu'ici suffisamment concentrée.

La situation très spéciale du dollar

Pour que soit pratiquée une politique d'interventions coordonnées sur les marchés des changes, capable d'y faire régner un minimum de stabilité, il convient que chacun des partenaires soit pourvu d'une quantité suffisante de munitions. A cet égard, il existe une dissymétrie fondamentale entre les Etats-Unis et les autres Etats en cause.

Les munitions peuvent être soit des réserves possédées soit des réserves empruntées. La dissymétrie existe dans les deux cas.

S'agit-il de réserves possédées ? Les pays autres que les Etats-Unis sont propriétaires d'or et propriétaires de dollars. Malgré les entraves qui s'opposent aujourd'hui à l'utilisation du métal, ils peuvent, dans une certaine mesure, mobiliser leur or en le donnant en garantie d'emprunts ou en le vendant sur le marché (pour autant que celui-ci soit en état de l'absorber) ; de plus, si les projets envisagés à Washington au mois de septembre dernier prennent corps, une banque centrale pourra de nouveau vendre de l'or à une autre banque centrale à un prix réaliste. Quant aux réserves en dollars, elles sont utilisables sans difficulté. Du côté des Etats-Unis au contraire, tout se passe comme si les Américains ne possédaient pas d'or, puisqu'ils ne reconnaissent plus au métal la qualité d'instrument monétaire et puisqu'ils paraissent regarder leur encaisse comme une sorte de trésor de guerre. Et ils ne disposent que de faibles quantités de devises étrangères, leur politique n'étant pas d'en conserver. Au total, ils n'ont pas de « réservers possédées ».

S'agit-il de réserves empruntées ? Toutes les banques centrales du club de Bâle se consentent des facilités réciproques à court terme sous forme de « swaps » ; dans ce domaine, il n'y a pas de différence entre le Système de réserve fédérale américain et les autres banques du club. Mais là s'arrête la similitude. Pour compléter les « swaps » et les consolider, les Etats membres de la Communauté économique européenne ont institué entre eux un système de concours mutuels, d'un montant d'ailleurs assez faible. Les Etats-Unis ne disposent pas de facilités de ce genre (au moins aussi longtemps que n'entrera pas en vigueur l'accord prévoyant un concours mutuel entre les pays membres de l'O.C.D.E. En revanche, on peut dire qu'ils bénéficient de la part du reste du monde d'une faculté de découvert d'un type spécial et d'un montant illimité. Dans la mesure où les partenaires des Etats-Unis consentent à acheter et à conserver des dollars, ils dispensent les autorités américaines de la nécessité de posséder des réserves. En outre, ils permettent à ces autorités de s'endetter sans courir de risque de change, puisqu'elles contractent des dettes libellées non pas en monnaies étrangères, mais dans leur propre monnaie (alors que les emprunts de réserves, notamment sous forme de « swaps », se traduisent habituellement par des dettes libellées dans la monnaie du prêteur).

Cette situation dissymétrique a des conséquences multiples. Elle est l'un des facteurs de l'instabilité du dollar.

Le principal moyen susceptible d'être mis en œuvre en cas de nécessité d'un soutien de la monnaie américaine est constitué par les achats de dollars auxquels les banques centrales des pays autres que les Etats-Unis sont disposées à procéder. Mais l'initiative de tels achats ne vient pas des Etats-Unis eux-mêmes. Et les banques centrales à qui l'initiative appartient sont forcément influencées, entre autres préoccupations, par le souci de ne pas courir le risque de change du dollar pour des sommes trop importantes. Par ailleurs, les Etats-Unis peuvent laisser leur monnaie se déprécier sans subir l'inconvénient d'un accroissement du montant en dollars de leur dette extérieure. Le résultat de ces particularités est que, lorsque la spéculation s'exerce contre le dollar, elle rencontre moins de résistance que lorsqu'elle s'attaque à d'autres devises.

(*) Ancien directeur général de la Banque des règlements internationaux.

(Lire la suite page 16, 1re col.)

BULLETIN

La société post-industrielle est derrière nous

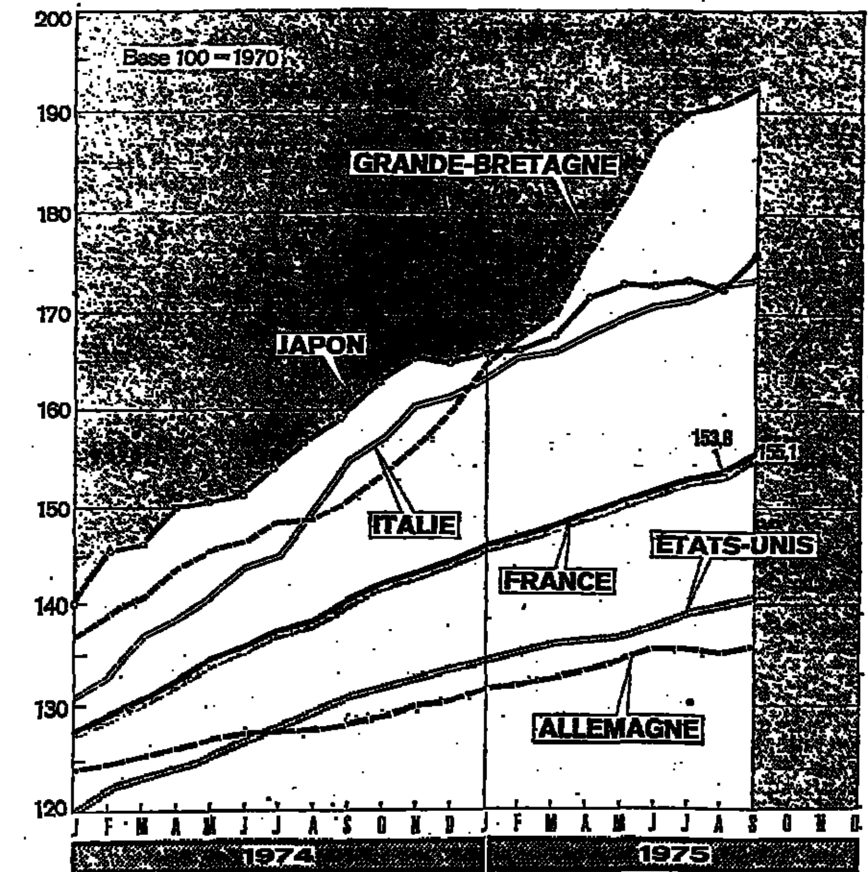
LE changement radical de l'orientation de sa politique économique et industrielle que le gouvernement travailliste a annoncé la semaine dernière n'intéresse pas seulement la Grande-Bretagne. Le document que le premier ministre, entouré du chancelier de l'Echiquier mais aussi des représentants du patronat et des trades-unions, a présenté la semaine dernière (le Monde du 7 novembre) définit la nouvelle stratégie destinée à rajeunir la structure de l'industrie et à accroître son efficacité.

« Pour l'immédiat, *peut-on lire dans le texte,* cela signifie donner la priorité au développement industriel sur la consommation et même sur nos objectifs sociaux : il n'y a pas d'autres moyens de développer la base sur laquelle repose tout le programme de réforme économique et social du gouvernement. »

Ces propos contrastent avec les objectifs que maints « futurologues » assignaient naguère à la société « post-industrielle » à laquelle les nations les plus développées, à les en croire, devaient accéder dès la fin de ce siècle. La récession a au moins le mérite de faire reprendre conscience des contraintes qui, selon toute vraisemblance, continueront à peser sur les citoyens, même ceux des pays classés parmi les plus riches. Aux Etats-Unis, les déboires financiers de la ville de New-York illustrent la contradiction dans laquelle s'est enfermée une municipalité — et au-delà d'elle toute une collectivité nationale — qui croyait que désormais le seul problème important était celui de la répartition des richesses.

Les transferts sociaux sont sans doute encore insuffisants dans de nombreux domaines, mais il est clair que la Communauté ne pourra pas continuer, sans réduction du niveau de vie de tous, à remplir les obligations de toutes sortes qu'elle a souscrites si elle ne concentre pas à nouveau le principal de son effort sur l'investissement productif. C'est là un impératif auquel la France, elle aussi, devra se soumettre, comme cela a été rappelé opportunément à l'occasion d'un récent colloque sur la crise organisé par France-Forum.

La hausse des prix en France reste nettement plus forte qu'en Allemagne et aux États-Unis



L'ALLEMAGNE fédérale et les Etats-Unis obtiennent de meilleurs résultats que la France dans la lutte contre l'inflation. En un an, de septembre 1974 au même mois de 1975, la hausse des prix à la consommation a été, dans ces trois pays, respectivement de 6,3 %, 7,8 % et 10,7 %. Cependant le coût de la vie a augmenté de 10,4 % aux Pays-Bas, de 10,8 % en Belgique, de 12,7 % en Italie... et de 26,7 % en Grande-Bretagne. En moyenne la progression annuelle des prix de détail a été, pour ces sept pays, de 12,2 % et — abstraction faite de la Grande-Bretagne — de 9,8 %.

En France le ralentissement de la hausse des prix, qui s'est interrompu en septembre, provenait, pour l'essentiel, du secteur des produits manufacturés qui enregistrait la baisse des coûts des matières premières intervenue entre mai 1974 et juin 1975. Ce facteur compensait, selon le Conseil national du patronat français, l'augmentation des revenus, qui « ne s'est pas ralentie... ».

L'art et l'impôt

par HENRI MERCILLON et PIERRE GRÉGORY (*)

DANS l'indifférence générale, la France se vide progressivement des œuvres d'art qui ont fait sa grandeur. Il importe de s'interroger sur la compatibilité d'une nouvelle taxation et de la préservation du patrimoine artistique. Les objets d'art forment un capital culturel, avant d'être un capital physique. Cette réalité est mise implicitement en cause lorsqu'on cherche à imposer les plus-values réalisées par les détenteurs de biens d'art au même titre que celles qui résultent de la possession d'immeubles, de terrains, de valeurs mobilières ou de métaux précieux.

Certes, sur le plan de la justice fiscale, cette démarche peut sembler digne d'intérêt ; nous voudrions montrer que des décisions hâtives ou imprudentes peuvent avoir des conséquences désastreuses et accélérer tout à coup l'appauvrissement culturel d'un pays.

Dans un pays où la fraude de l'impôt reste le sort collectif le plus pratiqué, dans lequel la Conseil des impôts signale des taux de sous-estimation de 22 % des revenus fonciers, de 56 % pour les bénéfices industriels et commerciaux et de 77 % des bénéfices de l'exploitation agricole, il peut paraître original, ou simplement démagogique, d'établir de nouveaux impôts. Il reste que les indifférents au monde de l'art ont tendance à établir une corrélation étroite entre les détenteurs d'œuvres d'art et les ménages les plus fortunés. La réalité est singulièrement plus complexe.

S'il est certain que le marché de l'art n'est ouvert qu'à ceux dont les revenus permettent de dégager une épargne, il n'en est pas moins vrai que nombreux sont les amateurs ou « chineurs » cultivés aux revenus modestes qui parviennent, au hasard de leurs recherches (antiquaires, ventes publiques), à constituer des cadres de vie qui font l'admiration de tous les spécialistes. Et ce n'est pas le privilège de la fortune. Tous les jours s'échangent dans des lieux publics, pour des sommes modestes — souvent inférieures à 1 000 francs, — des céramiques, des peintures, des estampes aux qualités esthétiques estimables. Pour le prix d'une motocyclette — un des objets les plus prisés par les jeunes de notre société de consommation, toutes classes sociales confondues, — il est possible d'acquérir de véritables chefs-d'œuvre.

Nous renvoyons les sceptiques au récent achat, par le musée de Sèvres, d'un magnifique pot à décor coréen de la manufacture de Vincennes, ou encore au merveilleux exemple du musée de Brest, qui, avec l'aide d'une équipe remarquable de conservateurs des musées nationaux, a réuni, en quelques années — pour le prix d'un pavillon de banlieue, — un ensemble unique de peintures italiennes, françaises et des écoles du Nord des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles.

Un effort intellectuel

On peut expliquer de tels faits. Dans notre contrée où le nombre des objets d'art disponibles est encore considérable — mais pour combien de temps ! — les plus belles acquisitions sont presque toujours le fruit de l'effort intellectuel d'un amateur d'art. La connaissance des objets, pas plus que celle des sciences, n'est le privilège des possesseurs de capitaux. Or, faire peser un impôt sur les objets d'art revient à contraindre les amateurs les moins fortunés au désert esthétique. En examinant ce qui se passe dans la société française, on peut aisément prévoir l'avenir de la nouvelle fiscalité. Qui pourra organiser le départ de telle toile ou de tel meuble vers Zurich ou Londres ? Ce n'est pas, nous le savons, les amateurs d'art aux revenus modestes, mais ceux qui possèdent déjà des comptes dans des banques suisses ou britanniques.

Il est certain que, depuis quelques années, des investisseurs institutionnels tentent d'intervenir sur le marché des biens d'art pour étendre leurs champs d'activité à l'heure où les placements traditionnels — obligations, actions et or — ne suscitent plus l'engouement de jadis. L'échec auquel ils sont voués dans le domaine de l'art ancien (objets de plus de cent ans d'âge) est prévisible : on ne spécule ni sur l'œuvre de Charles de la Fosse ni sur les commodes de Louis XV. La faiblesse, la dispersion de l'offre et l'absence d'homogénéité des biens paraissent les meilleurs garants de l'honnêteté du marché. Deux exceptions peuvent être évoquées à cet endroit : les modes — mouvements d'oubli et de redécouverte — et les créations modernes et contemporaines.

Ces dernières peuvent à l'inverse de leurs aînés donner lieu à des mouvements spéculatifs, donc à des profits rapides et importants ; mais l'expérience de la peinture académique du XIXe siècle devrait indiquer qu'en art seul compte le verdict des siècles. Certains grands noms contemporains auront sans doute le destin de Meissonier. En 1889, le duc d'Aumale achète pour 190 000 francs-or son tableau *les Cuirassiers de 1805,* monument du pompiérisme cher à Salvador Dali. La même année, il acquiert en Angleterre pour la même somme trois cent dix dessins de Clouet. En 1975, le tableau de Meissonier représente, en termes monétaires, la valeur d'un seul dessin de Clouet. On peut ajouter pour terminer que l'intérêt soulevé, même artificiellement, par les œuvres modernes ne saurait qu'encourager une création que chacun souhaite active.

Une fiscalité malhabile peut rapidement tarir le courant des dons et des legs. Un collectionneur ou un amateur est toujours un mécène en puissance. Le musée du Louvre reçoit chaque année des œuvres de qualité, et l'on peut affirmer sans être démenti que, sans les grands legs du XIXe siècle, nos musées de province seraient quasiment vides. Pourquoi pénaliser les bienfaiteurs en puissance à une époque où la plupart de nos chefs d'entreprises et de nos technocrates d'état paraissent souvent montrer à l'égard de l'art un mépris matérialiste ?

Comment dans les années futures organiser ces grandes expositions qui font appel aux trésors des musées publics et des collections privées, si les amateurs craignent une pénalisation à la suite de leurs prêts ?

Craignons d'aboutir alors à la rétention des objets d'art, à leur non-publication dans les revues spécialisées, à leurs échanges sur un marché parallèle (un meuble, une toile, une céramique se transportent sans difficulté d'une maison à une autre) ou à leur départ secret vers des marchés étrangers (Londres, Zurich, New-York). Cette dernière crainte paraît d'autant plus fondée que nous assistons déjà à un très fort courant centrifuge en partance de l'Hexagone.

Le « déstockage »

Ce pays qui fut l'un des plus riches du monde en biens d'art, est entré dans une phase décisive — en termes économiques — de déstockage. Il perd chaque année une partie des biens qu'il a accumulés au long des siècles. Cet appauvrissement est révélateur du sens des courants d'échange et de notre puissance relative. Les objets d'art rejoignent les économies dominantes : au dix-neuvième siècle, la Grande-Bretagne ; au vingtième siècle, les Etats-Unis, depuis quelques années le Japon, demain, peut-être, les pays pétroliers. (Voir l'encadré page 15.)

L'appauvrissement français touche toutes les catégories d'objets d'art. Un spécialiste, Jérôme Borville (1), rappelait récemment que sur l'œuvre reconnue (trente-cinq tableaux) de Vermeer, dix-huit ont transité par notre pays. En 1975, il n'en reste que deux en France. En 1966, trente Renoir ont quitté l'Hexagone ; cinquante-cinq en 1973. La même année, cent soixante et onze tableaux impressionnistes furent exportés dont : quatre Gauguin, cinq Cézanne, huit Pissarro, trois Degas, trois Toulouse-Lautrec. Sommes-nous riches dans cette catégorie de la peinture française ? Au contraire, la pauvreté de nos musées de province désole le visiteur. On exhibe une pâle aquarelle ou un dessin approximatif de l'adolescence de l'artiste. Nos jeunes provinciaux prendront le train pour Paris ou l'avion pour Chicago afin de connaître les peintres de leur pays.

Prenons un exemple récent assez bouleversant : Georges de La Tour — littéralement redécouvert par l'histoire de l'art française. Son œuvre compte une quarantaine de tableaux reconnus. En vingt ans, dix sont entrés aux Etats-Unis. Quatre ont quitté la France, dont la *Madeleine Fabius,* qui a rejoint en 1974 la *Madeleine Wrightsman.* L'exportation en 1960 aux Etats-Unis de *la Diseuse de bonne aventure* avait soulevé une profonde indignation ; celle de la *Madeleine Fabius* est saluée, avec légèreté et inconséquence, par une grande revue d'art française, « *Cette œuvre servira l'art français dans sa nouvelle destination : Washington* ». Nous aurions préféré qu'elle soit accrochée aux cimaises de Nancy, Lille ou Marseille. Jamais plus elle ne reviendra en France. Elle est partie dans le silence des mécènes, des fondations, des P.-D.G., des syndicats, des universités, des maires et des ignares.

(Lire la suite page 15, 1re col.)

(*) Respectivement codirecteur et secrétaire du Centre d'économie international des biens d'art, Université de Paris I.

(1) Paribas-Information, *la Fuite des œuvres d'art,* janvier-février 1975.

LE MONDE

Le protectionnisme est encore tenu en laisse

IL est possible et même probable que le communiqué qui doit être publié à la fin de la conférence « au sommet » de Rambouillet réaffirmera l'opposition à tout retour au protectionnisme. Déjà, les pays de l'O.C.D.E. avaient pris un engagement semblable au mois de mai 1974. Les dirigeants des grands pays industriels sont, en effet, et à juste titre, convaincus que dans les circonstances actuelles une remise en cause du libre-échange pourrait avoir les effets les plus désastreux. Il n'est pas douteux que les politiques protectionnistes menées au début des années 30 par la quasi-totalité des Etats industriels ont beaucoup contribué à l'époque à aggraver et à prolonger la grande dépression. Or, de nos jours, la part relative des échanges internationaux dans l'économie mondiale est beaucoup plus importante qu'il y a quarante ans.

C'est un fait que, jusqu'à maintenant, les gouvernements ont assez bien résisté aux pressions que les milieux industriels et parfois, comme aux Etats-Unis surtout, les syndicats de travailleurs exercent sur eux pour réduire ou supprimer la concurrence étrangère. C'est en Grande-Bretagne, malgré la baisse de la livre, que la pression est actuellement la plus forte. Si le gouvernement travailliste devait céder, cela pourrait modifier le climat relativement optimiste qui règne actuellement dans ce domaine.

Cependant, les graves difficultés qu'éprouvent plusieurs secteurs importants, telles la sidérurgie ou la chimie, poussent les professionnels à rechercher des accords visant à limiter la concurrence. Plusieurs centaines d'arrangements de ce genre, dérogatoires des règles posées par le GATT, sont actuellement en vigueur de par le monde.

Les négociations multilatérales du GATT, qui ont été officiellement ouvertes à Tokyo au mois de septembre 1973 avec l'objectif de compléter et d'élargir les résultats du « Kennedy round », se poursuivent à Genève dans une indifférence à peu près générale, étant donné que, si le protectionnisme n'est pas revenu en force, l'esprit n'est plus à l'expansion des échanges. Depuis un an et demi, le commerce international s'est contracté dans une proportion plus forte encore que la diminution de la production constatée dans tous les pays. Un des objectifs de ces négociations est de s'attaquer également aux obstacles non tarifaires que les différents Etats opposent aux échanges par le biais de réglementations de toutes sortes. Il semble qu'avec la récession on ait eu tendance à s'abriter encore davantage derrière ces réglementations pour limiter ou abolir la compétition extérieure.

On lira ci-dessous, notamment sous la plume de nos correspondants à l'étranger, dans quelle mesure les tendances protectionnistes ont gagné du terrain depuis plusieurs années dans les pays qui sont les principaux partenaires commerciaux de la France.

FRANCE

Le vin italien

La France n'a pas échappé à la règle commune. La crise comme ailleurs y entraîne une certaine résurgence des revendications protectionnistes. La manifestation la plus spectaculaire en a été la crise viticole, qui a vu les vignerons méridionaux s'élever avec vigueur contre les importations de vins italiens, amenant ainsi le gouvernement à taxer ces importations. Mais l'industrie n'a pas échappé au mouvement.

Bien entendu les secteurs rencontrant les difficultés les plus sérieuses ont été les premiers à réagir. C'est ainsi que les fabricants de chaussures ont dénoncé les importations en provenance du Brésil, d'Espagne et des pays de l'Est. De même les responsables de l'industrie textile ont-ils profité de l'occasion pour rappeler leurs revendications concernant certaines importations venues des pays de l'Asie du Sud-Est. Enfin M. Georges Chavanes, au nom des producteurs français de petits matériels électriques, a récemment protesté publiquement contre la concurrence des pays de l'Est et notamment de l'Allemagne de l'Est. Attitude plus sérieuse, les sidérurgistes réclament une « concertation » à l'échelle mondiale. La concertation vise à déterminer en commun les prix minimum et les quantités échangées.

Le gouvernement n'est pas resté totalement sourd à ces récriminations. Les viticulteurs méridionaux ont été entendus et Paris ne veut pas céder à la Commission européenne qui lui demande d'abolir la taxe d'importation sur les vins italiens. M. Michel d'Ornano a annoncé plusieurs mesures propres à protéger l'industrie textile : suppression des facilités ouvertes aux exportateurs d'importer des sous-produits hors contingent ; rétablissement du visa technique sur certaines importations de fibre et de tissus ; surveillance accrue des importations des produits textiles qui s'effectuaient dans des conditions anormales. Parallèlement, le gouvernement a déposé devant la Commission européenne plusieurs plaintes en dumping, concernant les contreplaqués en provenance d'Indonésie, certains produits chimiques et les chaussures.

Est-ce l'annonce d'un changement de politique radical ? On s'en défend. « *Nous restons attachés au libre-échange* », dit-on à Paris. Et d'ajouter : « *Les décisions que nous avons prises et les démarches que nous avons faites concernent les secteurs bien particuliers qui souffrent d'une concurrence que nous jugeons déloyale. Au reste, comment pourrions-nous être favorables à un retour au protectionnisme, alors que nous comptons bien payer notre facture pétrolière par un développement de nos exportations ?* »

La position du C.N.P.F. est pratiquement similaire : « *Depuis l'entrée de la France dans le Marché commun, nous nous sommes prononcés pour la libéralisation des échanges extérieurs à la condition que tout le monde joue le même jeu. A partir du moment où nous constatons des formes de concurrence abusives, nous devons être protégés.* »

A l'inverse de ce que l'on a pu constater en Grande-Bretagne et parfois aux Etats-Unis, les syndicats français n'ont jamais demandé une réduction des importations. Mais ils demandent une remise en cause de la société capitaliste, dont le développement est lié... au libre-échange.

ITALIE

Des mesures vite rapportées

Rome. — Aucune mesure protectionniste n'existe en Italie depuis la levée, le 24 mars dernier, des dernières restrictions aux importations qui avaient été adoptées, dix mois plus tôt, au plus fort de la crise économique. Ces dispositions prévoyaient le dépôt obligatoire, pendant six mois, d'une caution égale à 50 % de la valeur des achats extérieurs. Elle devait être versée à la Banque centrale par les importateurs, ou par les exportateurs, si ceux-ci acceptaient de se substituer à leurs clients.

Destinées à réduire l'énorme déficit de la balance commerciale, les restrictions s'appliquaient aux produits industriels et à la plupart des produits agricoles. Ces derniers — excepté la viande de bœuf — ne furent plus soumis au dépôt préalable à partir du 22 juillet 1974. En mars 1975, l'amélioration de ses comptes permit à l'Italie de rentrer définitivement dans la légalité communautaire.

Il était clair, néanmoins, qu'une nouvelle détérioration de la situation contraindrait le gouvernement de Rome à revenir en arrière. Nombre d'exportateurs prirent du reste des précautions dès que sauta le verrou. Leurs craintes n'ont pas été confirmées jusqu'à présent, bien que plusieurs initiatives récentes aient pu les inquiéter. Début octobre, le ministre du budget, M. Giulio Andreotti, a évoqué la nécessité de restrictions fiscales ou tarifaires pour décourager la consommation de produits étrangers.

De son côté, M. Carlo Donat Cattin, ministre de l'industrie, a proposé un allégement des charges sociales qui pèsent sur certaines entreprises artisanales et industrielles employant — comme dans le secteur textile — un personnel à majorité féminine. Ce projet a finalement été repoussé par le Parlement, mais M. Donat Cattin cherche des mesures de remplacement.

Un état d'esprit protectionniste réapparait aussi dans plusieurs associations professionnelles, particulièrement atteintes par la récession : elles ont demandé ces dernières semaines au ministre du commerce extérieur de prendre des mesures de contingentement. C'est le cas des producteurs de fromages et de mousseux que la France gêne énormément, mais aussi des fabricants de lampes électriques (concurrencés par les pays de l'Est) et de secteurs comme la céramique (Allemagne fédérale), l'électronique (Japon) et le textile (Extrême-Orient).

Les tentatives protectionnistes de certains secteurs professionnels ne sont pas partagées par la Confédération générale du patronat. On estime, en effet, à la Confindustria, que les difficultés des petites entreprises ne proviennent pas seulement de la concurrence étrangère, mais de causes internes, aussi bien conjoncturelles que structurelles. L'amélioration de la balance commerciale de l'Italie (devenue excédentaire si l'on excepte le pétrole) et la faiblesse de la lire ne justifieraient pas des mesures protectionnistes. On craint, au demeurant, de s'engager dans une voie, qui, à moyen terme, pourrait avoir moins d'avantages pour l'industrie italienne que d'inconvénients.

Plus généralement, il existe dans la péninsule un vieil attachement à la libre circulation des marchandises. C'est l'un des fondements de la « *philosophie* » de dirigeants économiques comme MM. La Malfa, Agnelli ou Carli, appartenant à un courant laïque modéré et qui se maintiennent depuis longtemps aux postes de commandes.

Il reste qu'un gouvernement faible — c'est le cas de l'actuel cabinet, présidé par M. Aldo Moro — peut être tenté de céder aux sollicitations de certains groupes professionnels. Mais on voit mal, dans l'immédiat, le gouvernement de Rome prendre des mesures ouvertement protectionnistes. Il a cherché à les éviter à tout prix lors du dernier épisode de la « *guerre du vin* » avec la France. Et — cela mérite d'être noté — les associations professionnelles agricoles n'ont pas donné l'impression d'insister.

ROBERT SOLÉ.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Appréhension des hommes politiques et des industriels

Bonn. — Depuis l'année « zéro » de la reconstruction, il y a vingt-cinq ans, la République fédérale a fondé son développement, puis sa prospérité économique sur le libre-échange et l'insertion de l'industrie dans la concurrence internationale. Aujourd'hui, un salarié sur sept travaille pour l'exportation et un quart environ de la production est destiné aux marchés extérieurs.

Le chancelier plaidera au « sommet » monétaire et économique de Paris, comme il l'a fait encore récemment à Washington, pour le maintien, voire le renforcement du libre-échange.

Dans la crise actuelle, la multiplication des faillites ne donne pas lieu à des plaintes excessives. Elle est mise sur le compte d'un « processus d'adaptation » aux conditions économiques nouvelles. A charge pour l'Etat d'atténuer les conséquences sociales des fermetures d'usines.

La règle générale souffre quelques exceptions. Pour des produits industriels très particuliers (notamment dans le domaine du textile) il existe encore des restrictions aux importations. Les industriels allemands se plaignent d'être envahis par des textiles venus d'Extrême-Orient et surtout des pays de l'Est à des prix défiant toute concurrence. Sans parler du cas extrême des chemises est-allemandes vendues 65 pfennig (environ 1,12 franc), les produits textiles des pays de l'Est sont à moitié prix par rapport aux articles similaires produits à l'Ouest.

Les autorités considèrent que les pays socialistes se livrent au dumping, mais elles sont pratiquement impuissantes. En effet, le commerce inter-allemand n'étant pas soumis au tarif extérieur commun de la C.E.E., la frontière entre la R.F.A. et la R.D.A. reste très perméable.

La situation difficile de la sidérurgie est également cause de souci. Près d'un tiers des employés sont actuellement au chômage technique. En quelques mois, les prix ont baissé de 35 % à 40 %. Pourtant, gouvernement et patronat sont hostiles aux mesures dirigistes envisagées à Bruxelles (protection du marché européen, fixation de quotas de production et de prix minimum). Là encore, ils préfèrent aux interventions autoritaires une limitation volontaire de la production.

Les milieux industriels et politiques voient un double danger, d'une part, dans les procédures anti-dumping ou les plaintes pour concurrence déloyale visant, aux Etats-Unis, des sociétés européennes, d'autre part, dans la revendication du tiers-monde d'un « nouvel ordre économique » *où le* « libre jeu de la concurrence » *ne jouerait plus un rôle essentiel.*

Le ministère de l'économie a commandé une étude sur les conséquences pour l'emploi d'une plus grande libéralisation du commerce international comme la déclaration de l'ONU sur le nouvel ordre économique mondial le réclame aussi. Dans la transformation du cuir, le textile, la chaussure, l'horlogerie et la mécanique de précision, deux cent cinquante à six cent mille emplois devraient être supprimés d'ici à 1985. Les milieux dirigeants allemands considèrent que la R.F.A. doit continuer à jouer le jeu de la division internationale du travail.

DANIEL VERNET.

BRUXELLES

Des escarmouches entre la C.E.E. et les États-Unis

Bruxelles (Communautés européennes). — Une fraction importante des exportations exceptionnelles de la Communauté vers les Etats-Unis est actuellement menacée de mesures restrictives. La Commission européenne, déplorant le regain de protectionnisme que reflétaient les initiatives ainsi prises à Washington, a réagi avec vivacité. Elle a indiqué que la Communauté serait conduite à reconsidérer sa participation aux négociations commerciales multilatérales en cours à Genève si le gouvernement américain persistait dans cette voie dangereuse. L'ambiance entre Bruxelles et Washington s'est cependant détendue après que le gouvernement du Trésor, au terme d'une enquête conduite avec célérité, eut déclaré irrecevable la plainte adressée par les sidérurgistes américains contre les exportations communautaires d'acier.

Le *Trade Act*, voté par le Congrès, donne au président des Etats-Unis les pouvoirs nécessaires pour conduire les négociations commerciales avec les pays partenaires du GATT.

Quatre types d'enquêtes ont été engagés par l'administration en application du *Trade Act*.

● **LES ACIERS LAMINÉS, LES FROMAGES ET LES JAMBONS EN BOITE : la T.V.A. n'est pas une subvention.**

Dans ces trois cas, les producteurs américains ont demandé l'application de droits aux frontières pour compenser les subventions reçues par les exportateurs européens. En ce qui concerne l'acier — 962 millions de dollars d'exportations communautaires vers les Etats-Unis en 1974, — les plaignants faisaient grief à la C.E.E. du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée. La Commission de Bruxelles a immédiatement rappelé que le remboursement des impôts indirects était parfaitement conforme aux règles du GATT. Le Trésor américain vient, lui aussi, de le reconnaître.

Pour les fromages (107 millions de dollars d'exportations communautaires) et les jambons en boîte (183 millions), l'affaire est plus délicate : les droits aux frontières sont réclamés pour compenser les restitutions, autrement dit les subventions accordées aux exportateurs européens en application des règles de la politique agricole commune. La Commission, qui dans le passé avait affirmé avec constance que les règles du Marché commun agricole n'étaient pas négociables, s'est inclinée devant les pressions américaines et a supprimé ou considérablement réduit les restitutions accordées à l'exportation des fromages, afin d'écarter la menace d'un droit compensateur. Du coup les exportations de fromages vers les Etats-Unis ont fléchi en 1975 dans des proportions considérables.

● **LES VOITURES : une enquête.**

C'est l'affaire la plus grave en raison du volume des échanges : les exportations communautaires vers les Etats-Unis ont atteint 2,5 milliards de dollars en 1974. L'enquête officielle a été ouverte au mois d'août à la demande des syndicats, qui reprochent aux fabricants européens de vendre sur le marché américain à des prix de dumping. L'attitude prise ici par le gouvernement américain a été vivement critiquée à Bruxelles. On y a noté, d'abord, que l'administration n'était nullement obligée d'ouvrir l'enquête, car la plainte émanait des syndicats et non pas de l'industrie.

La Commission a reproché également à Washington de ne pas respecter la procédure anti-dumping définie par le GATT. Selon cette dernière, des mesures de représailles ne peuvent être envisagées que si deux conditions sont remplies : il faut prouver, d'une part, qu'il y a vente à prix de dumping et, d'autre part, que ces ventes ont porté un préjudice à l'industrie nationale.

● **LES CHAUSSURES ET LES ACIERS SPÉCIAUX : menaces de contingentement.**

Là encore, l'enjeu est important. En 1974, les exportations communautaires de chaussures ont totalisé 391 millions de dollars, celles d'aciers spéciaux 69 millions de dollars. Le *Trade Act* prévoit la possibilité de contingenter les importations, dans le cas où leur progression menacerait gravement l'industrie nationale.

● **LE FLOTT GLASS : la politique régionale est incriminée.**

Ici le volume d'exportations communautaires (5 millions de dollars) est faible, mais les raisons invoquées par les industriels pour réclamer des mesures de sauvegarde sont suffisamment préoccupantes pour que ce dossier soit suivi avec grande attention à Bruxelles. C'est en effet pour compenser des subventions aux investissements données en Europe au titre de la politique régionale qu'elles sont demandées.

PHILIPPE LEMAITRE.

GRANDE-BRETAGNE

Campagne pour le contrôle « sélectif » des importations

Londres. — Il y a quelque temps, M. Callaghan proclamait avec beaucoup de vigueur que la Grande-Bretagne « *a plus à perdre qu'à gagner* » dans une bataille qui pousserait tous les pays à élever de nouvelles barrières au commerce international. Le secrétaire au Foreign Office ne faisait que reprendre les propos du chancelier de l'Echiquier et de la plupart des membres du cabinet Wilson. Cela n'empêche que la campagne en faveur d'un « *contrôle sélectif* » des importations se développe avec une force croissante, tant au sein des Trade Unions que du Labour Party.

En dépit des résistances gouvernementales, le congrès annuel du mouvement travailliste s'est d'ailleurs prononcé clairement en septembre pour la protection d'une bonne partie des industries britanniques contre la concurrence étrangère. La thèse défendue à l'heure actuelle par le secrétaire général du parti, M. Hayward, et par la majorité gauchissante du comité exécutif est que le contrôle d'un certain nombre d'importations serait absolument indispensable pour sauvegarder l'emploi de quelques centaines de milliers de travailleurs directement menacés.

Tous les avocats du protectionnisme n'appartiennent pas à la même école. La gauche du Labour a toujours soutenu que, pour régénérer son industrie, la Grande-Bretagne devrait s'ériger en forteresse économique et relever les ponts-levis qui permettent l'accès de son territoire aux marchandises du dehors. L'attitude des principaux dirigeants du TUC est certainement plus nuancée.

Deux séries d'arguments sont avancés ici en faveur d'un « *certain protectionnisme* ». Beaucoup de syndicalistes soutiennent que la plupart des autres pays pratiqueraient un tel protectionnisme de façon ouverte ou cachée.

Un argument plus sérieux s'appuie sur le fait indéniable que, dans beaucoup de domaines, l'équipement des usines britanniques est tout à fait démodé. Il conviendrait donc de leur accorder un répit de plusieurs années pour leur permettre de se réadapter et d'affronter à nouveau la concurrence de ceux des pays qui n'ont pas au même degré manqué d'investir dans un équipement moderne.

Dans leurs conversations actuelles avec le gouvernement, les représentants du TUC mettent donc l'accent sur le caractère « *exceptionnel* » des mesures de contrôle qu'ils réclament. L'un de leurs premiers soucis concerne le secteur automobile. Mais, si bien des gens protestent contre l'invasion croissante de voitures japonaises, même les fabricants britanniques n'ont pas réussi à convaincre les autorités que leurs concurrents extrême-orientaux pratiqueraient un véritable dumping.

Le ministre du commerce, M. Shore, s'est rendu récemment à Tokyo pour tenter de faire admettre aux Japonais qu'ils devraient eux-mêmes freiner leurs exportations. Pour autant que l'on sache, ceux-ci prévoiraient que l'an prochain leurs ventes en Grande-Bretagne n'augmenteront que de 7,5 %, ce qui leur assurerait la vente de quelque cent vingt mille voitures environ, alors que le total des automobiles neuves vendues en Grande-Bretagne devrait être de un million deux cent mille.

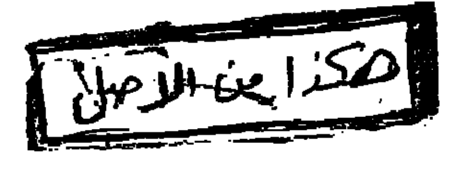
Il apparaît ainsi que le problème de la concurrence japonaise n'est pas le plus sérieux. Si les marques étrangères se sont emparées du tiers du marché britannique, c'est surtout parce que les pays du Marché commun ont développé leurs exportations vers la Grande-Bretagne. Sans vouloir s'opposer directement à cette offensive, il semble que, aux yeux du gouvernement lui-même, la situation soit devenue intolérable et que le but soit maintenant de réduire les importations d'automobiles au quart du marché.

Les syndicats sont tout aussi préoccupés par les importations croissantes d'appareillages électriques, notamment de tubes de télévision. Ici également, la propagande protectionniste brandit l'épouvantail japonais alors que la plus large part du marché britannique est occupée par les producteurs européens et américains.

En ce qui concerne les textiles, les vêtements de confection et les chaussures, divers « accords » de contingentement ont déjà réduit l'arrivée de marchandises produites dans les pays asiatiques bénéficiant d'une main-d'œuvre à bon marché. Rien dans tout cela n'empêche cependant le TUC de réclamer une action encore plus énergique contre les producteurs étrangers.

Pour l'instant, les ministres responsables résistent à cette campagne. Il est certain toutefois que si le nombre de chômeurs, qui est à l'heure actuelle d'un million et quart, devait, comme on le redoute, s'accroître de façon substantielle dans les mois à venir, le gouvernement ne pourra pas ne pas céder du terrain aux partisans du proctectionnisme.

JEAN WETZ.



L'art et l'impôt

(Suite de la page 13.)

Certes, on pourra nous objecter quelques grandes acquisitions par nos musées nationaux : *le Tricheur*, de La Tour en 1972 et *le Verrou*, de Fragonard. Encore qu'aussitôt, pour ce dernier tableau — notre pays est ainsi, — les loups de la malveillance et de l'intérêt bien compris se mirent à hurler à la mort, sous la direction d'un chef de meute.

Le déséquilibre de notre balance ne pourra durer des décennies. Un jour viendra où cette fausse industrie exportatrice s'amenuisera jusqu'à l'arrêt définitif.

Faut-il rappeler encore que depuis la seconde guerre mondiale, Paris a perdu la place prédominante qu'il occupait sur le marché de l'art international ? C'est un des éléments supplémentaires de déséquilibre de notre balance. Ajoutons — mais cela ressemble à une farce — qu'un résident français rapportant dans notre pays le plus grand des chefs-d'œuvre paie une forte taxe à l'entrée.

Lorsqu'une bureaucratie d'Etat exerce son autorité sur l'art, on peut prédire les pires catastrophes.

En 1929, les commissaires soviétiques ont vendu plusieurs dizaines de chefs-d'œuvre du musée de l'Ermitage, à Léningrad, parmi lesquels *l'Adoration des mages*, de Botticelli, *l'Annonciation*, de Van Eyck, *la Madone d'Albe*, *Saint-Georges et le dragon*, de Raphaël, *la Vénus au miroir*, du Titien. Ces tableaux font maintenant l'orgueil de la National Gallery de Washington.

La Chine moderne hésite. La révolution culturelle s'attaque aux *Chiens de Fo* des tombeaux des Ming, dans l'indifférence apparente des autorités. Ces dernières, d'autre part, encouragent sept ans plus tard d'admirables campagnes de fouilles archéologiques.

C'est peu de dire que les régimes socialistes n'ont pas su se donner une doctrine cohérente à l'égard des biens d'art. Depuis la seconde guerre mondiale, J.-P. Getty a réuni, à Malibu, pour son pays, un ensemble qui dépasse de loin en qualité tout ce que les musées soviétiques ont rassemblé dans le même laps de temps.

Les responsables des économies socialistes n'ont pas résolu les problèmes de la création, de la circulation et de l'échange des objets d'art. La beauté ne se décrète pas. Marx avait pressenti l'autonomie relative de l'art par rapport à l'évolution économico-sociale (2). Aucune institution n'a remplacé le commerce de l'art. Celui-ci, dans les économies de marché, malgré tous les abus auxquels il peut donner lieu, participe à la conservation des objets d'art dans le secteur privé en organisant souvent le sauvetage d'objets qui ne plaisent plus à une génération ; il permet ainsi la confrontation de systèmes de valeurs.

Mais qu'on nous entende bien, il n'est pas dans nos intentions de nous faire les apologistes du commerce de l'art. Nous en connaissons l'aspect trop souvent cynique et le cosmopolitisme sans foi ni loi. Quelques marchands puissants et habiles peuvent littéralement vider un pays d'une partie de sa substance en organisant une exportation plus ou moins clandestine. Une superbe collection américaine a ainsi pu se constituer, en quelques décennies, grâce à deux ou trois marchands italiens et au trafic de la frontière italo-suisse, au nord du lac Majeur.

Ces remarques indiquent que certaines décisions à prendre en matière d'impôt peuvent avoir un effet boomerang. Elles nuiront au commerce de l'art, et particulièrement aux ventes publiques, encourageant des transactions occultes et des exportations secrètes. Les amateurs seront défavorisés par rapport aux spéculateurs. Ceux pour qui l'objet d'art n'est qu'une valeur de placement bloqueront dans des coffres suisses ou anglais le fruit de leurs achats étrangers en attendant une revente opportune. Certains marchands s'apprêtent déjà à organiser des circuits habiles.

L'essor de fréquentation des musées français (2,7 millions de visiteurs payants en 1952 ; 4,5 en 1971) révèle une demande. Encore celle-ci est-elle incomplète puisque le public national ne représente qu'une minorité (30 %). C'est un problème de notre société. On parle sans arrêt de la qualité de la vie. Elle commence à l'appréciation des objets de culture.

HENRI MERCILLON ET PIERRE GREGORY.

(2) Lire à ce sujet l'article remarquable de Bela K.O. Peczi, secrétaire général de l'Académie des sciences de Hongrie : « L'art dans le monde socialiste », *Le Courrier de l'UNESCO*, mars 1973.

L'APPAUVRISSEMENT FRANÇAIS

Les deux tableaux ci-dessous permettent de fixer les idées sur l'étendue de l'appauvrissement de la France en objets d'art. Dans le premier sont présentées les importations d'objets d'art réalisées par le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Japon, telles qu'elles sont comptabilisées par les services officiels de ces pays. Nous comparons ces statistiques avec les chiffres français d'exportations vers ces dernières nations. Le résultat en est piquant.

OBJETS D'ART (EN MILLIERS DE DOLLARS) (1)

	Importations de France Statistiques du pays importateur		Exportations françaises vers le pays considéré Statistiques françaises	
	1972	1973	1972	1973
Royaume-Uni	26 829	31 000	5 243	17 433
Etats-Unis	76 007	86 345	17 905	24 424
Japon	61 979	125 590	5 691	30 851
	164 115	243 045	27 239	72 708

(1) Statistiques de l'O.C.D.E., commerce extérieur, série C.

Les statistiques françaises ne mentionnent donc que 16,6 % en 1972 et 30 % en 1973 de la valeur totale des objets exportés. On mesure l'étendue de la fraude — 136 millions de dollars en 1972, 170 en 1973, et l'importance pour trois pays seulement des exportations : 164 millions de dollars en 1972 — 243 en 1973.

Voici sur cinq ans la balance cumulée exportations-importations (1969-1973).

OBJETS D'ART (EN MILLIERS DE DOLLARS) (1)

	FRANCE	ETATS-UNIS	ALLEMAGNE FEDERALE	JAPON
Importations	360 043	365 818	167 291	73 759
Exportations	— 82 262	1 169 129	277 096	536 399
	— 277 781	+ 803 311	+ 109 805	+ 462 640
	Appauvrissement	Enrichissement	Enrichissement	Enrichissement

(1) Statistiques de l'O.C.D.E., commerce extérieur, série C.

Le déséquilibre français s'élève à près de 300 millions de dollars. Un peu plus de 1,2 milliard de nouveaux francs (à 4,40 F le dollar), plus de 120 milliards d'anciens francs. Encore ne peut-on juger de l'ampleur de l'hémorragie qu'après avoir fait le redressement qui s'impose devant les lacunes des statistiques françaises. En multipliant ces chiffres par trois ou quatre, comme le suggère notre premier tableau, nous sommes plus près de l'alarmante vérité.

CHRONIQUE

Un ouvrier mobile dans l'automobile

RODRIGO est un ouvrier mobile. Un O.M., comme il y a tant d'O.S. Né des ruminations des patrons qui se plaignent de la sédentarité conservatrice de leur personnel, on l'imagine bien se profilant entre les lignes des informations quotidiennes sur l'industrie automobile. Ouvrier de demain, il a des réflexes rapides. En commençant son parcours il y a moins d'un an, il a déjà bien amorcé son tour d'Europe du chômage, comme d'autres entamaient autrefois leur tour de France du compagnonnage.

Parti d'Espagne le jour où il a été licencié de l'usine de montage Authi, fermée brutalement par sa « société mère », la British Leyland, il a hésité à se faire embaucher chez Citroën. Mais le prestige de la technique n'étant pas tout et les risques de « décompression » étant ce qu'ils étaient, il n'a pas osé. Il aurait bien voulu tenter sa chance chez Volkswagen, en Allemagne, mais il s'est dit : « Attention : dernier entré, premier sorti ! », et il y a renoncé. Bien lui en a pris, d'ailleurs, puisqu'une diminution des effectifs de plusieurs milliers de personnes était annoncée peu après.

Alors, grâce à un camarade italien, il est entré chez Maserati. Mais, comme il était déjà question que Citroën abandonne sa filiale italienne, il a préféré prendre les devants. Le jour où un premier accord « industriel » peu clair était annoncé, il avait déjà pris la route vers le nord de l'Italie. Non sans mal, il réussit à se faire embaucher sur les chaînes d'Innocenti. Mais, parvenu à ses fins sur ce point, le voici ramené au problème précédent. Car British Leyland est sur le point de licencier, là encore, mille quatre cents personnes, et menace de mettre à pied la totalité des quatre mille ouvriers qu'elle emploie dans sa filiale Innocenti s'il leur prend la folie de déclencher une grève de protestation.

Soucieux mais tranquilles

En se rendant à Londres la semaine dernière pour servir d'interprète à la délégation syndicale d'Innocenti, qui allait plaider auprès des syndicats britanniques la solidarité internationale des travailleurs, Rodrigo s'est arrêté en France, chez son cousin Victor, qui habite à Dole, dans le Jura. Victor, qui a donc raconté le départ, il y a moins d'un mois, de ses patrons américains d'Ideal Standard, rembarqués dans leurs machines volantes avec des gestes bien amicaux, mais définitifs, comme ils étaient venus. Mais, en France, le Trésor public veille, et Victor touche « ses » indemnités. Par comparaison, Rodrigo commence à se sentir victime. Il lui faut cependant repartir, et les rudiments d'anglais qu'il s'applique à cultiver depuis toujours lui permettent de comprendre en arrivant à Londres que la solidarité des syndicats britanniques envers ceux du continent est surtout verbale.

C'est alors que lui arrive une nouvelle : British Leyland, qui l'a licencié en Espagne et s'apprête à recommencer en Italie, examine — poussée par le gouvernement britannique — la possibilité de reprendre la filiale britannique déficitaire de Chrysler... C'est que la firme américaine veut s'en débarrasser. Comme les Français, les Anglais sont soucieux, mais combien tranquilles !...

Alors, Rodrigo décide de rejoindre le premier bateau en partance pour l'Espagne, et il prend la ferme résolution de ne plus bouger de chez lui.

En roulant sa bosse, Rodrigo aura au moins acquis l'ambition de jouer un rôle actif dans la bataille syndicale qui se prépare pour la protection des chômeurs dans l'après-franquisme. Avec un peu de chance, peut-être sera-t-il bien payé lui-même à son prochain renvoi...

Mais que don Rafaël, le cousin de sa femme, qui a bien réussi dans l'industrie du chewing-gum, ne vienne plus lui dire que c'est le manque de mobilité des ouvriers qui freine le développement industriel ! Ou Rodrigo lui répondra que la mobilité, c'est surtout bon pour les capitalistes, particulièrement quand ce sont les Etats étrangers qui paient les pots cassés...

Heureusement, Rodrigo n'existe pas...

JACQUELINE GRAPIN.

LIVRES

LES NOTES DE LECTURE

d'Alfred Sauvy

Pierre Bauchet

LA NOUVELLE COMPTABILITÉ NATIONALE

LA comptabilité nationale fait peau neuve, mais ne change guère que de peau, en quittant la vieille base de 1962 pour se raccorder à 1971 et s'étendant avec prudence (quelques services gratuits sont ajoutés), sous le titre « système élargi de comptabilité nationale » (INSEE 1975). En outre, les comptes ne sont plus en partie double, mais quadruple ; enfin, le tableau des échanges interindustriels devient le tableau des échanges entrées-sorties.

Bonne présentation de l'excellent spécialiste, aussi éloignée de l'emphase que du labyrinthe. Le modèle keynésien, en dépit des sévères épreuves subies, depuis quelque temps, par cette école.

A plusieurs reprises, M. Bauchet souligne la grande lacune souvent dénoncée déjà, concernant les mouvements de patrimoine (euphémisme contemporain pour éviter les mots scabreux fortune et capital). Un pas timide est seulement esquissé dans cette voie.

Cet exposé convaincant nous montre la lourdeur de cet appareil de plus en plus difficile à transformer, comme notre société elle-même. La comptabilité est *une grande mangeuse d'hommes*, qui engloutit, en même temps, arbres et forêt.

Les trois défauts fondamentaux qui subsistent, en dehors de la carence des patrimoines, ne sont certes *pas imputables* à l'auteur, *mais on peut* regretter qu'il ne les ait pas mieux mises en relief. La quasi-disparition des études conjoncturelles, qui seraient si utiles aujourd'hui, n'est que bien légèrement indiquée dans la conclusion. L'absence de données sur l'emploi et l'emboîtage professionnel aurait pu être signalée à propos des biens sommaires comptes satellites socio-démographiques. Nous sommes finalement ramenés aux « Données sociales » de l'INSEE, excellentes certes, mais bien éloignées de la matrice de l'emploi, si attendue. Enfin, le franc reste imperturbablement tel qu'en lui-même enfin l'éternité dévaluante le change. Le caractère de plus en plus conventionnel de ces comptes, parfois hors de toute réalité, aurait mérité une bonne place dans les « Lacunes du système actuel » ou le passage « Vers de nouvelles comptabilités ».

Quoi qu'il en soit, cette excellente présentation de ce qui est sera très appréciée par ceux qui ne peuvent s'aventurer dans les six cents pages de l'INSEE sur le sujet.

Bibliographie fort soignée, où manquent cependant les rapports présentés au Conseil économique et social sur la question, en 1954 et en 1970.

★ Paris, 1975. Editions Cujas, 19 cm, 210 p. plus les annexes, 38 F.

LA CRISE

Introduction de Georges Marchais.

COMPTE rendu des journées d'études organisées par le parti communiste français les 23, 24 et 25 mai à Nanterre : trente participants ont vu leur communication reproduite et vingt-sept autres sont intervenus dans le débat en déposant une contribution écrite.

Après l'introduction du secrétaire du parti, où l'optimisme foncier du communisme est opposé aux perspectives de catastrophes des capitalistes, et où sont critiqués la « démagogie » et l'autoritarisme du gouvernement, vient une présentation générale de Jean Fabre, qui s'en prend au réformisme et notamment à ses représentants Rocard, Delors, Attali, Gruson, pour ménager davantage François Mitterrand, en s'interrogeant seulement sur quelques subtilités.

Une division en trois parties aère quelque peu l'ensemble des communications sans que la répartition soit toujours décisive.

Dans la première (*« La crise au C.M.E. (capitalisme monopoliste d'Etat). Quelle issue ? »*), la plus significative et la plus digne d'attention, se détachent les vues des économistes d' « Economie et politique », notamment Paul Boccara (qui attaque la suraccumulation du capital et s'en prend à A. Cotta, à Stoleru, à Meadows et à C. Gruson pour son rapport sur le gaspillage) et Ph. Herzog qui propose, pour atteindre les objectifs classiques, de briser les monopoles et de détacher la France de l'Europe. Des chiffres auraient été les bienvenus. G. Pierre dénonce « le danger réformiste » (la terminologie classique semble insuffisante, car la « démocratie avancée » est bien à la base de réformes et de transition) et, sans prononcer le mot indexation, propose de garantir l'épargne contre la hausse des prix. La question de l'indice à utiliser n'est pas soulevée.

La deuxième partie, *l'Approfondissement de la crise en France* (dix communications), et la troisième, *la Crise de l'impérialisme*, ne sont pas tout à fait de la même veine. Relevons cependant les flèches lancées, contre la loi Galley, par E. Preteceille, qui réprouve également l'idée idyllique de la « vie pastorale », contre le rapport Méraud, par J.-P. Gaudard, et contre l'abandon dans lequel se trouvent les familles, par H. Nolleau.

Monolithisme peut-être, mais solide à multiples faces.

★ Paris, 1975. Economie et Politique et Editions sociales, 22 cm large, 276 p., 29 F.

Hubert Landier

L'INITIATION ÉCONOMIQUE DES ADULTES

IL s'agit non d'un manuel d'initiation économique, mais de la façon dont cette initiation pourrait être conçue. Il est particulièrement question de l'entreprise et de ses agents partenaires ou adversaires. Une longue période de formation économique de militants syndicaux et ses fonctions actuelles au CNIPE sur l'amélioration des conditions de travail, préparaient l'auteur à la rédaction d'un ouvrage aussi délicat, où il exprime les amertumes ressenties au vu des divergences imputables, certes à l'opposition d'intérêts, mais peut-être plus encore à l'environnement de chacun.

Sont décrites assez longuement les gênes et les souffrances souvent dénoncées de l'aliénation du travailleur ignorant les finalités de ses actes. Peut-être eut-il été utile de sortir un peu du cadre dans lequel l'auteur semble s'être lui-même un peu enfermé.

Dans cette rédaction serrée, touffue même parfois, quelques éclaircies prennent toute leur savoureuse vigueur, tel ce cours « sérieux » de formation économique par correspondance dont la première leçon était presque entièrement consacrée aux courbes de préférence de Pareto... Ce divorce entre le monde de l'économie et celui des économistes sera-t-il jamais suffisamment dénoncé ?

Bienvenus auraient été à la fin des exemplaires des cas concrets, avec la façon de les traiter. Nous attendons avec intérêt des applications, fruits d'une telle expérience et sans doute d'impatiences si longtemps contenues.

Bibliographie sommaire.

★ Paris, 1975. Tema-Formation, 22 cm, 238 p., 50 F.

J.-M. Albertini et J.-J. Lambert

LE CIRCUIT DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

A. Viau et J.-M. Albertini

L'INFLATION

J. Adenot et J.-M. Albertini

LA MONNAIE ET LES BANQUES

LE maître Albertini, dans *le meilleur sens du mot*, consacre son existence à diffuser la *science économique par divers moyens, y compris* le jeu de famille ingénieux *Ecoplany*. Des trois ouvrages *d'initiation* ci-dessus, *qui ont de nombreux* points communs, le premier cité en tête est peut-être le plus attirant par sa typographie, ses schémas-*diagrammes, ses encadrés et son texte, bien entendu*. Un certain scrupule ou du moins une idée assez ferme semble cependant éloigner d'une dénonciation trop nette des préjugés tenaces de l'opinion, fruits de l'accouplement de l'intérêt et de l'affectivité.

★ Paris, 1975. Editions ouvrières, Editions du Seuil, 20 cm, 156 p., 160 p. et 159 p., 18 F (les trois).

Francis Mahieux

LA PRÉVISION DE L'INNOVATION DE L'ENTREPRISE

VOILA déjà presque une innovation : un livre de théorie économique fort clair. L'auteur (qu'il ne faut pas confondre avec le jeune économiste R. Mahieu) donne une extension intéressante et concrète au terme un peu féerique d'innovation. L'économie n'étant faite que de contraintes, tout objet, toute opération est loin de l'idéal, ce qui appelle des *innovations*. La notion de *besoin*, si redoutée des économistes est ensuite abordée d'une façon qui, cependant, ne satisfait pas notre besoin. Nous passons à un exposé plus classique de méthodes, pour forcer l'avenir : brainstorming, delphi (ironie de certains résultats), scénarios, etc. Plus originale que son titre le laisse prévoir, la quatrième partie, sur la prévision du marché (assortie malheureusement de termes anglais faciles à traduire), donne des échappées vivantes sur la société (par exemple, le rêve permanent créé par les média, chargés de reprendre la vérité), la biologie des produits (tables de survie), etc.

Bibliographie bigarrée, où R. Nader et Vance Packard sont fort plausibles, mais où l'on s'étonne de ne trouver ni Colin, ni Fourastier, ni Piganiol.

★ Genève et Paris, 1975. Librairie Droz, 22 cm, 333 p., 86,40 F.

Henry Coston

DICTIONNAIRE DES DYNASTIES BOURGEOISES ET DU MONDE DES AFFAIRES

CONTRAIREMENT à d'autres auteurs de ce genre, dont l'objectif n'était pas d'une pureté au-dessus de tout soupçon, cet ouvrage présente sans dénoncer, burine sans écorcher, instruit sans soumettre. Si vous désirez vous y reconnaître dans la tribu des Rothschild, ou parmi les Jean Servan-Schreiber avec leurs seconds prénoms respectifs, vous garder dans un salon de grossières confusions sur les Riboud, n'hésitez pas à vous initier par ce gotha de l'économie, naguère gold-gotha. Bien qu'il y ait, dan cette forêt, de nombreux arbres (généalogiques), il ne s'agit pas seulement de dynasties, mais aussi de têtes, comme Albert Caquot. Votre curiosité vous permettra de savoir quand le d'Estaing a comblé Giscard, pourquoi Jean Monnet s'est marié à Moscou, et éclaircira l'absence de « Ponia » dans le *Catalogue de la noblesse contemporaine*, malgré son titre princier. Les hommes politiques ne sont d'ailleurs pas toujours ceux que l'on attend : Léon Blum et non Pompidou ou Laval ; le nom de Chirac revient souvent, mais comme historien ; Dupont n'est pas Frédéric, ni Guichard l'aménageur. Les femmes sont peu nombreuses, du moins comme têtes.

L'économie est partout : le sucre chez les Say, l'huile, minérale ou végétale, chez les Lesieur, les *étoffes chez Boussac*, et bien d'autres, les grands magasins, le blé, les charbonnages, les banquiers, l'automobile, etc. Des vues aussi sur les grandes écuries.

D'ordinaire, les dictionnaires meurent vite après la lettre V. Cette fois, nous trouvons encore quinze pages pour les de Wendel et quatre pour les Worms, Wildenstein étant encore en réserve.

Documentation en général sûre, exception faite pour la synarchie, où l'auteur n'a pas su trouver la bonne source.

★ Paris, 1975. Editions Alain Moreau, 25 cm, 599 p., 120 F.

Hubert Lévy Lambert

LA VÉRITÉ DES PRIX

ÇA fait toujours un peu peur, la vérité, et les prix aussi ; mais l'ensemble constitue un sérieux problème, qui touche l'économie entière. Cet ouvrage a été si profondément remanié que nous tenons à le signaler à nouveau tant les vérités en deçà peuvent être des erreurs au-delà.

Nous passons en revue tous nos chers tableaux, services publics, énergie, transports (la vérité est ici si inquiétante qu'il faut peut-être la chercher dans son puits... de pétrole), eau, santé, prix de la vie humaine, enseignement, logement (« l'aide à la pierre a été un vaste détournement des fonds publics »), agriculture, industrie et commerce, capital et travail.

Viennent ensuite des considérations, à la fois plus générales et plus positives, sur cette vérité des prix, qui peut, malgré quelques atours, nous suggérer de sensationnelles révisions, plus ou moins déchirantes.

★ Paris, 1975. Editions du Seuil, 18 cm, 175 p., 11,40 F.

L'assainissement monétaire international

(Suite de la page 13.)

Il ne peut être question de supprimer la dissymétrie fondamentale entre le dollar et les autres monnaies. Le dollar est voué à rester le principal instrument d'intervention sur les marchés des changes. Il est naturel que, dans beaucoup de pays, les réseaux bancaires et les grandes entreprises conservent une partie de leur trésorerie en dollars. Et il est normal que beaucoup de banques centrales détiennent dans cette monnaie une fraction de leurs réserves. En revanche, certains aspects de la dissymétrie ne sont pas inévitables, et des mesures techniques simples permettraient, si on le voulait, d'y mettre fin. Quelles pourraient être ces mesures ?

On a parfois suggéré que les autorités monétaires américaines devraient acquérir et accumuler des devises étrangères, de la même façon que les banques centrales non américaines accumulent des dollars. Cette proposition à première vue séduisante ne mène, en réalité, pas bien loin. Les Etats-Unis n'accumuleront probablement pas de montants substantiels en devises, pour la simple raison qu'ils ne voudront pas s'exposer à des pertes de change sur la valeur de leurs réserves. Il n'est pas à prévoir que le Congrès permettrait à l'administration — à supposer qu'elle le voulût — de s'engager très avant dans cette direction. Quant aux partenaires des Etats-Unis, certains d'entre eux, comme la Suisse, ne souhaitent pas laisser se créer, entre les mains de l'étranger, des soldes importants dans leurs propres monnaies.

Une seconde méthode consisterait à intensifier le recours à la formule des « swaps », de façon à procurer aux Etats-Unis davantage de moyens d'intervention en monnaies étrangères, et par conséquent davantage de moyens de soutenir le dollar. Cette méthode n'est certes pas à rejeter. Elle comporte cependant ses limites. D'une part, il est normal que les crédits « swaps » de banque centrale à banque centrale ne soient consentis que pour de courtes périodes. D'autre part, les « swaps » sont presque toujours réciproques, et les Etats-Unis pourraient hésiter à consentir à leurs partenaires des crédits aussi élevés que ceux dont ils devraient bénéficier eux-mêmes.

Une troisième méthode consisterait à utiliser bien plus largement qu'on ne l'a fait jusqu'ici une technique qui fut imaginée il y a un peu plus de dix ans et à laquelle est attaché le nom de M. Robert Roosa, à l'époque secrétaire adjoint du Trésor américain. Les « bons Roosa » étaient des titres de créances sur le Trésor des Etats-Unis que se faisaient remettre certaines banques centrales et qui étaient libellés dans la monnaie du créancier (par exemple, en francs suisses pour les bons remis à la Banque nationale suisse).

Les Etats-Unis — qui ont déjà depuis plus de dix ans accepté le principe de la formule Roosa — devraient en généraliser l'emploi dans leurs rapports avec certains de leurs partenaires, en particulier avec les membres du club de Bâle. Ils auraient ainsi la possibilité de s'assurer, contre des bons exprimés dans la monnaie du pays prêteur, les ressources en devises qui pourront leur être nécessaires s'ils se décident à soutenir plus activement leur monnaie. De leur côté, les partenaires des Etats-Unis pourraient aider plus volontiers au soutien du dollar, puisque les créances qu'ils acquerraient de ce fait seraient, comme il est normal, libellées dans leur propre monnaie.

Le système de réserve fédérale devrait, réciproquement, entrer dans la même voie en qualité de prêteur ; il devrait accepter de détenir, à concurrence de montants raisonnables, des bons « type Roosa » souscrits par les banques centrales ou les trésoreries d'un certain nombre de pays. Un élément de symétrie serait introduit dans les relations entre les Etats-Unis et leurs partenaires du club de Bâle. En particulier ces derniers, en émettant des bons « type Roosa » exprimés en dollars, pourraient se procurer des dollars en cas de besoin sans se heurter au problème de la mobilisation des encaisses or.

Les moyens existeraient alors d'une politique concertée de réduction des fluctuations entre la monnaie américaine et les monnaies du « serpent ».

Un autre avantage de la formule est que les bons « type Roosa » étant émis par les trésoreries ne sont pas nécessairement des bons à court terme. On peut imaginer qu'ils soient détenus par d'autres porteurs que les banques centrales, qu'ils soient acquis *par les gouvernements ou même par* diverses institutions. On peut concevoir que leur terme aille bien au-delà des durées qui sont normales pour les créances proprement monétaires. Bref, ils pourraient constituer, pour une coopération nouvelle entre les principaux pays membres de l'O.C.D.E., et spécialement entre l'Amérique et le « serpent », un instrument fort souple.

Il est évident toutefois qu'une telle politique concertée de réduction des fluctuations ne verra le jour que si Washington le veut bien.

Les Etats-Unis ont tendance à considérer le régime actuel des relations monétaires internationales comme conforme à leurs intérêts. En réalité il ne l'est pas. Il ne l'est probablement pas du point de vue économique, comme M. Alfred Hayes l'a expliqué à ses compatriotes. Il ne l'est certainement pas du point de vue politique, car les tensions qu'il est voué à engendrer représentent un danger pour l'harmonie des rapports entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale.

GUILLAUME GUINDEY.

ARTS ET SPECTACLES

Musique

Attention, Barenboïm et Pollini !

Tout le monde a le droit de ne pas être en forme pour jouer des chefs-d'œuvre à 10 heures du matin (et on dira : même les critiques pour les écouter...) ; seules les « grands-mères du samedi matin » manifestent un enthousiasme indéfectible.

Il faut cependant crier casse-cou. Le Festival Beethoven de l'Orchestre de Paris a été médiocre pour des artistes d'un tel renom. Maurizio Pollini, sacré comme « le plus grand pianiste du monde » par un récent référendum journalistique dont le principe est détestable, a interprété le Concerto en sol majeur *de façon inodore ; technique superbe, bien sûr, mais un jeu dur et métallique, dénué de profondeur dans le premier mouvement, avec une cadence bruyante et cascadante, et le dialogue dramatique de l'andante s'est mué en une conversation anodine. Même quand il s'est déchaîné au milieu du rondo final, l'absence de grande perspective dans les autres mouvements en a réduit le sens en un vigoureux exercice de style.*

La 7e Symphonie, *dirigée par Daniel Barenboïm n'apparut guère plus convaincante. Les montées de l'introduction étaient trop râpeuses sans répondre à un dynamisme. Barenboïm contrôle ses musiciens avec minutie, un peu à ras de terre, sans obtenir une véritable courbe de phrasé, un balancement tendre, un survol lyrique des notes. Et la sonorité assez lourde de l'orchestre, d'un ensemble approximatif, semblait indiquer que les musiciens avaient l'esprit ailleurs (les cors notamment, qui n'arrivaient pas à « pondre » un beau son rond en même temps que tout le monde). Il n'est pas sûr que des gestes autoritaires et coupants suffisent à faire décoller un orchestre ni inversement qu'un tempo trop rapide (dans le* scherzo) *convienne à une œuvre aussi puissamment enracinée.*

Le talent de Barenboïm n'est pas en cause. Mais sans doute a-t-il voulu trop vite s'imposer à Paris, trop en faire (aujourd'hui Beethoven, demain Webern), sans avoir le temps de mûrir l'interprétation d'énormes monuments qui demandent à être investis de toutes parts. La route des chefs-d'œuvre est plus longue qu'on ne le pense. — J. LONCHAMPT.

★ Même programme ce lundi 10 novembre au Palais des congrès (20 h. 30).

Théâtre

La réforme des statuts du Français

- **Quarante sociétaires (au lieu de trente)**
- **L'État renonce à sa part sur les bénéfices**

En rendant publique la nomination de nouveaux directeurs pour les théâtres nationaux en juillet 1974, M. Michel Guy, secrétaire d'État à la culture, avait annoncé la réforme des statuts de la Comédie-Française. Le projet présenté par M. Pierre Dux, administrateur général du Théâtre Français, a fait l'objet de longues négociations (avec le ministère des finances en particulier).

Deux décrets parus au *Journal officiel* du 9 novembre modifient le régime administratif et financier de la Comédie-Française.

Le nombre de sociétaires, jusqu'alors fixé à trente, passera à quarante et la durée de leur contrat est révisée. Celle-ci était de vingt ans. Ils pourront désormais demander leur départ où être mis à la retraite dix ou quinze ans après leur engagement. Bien que leur nombre augmente, leur part dans les bénéfices ne diminuera pas ; ceux-ci seront répartis différemment : l'État renonçant à sa part de 35 %, 75 % iront aux sociétaires (au lieu de 55 %), 15 % au personnel (qui n'avait rien) et 10 % seront destinés au fonds de réserve, comme auparavant. Le nombre de parts entre lesquelles sont répartis les bénéfices réservés aux sociétaires passe de 24 à 32. Une de ces parts pourra être attribuée chaque année à titre exceptionnel, en totalité ou en partie, à un ou deux sociétaires dont l'activité aura été particulièrement remarquée au cours de l'année écoulée.

Les pensionnaires, qui n'étaient jamais nommés sociétaires avant deux ans de service, pourront l'être après un an (mais pas après plus de deux ans). Ceux qui seront maintenus au-delà de cette durée bénéficieront d'un statut privilégié. La procédure pour la nomination d'un sociétaire reste inchangée. De même, sociétaires et pensionnaires doivent toujours obtenir l'autorisation de l'administrateur pour toute activité extérieure à la Comédie-Française ; le décret précise que toute publicité commerciale leur est interdite.

Une commission consultative est créée. Elle comprendra deux sociétaires, dont le doyen, et quatre metteurs en scène, choisis à l'extérieur. Cette commission, nommée pour trois ans, et présidée par l'administrateur, est chargée de donner son avis sur le choix des œuvres et des metteurs en scène.

Chaque année, les membres du comité d'administration et du comité d'entreprise de la Comédie-Française se réunissent pour prendre connaissance du rapport sur la saison écoulée et des orientations et projets pour la saison suivante.

[Deux préoccupations essentielles ont présidé à la rédaction de ces textes : le maintien de la Société des comédiens-français dans son existence spécifique, et son adaptation aux conditions actuelles d'exploitation : rééquilibrage du nombre des pensionnaires et des sociétaires, assouplissement du mode de recrutement et des conditions de départ — ce qui correspond à une promotion plus simple des pensionnaires et à une plus grande liberté.

La Comédie-Française se veut plus ouverte sur l'extérieur dans la mesure où sociétaires et pensionnaires pourront obtenir l'autorisation de jouer à Paris (jusqu'ici, ils ne pouvaient le faire qu'en dehors de la capitale. Seul Robert Hirsch avait pu être Arturo Ui au T.N.P., sous la direction de Georges Wilson). Mais le décret précise que toute publicité commerciale leur est interdite.]

« LE PORTRAIT DE DORIAN GRAY »

Pierre Boutron, adaptateur et metteur en scène du *Portrait de Dorian Gray*, a construit son spectacle autour d'une idée qui, écrit-il dans le programme, lui paraît essentielle chez Wilde : *« Un être humain est un miroir à deux faces : la personne et le personnage. »* Après cette forte pensée on peut craindre le pire, et, en effet, le pire arrive. On espère un moment une parodie à la manière de Dracula : musique et flammes de bougies dans le noir, pour créer le mystère, reflets multipliés dans des panneaux tranparents, qui, par des jeux d'éclairage, deviennent opaques, et Raymond Gérôme — le diabolique sir Henry — s'est fait la tête de Christopher Lee. Mais cela manque de chauve-souris et d'humour. Mathieu Carrière est un Dorian Gray freluquet et maladroit. Quant à son portrait, il ressemble à une photomaton en couleurs agrandie. Pour achever le massacre, le texte s'étale, lourd et difficultueux comme du raisiné sur du pain rassis. — C. G.

★ Maison des arts de Créteil, 21 h., jusqu'au 15 novembre.

Cinéma

LA MANIFESTATION DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Un millier d'artistes contre « la nouvelle censure »

Un millier de comédiens, de réalisateurs, de techniciens et de producteurs de cinéma ont défilé, samedi soir, derrière une banderole indiquant : « Le cinéma français doit vivre. » Parmi les manifestants, qui ont monté et redescendu l'avenue, en distribuant des tracts, ont a reconnu notamment Michel Piccoli, Jean-Pierre Cassel, Pierre Prévert, René Vautier, Jean Delannoy, Jean-Daniel Simon, Françoise Arnoul et Raymond Bussière.

Les associations, professionnelles et syndicales (Société des réalisateurs de films, Association française des producteurs de films, Syndicat français des artistes interprètes, Syndicat général des travailleurs du film, Association des auteurs de films, fédération nationale du spectacle C.G.T. et plusieurs fédérations de ciné-clubs et d'auteurs) qui appelaient à la manifestation, ont fait circuler un texte où elles dénoncent « la nouvelle censure au cinéma », affirmant notamment que « la crainte de voir un film soumis à une répression intellectuelle ou économique tuera dans l'œuf un grand nombre de projets de valeur, laissant la place aux seuls films dont la rentabilité est assurée » ; ce texte ajoute que « le cinéma est réglementé par la seule loi du profit » et préconise l'abaissement du taux de la T.V.A., la prise en charge du Centre national de la cinématographie par le budget de l'État, le retour des salles de l'U.G.C. dans le secteur public et l'abaissement du prix des places « pour que le cinéma redevienne un spectacle accessible à tous ».

En se réunissant samedi à l'appel d'une dizaine d'organisations professionnelles et syndicales, les artistes et cinéastes qui ont voulu dénoncer l'injustice de ont voulu dénoncé l'injustice de certaines mesures destinées à combattre ce qu'on a nommé le « raz-de-marée pornographique » : d'une part, les mesures gouvernementales — suppression de l'aide automatique et T.V.A. à 33 % sur les films désignés par la commission de contrôle, — d'autre part, les engagements des dirigeants de l'industrie cinématographique — qui vont, par « autodiscipline », limiter à cent (ou deux cents) le nombre des salles qui passent des films « porno » — et enfin l'amendement Foyer, qui frappe indistinctement d'une surimposition de 50 % les bénéfices et revenus tirés de la production, de la réalisation et de l'exploitation des films interdits aux moins de dix-huit ans.

***

La présence de Michel Piccoli parmi les manifestants indique bien qu'il ne s'agit pas seulement d'un réflexe d'autodéfense de quelques « pornographes » : Piccoli a tourné suffisamment de films — *la Grande Bouffe*, par exemple — interdits aux moins de dix-huit ans pour être solidairement menacé par les décisions récentes. Parmi les adversaires du dispositif anti-pornographique, on trouve aussi des producteurs qui avaient participé aux négociations avec le gouvernement en vue de réglementer la diffusion de ces films ; mais, dans leur esprit, ces négociations devaient conduire à l'instauration d'un système d'aide à la distribution et à l'exploitation des films (auquel le secrétariat d'État à la culture était favorable), en échange de l'« autodiscipline » de la profession... Les mesures d'aide sont remises à plus tard ; en tout cas, elles ne figurent pas au budget 1976.

La campagne — et la sensibilité — anti-pornographique se sont apaisées à l'annonce des mesures prises.

Pourtant, sans compter que les causes réelles, sociales, du succès de ce genre de films ne s'effacent pas par la création de « cinémas de tolérance », certains professionnels annoncent que la portée du dispositif gouvernemental ne sera que très relative dans l'immédiat et en tout cas sujette à caution.

Ainsi, à moins de rendre les textes rétroactifs, les dizaines de films pornographiques mis en circulation depuis cinq cents jours échappent à la nouvelle réglementation, puisque la commission de contrôle ne les a pas distingués des autres longs métrages interdits aux moins de dix-huit ans... Il faudra donc les soumettre à un nouveau contrôle d'ici le 1er janvier, date d'entrée en vigueur de la taxation. Fait sans précédent.

De même, les dirigeants du Bureau de liaison de l'industrie cinématographique (BLIC), qui se sont engagés à distinguer le bon grain de l'ivraie, c'est-à-dire les salles qui ont programmé 80 % de films pornographiques, et les autres, afin de restreindre la circulation de ces longs métrages, ne disposent — en attendant — d'aucun critère officiel pour classer les films, et donc les salles, dans telle ou telle catégorie.

Les imperfections de ces deux mesures tendraient — au nom de l'efficacité — à justifier l'amendement Foyer, voté un peu à la sauvette, en séance de nuit : en retenant le critère « objectif » de l'interdiction aux moins de dix-huit ans, il frappe aussi bien les films sortis avant le débat parlementaire que ceux à venir. L'ennui, c'est que dans sa « perfection », il soit, de l'avis quasi-général, injuste, puisque Godard, Bunuel, Bergman, Hitchcock, tombent sous ses foudres, à l'instar de n'importe quel sous-produit italo-germano-danois : le secrétariat d'État à la culture et le ministre des finances ont manifesté leur souhait qu'il soit rapporté. Les sénateurs et les députés, en seconde lecture, s'y emploieront, sans nul doute. Lors du débat sur le budget de la culture, M. Aymeric Simon-Lorière, député U.D.R. du Var, a attiré l'attention de l'hémicycle sur les risques que comporte une telle répression. Il préconise que l'Assemblée revienne en débat public sur la question, et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour à un horaire où plus de dix députés sont présents au Palais-Bourbon.

M. E.

■ Une interdiction totale et trois suppressions d'aide ont été signées par M. Michel Guy, secrétaire d'État à la culture, après avis de la commission de contrôle. Ces premières applications du décret paru il y a quatre jours concernent « Check-up érotique » (qui est interdit), « Draguse ou le manoir infernal », « Suce-moi vampire » et « Prostitution clandestine » (qui ne bénéficient pas du soutien financier).

■ La commission sénatoriale des finances a adopté un amendement à la première partie de la loi de finances, dû à l'initiative de M. Maurice Schumann, sénateur du Nord (app. U.D.R.), qui vise à renforcer la fiscalité applicable aux films de violence ou de pornographie. La commission propose d'assujettir ces films à une taxe « égale au montant maximum de l'aide de l'État » que le film aurait reçue s'il avait obtenu l'aide prévue pour les autres catégories de films. Le paiement de la taxe serait exigible avant la mise en exploitation du film.

« LE VOYAGE DES COMÉDIENS »

(Suite de la première page.)

Treize ans d'histoire dans un film de quatre heures qui n'est pas (malgré le budget le plus important du cinéma grec : 7 millions de drachmes) une reconstitution historique spectaculaire. Un film passionnant, même si ces événements ne nous sont pas familiers — et c'est, justement, une occasion de les découvrir.

***

Cette troupe de comédiens, qu'on voit voyager dans une Grèce non touristique, une Grèce à la fois traversée du nord au sud et de 1939 à 1952, c'est une famille dont les membres s'appellent Agamemnon, Clytemnestre, Oreste, Electre, Pylade, Egisthe. Les Atrides, référence culturelle, et symbole de n'importe quelle famille grecque, divisée politiquement, comme c'est arrivé en ces temps-là. Les comédiens d'Angelopoulos promènent, en Grèce, une pièce folklorique, une pastorale « Golfo la bergère », sorte de « Roméo et Juliette », dans la montagne. Cette pièce, qu'ils tentent de jouer devant un unique décor, ils n'arrivent jamais à la représenter. Constamment, la réalité politique envahit la scène du théâtre : alerte aérienne, descente de police, intrusion des occupants. Les structures du mythe des Atrides, du folklore populaire et de l'histoire individuelle sont investies par les structures idéologiques du conflit entre la dictature et la liberté entre le fascisme et la résistance populaire (communiste) entre la doite et la gauche.

Ce conflit, Théodore Angelopoulos l'exprime dans d'admirables plans-séquences où se conjugent l'espace et le mouvement. Il a recours, aussi, à des plans fixes où un acteur, face à la caméra, raconte un morceau d'histoire. Ces monologues historiques sont l'équivalent des « songs » brechtiens. Il est d'ailleurs évident qu'Angelopoulos se réfère au théâtre épique de Brecht, « pour une approche marxiste de l'histoire ». Electre (l'admirable comédienne Eva Kotamanidou) est ici un « caractère », qui traverse les événements comme la fameuse « Mère Courrage ». Or ce film distancié et non romanesque est aussi beau que « Allonsanfan » des frères Taviani, par la force de son esthétique. La caméra qui bouge ou qui se fige par du réalisme pour aller au-delà du réalisme, de situations concrètes pour arriver à la poésie. Dans une cave, Electre offre son corps en spectacle à un trafiquant du marché noir qui lui donne une bouteille d'huile. Ce trafiquant est un collaborateur, abattu, ensuite, par la résistance. Dans la neige, les comédiens affamés poursuivent un poulet, et c'est le tableau de la misère et de la famine.

Un seul combat de rues signifie toutes les batailles de rues. Sur une place vide, après une fusillade, un soldat écossais s'avance, jouant de la cornemuse. L'armée anglaise a « libéré » la Grèce et soutient la monarchie.

Chez Angelopoulos, l'idée poétique est le support de l'exposé idéologique. D'où l'importance de la musique et des chansons. Une chanson d'amour peut devenir, sous la poussée des événements, une chanson politique. Sur une tradition crétoise — les « batailles de chansons » dans les cafés. — Angelopoulos a construit une extraordinaire séquence de bal du Nouvel An 46 où communistes et monarchistes s'affrontent en se jetant des refrains à la tête. Un coup de revolver tiré en l'air fait taire la voix populaire. Les monarchistes — rien que des hommes — se mettent à danser entre eux. Puis, dans un seul plan de rue où ils défilent en scandant la marche des miliciens, ils effectuent « une traversée idéologique de l'histoire », de 1946 à 1952.

L'errance perpétuelle des comédiens se confond avec le mouvement historique. Mais ces Atrides ordinaires, divisés puis traqués, brisés, torturés, selon leur choix politique, nous pouvons les reconnaître. Le film de Théodore Angelopoulos, qui « fonctionne sur une mémoire collective », met au jour le mécanisme du fascisme et prend une valeur universelle.

JACQUES SICLIER.

★ Saint-André-des-Arts (v. o.).

Jazz

LE « PEGASUS » DE JEAN-LUC PONTY

Si le violoniste Jean-Luc Ponty n'a pas joué avec tous, il a joué avec beaucoup, et parmi les maîtres : Frank Zappa, John Mc Laughlin, Tony Williams. Et aussi Stéphane Grappelli, et Joachim Kühn, et George Duke. La biographie que diffuse sa maison de disques signale qu'il ne considère pas son dernier album comme du jazz. C'est bien possible. Sa musique, comme celle du Mahavishnu Orchestra dont elle est directement issue, fait la part belle, la meilleure (?) part à l'électrification et au « binarisme » : la voie « funky » ? Le « jazz-rock » ? Peu importe. De la musique. Violente. A haute tension. De la musique qui agresse et fait croire à l'auditeur un peu trop proche que les sons ne passent même plus par ses oreilles mais s'installent directement au centre de son crâne. Durant leur courte prestation de samedi à l'Olympia, les brillants professionnels de « Pegasus », mettront en place impeccablement les thèmes de l'album « Upon the wings of music », gravé en mai 1975. Ce sera froid, retenu, sans spontanéité, et parfois raisonnablement dingue. Et puis apparaîtra une petite chose délicieuse, à l'élastique balancement, loin du martèlement de forge de l'usine à décibels, comme un regret, un nuage nostalgique, une carotte à l'âne du passé, une petite « pièce » jouée sur deux violons acoustiques, à l'unisson devant la guitare électrique : elle sera la plus applaudie. Là se trouve peut-être la vraie voie de Ponty : une voie médiane où cohabiteraient machines à watts et voix acoustiques. De son instrument amplifié, il a fait un outil neuf dont il joue à la perfection. Mais son groupe « sonne » comme beaucoup d'autres, dans la grande et puissante marée électrique, fée aux pouvoirs limités, là, et « Pégasus » est un cheval sans ailes. « Upon the wings of music » ? C'est une question. Ponty n'y a pas répondu.

YVES BOURDE.

★ Le concert que devait donner « Pegasus » le 21 novembre, au cours du « Reims Jazz Festival », est annulé. Il est remplacé par le sextette d'Ornette Coleman.

■ Andy de Groat, danseur américain, ancien collaborateur de Bob Wilson, présente à la galerie-théâtre du Centre culturel du Marais « The Rope Dance », spectacle créé cet été au Festival de Chiraz, les 12, 13 et 16 novembre, à 23 h. 30, et le dimanche 15, à 19 h.

LETTRES

A une semaine du prix Goncourt

GARE AU GORILLE !

A une semaine de l'attribution du prix Goncourt, le 17 novembre, les membres de l'académie savent désormais ce qui les attend. Invité de Philippe Bouvard à l'émission de TF 1 « Dix de der », M. Jean-Edern Hallier a révélé ses intentions. « Petit écrivains, édité chez un petit éditeur qui est moi-même », le contestataire des mœurs littéraires, « défenseur des petits contre les grands », estime toujours que, si le romancier Jacques Thieuloy est aujourd'hui en prison, ce n'est pas tellement parce que de l'essence fut enflammée dans l'escalier de Mme Mallet-Joris, le 31 octobre dernier, mais parce que l'académie Goncourt n'a rien fait pour empêcher cette détention ou tout au moins pour tenter d'y mettre un terme.

Dès lors, tout est simple. Comme M. Thieuloy laisse chez lui un singe, que cet animal dépérit, eh bien ! si rien n'est fait par les Goncourt d'ici le 17 novembre pour rendre son maître à l'animal, M. Hallier et ses amis libéreront... le singe lundi prochain dans les salons du restaurant Drouant.

Voilà ce que les téléspectateurs d'un samedi soir ont entendu de la part d'un garçon qui continue imperturbablement de proclamer que son combat est aussi grave qu'important (1).

Quant à M. Thieuloy, il n'a pas apprécié un article à son propos de M. Jean Dutourd, publié par « France-soir » le 9 novembre, et il a décidé d'assigner en diffamation et l'auteur et le journal. M. Dutourd, traitant de la querelle faite aux Goncourt, la jugeait menée par « de jeunes bourgeois faméliques (...) qui font de la littérature pour gagner des sous et parce que c'est moins difficile que d'être marchand de bicyclettes ».

J.-M. TH.

(1) Conscient de l'impression que pourrait laisser son intervention, M. Hallier nous indique que des coupures ont été faites dans ses propos et qu'ainsi ont été supprimées « sept à huit minutes de déclarations sur l'essentiel ».

SPECTACLES

Lundi 10 novembre

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : la Poudre aux yeux ; le Plus Heureux des Trois (abt habillé série G).

Les salles municipales

Nouveau Carré, 21 h. : Lucrèce Borgia ; mardi, à 14 h. 30 et 17 h. : Cirque à l'ancienne.

Les autres salles

Antoine, mardi, 15 h. : le Tube.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : l'Interprétation.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : la Grosse.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : l'Age d'or.
Charles-de-Rochefort, mardi, 15 h. : le Troisième Témoin.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Elle, elle et elle ; 22 h. 30 : l'Homme sang ; 23 h. 15 : Douby.
Daunou, 21 h., et mardi, 15 h. : Monsieur Masure.
Edouard-VII, 21 h. : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Eglise américaine, 20 h. 30 : Richard II.
Espace Cardin, 20 h. 45 : Lorenzaccio. — Salle polyvalente, 21 h. : On loge la nuit ; Café à l'eau.
Fontaine, 20 h 45 : la Balance.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : Gog et Magog.
Nouveautés, 21 h., et mardi, 16 h. : les Deux Vierges.
Palais des sports, mardi, 15 h. 30 : le Cuirassé Potemkine.
Plaisance, 20 h. 30 : Moby Dick.
Ranelagh, 20 h. 30 : Mea Culpa.
Saint-Georges, 20 h. 30, et mardi, 15 h. : Croque-Monsieur.
Théâtre Campagne-Première, 19 h. : La pipelette ne pipe plus ; 20 h. 30 : Pit à Pat ; 23 h. : Angels of Light.
Théâtre de la Cité internationale, la Galerie, 21 h. : les Troyennes.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h. : Patrick Font.
Troglodyte, 22 h. : Xâhât.

Théâtres de banlieue

Villiers-le-Bel, salle Marcel-Pagnol, 21 h. : Sacha Distel.

Festival d'automne

Complexe du Théâtre des Champs-Elysées, de 17 h. à 22 h. 30 : Forum de la danse.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Y'a du plus mal dans l'un peu mieux.
Deux-Anes, 21 h. : Serre-vis compris.
Dix-Heures, 22 h. : Dix-Heures, portes ouvertes.

Les cafés-théâtres

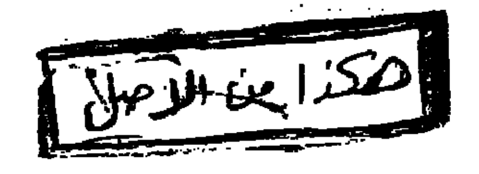
Au Bec fin, 20 h. 45 : Nadine Mons ; 22 h. : Ça va pas mieux ; 23 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 24 h. : Blue Bell Boy.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : En ce temps-là, les gens mouraient ; 22 h. : La démocratie est avancée.
Blancs-Manteaux, 18 h. 30 : J. Higelin ; 20 h. 30 : Alex Métayer ; 21 h. 45 : J. Favreau ; 22 h. 45 : P. Tisserand.
Café d'Edgar, 21 h. : Opéra-Sapho ; 22 h. 30 : les Poings crispés dans l'ombre.
Café de la Gare, 20 h. et 22 h. 15 : le Graphique de Boscop.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. 45 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie.
Fanal, 20 h. 45 : Jacques le Fataliste ; 22 h. 30 : Marie la Rose.
Petit Casino, 21 h. : Montehus.
P'tit Théâtre, 20 h. 15 : Poing final ; 22 h. : Franck Enstein à Paris.

Le jazz et la pop'

Théâtre Mouffetard, 20 h. 30 : B. Gauthier, L. Aebi, J.-J. Avenel.
Salle Pleyel, 21 h. : Weather Report.

Les concerts

Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : M. Lepinte, violoncelle, et Cl. Beche, piano (Chostakovitch, Morol, Britten, Tisné).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, avec M. Pollini, piano (Beethoven).
Théâtre 13, 20 h. 45 : Concert de gala de l'UMIP (Bach, Debussy, Hindemith, Villa-Lobos, Haydn).



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, samedi, 15 h. : Dada et le surréalisme ; 18 h. 30 : Hiroshima mon amour ; 20 h. 30 : la Collectionneuse, d'E. Rohmer ; 22 h. 30 : Klute, d'A J. Pakula ; 0 h. 30 : Qui a tué tante Roo ?, de C. Harrington — Dimanche, 15 h. : la Chute de l'empire romain, d'A. Mann ; 18 h. 30 : France S. A., d'A. Corneau ; 20 h. 30 : la Vallée, de B. Schroeder ; 22 h. 30 : le Messie sauvage, de K. Russell.

Les exclusivités

A SEPARATE PEACE (A.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77).
BLACK MOON (Fr.) : Studio Médicis 5e (633-25-97). Biarritz, 8e (359-42-33).
CACHE-CACHE - PASTORAL (Jap.) v.o. : la Pagode, 7e (551-12-15).
CATHERINE ET Cie (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Fauvette, 13e (331-56-86), Nations, 12e (343-04-67). Concorde, 8e (359-92-84). Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64). Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
LE CHANT DU DEPART (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71)
LE CHAT ET LA SOURIS (Fr.) : Caméo, 9e (770-20-89) Royal-Passy, 16e (527-41-16). U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LA CHEVAUCHEE SAUVAGE (A.) v.o : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Arlequin, 6e (548-62-25). V.f. : Paramount-Opéra 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
CHOBIZENESSE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08), Berlitz, 2e (742-60-33), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Cluny-Palace, 5e (033-07-76). Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16). Gaumont-Gambetta, 20e (797-95-02), Cambronne, 15e (734-42-96).
LA COURSE A L'ECHALOTE (Fr.) : Marignan 8e (359-92 82), Richelieu, 2e (233-56-70). Hautefeuille, 6e (633-79-38). Montparnasse 83, 6e (544-14-27). Wepler, 18e (387-36-07), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Madeleine 8e (073-04-22), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27). Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74). P L M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42)
LA DERNIERE TOMBE A DIMBAZA (Fr.) Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE DROIT DU PLUS FORT (All. **, v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15)
LE FAUX CUL (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Danton, 6e (326-08-18) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All.) (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
FLIC STORY (**) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Mistral, 14e (734-20-70) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17) ; Boul' Mich', 5e (033-48-29) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Moulin-Rouge, 18e (606 - 34 - 25) ; Liberté-Studio, 12e (343-01-59) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
LES GALETTES DE PONT-AVEN (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; U.G C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Capri, 2e (508-11-69).
GUERRE ET AMOUR (A.) (v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
H. MUSIC (A.) (v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Action-République, 11e (805-51-33).
HESTER STREET (A.) (v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Studio-Raspail, 14e (326-38-98)
HISTOIRE D'ADELE H (Fr.) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Liberté-Club, 12e (343-01-59) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
HISTOIRE DE PAUL (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90)
HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88)
HU-MAN (Fr., v. angl.) : Quintette, 5e (033 - 35 - 40) ; Olympic - Entrepôt, 14e (783-67-42)
L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) (en soirée) ; v.f. : Ermitage (en mat.), Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (734 - 20 - 70). U G. C. - Odéon, 6e (325-71-08). Terminal Foch, 16e (704-49-53).
L'INCORRIGIBLE (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12). Magic-Convention, 15e (828-20-64). U. G. C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Bretagne, 6e (222-57-97). Normandie, 8e (359-41-18). Rex, 2e (236-83-93). Publicis Matignon, 8e (359-31-97). Paramount - Maillot, 17e (758-24-24). Paramount-Opéra, 9e (073-34-37). Paramount-Bastille, 12e (343-79-17). Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25). Paramount-Orléans, 14e (580-03-75). Passy, 16e (288 - 62 - 34). Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) (à 12 h. 15 (sf D.) et à 22 h. 15).
J'ETAIS, JE SUIS, JE SERAI (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JANIS JOPLIN (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). La Clef, 5e (337 - 90 - 90). Vendôme, 2e (073-97-52) V.F. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
JEUNE FILLE LIBRE LE SOIR (ex. : LA BABY SITTER) : Biarritz, 8e (359-42-33), Rotonde, 6e (633 - 08 - 22), Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LENNY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) V.F. : Grand Pavois, 15e (531-44-58).
MILESTONE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
MORT D'UN GUIDE (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12). U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE MYSTERE DES DOUZE CHAISES (A., v.o.) Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-83).
NUMERO DEUX (Fr.) Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
OH AMERICA (Fr.) (v. am.): U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47 9). Quintette, 5e (033-35-40)
PARFUM DE FEMME (It. v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14); Quartier Latin, 5e (326-84-65). Quintette, 5e (033-35-40). Mayfair, 16e (525-27-06), Marignan, 8e (359-92-82). V.F. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82). Français, 9e (770-33-88). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27). Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
PARLEZ-MOI D'AMOUR (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82). Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)
PHASE IV (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Luxembourg, 6e (633-97-77). Quintette, 5e (033-35-40). V.f. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55)
PIROSMANI (Georg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
POUR ELECTRE (H., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
ROLLERBALL (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69). Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) . Elysées Point-Show, 8e (225-67-29), Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37)
SOUVENIRS D'EN FRANCE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
SI J'AVAIS QUATRE DROMADAIRES et LA SOLITUDE D'UN CHANTEUR DE FOND (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
TARZOON, LA HONTE DE LA JUNGLE (Belg.) (*) (v am.) : Ermitage, 8e (359-15-71). V.fr. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).
LE TELEPHONE ROSE (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), Impérial, 2e (742-72-52). Maxeville, 9e (770-72-87), Caravelle, 18e (387-50-72). Nations, 12e (343-04-67), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72). Montparnasse-Pathé, 15e (326-65-13). Gaumont-Sud, 14e (331-51-16). Cambronne, 15e (734-42-96). Bosquet, 7e (551-44-11).
LE VIEUX FUSIL (Fr.) : George-V, (225-41-46), Plaza, 8e (073-74-55). Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62)
VIVA PORTUGAL (All., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13).

Les films nouveaux

LE VOYAGE DES COMEDIENS. — V.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE RETOUR DE LA PANTHERE ROSE, film américain de Blake Edwards, avec Peter Sellers. — V.o. : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Gaumont - Rive - Gauche, 6e (548-26-36). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LES 11.000 VERGES, film français d'Eric Lipmann. — Balzac, 8e (359-52-70), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). Omnia, 2e (231-39-36), Images, 18e (522-47-94). Gaumont-Convention, 15e (828 - 42 - 27). Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48). Montparnasse-83, 6e (544-14-27), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74). Dragon, 6e (548-54-74), St-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
ALLEGORIE, film français de C. Faurelibe. — Le Marais, 4e (278-47-86).
LE SUJET OU LE SECRETAIRE AUX MILLE ET UN TIROIRS, film français de Joaquin Noessi. — Le Marais, 4e (278-47-86)
NE, film français de Jacques Richard, avec Michel Lonsdale et Catherine Ribeiro. — Olympique, 14e (783-67-42), t.l.s. à 18 h
ZACHARIAH, film américain de G Englund, avec Elvin Jones. — V.o : Action-Christine, 6e (325-85-78).

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
LA CHINE (Fr.-It.-All.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. (sauf dim.)
CINQ PIECES FACILES (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40), à 20 h. et 22 h (sauf mar.).
DEEP-END (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h
JOHNNY GOT HIS GUN (A, v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
JULIETTE DES ESPRITS (It, v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
PSAUME ROUGE (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
TARZOON, LA HONTE DE LA JUNGLE (Belg., v. am.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

Les festivals

CITIZEN-WELLS (v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42) : le Voyage au pays de la peur.
PAYS DE L'EST (v.o.) : Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. 15 : Ah, ça ira ! ; 16 h., Adrift ; 18 h. : le Nid des gentilhommes ; 20 h. : le Manuscrit trouvé à Saragosse ; 22 h. 15 : la Clepsydre.
BESTIAIRE FANTASTIQUE (v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) : le Chien des Baskerville.
QUINZAINE RETROSPECTIVE (v.o.) : Studio de l'Etoile 17e (380-19-83) : le Jardin de tante Isabelle.
J. DEAN (v.o) : LA FUREUR DE VIVRE : Murat, 16e (288-99-75) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; v.f. : Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34). — A L'EST D'EDEN : Noctambules, 5e (033-42-34), mer., vend., sam., dim., ma. — GEANT : Noctambules, 5e (033-42-34), jeu., lundi.
EXPERIMENTAL I : le Seine, 5e (325-95-09).

RADIO-TÉLÉVISION

M. BOURGES NE PARTICIPERA PAS AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

● M. Yvon Bourges, ministre de la défense, ne participera pas, mardi 11 novembre, aux « Dossiers de l'écran » consacrés à l'armée, contrairement à ce que nous avons annoncé dans *le Monde* daté 9 et 10 novembre. Le ministre de la défense donne, en effet, le même soir un dîner officiel en l'honneur du prince sultan Ben Abudulaziz, ministre saoudien de la défense et de l'aéronautique.

D'autre part, la Fédération nationale André-Maginot s'élève contre la présence d'Alain Krivine : « *Un 11 novembre, une semblable présence constitue une véritable offense au monde combattant tout entier et à ses morts.* »

THEODORE BOTREL CÉLÉBRÉ POUR L'ARMISTICE

● A la demande du Comité pour le cinquantième anniversaire de la mort de Théodore Botrel, le souvenir du barde breton sera évoqué sur TF 1 et sur Radio-France au cours de la retransmission du défilé du 11 novembre. Botrel avait en effet pris la parole pendant le défilé qui avait suivi la première guerre mondiale, en 1919.

TRIBUNES ET DEBATS

LUNDI 10 NOVEMBRE

— *M. Jean-Pierre Fourcade*, ministre de l'économie et des finances, est l'invité de « Dix questions, dix réponses pour convaincre » sur *France-Inter*, à 19 h. 20.

MARDI 11 NOVEMBRE

— *MM. Michel Debré* et *Jacques Toulat* répondent à la question : « La dissuasion atomique est-elle nécessaire » ? pour France-Culture, à 20 h. 5.

— *MM. Baillet* (P.C.), *Hernu* (P.S.), *Krivine* (L.C.R.) et *Mitrani* (Fédération Léo-Lagrange) participent au débat des « Dossiers de l'écran » sur l'armée, sur Antenne 2, vers 22 heures.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

— VU —

ÉCRANS DE L'ÉTRANGER

Madrid, Nashville, Peyton Place, Drottingholm, quatre villes pour un samedi soir sur TF 1 : l'écran magique ignore les distances, incruste les visages d'ici dans les décors d'ailleurs ; le téléspectateur appartient, citoyen sans cité, au village global que célèbre Marshall McLuhan.

De l'hôpital où agonise Franco on part pour les Buttes-Chaumont. Eddy Mitchell, le rocker, s'y dédouble, dialogue avec lui-même sur l'écran : Eddy de Paris et Eddy de Nashville, est-il deux ? Ne sont-ils qu'un ? Le montage s'accélère pour donner un kaléidoscope d'images sans suite ; voici le Lunapark de la country-music, ce blues des Blancs du Tennessee ; Nashville, capitale imaginaire d'une majorité silencieuse, dévoilée en cinémascope par Robert Altman, dans une fresque de deux heures trente (qui sortira en exclusivité le 19 novembre à Paris) ; Nashville réduite ici à un Disneyland de guitares, de banjos et de cordes hawaïennes.

Peyton Place, c'est toujours l'Amérique : à trois heures de vol de Nashville, sommeille la Nouvelle-Angleterre, terre de tradition au sein du nouveau continent : affaires de cœur, intrigues sociales, professionnelles ; le docteur Rossi et la mère de Mia Farrow dînent seuls dans une maison au bord de la mer ; Ryan O'Neal a épousé une jeune fille de condition inférieure parce qu'il la croit enceinte ; la vie de la communauté — trop étroite pour qu'on y soit vraiment libre — se noue et se dénoue au gré de la rumeur publique... Deux observations : d'une part, on ne voit guère le shérif, le pasteur ou les conseillers municipaux, et c'est le médecin qui soigne les corps et les âmes ; d'autre part, l'histoire, qui se situe à l'époque des premières années du rock, représente, à la manière du romanesque hollywoodien traditionnel, le temps des « American graffiti ». Ce cinéma de la catharsis familiale tient un drôle de langage : à chaque plan, des paroles définitives sur l'amour, la vie, le devoir, la réussite, sont prononcées, mais les instants psychologiques, au contraire, sont indiqués par des litotes, du genre « vous me donnerez un autre verre », *ou bien* « il fait bon, ici ». *Hello, docteur Freud...*

Ingmar Bergman a reconstruit, pour y placer ses caméras, un espace lyrique aux dimensions de l'Opéra de Drottingholm : Silence, on tourne, *proposait des croquis du tournage de la* Flûte enchantée *(qui sort également le 19 novembre à Paris). Premières auditions, construction du décor, essayage des costumes, répétitions avec le chef d'orchestre devant la caméra, le dragon poursuit Pamino, Papageno se vante d'exploits hors de sa portée — mais Mozart et la musique occupent toute la portée. Des sous-titres intelligemment conçus, sur fond noir, permettent de lire, mot à mot, les indications que Bergman donne à ses collaborateurs ; de saisir au détour d'une phrase la pensée du démiurge... C'est passionnant, mais complètement anecdotique, comparé à ce que Bergman peut dire. Le propos, il est vrai, n'était pas de faire* Cinéaste de notre temps. *Pour comparer, regarder mercredi l'émission que TF 1 rediffuse, en hommage à Pasolini.*

MARTIN EVEN.

LES PROGRAMMES

LUNDI 10 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, La caméra du lundi. (Regard sur l'histoire) : « les Gladiateurs », de D. Daves (1954). Avec V. Mature, S. Hayward, M. Rennie, D. Paget.

Un esclave grec, qui a recueilli et caché la tunique de Jésus, est contraint de devenir gladiateur. Dans les jeux du cirque, il perd la foi. Il devient l'amant de Messaline.

La projection du film sera suivie d'un débat

23 h. 10, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes, de P. Bellemare ; 21 h. 45, Documentaire : D'une autre Allemagne. « Esquisse pour un portrait : Ulrich von Hassel », de M. Legris ; réal. Cl. Robrini.

22 h. 45, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 30, Prestige du cinéma : « le Crépuscule des dieux », de L. Visconti (1972) ; avec H. Berger, R. Schneider, T. Howard, S. Mangano.

La vie obsédée du roi Louis II de Bavière, qui enferma son drame intérieur dans les extravagants et coûteux châteaux nés de ses fantasmes.

23 h. 35, FR 3 actualités.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie ; 20 h. 5, « Une belle promenade d'été », de M. Konkoly, traduction H. Gerber-Aument, avec M. Barbulée, B. Lange, J.-R. Caussimon, F. Hubert, réalisation G. Godebert ; 21 h. 5 (S.), Orchestre de Radio-France, direction S. Cambraline. Avec J. Morata, piano, J.-R. Gravoin, violon : « Concerto pour piano et violon » (Haydn) ; « Rakastava » (Sibelius) ; « Danserie » (M. Thiriet), et direction A. Girard, avec R. Milosi, violon : « Concerto en fa n° 2 » (J. Aubert) ; « Concerto en mi bémol majeur » (F. Durante) ; « Portrait » (K. Makino) ; 22 h. 35, Entretiens avec Habib Bourguiba ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 58, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Dossiers musicaux : « Entre les pavés, l'herbe », par J.-F. Hirsch ; 21 h. 30, En direct du Royal Festival Hall... Orchestre symphonique de la B.B.C., direction P. Boulez : « Eclat » (P. Boulez), « Cinq pièces, opus 10 », « Quatre lieder, opus 13 », et « Six lieder, opus 14 » (Webern), « Umost » (S.-D. Sandstrom), création mondiale ; 23 h. 30, Concours international de guitare ; 24 h., Faisceaux, par A. Almuro.

MARDI 11 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

10 h. 30 (C.), Cérémonie militaire, en direct de l'Arc de triomphe (en présence du président de la République) ; 11 h. 30 (C.), Court métrage ; 12 h. (C.), Jeu : L'homme qui n'en savait rien ; 12 h. 30 (C.), Midi première ; 13 h. 30 (R.) (C.), Film : « le Sorcier du Rio Grande », de C. Marquis Warren (1953). Avec C. Heston, J. Palance, K. Jurado, B. Keith.

15 h. 10 (C.), Retransmission lyrique : « la Norma », de Bellini, avec M. Caballé ; direction G. Patane ; réal. P. Jourdan.

17 h. 50 (C.), L'Histoire en personne : Roses rouges pour Clemenceau, de Ph. Levillain. Réal. S. Vannier.

19 h. 10, Pour les petits ; 19 h. 20, Pour les jeunes ; 19 h. 45, Feuilleton : le Renard à l'anneau d'or.

20 h. 30, Téléfilm : « le Triangle du Diable », avec K. Novak.

21 h. 45, Jeu : Quoi, de qui ? ; 22 h. 35, Emission littéraire : Pleine page, d'A. Bourin et P. Sipriot.

23 h. 30, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 30, Aujourd'hui Madame ; 15 h. 30, Série : les Incorruptibles (La septième voix) ; 16 h. 20 (R.), Film : « la Maison de campagne », de J. Girault (1969), avec D. Darrieux, J. Richard, X. Gélin, M. Pacôme.

17 h. 45, Fenêtre sur... ; 18 h. 45, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 20, Court métrage : Notre monde, cet inconnu (La vie secrète des animaux) ; 19 h. 45, Jeu : Y'a un truc.

20 h. 30, Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film (R.) : « Trois de Saint-Cyr », de J.-P. Paulin (1938). Avec R. Toutain, J. Mercanton, J. Chevrier, H. Perdrière. (N.)

Débat : « Armée de toujours, militaires d'aujourd'hui » (voir tribunes et débats) ; 23 h. 15, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h., Pour les jeunes : Le club d'Ulysse (L'hygiène alimentaire) ; 19 h. 20, Documentaire : En Guyane française, chez les indiens de l'Oyapock ; 19 h. 40, Tribune libre : Sommet des anciens combattants de l'Europe des Neuf ; 20 h., Emission spéciale en commémoration du 11 novembre 1918 : « Fermé pour cause de victoire », d'A. Ridel (commentaire de H. Amouroux. Avec la participation de Mlle Lemoine, M. Vincent, M. Friesinger).

20 h. 30 (R.), Westerns, films policiers, aventures : « Fort Bravo », de J. Sturges (1953) ; avec W. Holden, E. Parker, J. Forsythe.

22 h. 5, FR 3 actualités.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie ; 20 h. 5, Dialogues, par R. Pillaudin : la dissuasion atomique est-elle nécessaire ? avec Michel Debré et Jean Toulat ; 21 h. 20, Musique de notre temps, par G. Léon : Michel Zbar ; 22 h. 35, Entretiens avec Habib Bourguiba ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, Récital d'orgue Jean-Jacques Grunenwald : « Suite du premier ton » (Clérambault) ; « Toccata, adagio et fugue en ut majeur » (Bach) ; « Choral n° 1 en mi majeur » (Franck) ; « Symphonie gothique » (Widor) ; « Prélude et fugue en sol mineur » (Dupré) ; « Pastorale » (Milhaud) ; « Jubilate Deo » (Grunenwald) ; 22 h. 30, Festival d'automne : S.M.I.P., Œuvres de Dieter Schnebel ; 24 h., Non écrites : l'Inde du Nord ; 1 h., Plans sur plans, par G. Geay.

SPORTS

FOOTBALL

Saint-Étienne fatigué mais tout de même vainqueur

De notre envoyé spécial

Troyes. — La venue de Saint-Etienne à Troyes avait attiré quelque treize mille spectateurs partagés entre le désir de voir leur équipe tenir tête aux champions de France et celui d'assister à une démonstration des vainqueurs des Glasgow Rangers. Pendant quatre-vingt-dix minutes ils purent croire à la réalisation du premier souhait tout en ayant le sentiment que le second se trouvait en partie comblé.

Fatigués par les deux matches qu'ils avaient disputés en moins de huit jours, les joueurs de Saint-Etienne, les « verts » comme on dit aussi sur les gradins troyens avec un sentiment d'appropriation, n'en restent pas moins des joueurs doués qui connaissent leur football sur le bout du pied. Bousculant les Troyens d'abord affolés par la réputation de leurs adversaires, ils obtinrent un but heureux au bout de dix minutes. La machine tourna encore pendant la première mi-temps grâce surtout aux raids de Janvion caracolant sur l'aile droite.

Mais après le repos les joueurs de Troyes s'en donnèrent d'autant plus à cœur joie qu'ils sentaient qu'en face les énergies faiblissaient. Ne vit-on pas Jean-Michel Larqué s'écrouler de toute sa masse après une course de 20 mètres et ne revenir qu'à petits pas vers son camp ? La fatigue faillit bien être un élément déterminant. Par deux fois on vit Curkovic se détendre comme un diable à ressort vers des balles-obus (1) qu'il ne pouvait que détourner en corner (Troyes en obtint 15 contre 1 à Saint-Etienne...) sauvant ainsi une défense qui lorgnait vers le tableau lumineux égrenant les minutes.

Le public, déçu de n'avoir pas vu gagner son équipe, n'en garda pas moins le souvenir d'un match agréable, joué sans que l'arbitre ait eu à siffler plus d'une dizaine de coups francs.

Avant l'entrée des équipes, le speaker avait invité les spectateurs à applaudir des footballeurs qui venaient de s'illustrer en terre écossaise, ce qui en dit suffisamment sur l'esprit de fair-play dont peuvent s'honorer les dirigeants troyens.

C'est peut-être cela aussi que Saint-Etienne peut apporter au football français. De plus en plus dans le championnat de première division, ce club restera celui à battre, mais pas de n'importe quelle manière. Ses joueurs peuvent réhabiliter un sport qui s'enlisait dans un système défensif propice aux mauvais coups. Et l'on souhaite que, remis de leur fatigue, les « verts » deviennent les ambassadeurs du meilleur football, celui qui fait de l'attaque la vraie défense.

FRANÇOIS SIMON.

1) Un test effectué avec un appareil de mesure électronique permet de préciser que le ballon peut-être propulsé à une vitesse qui dépasse les 100 kilomètres-heure, le maximum enregistré à ce jour étant de 129,87 kilomètres-heure.

BASKET-BALL

Quand l'A.S.P.O.-Tours relègue le football au second plan

Tours. — Dans sa croisade pour l'assainissement des mœurs, M. Jean Royer, le maire de Tours, pourrait accorder une place de choix au développement des activités sportives. Ainsi, au cours du week-end, un programme varié et presque « non-stop » était proposé aux amateurs de spectacles sportifs avec, le samedi à 18 heures, un match du championnat de France de deuxième division (Tours - Paris-Football-Club), puis, à 20 h. 45, une rencontre du championnat de France de première division de basket-ball avec la Chorale de Roanne. Le dimanche après-midi, les Tourangeaux pouvaient assister à la cinquième traversée de leur ville en canoë-kayak ou à un cyclo-cross qui réunissait notamment Bernard Thévenet, Ocana et Jean-Pierre Danguillaume, enfin, en soirée, à une rencontre de hockey sur glace avec les Pélicans de Montréal.

De notre envoyé spécial

A l'heure où, lundi matin, quelques Tourangeaux ont dû reprendre leur travail la voix éreintée et les muscles lourds des fatigues de leurs favoris, le bilan était somme toute favorable. Le traditionnel « *On a gagné !* » avait été de circonstance dans les deux sports majeurs, même si la victoire par 2 à 1 du Football-Club de Tours sur le Paris-Football-Club avait été obtenue un peu contre le cours du jeu, et si le succès par 106 à 98 de l'Association sportive préparation olympique de Tours (A.S.P.O. Tours) sur la Chorale de Roanne aurait dû être plus convaincant.

Dans la petite lutte d'influence que se livrent au plan local le basket-ball et le football, les deux principaux clubs de la ville pouvaient être satisfaits de leur étonnante progression. L'A.S.P.O. Tours, qui a retrouvé la première division en 1970-1971, occupe la première place en compagnie de Villeurbanne et de Berck, et figure cette année parmi les favoris pour le titre après avoir terminé second la saison dernière. Le F.C. Tours, qui opérait encore en division d'honneur il y a quatre ans, se retrouve désormais à la onzième place du championnat de France de deuxième division, tout en ayant gardé le statut amateur.

Même dans une ville de moyenne importance comme Tours, qui compte cent soixante mille habitants, la concurrence d'une grande équipe de basket-ball pose néanmoins quelques problèmes au football, surtout si ce dernier n'y bénéficie pas d'une grande tradition. Ainsi le samedi 8 novembre, où les deux clubs étaient en concurrence, les footballeurs avaient préféré jouer leur match à une heure inhabituelle pour conserver les trois mille spectateurs qui, en moyenne, les encouragent depuis le début de la saison.

Pour le spectacle, près de quatre mille Tourangeaux avaient préféré se rendre en soirée au palais des sports, où l'A.S.P.O. recevait la Chorale de Roanne, récent vainqueur de Berck et de Villeurbanne, les deux autres leaders. Avec la présence des Noirs américains Raymond Reynolds (2 m. 05) et Randle Bowen (1 m. 96), du naturalisé Dewitt Menyard (2 m. 08), du côté de Tours, opposés à leurs compatriotes blancs Mark Soderberg (2 m. 08) et Steve Pilpot (2 m. 05), l'affrontement s'annonçait « au sommet ».

Dans ce choc de géants, l'A.S.P.O. Tours, privée de son meneur de jeu Jean-Michel Sénégal, mais dont la moyenne de taille du cinq majeur est de 1 m. 99, semblait prendre rapidement le dessus.

Après avoir compté dix points d'avance à la mi-temps (53 à 43), Tours mena même de vingt points (81 à 61) quelques instants plus tard. Mais, pour atteindre ce but, les « pivots » tourangeaux, un peu à court de condition physique, s'étalent usés contre leurs rivaux. L'écart n'était plus que de cinq points (85 à 80) à six minutes et trente secondes de la fin du match, quand successivement le pivot roannais Philpot, puis ses trois homologues tourangeaux Reynolds, Meynard et Demars durent quitter le terrain avec cinq fautes personnelles.

Un attrait pour les jeunes

Privée de ses géants, l'A.S.P.O. de Tours, habilement managée par l'entraîneur national Pierre Dao, démontra alors toutes ses ressources grâce à la valeur supérieure de ses réservistes qui lui permirent de durcir le jeu sans trop de risques aux dépens des Roannais, plus limités dans le domaine des remplaçants.

Même si les dernières minutes gâchèrent quelque peu la qualité du match, l'A.S.P.O. Tours n'en exerce pas moins auprès des jeunes un attrait qui explique l'essor du basket-ball dans le département de l'Indre-et-Loire, où il rivalise désormais avec le football.

S'il est difficile de faire des comparaisons précises avec des dirigeants qui ignorent le nombre de licenciés dans leur club, ou considèrent comme un secret d'Etat le montant des subventions décidées et accordées par le conseil municipal, on peut, néanmoins affirmer que le basket-ball a, même relégué le football au second plan pour l'agglomération de Tours, avec une vingtaine de clubs ou de sections et près de trois mille basketteurs, contre une quinzaine d'associations regroupant quelque deux mille footballeurs.

La formation des joueurs

La construction d'un complexe sportif avec un stade de football qui pourra accueillir de huit mille à dix mille spectateurs permettra peut-être, d'ici deux à trois ans, au F.C. Tours, présidé par M. Royer, et déjà fortement soutenu par la municipalité (270 000 F de subventions pour un budget du club atteignent 1 million) d'avoir d'autres ambitions.

Entre-temps, l'A.S.P.O. Tours s'efforcera d'améliorer ses relations, parfois empreintes de jalousie, avec les autres clubs de basket de la ville et du département, pour favoriser son recrutement. A cet effet, un foyer devrait même être créé — à l'image de celui de Saint-Etienne en football, — où les jeunes éléments pourraient être logés, poursuivre des études et progresser en s'entraînant au contact des joueurs de l'équipe première. La décision prise par la Fédération française de basket-ball de limiter dès la saison prochaine le nombre des joueurs étrangers ou naturalisés à deux par équipe ne peut, il est vrai, qu'inciter les clubs à envisager enfin sérieusement le problème de la formation des futurs titulaires.

GÉRARD ALBOUY.

AUTOMOBILISME

LANCIA champion du monde des rallyes

Le constructeur italien Lancia a gagné, pour la deuxième année consécutive, le titre de champion du monde des rallyes. Presque assuré, eu égard à ses résultats antérieurs, d'obtenir ce succès avant le tour de Corse qui s'est disputé les 8 et 9 novembre, Lancia ne peut plus, désormais, être inquiété par ses concurrents. Au demeurant, la victoire de Darniche, en Corse, comme celle de Lancia sur l'ensemble de la saison, est conforme à la logique, le titre mondial allant, à l'évidence, à la meilleure voiture de rallye actuelle, moderne, maniable et puissante (Lancia-Stratos).

Décidément, 1975 est une bonne année pour la construction automobile italienne. Ferrari a enlevé le championnat du monde des conducteurs (formule 1) et Lancia le championnat mondial des rallyes. Les références vont d'ailleurs au même groupe, l'un et l'autre étant contrôlé financièrement par Fiat. Fort de l'expérience de l'année dernière et des erreurs tactiques et commerciales commises, Fiat a évité une lutte inutile dans le championnat des rallyes entre les voitures du même groupe, privilégiant l'équipe Lancia au détriment de l'équipe Fiat.

En 1975, les deux marques, d'autant plus rivales que la primauté pour les courses routières était en jeu au sein du même groupe, s'étaient combattues tout au long de la saison. Beaucoup avaient vu dans cette liberté d'action, un « *bon esprit sportif* » de la part de Fiat, mais il semble que le maître d'œuvre a jugé cette fois qu'une telle concurrence n'avait plus sa raison d'être. On peut le regretter dans la mesure où le nombre de constructeurs qui s'intéressent régulièrement aux rallyes diminue régulièrement.

Le Tour de Corse, ainsi qu'on pouvait le craindre, après les événements qui se sont déroulés dans l'île, a été perturbé par des manifestants qui avaient déposé des troncs d'arbres sur certaines routes que devaient emprunter les concurrents. Aucun incident grave n'a été signalé, mais les organisateurs ont été contraints de modifier l'itinéraire en fonction des circonstances. — F. J.

LES RÉSULTATS

Automobilisme

TOUR DE CORSE

1. Darniche-Mahé (Lancia Stratos), 4 h. 58 min. 28 sec. ; 2. Nicolas-Laverne (Alpine Renault), 4 h. 58 min. 58 sec. ; 3. Andruet-Jouanny (Alfa Roméo, Alfetta G.T.), 5 h. 9 min. 51 sec., premiers des Tourisme spéciales ; 4. Manzagol-Filippi (Alpine Renault), 5 h. 15 min. 52 sec. ; 5. Henry-Gélin (Alpine Renault), 5 h. 19 min. 41 sec. ; 6. Vincent-Jaubert (Alpine Renault A 310), 5 h. 22 min. 35 sec ; 7. Miles Mouton-Conconi (Alpine Renault), 5 h. 33 min. 49 sec., premières des Grand Tourisme de série et premières des dames.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION (*dixième journée*)

*Berck bat Antibes	115-97
*Tours bat Roanne	106-98
*Villeurbanne bat Challans	93-78
*Le Mans bat Bagnolet	134-97
*Caen bat Clermont	91-66
*Nice bat Jœuf	73-71
*Orthez bat Denain	93-87
*Graffenstaden bat Lyon	80-67

CLASSEMENT : 1. Tours, Villeurbanne, Berck, 28 pts ; 4. Le Mans, 26 pts ; 5. Challans, 22 pts ; 6. Caen, 21 pts ; 7. Nice, 20 pts ; 8. Orthez, 19 pts ; 9. Clermont, Antibes, 18 pts ; 11. Lyon, 16 pts ; 12. Roanne, 15 pts ; 13. Jœuf, Bagnolet, 14 pts ; 15. Graffenstaden, 13 pts ; 16. Denain, 12 pts.

Caen, Orthez, Roanne et Graffenstaden comptent un match de moins.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION (*treizième journée*)

*Valenciennes bat Marseille	1-0
*Lyon et Bastia	2-2
*Nantes bat Reims	4-1
Metz bat *Strasbourg	2-1
*Sochaux bat Lens	3-2
*Monaco bat Avignon	1-0
*Bordeaux bat Lille	2-1
*Nimes bat Nice	2-1
Saint-Etienne bat *Troyes	1-0
Paris-Saint-Germain b. *Nancy	4-2

CLASSEMENT : 1. Nice, 22 pts ; 2. Metz, 18 pts ; 3. Lyon, Saint-Etienne et Bastia, 17 pts ; 6. Nantes et Sochaux, 16 pts ; 8. Bordeaux, Valenciennes et Nimes, 15 pts ; 11. Reims, Paris-Saint-Germain, Marseille et Nancy, 14 pts ; 15. Lille et Lens, 12 pts ; 17. Strasbourg et Monaco, 10 pts ; 19. Troyes, 9 pts ; 20. Avignon, 7 pts.

DEUXIEME DIVISION (*douzième journée*)

GROUPE A

Brest bat *Boulogne	3-2
*Tours bat Paris F.C.	2-1
*Lorient bat Sedan	2-0
*Rouen bat Caen	2-1
*Hazebrouck bat Angoulême	1-0
*Laval bat Amiens	1-0
*Malakoff bat Fontainebleau	1-0
*Rennes bat Châteauroux	1-1
*Cholet bat Dunkerque	3-0

CLASSEMENT : 1. Rennes, 25 pts ; 2. Laval, 21 pts ; 3. Hazebrouck, 17 pts ; 4. Châteauroux et Amiens, 15 pts, etc.

GROUPE B

*Saint-Dié bat Béziers	3-0
*Toulouse et Mulhouse	3-3
Red Star bat *Martigues	1-0
*Gueugnon bat Ajaccio	1-0
Auxerre bat *Besançon	1-0
*Montluçon bat Epinal	3-1
*Cannes bat Angers	1-0
*Toulon bat Chaumont	2-1

Sète contre Nevers : remis.

CLASSEMENT : 1. Cannes, 19 pts ; 2. Angers, Red Star et Gueugnon, 18 pts ; 5. Besançon, 17 pts, etc.

Hippisme

Le prix Guillaume de Pracomtal, disputé à Auteuil et retenu pour les paris couplé gagnant et tiercé, a été gagné par Fenouil, suivi de Granpol et de Social Stress. La combinaison gagnante est 2-12-13.

Jeu à treize

CHAMPIONNAT DE FRANCE (*sixième journée*)

POULE A

*Pia bat Albi	12-6
*Lézignan bat Bordeaux	29-9
*Saint-Estève bat Carcassonne	5-4
*Toulouse bat Saint-Gaudens	11-5
*Villeneuve bat Pamiers	26-0

POULE B

Villefranche bat *Carpentras	15-3
*Cavaillon bat Tonneins	12-7
*Limoux bat Saint-Maur	35-0
Avignon bat *Montpellier	8-0
*Roanne bat Cahors	26-3
Pau bat *Saint-Jacques	5-3

Rugby

L'équipe de France B a battu son homologue galloise par 24 points à 18, le 8 novembre à Rouen. Les Français ont inscrit quatre essais contre deux aux Gallois. A Heidelberg, une équipe de France A, privée de la plupart de ses habituels titulaires, s'est imposée par 24 à 12 devant les Allemands de l'Ouest.

CHALLENGE YVES-DU-MANOIR

POULE A

Béziers bat *Montauban	27-11
Castres bat *PUC	20-11

CLASSEMENT : 1. ex aequo, Béziers, Montauban et Castres, 7 pts ; 4. PUC, 3 pts.

POULE B

*Bègles bat Bayonne	23-12

Le match Pau-Agen a été reporté.

CLASSEMENT : 1. Bègles, 3 matches, 7 pts ; 2. Agen, 2 m., 6 pts ; 3. Bayonne, 3 m., 5 pts ; 4. Pau, 2 m., 2 pts.

POULE C

*Narbonne bat La Rochelle	19-9
*Tarbes bat Angoulême	29-10

CLASSEMENT : 1. Narbonne, 9 pts ; 2. Tarbes, 7 pts ; 3. Angoulême, 5 pts ; 4. La Rochelle, 3 pts.

POULE D

Brive bat *Racing	16-7
Graulhet bat *Lyon O.U.	25-14

CLASSEMENT : 1. Graulhet, 9 pts ; 2. Brive, 7 pts ; 3. R.C.F., 5 pts ; 4. Lyon O.U., 3pts.

POULE E

La Voulte b. *Mont-de-Marsan	29-15
*Auch bat Toulon	21-17

CLASSEMENT : 1. La Voulte, 9 pts ; 2. ex aequo : Auch, Toulon et Mont-de-Marsan, 5 pts.

POULE F

*Dax bat Vichy	29-0
*Stade Toulous. bat Grenoble	29-6

CLASSEMENT : 1. Dax, 9 pts ; 2. Vichy, 7 pts ; 3. Stade Toulousain, 5 pts ; 4. Grenoble, 3 pts.

POULE G

*Montferrand bat Lourdes	10-6
*Biarritz bat Romans	25-6

CLASSEMENT : 1. Montferrand, 9 pts ; 2. Biarritz, 7 pts ; 3. Romans, 5 pts ; 4. Lourdes, 3 pts.

Tennis

TOURNOI FEMININ DE PARIS

FINALE. — Miss Wade b. Miss Barker, 6-1, 6-7, 9-7.

Troisième place. — Mlle Stove b. Miss Coles, 6-7, 7-5, 6-4.

DOUBLE. — Demi-finales : Miss Wade (G.-B.) - Mrs Goolagong-Cawley (Aust.) b. Miss Casals-Miss Teeguarden (E.-U.) 5-7, 6-2, 7-5 ; Mlle Durr (F.) - Mlle Stove (P.-B.) b. Miss Barker-Miss Coles (G.-B.) 6-2, 6-1.

FINALE. — Mlle Durr-Mlle Stove b. Miss Wade-Mrs Goolagong 2-6, 6-0, 6-3.

JEUX OLYMPIQUES

L'AFRIQUE DU SUD DÉSIRE RÉINTÉGRER LE COMITÉ INTERNATIONAL

Pretoria (A.F.P.). — Le Dr Piet Koornhof, ministre sud-africain des sports, a déclaré dans une interview à l'agence France-Presse que « plus rien désormais ne saurait s'opposer à la réadmission de son pays au sein du Comité olympique international (CIO) ».

C'est en 1967, avant les Jeux de Mexico, que l'Afrique du Sud a été exclue du mouvement olympique, à la suite de protestations de plusieurs pays africains et d'Europe de l'Est contre sa politique d'« apartheid ».

Les Sud-Africains, avaient alors estimé les membres du CIO, ne pourront envisager de participer aux Jeux olympiques que le jour où ils auront modifié très sensiblement l'orientation de leur politique sportive.

« Ces dix-huit derniers mois, estime le Dr P. Koornhof, tout a changé chez nous. Noirs et Blancs pratiquent tous les sports ensemble, et les meilleurs d'entre eux, quelle que soit leur race, représentent l'Afrique du Sud dans les compétitions internationales. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les championnats nationaux ont été ouverts à tous l'an passé. »

Les Sud-Africains, a souligné le ministre, souhaitent prendre part aux Jeux de Moscou en 1980, et ils estiment que, du fait qu'ils ont répondu favorablement aux exigences du comité exécutif du CIO, il leur suffira pour ce faire que quelques comités olympiques nationaux plaident leur cause.

En ce qui concerne les rapports, sur le plan sportif, de l'Afrique du Sud avec les pays socialistes, le Dr P. Koornhof a notamment déclaré : « Je suis ministre des sports depuis quatre ans et j'ai oublié la politique... A plusieurs reprises, nous avons invité des athlètes soviétiques et chinois à venir se produire chez nous. Jamais nous n'avons obtenu de réponse favorable, et je le regrette sincèrement. J'espère que, de ce fait, les Soviétiques ne s'opposeront pas à notre participation éventuelle aux Jeux de 1980. »

PRESSE

Réunion des instances nationales de deux syndicats de journalistes

● *Le comité national du Syndicat national des journalistes* (S.N.J.-autonome), réuni les 7 et 8 novembre, a adopté une résolution précisant son « plan d'action » par rapport aux grands problèmes de la profession.

Le S.N.J. considère que la convention collective nationale doit franchir une nouvelle étape le 20 novembre, date de la prochaine réunion paritaire. Il accélère, d'autre part, l'étude d'un statut des entreprises de presse et d'information permettant de soustraire l'information à l'influence prépondérante du pouvoir et de l'argent, notamment par l'application des ordonnances de 1944.

Le comité national du S.N.J., après avoir souligné qu'il restait vigilant face aux conséquences de l'introduction de l'informatique et des techniques nouvelles dans la presse, s'élève contre les atteintes aux libertés de création, d'expression et d'information qui se multiplient.

Il apporte en outre son soutien à la lutte des journalistes des sociétés issues de l'O.R.T.F. « *pour briser* » l'intransigeance des directions dans la négociation de leurs conventions collectives.

Le comité national du S.N.J. a particulièrement examiné les menaces de licenciements au *Figaro*, qui « *constituent un nouveau renforcement du contrôle de l'information et frappent la profession tout entière* ».

A propos du conflit du *Parisien libéré*, le S.N.J. condamne l'attitude de M. Amaury, qui met en œuvre des moyens considérables pour liquider des centaines d'emplois.

Enfin, le S.N.J. va proposer à ses partenaires de l'U.N.S.J. l'organisation d'une journée nationale d'action des journalistes.

● *Le conseil national du Syndicat des journalistes C.F.D.T.* (S.J.F.-C.F.D.T.) s'est tenu samedi 8 novembre à Paris, à la Bourse du travail. Dans la déclaration qu'il a adoptée à l'issue de ses travaux, le conseil national indique qu'il « *constate l'attitude entièrement négative des représentants patronaux et réaffirme sa volonté d'obtenir satisfaction sur les revendications essentielles* ». Pour cela, « *le S.J.F.-C.F.D.T. s'affirme prêt à recourir aux moyens qui s'avéreront nécessaires, la grève n'étant pas exclue* ». Le syndicat annonce une campagne d'explication et de mobilisation dans toutes les rédactions et appelle les journalistes à intervenir auprès des directions de leurs entreprises le 20 novembre.

Solidaire des journalistes de la radio et de la télévision françaises, actuellement en négociation, le S.J.F.-C.F.D.T. dénonce, d'autre part, le patronat du *Figaro* et du *Parisien libéré*, demande au gouvernement de faciliter des solutions négociées et déclare qu'il soutiendra les actions décidées en commun avec les syndicats des autres catégories de personnel.

● *La commission paritaire de convention collective*, qui a réuni le 7 novembre les représentants de la Fédération des syndicats patronaux de l'imprimerie de labeur et les représentants du Livre C.G.T., n'a abouti à aucun résultat.

En conséquence, le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T., dans un communiqué, appelle « *tous les travailleurs du Livre de la région parisienne à développer fermement leurs actions pour l'aboutissement des revendications immédiates...* ».

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	306 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I. - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi



SALES MANAGER
pour la France

Les responsabilités déléguées sont entières, très importantes et couvrent notamment l'implantation d'une Marque anglaise très réputée, spécialisée dans la Boulonnerie (acier et nylon) et les composants industriels.
Nous recherchons un homme de "métier", ayant l'expérience prouvée des marchés, de la gestion et de la direction d'une équipe de vente sur le terrain, son action étant dirigée vers le profit.
Son âge : 28 ans minimum ;
Dynamique et ambitieux ;
La parfaite maîtrise de la langue anglaise est exigée.
La valeur du candidat étant reconnue, ce poste peut évoluer vers la fonction : **Directeur de Filiale.**
La rémunération est élevée + participation aux résultats ;
Voiture de fonction fournie.
Pour tous renseignements complémentaires, écrire sous Réf. 71046 A.

ORES S.E.C.E. 11, allée de la Robertsau 67000 STRASBOURG

INGENIEUR DE COORDINATION
ASSISTANT DE CHEF DE PROGRAMME

Un impératif pour nous, société d'engineering et de construction nucléaire, assumer la coordination et l'articulation techniques de nos projets.
Pour une telle mission, l'ingénieur que nous recherchons aidera le Chef de Programme à définir le cadre dans lequel les études doivent être conduites et à en assurer le suivi.
Il contrôlera la cohérence et la qualité des documents techniques émis par nos Divisions d'Etudes vers notre Client, nos Usines ou nos Fournisseurs.
Il canalisera et ordonnera les demandes diverses formulées par ces derniers aux Divisions d'Etudes.
Il animera les réunions périodiques d'avancement.
Une fonction pour un ingénieur ayant au moins cinq ans d'expérience d'engineering dans les domaines de la coordination d'études ou du process.

Ecrire à No 28.709, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transm.

La
FIRST NATIONAL CITY BANK
recherche
pour faire face à l'expansion de ses activités en France

UN CADRE
spécialisé dans l'étude et le financement
d'Opérations immobilières

- Une formation enseignement supérieur ;
- Une bonne connaissance de la langue anglaise ;
- Un tempérament ouvert et dynamique,

seront — avec l'expérience bancaire demandée — les critères de sélection pour ce poste qui offre des perspectives de carrière intéressantes.

CV à FNCB, 60, av. des Champs-Elysées, Paris (8e).

GROUPE BANCAIRE PRIVÉ 8e arrondissement
recherche
pour son service de Relations Clientèle

ATTACHÉ COMMERCIAL

- *Age 25 ans minimum ;*
- *Bonne formation générale. BAC minimum ;*
- *Brevet de banque souhaité ou formation professionnelle similaire ;*
- *Expérience du contact clientèle indispensable.*

Adresser C.V., prétentions et photo à nº 4.404, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui tr.

Société construction appareils automatiques machines de bureau, filiale C.G.E., recherche

PRÉPARATEUR III ou TECHNICIEN

pour suivi méthodes, très bonnes connaissances usinage conventionnel et découpe, choix des procédés, rédaction, gammes et mise en route en usine.

Lieu de travail : PORTE DE SAINT-OUEN. Déplacements fréquents de quelques jours en province (300 km Paris).

Ecrire avec curr. vitae et prétentions à SATMAM, 63, boulevard Bessières, PARIS (17e).



MONOPRIX
recherche
PROGRAMMEURS CONFIRMES
sur matériel IBM 360 ou 370 en O.S.
Assembleur ou Cobol
Lieu de travail : PARIS 19e
Libres immédiatement
Edresser C.V. et prétentions, à MONOPRIX service Recrutement Boîte postale 191-08 75361 Paris Cedex 08

Fabricant matériel électrique à Paris offre larges perspectives à un

CHARGÉ D'AFFAIRES

particulièrement « musclé » pour
— Faire face à un marché très concurrencé mais porteur ;
— Préconiser des produits ou services nouveaux en fonction des opportunités du marché ;
— En fonction du développement ainsi réalisé prendre en main la gestion commerciale et technique de la société.

Ecrire avec C.V. complet et photo à nº 1.337, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, PARIS (11e).



emplois internationaux

URGENT
ENTREPRISE NATIONALE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS
recherche pour ARABIE SAOUDITE

CHEF DE SECTEUR
INGÉNIEUR TECHNICO COMMERCIAL CONFIRMÉ

35 ANS MINIMUM.
SOLIDES REFERENCES EXIGEES.
ANGLAIS OBLIGATOIRE.
LIBRE AU PLUS TARD FIN JANVIER 1976.
REMUNERATION 150.000/200.000 FRANCS PAR AN + INTERESSEMENT.

Ecrire nº 7.670, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transm.

UNIVERSITY COLLEGE DUBLIN
L'Université Nationale Irlandaise recherche, pour sa section de Dublin, un
MAITRE DE CONFÉRENCES EN PHILOLOGIE FRANÇAISE ET ROMANE

— Poste permanent.
— Agrégation ou Doctorat requis.
— Connaissance de la langue anglaise.
— Spécialisation préférée : linguistique appliquée à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Adresser une demande de renseignements à : Mr J P MAC HALE, Secretary and Bursar, University College, Belfield, Dublin 4 IRLANDE
Les dossiers de candidature devront être complétés avant le 5 décembre 1975 et la sélection se fera ensuite par entrevue.





emplois régionaux

Constructeur d'Equipements Electriques et Electroniques,
C.A. 15 millions, dont 50 % en progression à l'exportation, recherche pour son siège social à LYON

ingénieur commercial

diplômé d'une école d'électricité, chargé d'affaires, ayant le sens de la vente et de la négociation à un niveau élevé de clientèle : grands installateurs, grandes industries, engineering et administrations.
Déplacements de courte durée en France et étranger. Connaissance de l'Anglais. Débutant exclu. Réponse assurée.
Ecrire avec CV au Service F, 32, rue Barrême 69006 LYON

Cabinet Gatier

directeur administratif et financier
Rouen 80 000 +

Pour faire face à une expansion régulière, une entreprise régionale, leader dans sa branche, recherche son Directeur Administratif et Financier. Ce poste largement autonome, à responsabilités croissantes est rattaché directement au P.D.G. Le candidat aura plus de 33 ans, une formation supérieure (H.E.C., ESSEC, Sup. de Co.), titulaire du D.E.C.S. ou autre, ayant acquis 4/5 ans d'expérience probante comme chef comptable au sein d'une entreprise performante.
Pour recevoir une notice détaillée, m'écrire rapidement.

ALEXANDRE LAMBERT PSYCHOLOGUE
464 rue des Canadiens - 76230 BOIS GUILLAUME

IMPORTANTE SOCIETE ENTREPRISE ELECTRIQUE recherche INGENIEUR électricien, connaissant la gestion des affaires, capable de diriger un service. - POSTE A AMIENS. CONDUCTEUR de travaux pour coordonner les travaux de télécommunications. Ecrire sous le nº T 078.339 à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

POUR DEPLACEMENT
OUTRE-MER
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
I.B.M. 310 - G.A.P. 11.
Téléph. 225-54-78.

POLAROID FRANCE
recherche
JOURNALISTE TECHNIQUE
EN FREE LANCE
pour reportages industriels et médicaux
Paris et province.
Envoyer C.V. et prétentions au Service du personnel, 57, rue de Villiers, 92202 NEUILLY-SUR-SEINE.

Ecole de service social recherche EDUCATEUR (de préf. homme) pour fonction de formateur. Ecr. avec envoi de C.V., au 250, boulevard Raspail. - 75014 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE PRODUITS AROMATIQUES région parisienne recherche
CADRE COMMERCIAL
formation ingénieur CHIMISTE, PHARMACIEN, ou équivalent, ayant, si possible, expérience commerciale.
— Salaire intéressant ;
— Statut cadre + avantages.
Env. C.V., photo (ret.) sous le nº 8.863, à PRO MULTIS, 47, r. des Tournelles - PARIS (11e), qui transmettra.

Collège techn., 2 a. dir. enseign. supér. électronique zoophysiologie université. — 14032 CAEN.

secrétaires

Secrétaires

EDITEUR RECHERCHE SECRETAIRE REELLEMENT BILINGUE anglais, français, sténodactylo, expér. minim. 5 ans. Adresser lettre manuscr., C.V., photo et prét. à M. DUPLAIX, 54, rue Perronet, 92200 Neuilly-s/Seine.

TRADUCTRICE SECRETAIRE DACTYLO TRILINGUE RUSSE - ANGLAIS PROTECHNA. - Tél. : 770-28-35.

représent. offre

Société d'importance nationale rech. pour diriger et animer réseaux ventes (existants et en cours de création), HOMME D'APLOMB, bon gestionnaire, possédant réelles aptitudes au commandement, négociateur 1re force, formation assurée, accès cadre et rémunération très élevée suivant valeur. Ecr. avec C.V. détaillé REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur nº 5.004.

Distributeur exclusif électroménager Blanc, cherche INSPECTEURS DES VENTES confirmés, bien introd. auprès centrales d'achats et grossistes. Env. C.V. et photo DICAFF, rue Lavoisier, 60200 Compiègne.

travaux à façon

ARTISAN SERRURIER

sous-traite ts travx de pose bât. acier et alu et entretien d'imm. Ecr. nº 6.097, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

enseignem.

G. R. O. U. P. Initiation à l'analyse transactionnelle, les 6 et 7 déc. Tél. 355-17-63.

animaux

GD ARRIVAGE 200 CHIENS tat. vacc. 5/pl., 184, avenue Italie.

automobiles automobiles automobiles

Une Alfa Romeo se choisit à la SFAM

- 120 personnes à votre service.
- Exposition permanente de la gamme.
- Délais de livraison les meilleurs. Crédits, leasing.
- Ateliers spécialisés mécanique, carrosserie et peinture.
- Quick-service : pour réglages et réparations rapides.
- Important stock de pièces détachées d'origine.

Une Alfa Romeo s'entretient à la SFAM

SFAM – France

23 bd de Courcelles 75008 Paris Tél. 292.02.50 – 40 ter av. de Suff[illegible] Paris Tél. 734.09.[illegible]

Exceptionnel. - MERCEDES 300 SEL, 3 l. 5, automatique, toit ouv., vitres électriq., beige, pavillon grenat. Etat impecc. Voiture société, 30.000 F. Tél. M. Panet, 824-94-80 ou 551-01-08.

demandes d'emploi

J. H., 26 a., dynam., possédant voiture et téléph., cherche poste REPRESENTANT DEBUT. av. client fourni, rég. 77/91/94, fixe + pourcentage + frais. Téléphone : 906-61-03.

Jeune Femme, excellente présentation, 9 a. expérience, 1 a. USA, cherche poste assistante direction, secrétariat, libre immédiatement. Mlle CAR, 70, rue de la Faisanderie. — 75016 PARIS.

Jeune F. ch. trav. bur. domic. Ecr. Mlle Catherine Asius, 9, av. de la Gare, SAINT-MARD (77).

H., L., 27 a., format. littér., Sc. hum., lang. angl., allem., ch. : emploi tous secteurs d'activité. Ecr. nº 7.672, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 25 a., étud. niv. 2e techn., empl. précéd., 6 a. dessin bur. étud., ch. emploi sérieux avec respons. et initiat., conf. hum. souh., France ou pays francoph. Ecr. nº 6.700, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Anglais, 29 ans, de formation universitaire, 5 ans d'expérience profess. en Allemagne, parfaite connaissance du français, voulant s'établir définitivement en FRANCE, cherche un poste : D'ATTACHE DE DIRECTION, à Paris. Libre de suite. Ecrire, nº 743, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Femme, 30 a., lic. Sciences Eco., 5 a. expér. serv. étud., ch. poste à responsabilité impliqu. contacts. — Ecrire, nº 24.757, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur-2e, qui tr.

SUP. DE CO.
29 ans, célibat., 4 ans d'expér. en gestion, recherche poste en MARKETING, angl., esp., all. Ecr. nº T 78.119, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

CADRE COMMERCIAL
Français résidant en SUISSE, connaissance circuits distribution modernes, étudie toutes propositions : commercialisation produits français, créations filiales, etc.
Offre 103484, Havas, Strasbourg.

Licenciée d'allemand, 4 ans d'enseignement, cherche emploi, étud. toutes proposit. Région indiff. Tél. (99) 30-19-48.

L'immobilier

appartements vente

Paris - Rive droite

INVESTISSEURS
RUE DE FLANDRE
Secteur en pleine expansion. Bel immeuble. Rénovation exceptionnelle. Asc., vide-ordures, interphone. STUDIOS, 2 PIECES.
GROUPE VRIDAUD, 15, rue de la Paix, PARIS (2e). 073-15-51 - 073-80-23.

Archiv.-Rambuteau. ODE. 95-10. Séjour, 2 P., 75 m², luxe, asc., hauts plafonds caractère.

PORTE DAUPHINE GRAND 7 PIECES, 235 m², 2e ETAGE, ASCENSEUR. Sanitaires récents, chb. service. Très bel immeuble standing. EUR. 05-55.

16e près TROCADERO IMMEUBLE RENOVE Occupés, 2 pièces, dépendances. Tél. 622-16-98 (poste 26)

PALAIS-ROYAL IMM. P. de T. Living dble, chbre 70 m2, tt cft, chb. serv. 330.000 F. 742-38-73.

Paris - Rive gauche

15e - CHARLES-MICHELS
APPART. 4 p., 120 m² environ. Bel imm. pier. de taille ravalé, chbre serv. TEL. Poss. profes. libérale. 580.000 F. — 704-88-18.

PRES PANTHEON. ODE. 95-10. Séjour, chbre, JARDIN PRIVE. GRANDE CAVE AMENAGEE.

15e Entre Mo Convention et Mo Plaisance
Part. vend ds IMM. stand. (72) APPT tt contt, 4 pièces 82 m2, liv. dble, 2 chbres, cuis., s. de bains, wc, cave + park. sous-sol. Prix 470.000 F à débattre. Tél. 842-64-00 (p. 469) h. bur. ou 533-72-15, après 18 h.

6e VAVIN. ODE. 95-10. Séjour, chbre, tél., tout contt, soleil, 30 m² - A SAISIR.

ESPLANADE INVALIDES dans imm. entièrement rénové et décoré, restent disponibles quelques STUDIOS, 2 P., DUPLEX, grand confort, standing, vendus directement par ppiaire, excellents placements, bonnes rentabilité et plus-values. - Exceptionnel. Sur place, lundi et mardi 11 novembre, au 40 bis, rue Fabert, Paris-7e.

Région parisienne

Porte Pantin - Mo Hoche, 5 p. neuf, ens., asc., cuis. équipée, 1 s. bs, 1 s. douche, moquette, facilités crédit. Tél. 260-38-22. BERNARD PYTEL, heures bur.

Province

64 - ANGLET
Particulier vend directement **DEMEURE** grand standing ds château du siècle dernier. Séjour 40 m2, boiseries anc., 3 ch., cuis., bains, gar., débarras, chff. cent., wc, cave. Parc, jardin. 270.000 F. Vis. s/pl. DIM., LUNDI, MARDI de 10 à 21 h. : Villa SOFIA, 44, av. Biarritz - 64 Anglet

appartem. achat

SOCIETE ACH. COMPT. PARIS proche banl., appt 2, 3, 4 p. Ecrire NORD TIME, 96, boulev. Magenta, PARIS-10e. 203-11-00.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE. Ach., urgent, 1 à 3 pièces, préférence Rive gauche. TEL. : 873-23-55.

Recherche Paris-15e, 7e arrondt, pr bons clients, appts ttes surf. et immeubles. PAIEM. COMPT. Ecrire Jean FEUILLADE, 5, r. A.-Bartholdi, 15e. Tél. 579-39-17.

PAIE COMPTANT 3/4 P. tt cft PARIS A particulier - 266-32-85.

locations non meublées Offre

Paris

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. la Michodière. Mo Opéra. 84, rue d'Alésia. Mo Alésia. Abonnem. 300 F - 742-78-93.

LIEGE Beau 6 pièces, 215 m2, tt confort. Bail mixte PROFESSIONS LIBERALES 3.500 + ch. FONCIP, ANJ. 90-73.

bureaux

BUREAUX TOUS QUARTIERS. LOCATION OU VENTE. AGENCE MAILLOT, 293-45-55.

BUREAUX A LOUER
13e Italie, 230 m2 et 515 m2
15e Convention, 230 m2
16e Mozart, 200 m2
16e Galilée, 425 m2
17e Cardinet, 530 m2
20e Gambetta, 125 m2 avec possibilité double de cette surface, même niveau
Sèvres - 750 m2
Bourg-la-Reine - 60 m2 de bureaux + 180 m2 de dépôt.
IMINCO Téléphone : 256-35-50

fonds de commerce

A céder ATELIER DE VERNISSEUR 35 m², 1er arrondiss. Téléphoner le soir : 588-41-20.

villas

A vendre à CAHORS TRES BELLE VILLA tout confort. Grand terrain. — 350.000 F. AGENCE ALBOUYS, 31, boulevard Gambetta, 46 - CAHORS. — Tél. 25-36-88.

propriétés

SEINE-ET-MARNE
URGENT. Cause départ, Particulier à Particulier vend très belle propriété Pt de Charenton, maison style fermette briarde, 6 Pièces, tout confort, garage, dépendances, serre, verger de 12.000 m2. Prix à débattre. Tél. pour R.-V. le matin : 899-68-18.

terrains

A vendre BELLE-ILE-EN-MER, centre de l'Ile, 18 ha en plusieurs lots. Prix 3 F le m2. Possibilité paiement fractionné. Réalisation urgente. Ecr. nº 7.666, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

64-Anglet, près Biarritz, 2 km. de la mer, 1.000 m² ter. Viabilité. Ecr. nº 6.099, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

TERRAIN 12 hectares. Morcellement possible. Proche CHATEAU D'AMBOISE. IDEAL POUR PLACEMENT. Tél. 531-94-50.

pavillons

NEUILLY-SUR-MARNE. A vendre pavillon neuf (gros-œuvre + toiture) jardin + garage. Intérieur à terminer. Téléph. 231-75-91.

viagers

Vendez aux meill. conditions **FONCIAL** 26 ans de référence Expertise gratuite 19, boul. Malesherbes - 266-32-35

fermettes

TOURAINE Région Château-Lavallière
Bne fermet. av. dép. Eau s/ press. Elec. S/1.000 m2. - Prix 59.000 F, avec 6.000 F comptant. C.I.O., 8, rue Gambetta, LE MANS. - Tél. : 28-79-16.

Excellent placement - Vente séparément 20 STUDIOS, imm. récent. ASC. 18.000 + 200 F. **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-08

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ÉNERGIE

AU COLLOQUE SOCIALISTE DE SURESNES

M. Chapuis confirme l'opposition du P. S. au programme nucléaire du gouvernement

L'une des directives d'action que donne le parti socialiste à ses militants, après les deux journées nationales d'études sur l'énergie qu'il a organisées pendant le week-end à Suresnes, est de lutter contre le programme nucléaire tel qu'il a été défini par le gouvernement. Le parti socialiste, est-il précisé dans la déclaration remise à la presse par M. Robert Chapuis, délégué national du parti socialiste à la technologie et à la recherche, et principal animateur de ces journées d'études, n'est pas hostile par principe à l'énergie nucléaire. Mais il condamne un programme qui soumet la France aux intérêts des entreprises multinationales et à l'accumulation des risques sans garantie ni contrôle.

Aussi le parti socialiste demande-t-il l'instauration d'un débat démocratique. Avant l'acceptation de tout programme nucléaire, le P.S. pose trois préalables : la définition d'un programme énergétique d'ensemble, l'adoption d'une loi nucléaire et la création d'une agence de sécurité, avec des comités régionaux réunissant les représentants des travailleurs et des populations.

Une autre directive de lutte concerne le Commissariat à l'énergie atomique. « *On assiste à ce paradoxe*, a dit M. Chapuis, *que les moyens de la puissance publique, en l'occurrence ceux du Commissariat à l'énergie atomique, vont être mis au service d'une firme privée où se lient étroitement les intérêts de Creusot-Loire et de Westinghouse. Nous sommes partisans de la démarche inverse : le C.E.A., en liaison avec l'E.D.F., doit disposer d'un correspondant industriel où les intérêts de la collectivité nationale soient prépondérants. Nous retrouvons ici la division capitaliste bien connue : tous les profits pour les intérêts privés, tous les risques pour la collectivité. Quand on sait quels sont les risques du nucléaire, nous ne devons plus parler de fautes mais de crimes.* »

D'autres luttes devront être engagées contre les gaspillages de la société actuelle et pour la recherche de nouvelles technologies, de même que pour la définition de nouvelles priorités en matière de recherche. D'autre part, trois axes de réflexions ont été définis par M. Chapuis, à l'issue de ces deux journées d'études, autour du thème des « *caractères de la société socialiste* ». Ces réflexions concerneront la nature de la politique industrielle, la diversification des usages de l'énergie, enfin la façon dont pourrait être modifiée l'évolution de la consommation énergétique.

M. POPEREN : la croissance reste une exigence de notre temps

Lors de la séance de clôture dimanche après-midi, M. Poperen a pris la parole pour confirmer l'opposition du parti socialiste à toute implantation nouvelle de centrales nucléaires avant l'instauration d'un débat au niveau national.

« *Nous n'échapperons à la menace de la domination américaine*, a ajouté l'orateur, *que par un effort résolu au niveau européen. Le dilemme opposant la domination américaine et l'indépendance nationale française est un faux dilemme.* » M. Poperen s'est, d'autre part, déclaré convaincu qu'il était inopportun, dans la période actuelle, de ralentir la croissance économique.

« *Si nous prenons le pouvoir*, a-t-il précisé, *nous ne pouvons pas dire que nous ralentirons la croissance ; la croissance reste une exigence de notre temps. En ce qui concerne l'autogestion, nous avons encore beaucoup à travailler pour résoudre les problèmes d'articulation entre les objectifs de l'entreprise et les directives du plan.* »

M. Mitterrand est sceptique sur les chances de la conférence Nord-Sud

Samedi en fin de matinée, M. François Mitterrand était intervenu en insistant beaucoup sur la nécessité de situer l'économie moderne en termes internationaux : « *Certains pensent qu'une expérience socialiste en France conduirait à nous couper du reste du monde. Je ne suis absolument pas ce raisonnement. De plus*, a-t-il ajouté, *une politique autarcique ne gênerait que nous-mêmes. Les multinationales iraient s'installer ailleurs qu'en France.* »

« *En fait*, a expliqué M. Mitterrand, *ce qui caractérise les gouvernements des pays capitalistes, c'est leur refus d'instaurer un système capable de contrôler les multinationales. Ils ne peuvent donc pas apporter de réponse sérieuse aux problèmes du moment. Quant aux maîtres actuels du monde occidental,* « ceux qui parlent ne sont pas ceux qui décident ».

Le premier secrétaire du parti socialiste est certes favorable à la tentative de dialogue entre le nord et le sud de la planète. « *Mais*, a-t-il ajouté, *je garde des doutes quant aux résultats de la prochaine conférence de Paris. D'abord parce que la position américaine ne semble pas avoir montré une évolution suffisante sur le problème des matières premières ; ensuite, et surtout, parce que les intérêts des différentes parties sont contraires.* » — Ph. S.

AUTOMOBILE

AUX TERMES D'UN ACCORD AVEC LES SYNDICATS

Fiat s'engage à ne procéder à aucun licenciement en 1976

De notre correspondant

Rome. — Un nouvel et important accord a été conclu, le 8 novembre, chez Fiat, entre les syndicats et la direction. Celle-ci s'est engagée notamment à ne procéder à aucun licenciement au cours de l'année 1976. La garantie, accordée aux cent quatre-vingt-cinq mille employés de la première firme du pays, est d'autant plus importante que la situation de l'emploi en Italie s'est fortement dégradée durant ces derniers mois.

L'accord du 8 novembre confirme et prolonge celui qui, conclu à Turin un an plus tôt, instituait une collaboration inédite entre les syndicats et la direction pour « *gérer la crise* ». Outre l'absence de « *licenciement collectif pour réduction de personnel* », le nouveau contrat donne aux quatre-vingt-dix mille employés du secteur automobile, l'assurance de travailler normalement, sans réduction d'horaire, jusqu'aux prochaines vacances d'été. Seul est prévu un « pont » de trois jours autour de Noël.

Autre résultat acquis : après deux années de « non-embauche » Fiat engagera deux mille cinq cents personnes en 1976. Mais il ne s'agira pas encore — sauf pour le département tracteurs — de remplacer tous les employés qui quittent l'entreprise.

Les syndicats ont obtenu une autre garantie dans un secteur qui reste pourtant en crise, celui des autobus : un établissement sera construit dans le sud, à Grottaminarda, pour produire un millier de véhicules par an ; il fournira huit cents à mille postes de travail supplémentaires. L'accord du 8 novembre prévoit aussi des transferts limités de personnel, l'accroissement de la production non automobile du groupe Fiat et des efforts particuliers pour soutenir des secteurs atteints par la crise économique, comme les machines-outils.

Avec ce nouvel accord, qui peut être considéré comme une victoire par le syndicat unitaire de la métallurgie (F.L.M.), M. Giovanni Agnelli, P.-D. G. de Fiat, confirme son image de « *patron ouvert* », capable de sortir des sentiers battus. Il n'en renforcera pas pour autant sa position au sein de la Confindustria, association du patronat italien, dont il est le président. Déjà, l'an dernier, nombre d'industriels accusaient M. Agnelli de se montrer trop faible et trop large avec les syndicats, entraînant les autres entreprises italiennes dans une course au-dessus de leurs moyens.

Commentant l'accord du 8 novembre, la direction de Fiat s'est d'ailleurs efforcée d'en souligner « *le caractère interne au groupe automobile* ». Ce n'est pas le cas de la F.L.M., qui fait ressortir, au contraire, sa « *signification politique* » et ses conséquences possibles sur les revendications de tous les ouvriers de la métallurgie qui s'apprêtent à renouveler leur contrat de travail. Le syndicat n'hésite pas à opposer la direction de Fiat à l'union des patrons du secteur, qui refuse « *une confrontation sur les investissements, les horaires, l'emploi, les restructurations, les programmes productifs, la décentralisation...* ». Or, ce sont tous ces points, à la fois, que les organisations syndicales voudraient aborder, tant avec le patronat qu'avec le gouvernement.

De nombreuses entreprises au bord de la faillite

La situation de l'industrie italienne n'est, en effet, guère brillante, malgré les annonces continuelles d'une « *reprise* » aussi invisible que les milliers de milliards de lires que le gouvernement se propose en permanence d'injecter dans la machine économique. Au cours des neuf premiers mois de l'année, la production industrielle a baissé de 12,4 % par rapport à la période correspondante de 1974. Si l'attention se porte sur quelques cas évidents (Leyland-Innocenti et Montefribe, qui menacent toujours de fermer leurs portes, ou Pirelli, qui réclame d'urgence des subventions), une série de petites entreprises moins en vue sont au bord de la faillite.

Il manque au fond à l'Italie — et les syndicats ne sont pas les seuls à le répéter — un plan cohérent pour réformer son système industriel. Le gouvernement lui-même ne reconnaît-il pas que la conjoncture internationale n'est qu'un aspect de la crise italienne ? Celle-ci est avant tout une crise de structure, même si la nouvelle augmentation des prix du pétrole en a unifié l'aspect.

ROBERT SOLÉ.

● BRITISH LEYLAND a repoussé sa décision concernant la fermeture éventuelle d'Innocenti, sa filiale italienne, jusqu'au 22 novembre. Le constructeur automobile britannique désire licencier mille cinq cents personnes sur les quatre mille cinq cents employées par Innocenti et a posé un ultimatum au gouvernement italien, précisant qu'il fermerait complètement ses usines italiennes si les négociations n'aboutissaient pas rapidement.

A la conférence de Rambouillet

Le Japon proposera d'aider le tiers-monde

De notre correspondant

Tokyo. — « *J'attache une grande importance à la prochaine conférence économique et monétaire de Paris*, nous déclare le premier ministre japonais, M. Miki. *Ce n'est pas en défendant l'ordre ancien que nous résoudrons les problèmes d'aujourd'hui. Trouver des méthodes neuves répondant aux temps nouveaux, voilà la signification majeure de la réunion : trouver les méthodes d'un New Deal.*

» *C'est la première fois que le Japon accède à une conférence de pareil niveau, et c'est ainsi que l'Asie sera présente. La participation japonaise peut donc apporter un sang nouveau dans les délibérations internationales.* »

« *Notez aussi*, poursuit M. Miki, *que le Japon a une expérience à la fois de pays développé et de pays en développement, car, jusqu'à une date récente, nous avions encore dans notre économie des secteurs arriérés qui nous apparentaient aux pays sous-développés.*

— Ferez-vous donc à Rambouillet des propositions au sujet de l'aide aux pays en développement ?

— *J'apporterai en effet une proposition concrète du Japon en ce domaine. Sans pouvoir en révéler ici le contenu, je peux dire qu'à mon avis il s'agit d'élargir le concept de l'accord de Lomé, qui est un accord régional, pour l'étendre à d'autres pays en développement dans un contexte mondial, le but était de stabiliser les revenus de ces pays. J'ajoute qu'à mon avis le système de Lomé et le plan Kissinger de fonds d'aide au développement ne s'excluent pas l'un l'autre.* »

(Si l'on en croit des indications de source officieuse, ce serait en effet une sorte de « *Lomé asiatique* » que M. Miki proposerait à Rambouillet, mais en y incorporant certains aspects du plan Kissinger. L'aide japonaise serait orientée spécialement vers l'Asie du Sud-Est, sérieusement frappée actuellement par la réduction de ses échanges avec le Japon.)

Sur les problèmes du commerce international, M. Miki se montre également résolu à apporter une contribution positive et à combattre contre la montée des tendances protectionnistes. « *Commercer ou périr, c'est la loi du Japon* », dit le premier ministre. Le Japon, indique-t-il, souhaite réaffirmer avec ses partenaires à la conférence l'engagement de respecter le principe du libre-échange international et voudrait faire avancer de nouveau les négociations tarifaires dites du « Tokyo round », qui piétinent depuis quelque temps.

Le Japon se plaint, poursuit en substance le premier ministre, des tendances protectionnistes montantes aux États-Unis, mais il découvre les mêmes en Europe.

En revanche, sur le problème monétaire, l'attitude japonaise paraît devoir rester passive ou négative et décevra peut-être l'attente de la France. Au correspondant du *Monde* qui lui demande si le Japon est prêt à soutenir l'effort du président Giscard d'Estaing pour sortir du chaos des monnaies flottantes et chercher des parités stabilisées, M. Miki répond seulement : « *A mon avis, la situation n'est pas encore mûre pour nous permettre d'avancer tout de suite dans la direction souhaitée par la France. Il subsiste des désaccords entre la France et les États-Unis en ce domaine, et le sommet devrait s'efforcer de rapprocher les points de vue.* »

Sur le problème de l'énergie enfin, M. Miki déclare : « *Je suis convaincu que le dialogue et la coopération entre consommateurs et producteurs de pétrole sont le seul « passeport » vers une solution véritable du problème pétrolier.* » Cela dit, le premier ministre japonais, évoquant ses rencontres avec MM. Kissinger et Ford, estime qu'il y a un malentendu quand on attribue aux États-Unis une politique d'affrontement contre les producteurs de pétrole.

M. Miki est également partisan d'une politique plus vigoureuse d'économies en matière énergétique. Le Japon est prêt à y concourir, dans la mesure de ses possibilités. Mais celles-ci sont plus réduites que dans d'autres pays, car la consommation privée de pétrole ne représente chez lui que 30 %, contre 70 % à l'industrie.

ROBERT GUILLAIN.

MONNAIES

Selon M. Witteveen

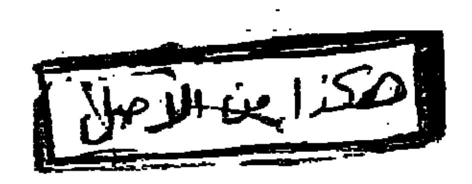
LES MODALITÉS PRATIQUES DES CESSIONS D'OR DU F.M.I. SERAIENT RÉGLÉES AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Le directeur général du Fonds monétaire international, M. Witteveen, a déclaré au cours d'une conférence de presse à Francfort qu'on parviendrait probablement à un accord avant la fin de l'année sur les modalités pratiques de la cession par le F.M.I. de l'or, en vue de procurer des ressources au Fonds fiduciaire créé pour aider les pays en voie de développement. La formule qui sera probablement retenue consisterait à restituer le métal précieux au prix officiel (42,22 dollars l'once) aux banques centrales qui en ont fait initialement apport au Fonds monétaire, étant entendu que les mêmes banques le rétrocéderaient, au même prix, au Fonds fiduciaire.

M. Witteveeen a précisé que bon nombre de pays se rallieraient à son projet car aucun ne souhaiterait prendre la responsabilité de jeter sur le marché des quantités importantes d'or. Resterait à savoir — ce que M. Witteveen n'a pas dit — si le Fonds fiduciaire conserverait l'or (à titre, par exemple, de garantie de ses prêts) ou bien réaliserait effectivement la plus-value en le vendant. Toute vente d'or par le Fonds à un prix autre que le prix officiel serait contraire aux statuts encore en vigueur.

Dans la conférence qu'il a prononcée à Francfort, M. Witteveen a proposé qu'on se serve des droits de tirages spéciaux pour régler le volume des liquidités internationales. Les banques centrales détiendraient une certaine fraction minimale de leurs réserves de change sous forme de D.T.S., ce qui serait la transposition sur le plan international du système de réserves obligatoires auquel sont soumises, dans beaucoup de pays, les banques commerciales.





Hommes d'action... ... découvrez avec Le Nouvel Economiste une façon nouvelle de vivre l'actualité économique.

Dans un monde qui a changé, l'économie est devenue votre préoccupation majeure. C'est la facette **utile** de l'Actualité. Celle que vous voulez comprendre, et **prévoir**, en premier lieu. Pour mieux orienter votre vie professionnelle et privée.

Le Nouvel Economiste répond à ce besoin nouveau. Car il vous apporte autre chose et plus que les autres.

Ce que nous ne sommes pas	*Ce que nous sommes*
Nous ne sommes pas un mensuel.	Un hebdomadaire. Pour coller parfaitement à l'actualité avec juste le recul nécessaire pour en comprendre les causes et les conséquences. Et parce que ce rythme est justement celui des entreprises – Le Nouvel Economiste paraît donc chaque vendredi.
Nous ne sommes pas un journal de théoriciens. Avec des exposés généraux sur des thèmes dépassés.	Un journal qui donne une information concrète. Par des reportages, des enquêtes, des interviews sur le terrain. L'actualité à sa source. Pour en rendre compte dans sa réalité. En mesurer l'impact, avec les yeux des affaires. Et en tirer tous les éléments de réflexion, de jugement et de prévision importants pour les responsables.
Nous ne sommes pas un journal qui n'approche que les dirigeants – en méconnaissant "les autres".	Un journal qui s'informe à la base. Car c'est de plus en plus à la base que se dessinent d'abord les changements : évolutions sectorielles ou grandes mutations. Loin d'écouter seulement les directions, nous consultons toutes les parties prenantes des entreprises : les cadres, les employés, les ouvriers, les représentants syndicaux. D'où cette information vivante, humaine. Comme l'actualité dans laquelle elle puise. Comme aussi, nos lecteurs – dont les problèmes et les besoins sont concrets, réels.
Nous ne sommes pas un journal bavard au monologue stérile, style maître à penser.	Un journal qui ouvre, maintient et élargit sans cesse le dialogue. Ouvert à toutes idées et tendances. Accueillant les suggestions, avis et griefs de tous les partenaires économiques et sociaux. Pour orchestrer ainsi une vaste confrontation qui débouche sur une meilleure compréhension du présent et une vision plus claire de l'avenir. Et dans laquelle, vous, responsable, vous êtes impliqué.
Nous ne sommes pas un journal qui sacrifie au culte des grands managers.	Un journal intéressé davantage par le dynamisme que par le laxisme, et par l'audace que par le conformisme. Nous sommes donc tout spécialement attentifs à ceux dont on parle moins mais qui agissent plus. Aux pionniers – aux hommes jeunes. Le pourquoi de leurs réussites – comme celui de leurs échecs – n'est-il pas pour vous riche en enseignements pratiques.
Nous ne sommes pas un journal qui se contente de collecter chiffres et statistiques.	Un journal qui, chaque semaine, recherche ses propres chiffres pour vous fournir des indicateurs exclusifs : pouvoir d'achat des cadres, dynamisme des investissements, crédits à la consommation, niveaux des stocks, etc. Au premier coup d'œil vous mesurez ainsi la situation et les perspectives dans votre secteur et dans ceux qui vous intéressent : ceux de vos clients, fournisseurs, etc. Et vous en tirez profit pour votre propre situation et l'orientation de votre carrière.



Ceci n'est qu'un aperçu du Nouvel Economiste et de son style d'information unique en France. Pour ne rien manquer des prochains numéros, profitez vite d'un abonnement au **tarif spécial réservé à nos premiers abonnés.** Cet abonnement vous permet en plus de recevoir **gratuitement** ces deux importants dossiers : "LES 5.000", poursuite du célèbre document d'Entreprise, et SPECIAL BOURSE. Sans joindre d'argent, postez le Bon ci-dessous dès aujourd'hui :
LE NOUVEL ECONOMISTE, Service Abonnements, 17 rue d'Uzès 75063 PARIS Cedex 02.

LE NOUVEL ECONOMISTE

Mieux connaître. Pour mieux prévoir.

Bon spécial d'abonnement à renvoyer au **Nouvel Economiste, Service Abonnements, 17 rue d'Uzès, 75063 Paris Cedex 02.**

OUI, je désire bénéficier d'un abonnement d'essai de six mois (26 numéros) au NOUVEL ECONOMISTE aux conditions spéciales de 90 F au lieu de 125 F. Je ne joins pas d'argent, vous ne m'enverrez une facture que plus tard.

Nom ________________ LM 2

Adresse ________________

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville ________________

Signature

LA VIE ÉCONOMIQUE

COMMERCE

Une transaction est proposée aux négociants et aux spéculateurs pour régler la crise du marché du sucre de Paris

M. Martineau, président du tribunal de commerce de Paris, a proposé, vendredi 7 novembre, à une soixantaine de parties, une transaction pour régler l'imbroglio juridique et financier provoqué par la suspension, le 2 décembre 1974, des cotations sur le marché des sucres blancs de Paris. Les réponses devront être données le 24 novembre.

Positives, elles pourraient sauver la Bourse de commerce de Paris. Négatives, elles conduiraient au même naufrage que l'« emprunt russe », selon le mot de M. Jacques Pesson, administrateur provisoire de la Caisse de liquidation des affaires en marchandises (CLAM), qui a « monté » cette opération de sauvetage.

Suspension des cotations par le ministre du commerce, jugement du tribunal de commerce de Paris cassé par la cour d'appel, arrêt du Conseil d'État : onze mois après l'ouverture de la crise du marché des sucres blancs de Paris, le passif serait de 800 millions de francs s'il fallait liquider les positions des uns et des autres sur la base de la différence entre les cours actuels (1 700 francs la tonne) et ceux de décembre 1974 (6 217 francs). Ce serait, outre la ruine de nombreux spéculateurs et commissionnaires, la faillite de la Bourse de commerce de Paris.

Nommé le 23 juin dernier administrateur provisoire de la CLAM, établissement financier chargé de garantir la bonne fin des opérations, M. Jacques Pesson a élaboré un compromis qui a été présenté aux parties vendredi 7 novembre par le président du tribunal de commerce de la capitale, M. Martineau.

Il s'agit d'une transaction gigogne :

1) Selon ce compromis, il n'y aurait pas de liquidation des positions, mais un « règlement général » d'après un cours théorique de 6 017 francs la tonne ; les anciens clients de M. Nataf (1) seraient réglés sur la base de 35 % de cette somme. Les autres commissionnaires feraient pour leurs clients français un « effort supplémentaire » de 300 francs. Les opérateurs étrangers, notamment britanniques, seraient écartés de la transaction ;

2) L'opération reviendrait à 200 millions de francs, fournis à concurrence de :

— 43 millions par les remisiers (5 millions) et les commissionnaires (35 millions), qui feraient des apports personnels et emprunteraient dans les milieux sucriers et betteraviers ;

— 50 millions représentant les actifs de la CLAM (les immeubles valant environ 35 millions) ;

— 103 millions provenant des créances de la CLAM.

Les quelque soixante parties concernées doivent faire connaître leur réponse le 24 novembre. Pour que l'opération réussisse, il faut que chacun donne son accord, qui serait suspensif de toute forme de recours juridique ultérieur. Deux oppositions au moins pourraient se faire jour : celle de l'ancien président de la CLAM et celle de l'actionnaire principal de cette banque, les Assurances générales de France (A.G.F.), qui en contrôlent 55 % du capital. Outre les opérateurs étrangers, c'est en effet la Caisse de liquidation qui devrait supporter les conséquences financières du compromis.

M. Pesson envisage toutefois de préserver les droits des actionnaires de la Caisse : la cession totale de l'actif serait décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire ; les actions CLAM pourraient être rachetées sur la base d'un cours voisin de 85 francs. On est encore loin d'une solution car il faudrait trouver quelque 10 millions de francs.

Si cette transaction échoue, « ce sera comme pour l'emprunt russe » estime M. Pesson. Car une cascade impressionnante de procès s'ensuivrait, sans autre issue vraisemblable que la ruine de nombreux opérateurs. Outre l'enjeu financier, il y va de l'avenir de la Bourse de commerce de Paris. Le marché du sucre ne n'est pas redressé depuis la suspension des cotations. Les transactions sur les autres marchés, cacao et café, ont de leur côté singulièrement diminué.

Affaire de confiance, assurément. M. Ansquer a tenté de la rétablir en publiant le 23 septembre un nouveau règlement général de la Bourse de commerce. Des règles particulières devraient l'être à leur tour dans les jours prochains. Il est clair de toute façon que les négociants internationaux ne reviendront à Paris que si l'affaire du sucre est apurée.

ALAIN GIRAUDO.

(1) M. Nataf a été radié des commissionnaires agréés. Il détenait au moment du krach plus de la moitié des engagements en sucre de la Bourse. Sa faillite laisse un passif de plusieurs centaines de millions de francs.

● UNE PLAINTE A ETE DEPOSEE PAR LES METALLURGISTES C.G.C. contre quatre syndicalistes C.G.T. et C.F.D.T., au titre de la loi anti-casseurs. La C.G.C. accuse ces militants de violence et entrave au libre exercice du droit syndical lors de la séquestration, le 9 octobre, de onze cadres d'une usine métallurgique, à Cénon (Vienne).

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5 1/8	6 1/8	2 1/2	3 1/2	1/2	1 1/2
3 mois	5 3/4	6 1/4	3 3/8	3 7/8	1 3/8	1 7/8
1 mois	6 1/2	7	4	4 1/2	2 7/8	3 3/8
6 mois	7	7 1/2	4 1/4	4 3/4	3 1/2	4

(Avis financiers des sociétés)



ELECTRICITE DE FRANCE

Siège social : 2, rue Louis-Murat - 75008 PARIS

EMPRUNT

10,20 %

NOVEMBRE 1975

de 1.700 millions de francs

représentés par 1.700.000 obligations d'une valeur nominale de 1.000 francs

prix d'émission : le pair soit F. 1.000 par obligation

date de jouissance : 2 décembre 1975

intérêt par obligation le 2 décembre 1990 163.76 F payables des années 1977 à 1989 102 F payables le 25 avril 40.24 F payables le 25 avril 1976

remboursement : au pair le 2 décembre 1990

taux de rendement actuariel brut :

10,12 %

SOUSCRIPTIONS :

Les souscriptions sont reçues aux caisses désignées ci-après, dans la limite des titres disponibles chez chacune d'elles :

- Comptables du Trésor et des Postes et Télécommunications ;
- Caisses d'Épargne ;
- Caisse Nationale de l'Energie ;
- Banques et tous intermédiaires agréés par la Banque de France.

LA CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE EST CHARGÉE DU SERVICE DE L'ÉMISSION

L'admission des obligations du présent emprunt à la cote officielle (Bourse de Paris) sera demandée.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

précision mécanique labinal

Société anonyme au capital de 36.789.870 F
Siège social : 17, rue de Clichy, 93404 SAINT-OUEN
R.C. Paris B 552.139.305
Direction administrative : 156, boulevard Haussmann, 75362 PARIS CEDEX 08

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 36.789.870 F à 49.053.160 F

EMISSION : de 188.666 actions nouvelles de 65 F nominal à souscrire contre espèces.

PRIX D'ÉMISSION : 75 F par action soit avec une prime de 10 F.

JOUISSANCE : du 1er janvier 1976.

DROIT DE SOUSCRIPTION : réservé par préférence aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes. Le droit, coupon n° 60, sera négociable à la Bourse de Paris. Possibilité de souscrire à titre réductible.

DÉLAI DE SOUSCRIPTION : du 10 novembre 1975 au 12 décembre inclus.

LES SOUSCRIPTIONS : seront reçues aux guichets des banques suivantes :
— BANQUE NATIONALE DE PARIS, CRÉDIT LYONNAIS,
— SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,
— CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE,
— CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
— BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

LIBÉRATION : par versement de la totalité du prix de l'action à la souscription.

B.A.L.O. du 3 novembre 1975 - Visa C.O.B. du 28 oct. 1975 n° 75158



INDOSUEZ

UNE DEUXIÈME SUCCURSALE AU JAPON

La Banque de l'Indochine et de Suez (Indosuez) annonce l'ouverture, le 1er novembre 1975, d'une succursale à Osaka.

Déjà largement établie en Asie, où elle est la mieux implantée des banques françaises, la Banque de l'Indochine et de Suez est désormais la seule d'entre elles à posséder deux établissements au Japon. Présente dans neuf pays d'Extrême-Orient, elle demeure la seule banque française en Malaisie, Thaïlande et Corée du Sud.

Avec l'ouverture de sa succursale d'Osaka, Indosuez développe ses moyens d'action au Japon et accroît ainsi les services qu'elle met à la disposition de sa clientèle.

SCHLUMBERGER LIMITED

Le chiffre d'affaires et le bénéfice des neuf premiers mois de l'exercice en cours ont progressé respectivement de 32 et 51 % par rapport à ceux de fin septembre 1974. Les résultats de SANGAMO sont pris en compte depuis le 1er juillet 1975.

Au cours du troisième trimestre 1975, le chiffre d'affaires comparé au troisième trimestre de l'année précédente a enregistré une augmentation de 34 % (24 % sans compter SANGAMO). Le bénéfice net a progressé de 53 % et s'établit par action à $ 1,07 contre $ 0,71.

En comparant le troisième trimestre 1975 au trimestre correspondant de 1974, M. Jean Riboud, président-directeur général, a donné les précisions suivantes :

— SECTEUR PETROLE : L'activité des principales filiales a fortement progressé.
  — Sociétés de service de mesure dans les sondages : le chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés de ce secteur a augmenté de 30 % ; la croissance a été de 35 % en Amérique du Nord et de 30 % dans l'hémisphère oriental.
  — Forage : Dans ce domaine, la progression a été de 42 %, toutes les unités, en mer aussi bien que sur terre, travaillent au maximum de leurs capacités.
  — Sociétés de mise en production : Leur activité a largement progressé.

— SECTEUR MESURE ET REGULATION : Le chiffre d'affaires est sensiblement le même, si l'on ne tient pas compte de SANGAMO. Le bénéfice net a quelque peu augmenté aux Etats-Unis et s'est accru de façon significative en Europe en raison de la progression continue dans le domaine de l'électronique et des vannes spéciales. SANGAMO a contribué modérément au bénéfice du troisième trimestre.

En ce qui concerne l'avenir, M. Jean Riboud a déclaré :
« Tout indique qu'il n'y aura pas de baisse du prix du pétrole et que les perspectives de croissance pour Schlumberger sont excellentes. »

LES PILES WONDER

Au cours de l'exercice, qui s'est terminé le 30 septembre 1975, la société les Piles Wonder a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 369,8 millions de francs, en augmentation de 9,20 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui avait atteint 338,6 millions de francs.

L'exercice 1974-1975 a été marqué par la mise en production de l'usine de Dieppe et par celle de deux autres unités de fabrication au Gabon et à Madagascar, où les produits Wonder sont appréciés et connus de longue date.

Ces deux dernières réalisations, qui viennent renforcer celles de Haute-Volta et de Côte-d'Ivoire, confirment la politique de croissance industrielle menée depuis longtemps déjà par la société vers les pays en voie de développement.

GROUPE PRINTEMPS

Les chiffres d'affaires toutes taxes comprises (ventes au détail), réalisés du 1er janvier au 30 septembre 1975, ont atteint :

— pour les magasins du boulevard Haussmann : 685 329 310 francs contre 620 697 655 francs pour la même période de 1974, soit une augmentation de 10,41 % ;

— pour l'ensemble des magasins appartenant au groupe et exploités tant par la société Au Printemps S.A. que par ses filiales : 3 583 871 053 francs au lieu de 3 169 209 286 francs, soit 13,08 % de plus.

Compte tenu des ventes des magasins métropolitains indépendants, affiliés au groupe, le chiffre d'affaires T.T.C. réalisé par l'organisation Printemps s'est élevé à 6 789 910 000 francs contre 6 046 144 000 francs pour la période comparable de 1974, en augmentation de 12,3 %.

Groupe EMPAIN-SCHNEIDER

CHANTIERS DE FRANCE-DUNKERQUE

Chantiers de France-Dunkerque a livré, le 30 octobre 1975, à son armateur, après des essais satisfaisants, le cargo roulier « Rodin », premier navire d'une série de trois unités de ce type commandées par la Compagnie générale maritime.

Le 4 novembre 1975, il a été procédé, à Dunkerque, au lancement de l'« El Paso Consolidated », troisième des méthaniers de 125 000 m3 commandés à la société par le groupe américain El Paso. Ce lancement sera suivi, dans quelques jours, de la mise sur cale d'un nouveau navire méthanier de caractéristiques analogues. Il est rappelé que Chantiers de France-Dunkerque, qui a reçu, à ce jour, la commande de sept navires méthaniers de la classe des 125 000-130 000 m3, se place dans les premiers rangs des chantiers mondiaux pour ce genre de construction très spécialisée.

Les opérations ci-dessus ont été effectuées aux dates prévues dans le programme de construction du chantier de Dunkerque. La bonne réalisation de ce programme de construction est à rapprocher de la situation financière de la société au 30 juin 1975 qui vient d'être publiée au BALO. Celle-ci fait apparaître, pour le premier semestre de 1975, un bénéfice de 40,7 millions contre 30,4 millions pour le premier semestre de 1974.



alser

L'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 1975, présidée par M. Raymond Mary, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1975.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires (H.T.) est passé de 52,2 millions de francs à 61,4 millions de francs, en augmentation de 17,50 %. Cette progression a été particulièrement sensible dans les ventes à l'exportation qui représentent avec 14,6 millions de francs, 23,85 % du chiffre d'affaires contre moins de 20 % pour l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation, déduction faite des amortissements et provisions, s'est élevé à 14,8 millions de F, contre 12,9 millions de F en 1973-74. Le bénéfice net comptable ressort à 5,3 millions de F au lieu de 6,1 millions de F pour l'exercice au 30 avril 1974. Cette diminution est due, d'une part à l'imputation sur les bénéfices de la provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion et, d'autre part, à la contribution exceptionnelle de 18 % sur les résultats antérieurs.

Au cours de l'exercice 1974-75, les investissements ont atteint 1,1 million de francs. Aucune modification n'a été apportée aux participations détenues dans les filiales françaises (SEMICO et MATUNI) et étrangères (sté italienne IPERSYSTEM et sté espagnole SERAL). Deux filiales ont été créées : ALSER-Gmbh, chargée de la distribution des produits Alser en Allemagne fédérale, et SERAL DO BRASIL qui est entrée en activité récemment.

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée a décidé de répartir le bénéfice disponible de la façon suivante :

Affectation à la réserve légale .... F	196 000
Affectation à la réserve extraordinaire .... F	3 890 000
Répartition aux actions anciennes d'un dividende de F 14 .... F	1 058 400
Report à nouveau ...... F	287 925

A noter que le capital a été porté en cours d'exercice de F 7 560 000 à F 9 450 000 par prélèvement sur les réserves et que les actions nouvelles ne participeront qu'aux résultats de l'exercice en cours.

Le dividende de l'exercice 1974-75 se trouve ainsi fixé à F 14 par action et donne droit à un avoir fiscal de F 7. Il est payable depuis le 3 novembre 1975 contre remise du coupon n° 3 des actions n° 1 à 75 600 au siège administratif de la société ou aux guichets du Crédit lyonnais et de la Société générale.

Rappelons que les dividendes des deux exercices précédents avaient été respectivement de F 6 et F 12.

A la suite des modifications apportées au conseil d'administration, celui-ci se compose de :

MM. Raymond Mary, président-directeur général,
Pierre Blanchot, directeur général,
Pierre Rondreux,
Fernand Duprey,
MMes Brigitte Poiteion,
Nicole Blanchot.

ROUDIÈRE

Les comptes de la société au 30 juin 1975 font ressortir un bénéfice d'exploitation de 9,44 millions de francs après 5,32 millions de francs d'amortissements et un bénéfice net de 4,56 millions de francs.

Compte tenu de la provision pour dépréciation du stock intervenue au 31 décembre 1974, les résultats au 30 juin 1975 ne sont pas directement comparables avec ceux du 30 juin 1974. Ils peuvent par contre être mis en parallèle avec les chiffres obtenus pour l'ensemble de l'année 1974, soit un bénéfice d'exploitation de 16,27 millions de francs après 12 millions 670 000 d'amortissements et un bénéfice net de 8,60 millions de francs. Le résultat net consolidé au 30 juin 1975 atteint 3,83 millions de francs contre 10,73 millions de francs pour l'ensemble de l'année 1974.

Compte tenu des difficultés qu'a rencontrées l'industrie textile, on peut considérer que l'activité des six premiers mois de 1975 a atteint un bon niveau : le chiffre d'affaires hors taxes (ventes de tissus) a représenté 142,6 millions de francs contre 129,9 millions de francs pour le premier semestre 1974.

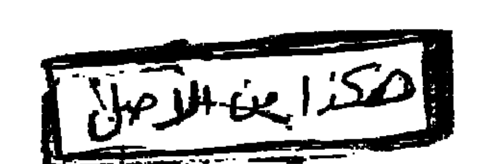
Le troisième trimestre a connu un ralentissement de l'activité dans une conjoncture devenue très difficile. Au 30 septembre 1975, le chiffre d'affaires hors taxes (ventes de tissus) atteint 183 millions de francs, montant analogue à celui des neuf mois de 1974.

Depuis la rentrée, la société a enregistré une reprise sensible des ordres qui lui assure une bonne activité pour les prochains mois et qui permet d'estimer que l'année 1975 se terminera d'une façon satisfaisante.

ACIER-INVESTISSEMENT

Valeur liquidative au 31 octobre 1975

Au 31 octobre 1975, la valeur liquidative globale d'Acier-Investissement ressortait à 201,17 millions de francs, soit 114,95 F par action.



LES MARCHÉS FINANCIERS

EURO-OBLIGATIONS

Vif succès des émissions en euromarks et en eurofrancs

Agefi. — La baisse continue des taux des instruments monétaires américains (à l'exception des certificats de dépôts), qui s'établit au moment même où la majorité des indicateurs économiques soulignent que la reprise de l'activité ne se précise pas outre-Atlantique, peut avoir une autre conséquence très importante pour le marché euro-obligataire, à savoir un nouvel accès de faiblesse prévisible de la devise américaine alors que le deutschemark a des raisons de faire preuve de fermeté. Déjà, les banques centrales européennes sont intervenues tout au long de la semaine écoulée pour aider de dollar sur les marchés des changes. La Banque d'Angleterre, elle-même, a apporté son soutien à la devise américaine, intervention étonnante qui rappelle la fable de l'aveugle et du paralytique, compte tenu de la faiblesse intrinsèque du sterling.

L'incroyable succès de la première émission à caractère international en deutschemarks pour le compte de la Banque européenne d'investissements (BEI), après trois mois de fermeture au marché, peut être interprété comme un signe avant-coureur de l'évolution qui paraît s'inscrire sur les marchés des changes. Le premier semestre 1975 avait été celui du triomphe du deutschemark sur l'euromarché à long terme, le volume des émissions en euromarks ayant été pendant cette période plus important que celui des emprunts libellés en dollars. Compte tenu de la présente conjoncture aux Etats-Unis, qui risque de peser rapidement sur la devise américaine, on peut se demander si le premier semestre 1976 ne sera pas de nouveau celui de l'eurodeutschemark.

Dans l'immédiat, le marché euro-obligataire continue de bénéficier du maintien de taux à court terme peu élevés sur l'eurodollar. Le marché secondaire des euro-émissions est demeuré bien orienté la semaine dernière, les cours enregistrant dans l'ensemble des gains de l'ordre de 1/4 de point. Dans le secteur primaire, les emprunts nouveaux continuent, à de rares exceptions près, d'être bien absorbés. Certains décèlent la disparition de l'enthousiasme qui prévalait sur le marché il y a encore deux semaines. Ce changement d'humeur n'affecte cependant pas les déplacements nouveaux.

Il paraît lié à l'activité des institutionnels et des professionnels, devenue prépondérante par rapport à celle des investisseurs privés. Ces derniers, peut-être temporairement saturés de papier nouveau, semblent s'être provisoirement retirés du marché.

LONDRES

Le marché est hésitant ce lundi. Aux pétroles, B.P. gagne une fraction. Aux valeurs industrielles, progrès d'Imperial Chemical, hésitation de Courtaulds et de Vickers.

OR (ouverture) (dollars) : 144 .. contre 144 60

VALEURS	CLOTURE 7/11	COURS 10/11
War Loan 3 ½ %	23 1/2	23 1/2
Beechams	317 ...	318 1 2
British Petroleum	587 ...	587 1 2
Shell	383 ...	385 1 2
Vickers	143 ...	143 ..
Imperial Chemical	301 ...	304 ...
Courtaulds	150 ...	150 ...
De Beers	317 ...	316 1/2
*Western Holdings	28 ...	27 1/2
R. Tinto Zinc Corp.	185 ...	185 ...
*West Driefontein	40 ...	40 3/8

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	6 nov.	7 nov.
Valeurs françaises	131,9	131,4
Valeurs étrangères	125,5	125,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	74,7	74,7

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 .. %

NOUVELLES DES SOCIETES

FRANÇAISE DES PETROLES. — Les résultats consolidés du groupe Total pour le premier semestre 1975 font ressortir un bénéfice net de 198 millions de francs contre 876 millions de francs pour la moitié de l'exercice 1974. Si l'on fait abstraction d'un bénéfice sur stocks de 595 millions de francs au premier semestre de l'an dernier, la diminution des résultats reste de l'ordre de 30 % pour le bénéfice net et de 30 % pour la marge brute d'autofinancement.

ENGINS MATRA. — Bénéfice de 14,8 millions de francs au 30 juin 1975 contre une perte de 5,3 millions de francs au 30 juin 1974.

GALERIES LAFAYETTE. — Perte de 9,8 millions de francs au 30 juin 1975 après 8,75 millions de francs d'amortissements et 10,5 millions de francs de provisions pour dépréciation, mais avant revenus des filiales et participation, contre un bénéfice de 10,7 millions de francs et 3,9 millions de francs d'amortissements et de provisions au 30 juin 1974.

GROUPE PARIBAS. — Les résultats du groupe et de la maison mère devraient marquer une nette progression en 1975 par rapport à 1974.

B. A. L. O.

Le BALO du lundi 10 novembre publie notamment les insertions suivantes :

Crédit commercial de France. — 1) Emission au pair et cotation éventuelle de 1 151 610 actions de 75 F, jouissance 1er janvier 1976 (une nouvelle pour trois anciennes). Les souscriptions seront reçues du 17 novembre au 18 décembre 1975 ; 2) Attribution gratuite et cotation de 1 151 610 actions de 75 F, jouissance 1er janvier 1975 (une pour quatre). Le capital sera porté successivement de 259 112 250 F à 345 483 000 F, et de 345 483 000 F à 431 853 750 F.

Amrep. — 1) Attribution gratuite et cotation éventuelle de 62 940 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1976 (une pour quatre) ; 2) Emission à 250 F et cotation éventuelle de 62 940 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1976 (une pour quatre). Les souscriptions seront reçues du 17 novembre au 18 décembre 1975.

Le capital sera porté successivement de 25 176 300 F à 31 470 300 F, et de 31 470 300 F à 37 764 300 F.

Sony Corporation. — Attribution gratuite et cotation de 43 125 000 actions de 50 yens (une nouvelle pour quatre anciennes). Le capital est porté de 8 625 000 000 de yens à 10 781 250 000 yens.

Rhin et Moselle - Assurances françaises. — Insertion faite en vue de la cotation des 1 688 actions nouvelles créées en rémunération d'apports.

E. L. M. Leblanc. — Attribution gratuite et cotation de 10 500 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1975 (une nouvelle pour dix anciennes). Le capital est porté de 10 500 000 F à 11 550 000 F.

Compagnie Française d'Entreprises (C.F.E.). — Insertion faite en vue de la cotation éventuelle de 32 517 actions nouvelles de 10 F nominal, entièrement libérées, provenant de l'échange des 650 354 titres déjà cotés.

Schlumberger Limited. — Insertion faite en vue de la cotation des 2 113 848 actions représentant l'augmentation du capital émis de 56 747 165 dollars à 58 861 013 dollars, après émission de 113 848 actions émises dans le cadre des plans d'option d'achats destinés aux cadres et dirigeants de la société et de 2 000 000 d'actions mises en vente par décision de l'assemblée générale du 30 juin 1975.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7/11	10/11
1 dollar (en yens)	301 88	301 85

BOURSE DE PARIS — 7 NOVEMBRE — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	38 40	0 311	France (La)	360 ..	*370 ..
5 %	18 ..	3 836	Préservatrice S.A.	326 ..	327 ..
5 % 1920-1960	139 50	3 836	Prévoyance	1088	1089 ..

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7 10	COURS DES BILLETS échange d. gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 391	4 375	4 37
Canada ($ can. 1)	4 316	4 307	4 27
Allemagne (100 DM)	170 780	170 690	170 ..
Belgique (100 fr.)	11 315	11 310	10 90
Danemark (100 krd.)	73 120	73 080	72 ..
Espagne (100 pes.)	7 428	7 408	7 16
Grande-Bretagne (£ 1)	9 075	9 051	9 10
Italie (1 000 lires)	6 486	6 488	6 ..
Norvège (100 krs.)	79 720	79 620	79 .
Pays-Bas (100 fl.)	166 450	166 350	165 50
Portugal (100 esc.)	16 620	16 510	12 ..
Suède (100 krs.)	100 670	100 600	99 .
Suisse (100 fr.)	166 450	165 875	165 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7 10
Or fin (kilo en barre)	21015 .	20800 ..
Or fin (kilo en lingot)	21010 .	20750 ..
Pièce française (20 fr.)	239 40	235 20
Pièce française (10 fr.)	163 90	167 80
Pièce suisse (20 fr.)	208 50	207 80
Union latine (20 fr.)	193 30	191 50
Souverain	199 10	195 80
Pièce de 20 dollars	1010	1006 20
Pièce de 10 dollars	502	500 20
Pièce de 5 dollars	312 50	... ..
Pièce de 50 pesos	825 .	818 ..
Pièce de 10 florins	188 50	187 60

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

UN MOIS D'ARRÊT DE TRAVAIL A AIR FRANCE

Les navigants des compagnies françaises menacent de se joindre au personnel au sol

Deux menaces, cette semaine, sur le transport aérien français : l'ordre de grève générale, lancé pour le mercredi 12 novembre, par les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. d'Air France, à l'ensemble des personnels au sol ; le préavis de grève déposé pour les vendredi 14 et samedi 15 novembre par le Syndicat national du personnel navigant et commercial (S.N.P.N.C.), qui groupe la quasi-totalité des quatre mille hôtesses et stewards d'Air France, d'U.T.A. et d'Air Inter.

Après l'échec des négociations avec la direction, le vendredi 7 novembre, les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. ont appelé l'ensemble du personnel au sol d'Air France à cesser le travail, le mercredi 12 novembre. Depuis un mois, seuls les agents en poste sur les aéroports parisiens suivent des consignes de grève perlée.

Néanmoins, aucun des quatre-vingt-douze vols prévus le dimanche 9 novembre n'a été annulé ; le retard le plus important n'a pas excédé un quart d'heure, affirment les responsables de la compagnie nationale. Ceux-ci espèrent assurer, le mercredi 12 novembre, environ les quatre cinquièmes de leur programme, malgré l'ordre de grève générale (1).

Pour le moment, aucun rendez-vous n'est prévu entre les organisations professionnelles et la direction d'Air France. L'impasse semble totale. Les discussions buttent sur le niveau des salaires. Après l'augmentation de 8,5 % des rémunérations accordée au personnel à compter du 1er novembre dernier et le versement de différentes primes (700 francs au total pour les plus bas salaires), le traitement le plus faible versé à un agent de la compagnie nationale sera, à la fin de ce mois, de 2 050 francs.

Compte tenu des difficultés que traverse l'entreprise, il est impossible d'augmenter davantage les salaires, estime la direction. Le personnel n'a pas à faire les frais d'une politique d'austérité dont il n'est aucunement responsable, répondent les syndicats.

L'épreuve de force apparaît d'autant plus vive que la direction de la compagnie nationale vient d'assigner en justice la C.F.D.T. et la C.G.T. et de leur réclamer 10 millions de francs de dommages et intérêts. Elle reproche à ces syndicats de ne pas avoir déposé un préavis de grève en bonne et due forme comme les y oblige la loi du 30 juillet 1963. Elle entend, d'autre part, protester contre le fait que ces arrêts de travail ont donné lieu à des occupations illicites de locaux.

En déposant, de son côté, un préavis de grève de quarante-huit heures pour le vendredi 14 et le samedi 15 novembre, le personnel navigant commercial entend faire pression sur le comité des transports aériens français (C.T.A.F.) qui groupe Air France, U.T.A. et Air Inter, et le contraindre à conclure les négociations, qui traînent en longueur depuis la mi-août dernier, sur le renouvellement de la convention collective.

Trois points d'achoppement

Le C.T.A.F. avait signé, le 11 février 1972, avec le S.N.P.N.C., une convention collective qui fixe les conditions de travail et de rémunération des hôtesses et stewards. Conclu pour trois ans, cet accord est arrivé à expiration le 31 mars dernier. Juridiquement, ses effets continuent à courir un an encore à compter de cette date.

Les discussions achoppent sur trois points. Le S.N.P.N.C. demande une diminution de la durée hebdomadaire du travail de soixante-sept heures de vol à soixante-cinq heures. Il propose, en outre, un rattrapage de sept jours fériés par an. Enfin, il souhaite que le système d'avancement basé sur le choix prenne davantage en compte l'ancienneté. Les directions des trois compagnies françaises voudraient, pour leur part, obtenir un assouplissement des conditions de travail qui permette d'améliorer la rentabilité de leur exploitation.

Pour la vingt-cinquième fois, le S.N.P.N.C. et le C.T.A.F. se rencontrent, ce lundi matin 10 novembre. Des résultats de cette rencontre dépendra le maintien ou la suspension du préavis de grève.

(1) Renseignements à 535-66-00.

La grève du 13 novembre à la télévision

Poursuite des négociations à Radio-France

Les syndicats S.N.R.T. (C.G.T.), SURT-C.F.D.T. et F.O. de FR 3 ont déposé un préavis de grève de durée indéterminée pour le jeudi 13 novembre, à 0 heure, après l'échec de leur réunion avec la direction le vendredi 7 novembre (*le Monde* daté 9-10 novembre). Les syndicats et le personnel de FR 3 entendent ainsi manifester leur opposition envers les grilles de salaire proposées par la direction, les salaires personnalisés et le refus d'envisager la création de commissions paritaires spécialisées (*le Monde* daté 26-27 octobre). Il semble que sur ce point les directions des différentes sociétés ne veulent pas céder. A Antenne 2, les syndicats ont également déposé un préavis de grève, mais ils doivent rencontrer la direction ce lundi 10 novembre. A TF 1, où le préavis a été déposé le vendredi 31 octobre, la direction, qui envisage de négocier plutôt que d'aviver le conflit, a adressé une lettre au personnel.

D'autre part, le S.N.J. (Syndicat national des journalistes) a décidé de mener une première « grève d'avertissement » de vingt-quatre heures sur FR 3 le jeudi 13 novembre pour les mêmes raisons. Une réunion entre les délégués du S.N.J. et la direction de TF 1 a lieu ce lundi 10 novembre, une autre est prévue avec la direction d'Antenne 2 le vendredi 14 novembre ; une assemblée générale des journalistes de Radio-France se tiendra le mercredi 12 novembre.

A Radio-France, le personnel n'a pas voté la grève lors de l'assemblée générale du vendredi 7 novembre. Mais les responsables syndicaux (S.N.R.T. - C.G.T., SURT-C.F.D.T., F.O. et SCORT) sont toujours mandatés pour déposer un préavis. Le vendredi 7 novembre, la direction de Radio-France a déclaré que l'augmentation salariale serait garantie pour l'année 1976 ; que les indemnités de licenciement ne seraient pas un obstacle à la signature de la convention collective ; que les syndicats seraient associés aux promotions de fonction, et que la convention serait signée au plus tard le 15 décembre 1975. Les syndicats ont cependant rappelé que la situation n'avait pas évolué en ce qui concerne les salaires personnalisés et la consultation des élus sur les promotions salariales. La prochaine réunion syndicats-direction de Radio-France est prévue le mercredi 12 novembre.

A Bruxelles

Les Neuf doivent se prononcer sur un projet ambigu de réforme de la politique agricole

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *Les ministres de l'agriculture des Neuf se retrouvent lundi 10 et mardi 11 novembre à Bruxelles. Ils doivent approuver le rapport sur la politique agricole commune destiné au Conseil européen des 1er et 2 décembre.*

Lundi matin, les ministres ont repris le dossier du vin, mais la France et l'Italie sont restées sur leur position respective. La Commission européennes, constatant que le gouvernement français maintient la taxe sur les importations de vins italiens, va porter le litige devant la Cour de justice de Luxembourg.

La principale caractéristique du rapport qui a été rédigé par un comité de hauts fonctionnaires à l'attention des ministres est d'être un compromis où presque chaque paragraphe est matière à interprétations.

Comme prévu, le document note que le bilan de la politique agricole commune peut être considéré comme positif. Les défaillances constatées peuvent être mises au compte des échecs de la coopération économique et monétaire ou des contraintes de la « politique étrangère » de la C.E.E.

Comment parvenir cependant à un meilleur équilibre du marché ? Les ministres indiquent qu'il ne convient pas de rechercher systématiquement à aligner la production agricole sur la demande intérieure des Neuf. Toutefois le rapport précise que « *des mesures doivent être prises pour améliorer l'équilibre des marchés* ».

Les cas du lait, de la viande bovine et des céréales fourragères sont plus particulièrement examinés : les mécanismes d'intervention ne sont pas ouvertement critiqués, mais leur modification est sous-entendue.

Le chapitre consacré au coût de la politique agricole commune apparaît lui aussi comme un chef-d'œuvre d'ambiguïté : « *Tout en excluant le recours à des techniques de plafonnement financier, en raison de leur incompatibilité avec le fonctionnement des organisations de marché, le Conseil étudiera et adoptera les procédures nécessaires pour mieux assurer les liens indispensables entre la politique agricole et la politique budgétaire.* » Peut-on croire à des arbitrages qui, d'une manière ou d'une autre, ne se traduiraient pas par des plafonnements des dépenses autorisées ?

En bref, il semble que, faute de pouvoir se prononcer clairement sur la portée et les limites des aménagements à entreprendre, les ministres se sont résignés à passer la main et à laisser aux chefs de gouvernement, sans même chercher à le canaliser, le soin de mettre au point un programme de réformes.

Ph. L.

Les élections italiennes

PAUL VI APPROUVE L'INTERVENTION DU CARDINAL POLETTI CONTRE LE COMMUNISME

(De notre correspondant.)

Rome. — Le pape a publiquement apporté son appui dimanche 9 novembre au cardinal Ugo Poletti, vicaire de Rome, qui s'était inquiété d'une possible victoire de communistes dans la Ville sainte aux élections municipales du printemps prochain *le Monde* du 22 octobre). Au cours d'un discours prononcé à Saint-Jean-de-Latran, Paul VI a en effet vanté « *la piété, le zèle, la cohérence, l'abnégation que notre cardinal-vicaire ne cesse de prêcher avec sagesse pastorale et sollicitude : soit en mettant justement en garde, comme il l'a fait récemment, contre des formules inadmissibles pour les membres de la communauté ecclésiale, soit en exhortant à davantage de fraternité et d'action aimante au bénéfice de tous* ».

Les mots « marxisme » ou « communisme » n'ont pas été prononcés par le pape, mais le sens de son discours est clair.

Au-delà des démentis, le pape et son cardinal-vicaire semblent vouloir s'opposer à une résignation de l'électorat démocrate chrétien, lequel a tendance à voir comme une fatalité l'arrivée des communistes au pouvoir. C'est aussi un appel indirect aux dirigeants démocrates chrétiens pour qu'ils se ressaisissent et rénovent un parti qui en a bien besoin. — R. S.

NOUVELLES BRÈVES

● *A la S.N.C.F., risque de perturbation du trafic mercredi à Paris-Est.* — De fortes perturbations du trafic sont à prévoir pour la journée de mercredi 12 novembre sur le réseau de Paris-Est. Les trente-six agents du P.R.S. (poste tout relais à trafic simple) qui assurent et contrôlent le mouvement des trains en gare observeront un arrêt de travail si un compromis concernant l'allégement de leur tâche n'est pas trouvé lundi 10 novembre au cours d'une réunion avec la direction. Le trafic de banlieue serait totalement supprimé entre 6 h. et 9 h. ; 17 h. et 19 h. ; 22 h. et 24 h. On doit s'attendre aussi à des retards importants sur les trains de grandes lignes.

● *Arrêts de travail dans les chèques postaux.* — La poursuite de l'action revendicative dans les P.T.T., soutenue par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., se traduira, le 13 novembre, par des débrayages dans les chèques postaux.

● *Quatre mille exemplaires du « Parisien libéré » jetés dans la Marne.* — Une dizaine d'inconnus ont commis dans le Val-de-Marne, pendant la nuit du 9 au 10 novembre, deux agressions contre des véhicules transportant des exemplaires du *Parisien libéré*.

Vers 2 heures du matin, une camionnette était interceptée dans une rue de Saint-Maurice, et quatre mille exemplaires du journal ont été jetés dans la Marne ; d'autre part, les pneus du véhicule ont été crevés. A Champigny-sur-Marne, vers 3 h. 30, les pneus de la voiture appartenant à un dépositaire de presse ont également été crevés, mais les agresseurs, circulant à bord de trois véhicules, n'ont pas eu le temps de s'emparer des journaux.

Le numéro du « Monde » daté 9-10 novembre 1975 a été tiré à 498 034 exemplaires.

Selon « Newsweek »

LE PRÉSIDENT MAO AURAIT PERDU L'USAGE DE LA PAROLE

Bien que conservant intactes toutes ses facultés intellectuelles, le président Mao Tse-toung aurait perdu l'usage de la parole, écrit l'hebdomadaire américain *Newsweek*. Lorsqu'il s'entretient avec des personnalités étrangères, il est entouré de trois assistantes qui observent le mouvement de ses lèvres et se consultent ensuite pour déterminer ce qu'il a dit. S'il hoche la tête, ses propos sont alors traduits par sa principale interprète, Nancy Tang, précise *Newsweek*. Lors de l'entretien qu'il a eu récemment avec le chancelier Schmidt, le président Mao s'est plaint qu'on ne « *l'écoute plus guère* ». Au chancelier qui, citant un proverbe allemand, avait dit : « *Même les rocs les plus solides succombent aux gouttes d'eau* », il aurait répondu, en plaisantant, que malheureusement, « *il ne lui restait plus assez d'eau* ». L'hebdomadaire écrit d'autre part que M. Chou En-lai souffre d'un cancer de l'estomac et serait pratiquement à l'agonie.

LA CHINE ACCROIT SA FLOTTE DE COMMERCE

Londres *(A.F.P.)*. — La Chine, dont la marine marchande connaît depuis un an ou deux une très rapide expansion, vient de procéder à l'acquisition de plusieurs navires sur le marché de l'occasion.

Selon le Lloyds de Londres, ce pays a acheté, la semaine dernière, par l'intermédiaire de l'Ocean Tramping Group de Hong-kong, qu'elle contrôle, trois pétroliers pour environ 6 millions de dollars chacun. Il s'agit de deux bâtiments de 92 000 tonnes construits en 1967, battant pavillon libérien, et d'un autre, norvégien, de 95 000 tonnes.

En outre, les Chinois manifestent un intérêt particulier pour les petits navires transporteurs de marchandises en vrac jaugeant jusqu'à 35 000 tonnes. Ils viennent d'en acheter deux.

Selon les statistiques publiées par Lloyds, la marine chinoise s'est accrue, en tonnage, de 51 % entre juillet 1974 et juillet 1975, tandis que l'augmentation moyenne mondiale n'était que de 10 %. Son tonnage atteint aussi 2 828 000 tonneaux de jauge brute. Cet essor a fait passer la Chine du vingt-troisième au dix-neuvième rang dans le monde.

● *Le prix du café en grains* augmentera d'environ 11 % le 15 novembre (de 1,31 F à 1,86 F par kilo, selon les qualités), annonce le *Bulletin officiel du service des prix* du 8 novembre ; le prix du café soluble sera majoré de 6 %. A la même date, les produits de chocolaterie et de confiserie pourront augmenter de 2,7 % (chewing-gum) à 5 % (pâtes de fruits).